

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DU NORD**

Numéro

2020 - 23

Juillet

SOMMAIRE

**Conseil départemental
Réunion du 29 juin 2020**

Compte administratif 2019 « Budget principal »	9	Fondation du Nord : rapport d'activité (septembre 2018-décembre 2019) et convention relative à l'attribution d'une subvention, sous forme de prestations en nature, entre le Département du Nord et la fondation FACE	44
Compte administratif 2019 du budget annexe « Laboratoire départemental »	17		
Compte de gestion 2019 du budget principal	24	Mise en régie directe par le Département de la gestion de l'Abbaye de Vaucelles	47
Compte de gestion 2019 du budget annexe « Laboratoire départemental »	27	Désignations des représentants du Département dans divers instances ou organismes	53
Avis du Conseil départemental sur le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)	30	Fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Local (AIL) - Programmation 2020 - 1 ^{ère} présentation	60
Plan de soutien pour les familles nordistes en sortie de confinement	33	Création d'un poste - Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)	66
Participation du Département du Nord au fonds régional dénommé « Fonds COVID Relance Hauts-de-France »	38		
Engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Rapport d'exécution 2019 de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	41	Mise à disposition d'un agent départemental auprès de l'Etablissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Eduquer (EPDSAE)	99
		Protocole transactionnel « Restaurant administratif départemental »	101

Protocole transactionnel	103	Extension du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans les conditions définies par la délibération du 18 décembre 2017 et par le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale, aux agents départementaux non encore éligibles au RIFSEEP	153
Expérimentation de robots « compagnons » en EHPAD	105		
Marché de partenariat portant sur la réalisation de l'opération de regroupement des services départementaux du Nord sur le site du Forum - autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché de partenariat portant sur le versement anticipé de la redevance R1.0b	108		
protocole d'accord transactionnel avec la société APAVE Nord-Ouest	111	Mise en œuvre de la prime exceptionnelle « covid-19 » prévue par le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020	164
protocole d'accord transactionnel avec la société OSLO	117	Soutenir l'accueil familial en assouplissant les règles d'absences	166
protocole d'accord transactionnel avec la société SATELEC	122	Adoption de l'avenant n°1 à la convention passée avec les Relais Autonomie - Mise à disposition d'une table numérique	168
protocole d'accord transactionnel avec la société SAUR	127	Subventions accordées dans le cadre de l'appel à initiatives pour l'aide départementale au financement d'équipements innovants dans les EHPAD du Nord	174
protocole d'accord transactionnel avec la société BPCE	133		
Vente d'une parcelle bâtie - Ventes de parcelles non bâties	138	Investissement dans les établissements pour personnes âgées et/ou pour personnes en situation de handicap	198
Acquisitions routières et/ou indemnisations des occupants - Autre acquisition	145	Partenariat avec les communes pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap	202
Avenant au protocole transactionnel contentieux travaux du CER de Templemars	150	Convention de partenariat entre le Département du Nord et la Fédération du Service aux Particuliers (FESP)	204

Demandes de remise gracieuse d'une créance, formulées par des usagers au titre de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'Allocation d'Accueil Familial (AAF), l'Aide Sociale Générale (ASG), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie forfaitaire, à domicile, en établissement (APA), la Prestation Spécifique Dépendance (PSD)	206	Evolution des tarifs 2021 de la demi-pension des collèges publics	242
		Avenant n° 1 à la convention signée entre la ville de Fâches-Thumesnil, le Département du Nord et le collège Jean Zay pour la restauration des élèves du collège	245
Conventions partenariales permettant la délivrance gratuite de vaccins à des structures extérieures	209	Avenant n° 2 à la Convention de Partenariat relative à la mutualisation des moyens de restauration scolaire entre le collège DESROUSSEAUX et la Cité Scolaire Jean MACE à Armentières	247
Attribution d'un soutien financier au titre de l'action sociale, de l'insertion et du logement	211	Attribution de subventions d'investissement pour les travaux dans les collèges privés au titre de l'année 2020 - Caducité des conventions 2016 à 2018	249
Attribution d'une participation financière aux structures communales pour le financement de Postes de Prévention Jeunesse - subventions 2020.	214	Désaffectation au profit de la commune d'Hautmont des terrains et bâtiments du collège Auguste Périer à Hautmont	253
Soutien du Département du Nord au secteur des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile dans le contexte post COVID-19	217	Subventions et partenariats éducatifs : attribution d'une subvention à l'Institut d'Etudes Politiques Sciences Po Lille - Année scolaire 2020/2021	255
Versement d'une prime aux personnels sociaux et médico-sociaux des Etablissements et Services de la protection de l'enfance mobilisés durant la période de confinement	235	Programmation et partenariats pour les équipements culturels départementaux suivants : le musée départemental Matisse, le Forum antique de Bavay, la Villa Marguerite Yourcenar, le Musverre, le Musée départemental de Flandre et le Forum départemental des Sciences	257
Revalorisation de la Prime Exceptionnelle versée aux assistants familiaux en application du décret n° 2020-570 du 14 mai 2020	238	Attribution de subventions au titre de la politique culturelle	261
Changement de dénomination du collège Jules Ferry à Anzin	240	Reprise du label « Villes et Villages Fleuris » par le Département du Nord	269

Attribution de subventions au titre de la politique sportive	271	Trajectoire voirie 2016-2020 - Transfert d'un délaissé de la RD 93, situé entre les PR 3+0310 et 3+0430 du domaine public départemental, dans le domaine public de la commune de Camphin-en-Pévèle	298
Convention constitutive du groupement de commandes relatif au nettoyage de locaux et de vitrerie, de prestations de plonge et prestations diverses dans les collèges : mutualisation avec le Département de la Somme	281	Transfert de la RD 17 sur le territoire de la commune de Craywick au Grand Port Maritime de Dunkerque	300
Attribution des Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération pour l'année 2020 - 1 ^{er} appel à projets	283	Trajectoire voirie 2016-2020 - Mise en sécurité du carrefour RD 403/110 sur le territoire de la commune de Warhem - Prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique du projet	302
Trajectoire Voirie 2016 - 2020 - Validation du partenariat financier avec le bloc communal sur une quatorzième liste de projets de développement d'intérêt communal ou intercommunal	290	Autorisation de cession d'un véhicule départemental d'une valeur supérieure à 4 600 €	304
Trajectoire voirie 2016-2020 - Voies nouvelles hors Grand Projet de Maillage Territorial - Voie nouvelle reliant l'échangeur de Cappelle-la-Grande sur la RN 225 à l'échangeur n°58, situé sur l'autoroute A16 dénommée « Barreau de Cappelle-la-Grande » - Bilan de la concertation publique et autorisation de lancement des études réglementaires	292	Opérations relatives au patrimoine naturel Espaces Naturels Sensibles (ENS) ou en gestion départementale - Gestion cynégétique pour la saison 2020/2021	306
Trajectoire Voirie 2016-2020 - Transfert dans le domaine public communal de la fontaine Salingre située au PR 4+0087 dans une surlargeur de la RD 123 sur le territoire de la commune de Sémeries (Hameau de Zorées)	294	Renouvellement de la convention de partenariat entre le Département du Nord et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS)	308
Trajectoire Voirie 2016-2020 - Transfert dans le domaine public communal de la RD 136b du PR 0+0000 au PR 0+0397 sur le territoire de la commune de Cerfontaine	296	Interventions départementales dans le domaine agricole	310
		Interventions départementales dans le domaine de l'environnement	312
		Opérations relatives au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)	314
		Inscription du nouveau tracé du chemin de Grande Randonnée 121B au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)	318

Projet Interreg PARTONS 2.0 - Prolongation et transfert de solidarité	320	Participation du Département aux projets Interreg	345
Politique de l'Habitat et du Logement : autorisation à signer la convention avec le GIP SNE et l'URH des Hauts-de-France pour l'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social	322	Programmation 2021 des Projets Territoriaux Structurants - Déclaration d'intérêts départemental et territorial	347
Politique de l'Habitat et du Logement : Partenord Habitat - demande de subventions- annulation de subventions - ajustements relatifs à la gestion de subventions antérieures	324		
Politique de l'Habitat et du Logement : Attribution d'aides aux particuliers dans le cadre des dispositifs Nord Équipement Habitat Solidarité (NEHS) et J'Amén'Age 59 et abandon d'une opération dans le dispositif Prime à l'Innovation	329		
Politique de la Ville : autorisation de signer les Protocoles d'Engagements Renforcés et Réciproques de Douaisis Agglo et de la Communauté de Communes du Coeur d'Ostrevent (CCCO)	331		
Programmation 2020 des Projets Territoriaux Structurants	333		
Déclaration d'intention commune en vue de la création du Comité du Détroit	341		
Participation du Département du Nord aux Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) : GECT Eurométropole Lille - Kortrijk - Tournai et GECT West Vlaanderen / Flandre - Dunkerque - Côte d'Opale	343		

**DECISIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 29 JUIN 2020**

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-200629DFCG175-BF

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le 10 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Fabrice ZAREMBA, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Sébastien DUHEM.

Absent(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Alexandra LECHNER, Michel PLOUY.

OBJET : Compte administratif 2019 "Budget principal"

Vu le rapport DFCG/2020/175

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié

DECIDE à la majorité:

- d'adopter, conformément à l'article L. 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le compte administratif du budget principal du Département pour l'exercice 2019 tel qu'il est présenté dans le rapport (annexe 1), et tel qu'il figure dans la maquette (annexe 2) et les annexes 3, 4 et 5 ci-jointes. Le compte administratif a été arrêté, en mouvements réels à 2 969 573 924,64 € en dépenses et à 3 023 299 060,51 € en recettes (hors résultats antérieurs reportés), dégageant un excédent pour 2019 de 53 725 135,87 €, et un excédent cumulé de 81 139 410,16 € qui se décompose comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 147 830 472,01 €
Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs	+ 27 414 274,29 €
Résultat cumulé de fonctionnement	+ 175 244 746,30 €
Résultat cumulé d'investissement	- 94 105 336,14 €
Résultat net final	+ 81 139 410,16 €

- d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal de 175 244 746,30 € au budget supplémentaire 2020 :
 - à la couverture du déficit d'investissement pour 94 105 336,14 €,
 - à la section de fonctionnement pour le solde, soit 81 139 410,16 €.
- d'admettre en non-valeur les titres et montants tels que présentés en annexe 5 du rapport.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 56.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FILLEUL, ainsi que Messieurs PICK et GODEFROY (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT).

Monsieur ZAREMBA, (porteur du pouvoir de Madame DUHAMEL), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame COTTENYE.

Messieurs BAUDOUX et CADART, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

En application du 2^{ème} alinéa de l'article L.3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LECERF, Président du Conseil départemental, a assisté au débat mais a quitté la salle préalablement au vote sur le compte administratif 2019 en cédant la Présidence au Premier Vice-président.

0.1

Vote intervenu à 18 h 17.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 10

N'ont pas pris part au vote : 1 (le Président du Conseil départemental en application de l'article L3312-5 du CGCT)

Ont pris part au vote : 71 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 71

Majorité des suffrages exprimés : 36

Pour : 46 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 25 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ; Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ; Madame MASQUELIER, non inscrite)

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

BUDGET PRINCIPAL - CA 2019 - REPARTITION PAR CHAPITRE

Fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Dépense	Recette
930	SERVICES GENERAUX	125 252 713,57	15 871 196,44
931	SECURITE	92 500 000,00	
932	ENSEIGNEMENT	139 367 295,33	5 078 574,66
933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	30 967 080,77	1 613 419,07
934	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	73 698 132,38	5 475 937,19
935	ACTION SOCIALE (HORS 9354 RMI, HORS 9355 APA ET HORS 9356 RSA)	1 079 742 553,18	81 609 065,94
9354	REVENU MINIMUM D'INSERTION	1 474 824,36	65 148,52
9355	PERSONNES DEPENDANTES (APA)	229 530 754,62	84 588 788,35
9356	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	702 734 626,91	46 921 577,91
936	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	57 093 377,01	1 604 055,94
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 133 167,86	12 176 670,86
938	TRANSPORTS	1 302 213,36	44 376,48
939	DEVELOPPEMENT	6 040 173,16	55 542,44
940	IMPOSITIONS DIRECTES		815 782 833,00
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES	31 034 371,93	1 162 219 507,21
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6,00	643 954 885,78
943	OPERATIONS FINANCIERES	19 861 085,22	4 156 781,87
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	859 144,10	13 456,70
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	154 382 392,47	20 572 565,88
	TOTAL	2 753 973 912,23	2 901 804 384,24

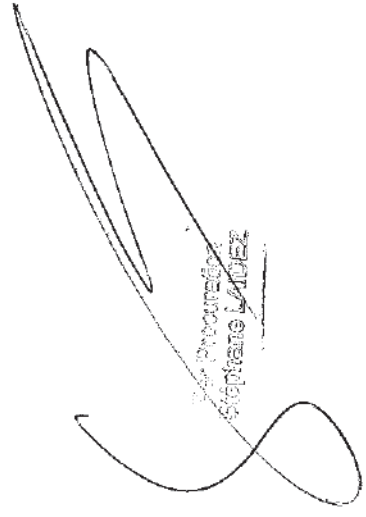
Investissement

Chapitre	Libellé chapitre	Dépense	Recette
900	SERVICES GENERAUX	18 965 100,52	132,00
902	ENSEIGNEMENT	62 568 925,84	13 024 348,10
903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	3 651 949,22	77 290,46
904	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	155 059,91	
905	ACTION SOCIALE (HORS 9054 RMI ET HORS 9056 RSA)	8 358 289,12	548 301,67
906	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	65 890 206,67	4 957 855,88
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	1 905 694,71	593 520,00
909	DEVELOPPEMENT	273 842,22	
911	SECURITE	6 000 000,00	
912	ENSEIGNEMENT	988 817,86	
913	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	783 009,55	
914	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	428 120,01	
915	ACTION SOCIALE (HORS 9154 RMI ET HORS 9156 RSA)	14 540 246,84	712 163,68
916	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	1 020 589,40	
917	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	25 236 192,82	1 427 008,01
918	TRANSPORTS	5 340 000,00	
919	DEVELOPPEMENT	916 942,01	
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		22 776 935,59
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	152 545 927,30	166 518 473,93
92410	Remembrements effectués d'office pour le compte de tiers	299 782,22	85 384,55
92411	Curage des cours d'eaux non domaniaux effectué d'office pour le compte de tiers		503,56
92412	Travaux d'aménagement des routes sous mandat		158 333,34
92418	Opérations d'investissement constructions de lycées (cités mixtes)	113 708,66	1 083 712,18
925	OPERATIONS PATRIMONIALES	7 357 256,89	7 357 256,89
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	20 572 565,88	154 382 392,47
	TOTAL	397 912 227,65	373 703 612,31

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES		
Chap. / Art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT ... TOTAL		(III)
900	Services généraux	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
904	Prévention médico-sociale	0,00
905	Action sociale	0,00
905-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
905-6	Revenu de solidarité active	0,00
906	Réseaux et infrastructures	0,00
907	Aménagement et environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Développement	0,00
910	Services généraux	0,00
911	Sécurité	0,00
912	Enseignement	0,00
913	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
914	Prévention médico-sociale	0,00
915	Action sociale	0,00
915-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
915-6	Revenu de solidarité active	0,00
916	Réseaux et infrastructures	0,00
917	Aménagement et environnement	0,00
918	Transports	0,00
919	Développement	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)
		0,00

Chap. / Art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
930	Services généraux	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
934	Prévention médico-sociale	0,00
935	Action sociale	0,00
935-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
935-5	Personnes dépendantes (APA)	0,00
935-6	Revenu de solidarité active	0,00
936	Réseaux et infrastructures	0,00
937	Aménagement et environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Développement	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.



Stéphane LAJOLIE

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES

I
C2

Chap. / Art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		
900	Services généraux	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
904	Prévention médico-sociale	0,00
905	Action sociale	0,00
905-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
905-6	Revenu de solidarité active	0,00
906	Réseaux et infrastructures	0,00
907	Aménagement et environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Développement	0,00
910	Services généraux	0,00
911	Sécurité	0,00
912	Enseignement	0,00
913	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
914	Prévention médico-sociale	0,00
915	Action sociale	0,00
915-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
915-6	Revenu de solidarité active	0,00
916	Réseaux et infrastructures	0,00
917	Aménagement et environnement	0,00
918	Transports	0,00
919	Développement	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00

Chap. / Art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		0,00
930	Services généraux	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
934	Prévention médico-sociale	0,00
935	Action sociale	0,00
935-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
935-5	Personnes dépendantes (APA)	0,00
935-6	Revenu de solidarité active	0,00
936	Réseaux et infrastructures	0,00
937	Aménagement et environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Développement	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

0.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294859-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le 10 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Fabrice ZAREMBA, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Sébastien DUHEM.

Absent(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Alexandra LECHNER, Michel PLOUY.

OBJET : Compte administratif 2019 du budget annexe "Laboratoire départemental"

Vu le rapport DFCG/2020/176

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié

DECIDE à l'unanimité:

- d'adopter, conformément à l'article L. 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le compte administratif du budget annexe « Laboratoire départemental » pour l'exercice 2019 tel qu'il est présenté dans le rapport et tel qu'il figure dans la maquette (annexe 1).

Le compte administratif a été arrêté, en mouvements réels à **2 084 561,89 €** en dépenses et à **2 189 268,94 €** en recettes, et 162 602,47 € en mouvements d'ordre, dégageant un excédent global de clôture pour 2019 de **104 707,05 €** qui se décompose comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice	0,00€
Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs	0,00€
Résultat cumulé de fonctionnement	0,00€
Résultat d'investissement de l'exercice	+104 707,05€
Résultat d'investissement des exercices antérieurs	+108 204,17 €
Résultat cumulé d'investissement	+ 212 911,22€
Résultat net final	+ 212 911,22€

- de reprendre l'excédent d'investissement du budget annexe du « Laboratoire départemental » de 212 911,22 € en investissement au budget supplémentaire 2020 ;
- d'admettre en non-valeur les titres et montants tels que présentés en annexe 2 du rapport.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 56.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FILLEUL, ainsi que Messieurs PICK et GODEFROY (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT).

Monsieur ZAREMBA, (porteur du pouvoir de Madame DUHAMEL), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame COTTENYE.

Messieurs BAUDOUX et CADART, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

En application du 2^{ème} alinéa de l'article L.3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LECERF, Président du Conseil départemental, a assisté au débat mais a quitté la salle préalablement au vote sur le compte administratif 2019 en cédant la Présidence au Premier Vice-président.

0.2

Vote intervenu à 18 h 17.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 10

N'ont pas pris part au vote : 1 (le Président du Conseil départemental en application de l'article L3312-5 du CGCT)

Ont pris part au vote : 71 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 71

Majorité des suffrages exprimés : 36

Pour : 71 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ; Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ; Madame MASQUELIER, non inscrite)

Contre : 0

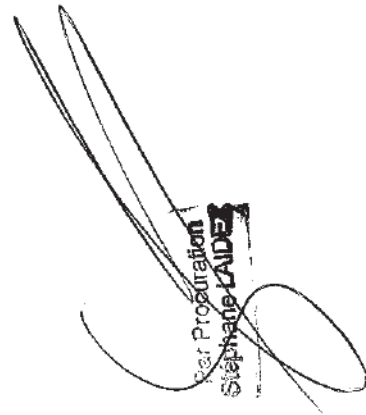
Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES		
Chap. / Art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)
900	Services généraux	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
904	Prévention médico-sociale	0,00
905	Action sociale	0,00
905-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
905-6	Revenu de solidarité active	0,00
906	Réseaux et infrastructures	0,00
907	Aménagement et environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Développement	0,00
910	Services généraux	0,00
911	Sécurité	0,00
912	Enseignement	0,00
913	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
914	Prévention médico-sociale	0,00
915	Action sociale	0,00
915-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
915-6	Revenu de solidarité active	0,00
916	Réseaux et infrastructures	0,00
917	Aménagement et environnement	0,00
918	Transports	0,00
919	Développement	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)
		0,00

Chap. / Art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
930	Services généraux	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
934	Prévention médico-sociale	0,00
935	Action sociale	0,00
935-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
935-5	Personnes dépendantes (APA)	0,00
935-6	Revenu de solidarité active	0,00
936	Réseaux et infrastructures	0,00
937	Aménagement et environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Développement	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.



 Par Procuration
 Stéphanie LAIDE

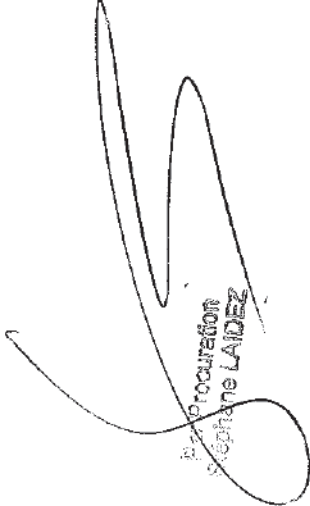
I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES

I
C2

Chap. / Art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		
900	Services généraux	(f) 0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
904	Prévention médico-sociale	0,00
905	Action sociale	0,00
905-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
905-6	Revenu de solidarité active	0,00
906	Réseaux et infrastructures	0,00
907	Aménagement et environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Développement	0,00
910	Services généraux	0,00
911	Sécurité	0,00
912	Enseignement	0,00
913	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
914	Prévention médico-sociale	0,00
915	Action sociale	0,00
915-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
915-6	Revenu de solidarité active	0,00
916	Réseaux et infrastructures	0,00
917	Aménagement et environnement	0,00
918	Transports	0,00
919	Développement	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00

Chap. / Art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		
930	Services généraux	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
934	Prévention médico-sociale	0,00
935	Action sociale	0,00
935-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
935-5	Personnes dépendantes (APA)	0,00
935-6	Revenu de solidarité active	0,00
936	Réseaux et infrastructures	0,00
937	Aménagement et environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Développement	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.


 Procureur
 Stéphane LAIDEZ

0.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294857-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le 10 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Fabrice ZAREMBA, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Sébastien DUHEM.

Absent(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Alexandra LECHNER, Michel PLOUY.

OBJET : Compte de gestion 2019 du budget principal

Vu le rapport DFCG/2020/172

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié

DECIDE à l'unanimité:

- d'arrêter les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget principal tels que constatés dans le compte de gestion 2019 ;
 - de constater que les résultats du compte de gestion 2019 du budget principal sont conformes à ceux du compte administratif 2019 ;
 - de déclarer que le compte de gestion 2019 du budget principal dressé par Monsieur le comptable du Trésor n'appelle aucune observation.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 56.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FILLEUL, ainsi que Messieurs PICK et GODEFROY (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT).

Monsieur ZAREMBA, (porteur du pouvoir de Madame DUHAMEL), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame COTTENYE.

Messieurs BAUDOUX et CADART, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 18 h 16.

Au moment du vote, 51 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 10

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 72 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	72
Majorité des suffrages exprimés :	37
Pour :	72 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ; Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ; Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

0.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294858-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le 10 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Fabrice ZAREMBA, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Sébastien DUHEM.

Absent(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Alexandra LECHNER, Michel PLOUY.

OBJET : Compte de gestion 2019 du budget annexe "Laboratoire départemental"

Vu le rapport DFCG/2020/173

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié

DECIDE à l'unanimité:

- d'arrêter les résultats de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion 2019 ;
 - de constater que les résultats du compte de gestion 2019 sont conformes à ceux du compte administratif 2019 ;
 - de déclarer que le compte de gestion 2019 dressé par Monsieur le comptable du Trésor n'appelle aucune observation.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 56.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FILLEUL, ainsi que Messieurs PICK et GODEFROY (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT).

Monsieur ZAREMBA, (porteur du pouvoir de Madame DUHAMEL), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame COTTENYE.

Messieurs BAUDOUX et CADART, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 18 h 16.

Au moment du vote, 51 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 10

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 72 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	72
Majorité des suffrages exprimés :	37
Pour :	72 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ; Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ; Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

0.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294855A-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le 10 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM.

Absent(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Alexandra LECHNER, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Avis du Conseil départemental sur le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des

Risques (SDACR)

Vu le rapport DFCG/2020/196

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié

DONNE ACTE:

- de la mise à disposition et de la présentation du projet de Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord ;

DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le projet de SDACR présenté.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 18.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs BAUDOUX, CADART et PLOUY.

Madame CHASSAING, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame BORIE.

Madame TONNERRE, ainsi que Messieurs DECAGNY et PICK, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 19 h 23.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 22

Absents sans procuration : 10

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 72 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	72
Majorité des suffrages exprimés :	37
Pour :	72 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ; Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ; Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-293400-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM.

Absent(e)(s) : Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Alexandra LECHNER, Marie TONNERRE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Plan de soutien pour les familles nordistes en sortie de confinement

Vu le rapport DIPLE/2020/139

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

Vu l'amendement ci annexé

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la Charte du premier accueil social inconditionnel de proximité annexée au rapport et tous les documents afférents à cette démarche ;
 - d'élargir les critères d'attribution des aides Activ'emploi aux allocataires du RSA en situation de retour à l'emploi ou à la formation y compris dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile ainsi que dans les services d'aide à la personne pour une enveloppe de 500 000 €, dans les conditions décrites au rapport ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre le fonds d'aide exceptionnel pour les personnes les plus vulnérables d'un montant de 1 million d'euros, dans les conditions décrites au rapport et dans l'annexe 2 jointe au rapport ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à mobiliser 1 million d'euros de financements complémentaires pour la mise en œuvre des mesures de soutien en faveur des enfants et jeunes les plus vulnérables, fragilisés par la crise sanitaire, dans les conditions décrites au rapport ;
 - de soutenir la démarche de l'association Agir pour l'école en la proposant aux communes du Nord ;
 - d'attribuer un montant de 100 000 € au Groupement d'Intérêt Public Education et Formation tout au long de la vie, afin de participer aux frais de transport des collégiens vers les équipements départementaux (culturels, de loisirs, de plein air), et d'autres structures existantes (communales ou intercommunales) ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes conventions et actes administratifs afférents à la mise en œuvre du plan de soutien.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 24.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur PICK.

Monsieur RENAUD (porteur du pouvoir de Madame DEROEUX), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote. Il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Messieurs CHRISTOPHE et LEFEBVRE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 19 h 37.

Au moment du vote, 48 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21
Absents sans procuration : 13
N'ont pas pris part au vote : 0
Ont pris part au vote : 69 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	69
Majorité des suffrages exprimés :	35
Pour :	69 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés - Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL
REUNION DU 29 JUIN 2020

AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DIPLE/2020/139

OBJET : Plan de soutien pour les Nordistes fragilisés en sortie de confinement

EXPOSE DES MOTIFS

Il convient d'apporter des précisions sur la partie 5 « Soutenir les enfants et les jeunes vulnérables, fragilisés par la crise sanitaire », notamment sur l'opération des vacances apprenantes.

En effet, dans le cadre de l'opération vacances apprenantes, plusieurs dispositifs ont été mis en place par le Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse « pour lutter contre les retards qui ont pu s'accumuler pendant la période de confinement et les risques de décrochage ».

A ce jour, suite à l'appel à projets, pour l'école ouverte et l'école ouverte buissonnière, lancé par le Rectorat auprès des établissements scolaires, 65 projets ont été déposés par les collèges pour des sessions allant d'une à quatre semaines, soit un total de 110 sessions, qui se dérouleront durant les vacances d'été (début juillet-fin août).

1 600 collégiens du Nord sont concernés, soit le double du nombre de collégiens comparé aux années antérieures pour l'école ouverte.

En complément du montant forfaitaire de 4 300 € par session attribué par le Rectorat, le Département participera aux frais de transport des collégiens vers les équipements départementaux (culturels, de loisirs, de plein air), mais également vers les autres structures existantes (communales ou intercommunales).

La contribution financière départementale de l'ordre de 900 € par session, soit au total un budget global de 100 000 €, sera versé au Groupement d'Intérêt Public Education et Formation tout au long de la vie (GIP FCIP), créé à cette occasion par le Rectorat pour suivre ces dispositifs.

DISPOSITIF

Les propositions de décision inscrites rapport sont complétées par l'alinéa suivant :

- d'attribuer un montant de 100 000 € au Groupement d'Intérêt Public Education et Formation tout au long de la vie, afin de participer aux frais de transport des collégiens vers les équipements départementaux (culturels, de loisirs, de plein air), et d'autres structures existantes (communales ou intercommunales).



Jean-René LECERF
Président du Département

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294904-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le 13 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM.

Absent(e)(s) : Paul CHRISTOPHE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Marie TONNERRE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Participation du Département du Nord au fonds régional dénommé "Fonds COVID Relance

DECIDE à l'unanimité:

- de participer au fonds régional dénommé « Fonds COVID Relance Hauts-de-France » pour l'aide aux très petites entreprises et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
 - de fixer le montant de cette participation à 5 200 000 €, sous forme d'avances de trésorerie ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer à cet effet une convention avec la Région Hauts-de-France, la Banque des Territoires et tout autre partenaire financier de ce fonds.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 37.

Madame BOISSEAUX est Conseillère régionale à la Région Hauts-de-France. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Mesdames DEL PIERO et FREMAUX avaient donné pouvoir à Madame BOISSEAUX. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

47 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs DECAGNY et LEFEBVRE.

Monsieur DRIEUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Monsieur HENNO (porteur du pouvoir de Monsieur MONNET), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 19 h 42.

Au moment du vote, 47 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18

Absents sans procuration : 16

N'a pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 65 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	65
Majorité des suffrages exprimés :	33
Pour :	65 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés - Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-293467-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le 10 juillet 2020

Notifié le 30 juin 2020

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Paul CHRISTOPHE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Olivier HENNO, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Marie TONNERRE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte

contre la pauvreté - Rapport d'exécution 2019 de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Vu le rapport DGASOL/2020/59

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le rapport d'exécution 2019 de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à le transmettre à Monsieur le Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet du Nord.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 42.

48 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur DRIEUX.

Madame FAHEM, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Monsieur HOUSSIN (porteur du pouvoir de Madame ASTRUC-DAUBRESSE), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 19 h 52.

Au moment du vote, 47 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 19

Absents sans procuration : 16

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	8 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)
Total des suffrages exprimés :	58
Majorité des suffrages exprimés :	30
Pour :	58 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294887-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Premier Vice-Président

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM.

Absent(e)(s) : Paul CHRISTOPHE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Marie TONNERRE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Fondation du Nord : rapport d'activité (septembre 2018-décembre 2019) et convention relative

à l'attribution d'une subvention, sous forme de prestations en nature, entre le Département du Nord et la fondation FACE.

Vu le rapport MECENAT/2020/20

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- de prendre acte de la présentation du bilan du rapport d'activité (septembre 2018-décembre 2019) de la Fondation du Nord ;
 - d'attribuer une subvention sous forme de prestations en nature à la fondation FACE ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'attribution de subvention entre le Département du Nord et la fondation FACE dans les termes du projet joint au rapport.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 52.

Mesdames BECUE et MANNARINO, ainsi que Monsieur DUSART sont membres du comité exécutif de la Fondation du Nord. En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DEZITTER avait donné pouvoir à Madame MANNARINO. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur KANNER (membre du comité exécutif de la Fondation du Nord) avait donné pouvoir à Monsieur MANIER. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur LECERF déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de membre du comité exécutif de la Fondation du Nord, et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Monsieur POIRET, Premier Vice-Président.

43 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FAHEM, ainsi que par Messieurs HENNO (porteur du pouvoir Monsieur MONNET) et HOUSSIN (porteur du pouvoir de Madame ASTRUC-DAUBRESSE).

Madame ZAWIEJA-DENIZON, ainsi que Messieurs CADART et DECAGNY, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 19 h 56.

Au moment du vote, 43 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 19

Absents sans procuration : 16

N'ont pas pris part au vote : 4 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 62 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	62
Majorité des suffrages exprimés :	32
Pour :	62 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés - Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294680-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 30 juin 2020

Affiché le 30 juin 2020

Notifié le 30 juin 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Premier Vice-Président

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM.

Absent(e)(s) : François-Xavier CADART, Paul CHRISTOPHE, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Marie TONNERRE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

OBJET : Mise en régie directe par le Département de la gestion de l'Abbaye de Vaucelles

Vu le rapport DGADT/2020/204

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

Vu l'amendement ci-annexé

DECIDE à l'unanimité:

Concernant la mise en régie directe par le Département de la gestion de l'Abbaye de Vaucelles :

- de substituer une gestion du site de l'Abbaye de Vaucelles par le Département en régie directe, à la gestion par l'établissement public administratif « régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles », à compter du 1^{er} juillet 2020 ;
- de dissoudre l'établissement public administratif « régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles » au 30 juin 2020 à minuit, avec un transfert au Département de l'ensemble des droits et obligations de l'établissement tels que les contrats, marchés publics et les biens, à compter du 1^{er} juillet 2020 ;
- de ne pas recourir à un liquidateur externe, sachant que le Président pourra désigner par arrêté, au sein des services départementaux, un liquidateur pour prendre toutes les mesures nécessaires à la liquidation de l'établissement public ;
- de transférer le personnel de l'établissement public administratif dans les effectifs du Département, dans les mêmes conditions, au 1^{er} juillet 2020 ;
- de reprendre le résultat, l'actif, le passif et le solde de trésorerie de l'établissement public dans les comptes du Département ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment tous documents contractuels ou avenants nécessaires aux contrats et conventions souscrits par l'établissement public ou ayant fait l'objet de délibérations de son Conseil d'administration avant le 30 juin 2020 à minuit ;

Concernant la délibération n°DA/2015/239 du 2 avril 2015, modifiée comme suit à compter du 11 juillet 2020 :

Au 2) Délégations diverses (article L.3211-2 CGCT), les termes :

« - de fixer les tarifs des droits d'entrée dans les musées départementaux et le Forum départemental des sciences ; »

« - de fixer les tarifs des publications, des catalogues ou des objets et produits dérivés mis en vente dans les boutiques des musées départementaux, du Forum départemental des sciences et par les Archives Départementales ; »

sont remplacés par les termes :

« - de fixer les tarifs des droits d'entrée dans les équipements culturels départementaux (musées, Forum départemental des sciences, Abbaye de Vaucelles,...) ; »

« - de fixer les tarifs des publications, des catalogues ou des objets et produits dérivés mis en vente dans les boutiques des équipements culturels départementaux et par les Archives Départementales ; »

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 56.

Mesdames CLERC-CUVELIER et DESCAMPS-PLOUVIER, ainsi que Messieurs BRICOUT, DULIEU et MANIER sont membres du conseil d'administration de l'Etablissement Public Administratif « Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles ».

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Messieurs KANNER et VANDEWALLE avaient donné pouvoir à Monsieur MANIER. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame ASTRUC-DAUBRESSE et Monsieur RAGAZZO (membres du conseil d'administration de l'Etablissement Public Administratif « Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles ») avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur HOUSSIN et à Madame MARCHYLLIE. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur LECERF, déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de Président du conseil d'administration de l'Etablissement Public Administratif « Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles », et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Monsieur POIRET, Premier Vice-Président.

41 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Madame BECUE et Monsieur CABAYE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 19 h 59.

Au moment du vote, 39 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 17

Absents sans procuration : 20

N'ont pas pris part au vote : 6 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 56 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	56
Majorité des suffrages exprimés :	29
Pour :	56 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés - Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
REUNION DU 29 JUIN 2020**

AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DGADT/2020/204

OBJET : Mise en régie directe par le Département de la Gestion de l'Abbaye de Vaucelles

EXPOSE DES MOTIFS

- Le changement de mode de gestion de l'Abbaye de Vaucelles intervient dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire.

La proclamation puis la prorogation de l'état d'urgence sanitaire ont induit un fonctionnement institutionnel reposant en partie sur des bases légales temporaires, et notamment sur l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020.

Actuellement, les délégations de compétence issues de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 donnent au Président du Conseil départemental une délégation totale en matière de tarifs, ce qui lui permet de régler toutes les questions tarifaires liées à l'Abbaye de Vaucelles sans problème dans le cadre de la mise en régie au 1^{er} juillet.

Toutefois, la fin de l'état d'urgence le 10 juillet 2020 à minuit a pour effet de réactiver les délégations telles qu'elles ont été décidées en 2015 dans une rédaction qui ne permet pas au Président de prendre les décisions tarifaires pour l'Abbaye de Vaucelles (elles ne concernent que les musées et le Forum départemental des sciences) et il faudrait recourir à des délibérations pour apporter des modifications aux tarifs ou prendre des décisions de gratuité, ce qui nuirait à la réactivité nécessaire sur l'organisation des événements à l'abbaye.

Il est proposé de corriger les délégations au Président (pour la période post état d'urgence sanitaire) afin qu'elles concernent l'ensemble des équipements culturels départementaux (musées, Forum départemental des sciences, Abbaye de Vaucelles,...), tant pour les tarifs d'entrée que pour les tarifs des publications, des catalogues ou des objets et produits dérivés mis en vente dans les boutiques des équipements culturels départementaux et par les Archives Départementales ;

- Par ailleurs, le changement de mode de gestion de l'Abbaye de Vaucelles intervient en cours de saison et il est nécessaire d'assurer une correcte transition juridique entre l'établissement public et le Département.

Ainsi que l'expose le rapport, le Département vient aux droits de l'établissement public. La dissolution de celui-ci le 30 juin 2020 à minuit va entraîner le transfert au Département de ses droits et obligations, notamment dans ses obligations contractuelles.

Il est proposé de compléter le 2) des propositions de décision pour y mentionner explicitement l'autorisation au Président du Département de signer tous documents contractuels ou avenants nécessaires aux contrats et conventions souscrits par l'établissement public ou ayant fait l'objet de délibérations de son Conseil d'administration avant le 30 juin 2020 à minuit.

DISPOSITIF

Les propositions de décisions figurant en conclusion du rapport sont modifiées et complétées comme suit :

- *Le 2) est rédigé ainsi :*

« 2) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment tous documents contractuels ou avenants nécessaires aux contrats et conventions souscrits par l'établissement public ou ayant fait l'objet de délibérations de son Conseil d'administration avant le 30 juin 2020 à minuit ; »

- *Il est ajouté un 3) rédigé ainsi :*

« La délibération N°DA/2015/239 du 2 avril 2015 est modifiée comme suit à compter du 11 juillet 2020 :

Au 2) Délégations diverses (article L.3211-2 CGCT), les termes :

« - de fixer les tarifs des droits d'entrée dans les musées départementaux et le Forum départemental des sciences ; »


« - de fixer les tarifs des publications, des catalogues ou des objets et produits dérivés mis en vente dans les boutiques des musées départementaux, du Forum départemental des sciences et par les Archives Départementales ; »

sont remplacés par les termes :

« - de fixer les tarifs des droits d'entrée dans les équipements culturels départementaux (musées, Forum départemental des sciences, Abbaye de Vaucelles,...) ; »

« - de fixer les tarifs des publications, des catalogues ou des objets et produits dérivés mis en vente dans les boutiques des équipements culturels départementaux et par les Archives Départementales ; »

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord



Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-293155-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Paul CHRISTOPHE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Claude DULIEU, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Marie TONNERRE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Désignations des représentants du Département dans divers instances ou organismes

Vu le rapport DAJAP/2020/86

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

Vu l'amendement ci-annexé

DECIDE à l'unanimité:

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
 - de constater un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que, les conditions du 4e alinéa de l'article L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément aux tableaux ci-annexés.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 59.

44 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame ZAWIEJA-DENIZON, ainsi que par Messieurs CABAYE, CADART et DECAGNY.

Madame CHOAIN, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL
REUNION DU 29 JUIN 2020

AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DAJAP/2020/86

OBJET : Désignation des représentants du Département dans divers instances ou organismes

EXPOSE DES MOTIFS

1) Représentation du Département au sein de la commission d'élaboration du jury criminel

L'article 262 du Code de procédure pénale a institué une commission chargée d'exclure les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'aptitude légales aux fonctions de juré. Elle comprend notamment cinq conseillers départementaux désignés chaque année par le Département. Le mandat des élus désignés le 01 juillet 2019, arrive à échéance.

Par mail du 16 juin 2020, la Cour d'assises de Douai demande la désignation des 5 conseillers départementaux appelés à siéger à cette commission à la fin du mois de septembre.

Le 01 juillet 2019, le Département avait désigné Mesdames Marie-Hélène QUATREBOEUFS-NIKLIKOWSKI et Caroline SANCHEZ, ainsi que Messieurs François-Xavier CADART, Nicolas SIEGLER et Frédéric DELANNOY.

Il est proposé au Conseil départemental de reconduire les représentants du Département désignés en 2019.

2) Représentation du Département au sein de la Société d'Economie Mixte locale d'aménagement pour les territoires du Nord – NORDSEM

La SAEML NORDSEM (Société Anonyme d'Économie Mixte Locale) est une société d'aménagement créée en octobre 2014 à l'initiative du Département du Nord qui en est l'actionnaire majoritaire.

M. Yves DUSART a été désigné, lors de la réunion du Conseil Départemental du 24 avril 2015, pour représenter le Département au Conseil d'administration de la NORDSEM.

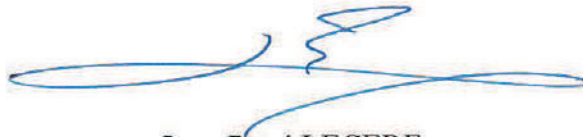
Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, sur demande de l'intéressé et du Groupe Union Pour le Nord, il est proposé de procéder au remplacement de Monsieur

Yves DUSART par Mme Geneviève MANNARINO en qualité de représentant du Département au conseil d'administration de la NORDSEM.

DISPOSITIF

Le paragraphe des propositions de décision formulées en conclusion du rapport sera modifié comme suit dans son 2^{ème} alinéa :

- de constater, le cas échéant, un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que, les conditions du 4^e alinéa de l'article L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau qui sera annexé à la délibération et au tableau joint au présent amendement.



Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil Départemental du Nord

ORGANISME	TEXTES DE REFERENCE	Durée du mandat	NOMBRE DE REPRESENTANTS	REPRESENTANTS DESIGNES	REPRESENTANTS A DESIGNER au Conseil Départemental du 29/06/2020
Commission du Jury Criminel (CJC)	Code de Procédure Pénale, article 262	1 an	5 conseillers départementaux	Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI M. François-Xavier CADART Mme Caroline SANCHEZ M. Nicolas SIEGLER M. Frédéric DELANNOY	
dernière désignation : 01/07/2019					
Société d'Economie Mixte Locale d'Aménagement pour les territoires du Nord (NORDESEM)	CGCT art; L5721-1 à L5722-10 Délibération DPAE/2014/644 du 23 juin 2014	6 ans	11 conseillers départementaux	M. Bernard BAUDOUX M. Guy BRICOUT Mme Josyane BRIDOUX M. Arnaud DECA GNY <u>M. Yves DUSART démissionnaire</u> M. Bruno FICHEUX Mme Martine FILLEUL M. Olivier HENNO M. Bertrand RINGOT M. Nicolas SIEGLER Mme Anne VANPEENE	M. Bernard BAUDOUX M. Guy BRICOUT Mme Josyane BRIDOUX M. Arnaud DECA GNY <u>Mme Geneviève MANNARINO en remplacement de M. Yves DUSART</u> M. Bruno FICHEUX Mme Martine FILLEUL M. Olivier HENNO M. Bertrand RINGOT M. Nicolas SIEGLER Mme Anne VANPEENE
dernière désignation : 24/04/2015					

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil Départemental du Nord

ORGANISME	TEXTES DE REFERENCE	Durée du mandat	NOMBRE DE REPRESENTANTS	REPRESENTANTS DESIGNES	REPRESENTANTS DESIGNES au Conseil Départemental du 29/06/2020
Association Foncière de Remembrement de la commune de Willems (AFR)	Code rural et de la pêche maritime R.133-3	Suit le sort du mandat	<u>au bureau :</u> 1 représentant du Conseil Départemental	1 représentant du Conseil Départemental	M. Luc MONNET
EPINORPA (Etablissement Public de Gestion Immobilière du Nord Pas-de-Calais)	Loi n° 2000-1208 du 13/12/2000, article 191 Décret n°2002-358 du 15/03/2002, articles 1 et 2	Suit le sort du mandat	<u>au Conseil d'Administration :</u> 2 représentants du Conseil Départemental	M. Max-André PICK Mme Maryline LUCAS	M. Max-André PICK Mme Maryline LUCAS
Canal Seine Nord Europe (CSNE)	délibération du Conseil Départemental du Nord n° DGAAD/SG/2019/497 du 16/12/2019 Article 13 de la convention de financement et de réalisation du CSNE	Suit le sort du mandat	<u>au Comité de suivi de la convention de financement et de réalisation du CSNE :</u> 2 représentants du Conseil Départemental	en qualité de titulaire : 1 représentant à désigner en qualité de suppléant : 1 représentant à désigner	en qualité de titulaire : M. Nicolas SIEGLER en qualité de suppléant : M. Arnaud DECAGNY
Commission du Jury Criminel (CJC) dernière désignation :	Code de Procédure Pénale, article 262	1 an	5 conseillers départementaux	Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI M. François-Xavier CADART Mme Caroline SANCHEZ M. Nicolas SIEGLER M. Frédéric DELANNOY	Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI M. François-Xavier CADART Mme Caroline SANCHEZ M. Nicolas SIEGLER M. Frédéric DELANNOY
Société d'Economie Mixte Locale d'Aménagement pour les territoires du Nord (NORDSEM) dernière désignation : 24/04/2015	CGCT art; L5721-1 à L5722-10 Délibération DPAE/2014/644 du 23 juin 2014	6 ans	11 conseillers départementaux	M. Bernard BAUDOUX M. Guy BRICOUT Mme Josyane BRIDOUX M. Arnaud DECAGNY <u>M. Yves DUSART démissionnaire</u> M. Bruno FICHEUX Mme Martine FILLEUL M. Olivier HENNO M. Bertrand RINGOT M. Nicolas SIEGLER Mme Anne VANPEENE	M. Bernard BAUDOUX M. Guy BRICOUT Mme Josyane BRIDOUX M. Arnaud DECAGNY Mme Geneviève MANNARINO en remplacement de M. Yves DUSART M. Bruno FICHEUX Mme Martine FILLEUL M. Olivier HENNO M. Bertrand RINGOT M. Nicolas SIEGLER Mme Anne VANPEENE

**DESIGNATIONS PAR LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DES PERSONNALITES QUALIFIEES
AU SEIN DES COLLEGES PUBLICS
AVIS DU DEPARTEMENT**

ETABLISSEMENT	TEXTES DE REFERENCE	Durée du mandat	NOMBRE DE PERSONNALITES QUALIFIEES	PERSONNALITES QUALIFIEES DESIGNÉES - RENOUVELLEMENT 2018-2021
Collège Public René Descartes à Loos	Code de l'éducation, articles R.421-34	2018-2021	<p><u>au Conseil d'administration :</u></p> <p>1 personnalité qualifiée</p> <p><i>Une nommée par l'Académie de Lille (DSDEN/DEVE), sur proposition du chef d'établissement</i></p>	<p>Avis de l'Assemblée délibérante du Département du Nord</p> <p><u>En qualité de personnalité qualifiée :</u> Mme Liliane BOULANGER</p>
Collège Public Baudelaire à Roubaix	Code de l'éducation, articles R.421-34	2018-2021	<p><u>au Conseil d'administration :</u></p> <p>1 personnalité qualifiée</p> <p><i>Une nommée par l'Académie de Lille (DSDEN/DEVE), sur proposition du chef d'établissement</i></p>	<p>Avis de l'Assemblée délibérante du Département du Nord</p> <p><u>En qualité de personnalité qualifiée :</u> M. Mustapha LOUGRADA</p>

**PERSONNALITES QUALIFIEES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES
COMPRENANT DEUX PERSONNALITES QUALIFIEES**

Collège Public Jules Ferry à Douai	Code de l'éducation, articles R.421-34	2018-2021	<p><u>au Conseil d'administration :</u></p> <p>2 personnalités qualifiées</p> <p><i>Une nommée par l'Académie de Lille (DSDEN/DEVE), sur proposition du chef d'établissement</i></p> <p><i>la seconde nommée par le Département du Nord sur proposition des Conseillers départementaux du Canton</i></p>	<p>Décision de l'Assemblée délibérante du Département du Nord</p> <p><u>En qualité de 2^{de} personnalité qualifiée :</u> M. Jean-Marc VERON</p>
---------------------------------------	---	-----------	--	--

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294739-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Paul CHRISTOPHE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Claude DULIEU, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Marie TONNERRE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Local (AIL) - Programmation 2020 - 1ère présentation

Vu le rapport DAT/2020/144

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer au titre du Fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Local (AIL), 61 subventions aux bénéficiaires repris au tableau ci-joint (annexe 1), pour un montant total de 81 768 € ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à la conclusion de ces opérations ;
 - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental 2020 (opération 35001OP001).
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20 h 03.

Madame CLERC-CUVELIER est membre du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Le Cateau-Cambrésis. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Mesdames ASTRUC-DAUBRESSE (Elue municipale à Lambersart) et LUCAS (Maire de Guesnain), ainsi que Monsieur VANDEWALLE (Adjoint au Maire de Coudekerque-Branche) avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs HOUSSIN, BEAUCHAMP et MANIER. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

46 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame CHOAIN.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Opérations	35001OP001 - Actions d'intérêt local - Communes et Etablissements Publics
AP/EPCP	35001E15 - 35001 - 2016 - EPF - D - Env.

ARRONDISSEMENT AVESNES

N°	N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Numéro Tiers Grand Angle	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
1	2020 - 01564-01	COMMUNE ETH	1067	59144 ETH	Canton Aulnoye-Aymeries - Mme Marie-Aline BREDA et M. Bernard BAUDOUX	subv AIL 2020 restauration de la chapelle Saint Hubert	0,00	800,00
2	2020 - 01577-01	COLLEGE JEAN LEMAIRE DE BELGES	12023	59570 BAVAY	Canton Aulnoye-Aymeries - Mme Marie-Aline BREDA et M. Bernard BAUDOUX	subv AIL 2020 projet sur le thème d'une guerre à l'autre	0,00	600,00
					Nombre de Dossiers 2		Montant	1 400,00

ARRONDISSEMENT CAMBRAI

N°	N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Numéro Tiers Grand Angle	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
3	2020 - 00300-01	CENTRE HOSPITALIER LE CATEAU CAMBRESIS	8764	59360 LE CATEAU-CAMBRESIS	Canton Le Cateau-Cambrésis - Mme Sylvie CLERC-CUVELIER et M. Didier DRIEUX	subv AIL 2020 organisation de la Journée Nationale des Aidants	0,00	500,00
4	2020 - 00310-01	COLLEGE JACQUES PREVERT	4848	59241 MASNIERES	Canton Le Cateau-Cambrésis - Mme Sylvie CLERC-CUVELIER et M. Didier DRIEUX	subv AIL 2020 achat de matériel pour les salles de musique et de langues	1 000,00	950,00
5	2020 - 00601-01	COMMUNE BAZUEL	1117	59360 BAZUEL	Canton Le Cateau-Cambrésis - Mme Sylvie CLERC-CUVELIER et M. Didier DRIEUX	subv AIL 2020 achat de 6 tablettes et 6 ordinateurs portables pour l'école	0,00	1 500,00
					Nombre de Dossiers 3		Montant	2 950,00

ARRONDISSEMENT DOUAI

N°	N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
6	2020 - 01022-01	COMMUNE MASNY	59176 MASNY	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2020 soutien aux festivités communales	1 000,00	1 000,00
7	2020 - 01220-01	COMMUNE GUESNAIN	59287 GUESNAIN	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2020 Téléthon 2020	500,00	500,00
8	2020 - 01631-01	COMMUNE ARLEUX	59151 ARLEUX	Canton Aniche - Mme Maryline LUCAS et M. Charles BEAUCHAMP	subv AIL 2020 achat d'instruments pour le petit conservatoire du Val de Sensée	0,00	500,00
9	2020 - 03190-01	COMMUNE ANHIERS	59194 ANHIERS	Canton Orchies - Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI et M. Jean-Luc DETAVERNIER	subv AIL 2020 achat de masques pour les enfants de l'école Lenne	0,00	250,00
10	2020 - 03191-01	COMMUNE FLINES LEZ RACHES	59148 FLINES LEZ RACHES	Canton Orchies - Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI et M. Jean-Luc DETAVERNIER	subv AIL 2020 achat de masques pour les élèves des écoles élémentaires	0,00	1 324,00
11	2020 - 03195-01	COMMUNE RACHES	59194 RACHES	Canton Orchies - Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI et M. Jean-Luc DETAVERNIER	subv AIL 2020 achat de masques pour les élèves de l'école	0,00	540,00
12	2020 - 03217-01	COMMUNE ROOST WARENDIN	59286 ROOST WARENDIN	Canton Orchies - Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI et M. Jean-Luc DETAVERNIER	subv AIL 2020 achat de masques pour les élèves des écoles primaires	0,00	1 500,00

ARRONDISSEMENT DOUAI (Suite)								
13	2020 - 03218-01	COMMUNE RAIMBEAUCOURT	1338	59283 RAIMBEAUCOURT	Canton Orchies - Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI et M. Jean-Luc DETAVERNIER	subv ALL 2020 achat de masques pour les élèves des écoles de la commune	0,00	760,00
14	2020 - 00407-01	COLLEGE LOUIS PASTEUR	388351	59490 SOMAIN	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv ALL 2020 visite du Conseil Départemental le 13 janvier 2020	0,00	430,00
15	2020 - 01215-01	COLLEGE JOLIOT CURIE	4868	59167 LALLAING	Canton Sin-le-Noble - Mme Josyane BRIDOUX et M. Frédéric DELANNOY	subv ALL 2020 voyage à Londres les 12 et 13 mars 2020	0,00	1 000,00
					Nombre de Dossiers	10	Montant	7 804,00

ARRONDISSEMENT DUNKERQUE								
N°	N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire		Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
16	2020 - 01836-01	COLLEGE NATIONALISE JULES FERRY	12108	59411 COUDEKERQUE BRANCHE CEDEX	Canton Coudekerque-Branche - Mme Isabelle MARCHYLLIE et M. Benoît VANDEWALLE	subv ALL 2020 soutien aux actions éducatives et pédagogiques	1 000,00	1 000,00
17	2020 - 01839-01	COLLEGE BORIS VIAN	12112	59210 COUDEKERQUE BRANCHE	Canton Coudekerque-Branche - Mme Isabelle MARCHYLLIE et M. Benoît VANDEWALLE	subv ALL 2020 soutien aux actions éducatives et pédagogiques	1 000,00	1 000,00
18	2020 - 02046-01	COLLEGE DU WESTHOEK	12113	59210 COUDEKERQUE BRANCHE	Canton Coudekerque-Branche - Mme Isabelle MARCHYLLIE et M. Benoît VANDEWALLE	subv ALL 2020 soutien aux actions éducatives et pédagogiques	1 000,00	1 000,00
19	2020 - 03129-01	COMMUNE COUDEKERQUE BRANCHE	2040	59411 COUDEKERQUE BRANCHE CEDEX	Canton Coudekerque-Branche - Mme Isabelle MARCHYLLIE et M. Benoît VANDEWALLE	subv ALL 2020 organisation du concours "jeunes lecteurs"	1 000,00	1 000,00
20	2020 - 01798-01	SECTION DU CCAS DUNKERQUE FORT MARDYCK	452750	59430 DUNKERQUE	Canton Dunkerque-1 - Mme Virginie VARLET et M. Roméo RAGAZZO	subv ALL 2020 organisation d'activités intergénérationnelles	0,00	800,00
21	2020 - 00960-01	COLLEGE JULES VERNE	12292	59760 GRANDE SYNTHÉ	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv ALL 2020 soutien aux actions pédagogiques et éducatives	1 452,00	1 464,00
22	2020 - 00961-01	COLLEGE DU MOULIN	32822	59791 GRANDE SYNTHÉ CEDEX	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv ALL 2020 soutien aux actions pédagogiques et éducatives	1 424,00	1 360,00
23	2020 - 00969-01	COLLEGE ANNE FRANK GRANDE SYNTHÉ	4915	59760 GRANDE SYNTHÉ	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv ALL 2020 soutien aux actions pédagogiques et éducatives	1 692,00	1 744,00
24	2020 - 00971-01	COLLEGE JEAN JAURES	12038	59630 BOURBOURG	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv ALL 2020 soutien aux actions pédagogiques et éducatives	1 660,00	1 588,00
25	2020 - 00973-01	COLLEGE NATIONALISE PIERRE ET MARIE CURIE	12295	59820 GRAVELINES	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv ALL 2020 soutien aux actions pédagogiques et éducatives	2 200,00	2 104,00
26	2020 - 00974-01	COLLEGE JEAN MONNET	12286	59153 GRAND FORT PHILIPPE	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv ALL 2020 soutien aux actions pédagogiques et éducatives	768,00	744,00
27	2020 - 01106-01	COLLEGE JEAN ROSTAND	12428	59279 LOON PLAGE	Canton Grande-Synthe - Mme Isabelle FERNANDEZ et M. Bertrand RINGOT	subv ALL 2020 soutien aux actions pédagogiques et éducatives	1 184,00	1 260,00
28	2020 - 01644-01	COLLEGE HENRI DUREZ	11821	59940 ESTAIRES	Canton Hazebrouck - Mme Catherine DEPELCHIN et M. Bruno FICHEUX	subv ALL 2020 projet d'éducation racines carriées	295,00	1 000,00
29	2020 - 01698-01	COLLEGE DU LOOWEG	12122	59380 CROCHTE	Canton Wormhout - Mme Anne VANPEENE et M. Patrick VALOIS	subv ALL 2020 soutien aux projets pédagogiques	500,00	400,00
30	2020 - 01703-01	COLLEGE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	4810	59114 STEENVOORDE	Canton Wormhout - Mme Anne VANPEENE et M. Patrick VALOIS	subv ALL 2020 forum des formations pour les élèves de 6ème	290,00	250,00
					Nombre de Dossiers	15	Montant	16 714,00

ARRONDISSEMENT LILLE

N°	N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Montant subvention N-1	Montant subvention
31	2020 - 03198-01	COLLEGE HENRI MATISSE	59162 OSTRICOURT	Canton Annoeullin - Mme Marie CIETERS et M. Philippe WAYMEL	subv AIL 2020 aide pour deux projets club de sciences et développement durable	2 000,00	2 000,00
32	2020 - 03204-01	COLLEGE ALBERT BALL	59112 ANNOEULLIN	Canton Annoeullin - Mme Marie CIETERS et M. Philippe WAYMEL	subv AIL 2020 découverte du patrimoine culturel	2 000,00	2 000,00
33	2020 - 03208-01	CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE - CCAS LA BASSEE	59480 LA BASSEE	Canton Annoeullin - Mme Marie CIETERS et M. Philippe WAYMEL	subv AIL 2020 aide pour le 3ème âge	3 000,00	3 000,00
34	2020 - 03136-01	COLLEGE JACQUES MONOD	59840 PERENCHIES	Canton Armentières - Mme Carole BORIE et M. Michel PLOUY	subv AIL 2020 projet d'un jardin	0,00	1 000,00
35	2020 - 03140-01	COMMUNE DEULEMONT	59890 DEULEMONT	Canton Armentières - Mme Carole BORIE et M. Michel PLOUY	subv AIL 2020 fabrication de masques	1 500,00	1 000,00
36	2020 - 03146-01	COMMUNE ERQUINGHEM LYS	59193 ERQUINGHEM LYS	Canton Armentières - Mme Carole BORIE et M. Michel PLOUY	subv AIL 2020 réalisation de masques grand public	0,00	1 000,00
37	2020 - 03161-01	CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE CCAS LA CHAPELLE D ARMENTIERES	59930 LA CHAPELLE D ARMENTIERES	Canton Armentières - Mme Carole BORIE et M. Michel PLOUY	subv AIL 2020 achat de masques	0,00	1 000,00
38	2020 - 02067-01	COMMUNE HAUBOURDIN	59320 HAUBOURDIN	Canton Faches-Thumesnil - Mme Annie LEYS et M. François-Xavier CADART	subv AIL 2020 projet SEGPA et projet fresque	0,00	3 000,00
39	2020 - 02092-01	COLLEGE GEORGES REMI HERGE	59147 GONDECOURT	Canton Faches-Thumesnil - Mme Annie LEYS et M. François-Xavier CADART	subv AIL 2020 participation aux sorties pédagogiques	0,00	1 000,00
40	2020 - 02100-01	COLLEGE VOLTAIRE	59139 WATTIGNIES	Canton Faches-Thumesnil - Mme Annie LEYS et M. François-Xavier CADART	subv AIL 2020 séjour d'intégration	1 500,00	1 500,00
41	2020 - 02106-01	COLLEGE JULES FERRY	59482 HAUBOURDIN CEDEX	Canton Faches-Thumesnil - Mme Annie LEYS et M. François-Xavier CADART	subv AIL 2020 acquisition d'un PC portable	0,00	1 000,00
42	2020 - 02108-01	COLLEGE JEAN MOULIN	59139 WATTIGNIES	Canton Faches-Thumesnil - Mme Annie LEYS et M. François-Xavier CADART	subv AIL 2020 séjour nature pour les 6ème et 5ème	2 000,00	1 000,00
43	2020 - 02113-01	LFR RESIDENCE ARTHUR FRANCOIS	59155 FACHES THUMESNIL	Canton Faches-Thumesnil - Mme Annie LEYS et M. François-Xavier CADART	subv AIL 2020 achat de matériel médical	0,00	2 000,00
44	2020 - 02209-01	COLLEGE LAVOISIER	59130 LAMBERSART	Canton Lambersart - Mme Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE et M. Jacques HOUSSIN	subv AIL 2020 actions culturelles	0,00	1 500,00
45	2020 - 02277-01	COMMUNE LAMBERSART	59831 LAMBERSART CEDEX	Canton Lambersart - Mme Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE et M. Jacques HOUSSIN	subv AIL 2020 exposition "secrets de parfum"	8 200,00	5 000,00
46	2020 - 03180-01	COLLEGE ANNE FRANK	59831 LAMBERSART CEDEX	Canton Lambersart - Mme Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE et M. Jacques HOUSSIN	subv AIL 2020 développement de deux projets	1 500,00	2 200,00
47	2020 - 00626-01	COLLEGE DU LAZARO	59700 MARCO EN BAROEUL	Canton Lille-2 - Mme Isabelle FREMAUX et M. Jean-René LECERF	subv AIL 2020 projet de gestion des déchets du collège	2 300,00	500,00
48	2020 - 00629-01	COLLEGE DU LAZARO	59700 MARCO EN BAROEUL	Canton Lille-2 - Mme Isabelle FREMAUX et M. Jean-René LECERF	subv AIL 2020 voyage à Ealing	2 300,00	400,00
49	2020 - 00634-01	COLLEGE DU LAZARO	59700 MARCO EN BAROEUL	Canton Lille-2 - Mme Isabelle FREMAUX et M. Jean-René LECERF	subv AIL 2020 voyage scolaire en Espagne	2 300,00	800,00
50	2020 - 01017-01	COMMUNE BONDUES	59910 BONDUES	Canton Lille-2 - Mme Isabelle FREMAUX et M. Jean-René LECERF	subv AIL 2020 22ème salon du livre les 14 et 15 mars 2020	3 500,00	2 000,00
51	2020 - 01161-01	COMMUNE BONDUES	59910 BONDUES	Canton Lille-2 - Mme Isabelle FREMAUX et M. Jean-René LECERF	subv AIL 2020 organisation de la Semaine des Séniors Actifs	3 500,00	500,00
52	2020 - 03153-01	COLLEGE DU LAZARO	59700 MARCO EN BAROEUL	Canton Lille-2 - Mme Isabelle FREMAUX et M. Jean-René LECERF	subv AIL 2020 achat de fournitures dans le cadre du COVID-19	2 300,00	500,00

ARRONDISSEMENT LILLE (Suite)									
53	2020 - 01025-01	COLLEGE FRANKLIN	12401	59000 LILLE	Canton Lille-4 - Mme Martine FILLEUL et M. Marc GODEFFROY	subv AIL 2020 voyage en Italie en mars 2020	1 000,00	1 000,00	1 000,00
54	2020 - 01484-01	COLLEGE ALBERT DEBEYRE	12432	59374 LOOS CEDEX	Canton Lille-6 - Mme Elisabeth MASQUELIER et M. Roger VICOT	subv AIL 2020 course en cours	1 000,00	1 000,00	1 000,00
55	2020 - 01488-01	COLLEGE PAUL ELUARD	12125	59830 CYSOING	Canton Templeuve-en-Pévèle - Mme Joëlle COTTENYE et M. Luc MONNET	subv AIL 2020 voyages à Paris et à Péronne en février 2020	1 000,00	1 000,00	2 000,00
56	2020 - 01611-01	COLLEGE CAPPELLE EN PEVELE	433194	59242 CAPPELLE EN PEVELE	Canton Templeuve-en-Pévèle - Mme Joëlle COTTENYE et M. Luc MONNET	subv AIL 2020 acquisition de matériel informatique	1 000,00	1 000,00	2 000,00
57	2020 - 01723-01	GIP FORINVAL DE L ACADEMIE D AMIENS	607359	80063 AMIENS CEDEX 9	Canton Templeuve-en-Pévèle - Mme Joëlle COTTENYE et M. Luc MONNET	subv AIL 2020 forum Ere Numérique de septembre 2020 à la "Plaine Image" à Tourcoing	0,00	0,00	2 000,00
58	2020 - 01828-01	COLLEGE ALBERT CAMUS THUMERIES	12907	59239 THUMERIES	Canton Templeuve-en-Pévèle - Mme Joëlle COTTENYE et M. Luc MONNET	subv AIL 2020 projet éducatif "Agir pour l'environnement"	1 000,00	1 000,00	2 000,00
59	2020 - 01880-01	COLLEGE FRANCOISE DOLTO	12776	59710 POINT A MARCQ	Canton Templeuve-en-Pévèle - Mme Joëlle COTTENYE et M. Luc MONNET	subv AIL 2020 achat de casques audio et d'un vidéoprojecteur	1 000,00	1 000,00	2 000,00
60	2020 - 01966-01	COLLEGE MARIE CURIE	12941	59200 TOURCOING	Canton Tourcoing-2 - Mme Doriane BECUE et M. Maxime CABAYE	subv AIL 2020 soutien aux projets éducatifs	0,00	0,00	6 000,00
61	2020 - 01421-01	COLLEGE CAMILLE CLAUDEL	4792	59650 VILLENEUVE D ASCQ	Canton Villeneuve-d'Ascq - Mme Françoise MARTIN et M. Didier MANIER	subv AIL 2020 soutien aux activités pédagogiques	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Nombre de Dossiers 31							Montant	52 900,00	
TOTAL GENERAL								81 768,00	

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294899-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le 13 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Paul CHRISTOPHE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Marie TONNERRE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Création d'un poste - Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)

Vu le rapport DRH/2020/145

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'adopter la modification du tableau des effectifs par la création d'un emploi de Conseiller Scientifique à temps complet annexe 1 – ci-jointe ;

Décide à la majorité :

- de compléter la délibération DRH/2020/118 mentionnée au rapport et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les postes détaillés en annexe 2 ci-jointe lorsque le recrutement d'agents titulaires n'aura pas été possible.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20h05.

48 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur DULIEU.

Messieurs BAUDOUX, SIEGLER et VALOIS, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 20h13.

Au moment du vote, 46 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	21
Absents sans procuration :	15
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	67 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

- **Concernant la modification du tableau des effectifs par la création d'un emploi de Conseiller Scientifique à temps complet :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	67
Majorité des suffrages exprimés :	34
Pour :	67 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés et Elisabeth MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

- Concernant le recrutement d'agents contractuels pour les postes détaillés en annexe 2 lorsque le recrutement d'agents titulaires n'aura pas été possible :

Abstentions :	8	(Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés et Elisabeth MASQUELIER, non inscrite)
Total des suffrages exprimés :	59	
Majorité des suffrages exprimés :	30	
Pour :	44	(Groupe Union Pour le Nord)
Contre :	15	(Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

ANNEXE 1 : CREATION DE POSTE

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	NOMBRE
FILIERE ADMINISTRATIVE	Administrateur Administrateur hors classe	A+	1

Fonction	Chef de projet systèmes d'information équipements numériques et infrastructures
Famille professionnelle	Technique Administratif
Cadre d'emplois	Ingénieur Attaché
Grade	Ingénieur hors classe, ingénieur principal, ingénieur Attaché hors classe, attaché principal, attaché
Nombre	1
Motif	Spécificité du métier
Spécificités du postes	<p>Développer une expertise sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les équipements informatiques et numériques, - l'architecture et la mise en oeuvre des infrastructures réseau et leur sécurisation, - les applications et logiciels, - la gestion et la maintenance des équipements informatiques et numériques, - les outils de pilotage correspondants. <p>Exercer une veille technologique et réaliser des études comparatives et prospectives sur la stratégie du déploiement des outils, de la téléphonie, de la maintenance et de tout autre champ émergeant de l'évolution des technologies.</p> <p>Coordonner et encadrer techniquement 4 techniciens TIC en charge notamment de la gestion du parc.</p> <p>Coordonner l'ensemble des prestataires intervenant sur votre champ d'action, en lien avec le/la chargé(e) de projet support et usages et les techniciens TIC.</p> <p>Constituer et animer des groupes utilisateurs, en lien avec les techniciens TIC, afin d'observer les pratiques, de faire émerger de nouveaux besoins, de faire évoluer les dispositifs et créer des synergies.</p> <p><u>Connaissances requises</u></p> <p>Méthodes et outils de la planification Architecture et fonctionnalités des SI Règles et aspects légaux des SI Principes d'élaboration d'indicateurs et tableaux de bord des études Conceptualisation et modélisation du SI Techniques de conception, modélisation et architecture d'applications Méthodes et techniques d'intégration de matériels, logiciels et systèmes Méthodes, normes et outils de développement Méthode Agile Méthodes, normes, langages et outils de développement (AGL, etc.) Langages de programmation (maquettage, prototypage) Applications n-tiers web Marché de l'offre informatique Offre de service des prestataires d'études et de conseils Démarches qualité et référentiels de bonnes pratiques Normes et procédures de sécurité Procédures qualité de service Méthodes d'analyse et de contrôle des coûts</p>

Fonction	Chef de Projets Infrastructures
Famille professionnelle	Technique
Cadre d'emplois	Ingénieur Territorial
Grade	Ingénieur, Ingénieur principal
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Déplacement fréquents, réunions publiques en soirée Formation ingénieur Voirie (Bac + 5) Une expérience réussie en bureau d'études infrastructures Grands Projets serait appréciée</p> <p><u>Compétences requises :</u> Méthodes et outils d'observation d'analyse et de prospective Modes de fonctionnement des différents partenaires institutionnels Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs Modalités d'attribution des subventions Réglementation sur la maîtrise d'ouvrage publique Méthodes et techniques de suivi et contrôle des opérations et programmes Procédures administratives liées à la mise en œuvre d'opérations et de programmes Techniques d'analyse des coûts et délais Cadre réglementaire de la concertation publique Rôles, missions et compétences des acteurs (MOA, AMO, MOE) et des partenaires techniques Identification des missions du maître d'œuvre, choix du maître d'œuvre, choix du mode de dévolution des marchés de travaux Ingénierie et méthodes de conduite de projet Constitution d'un DCE Clauses de chantiers propres Instances, processus et circuits de décision de la collectivité Techniques d'expression orale et écrite Méthodes d'ingénierie d'opération Rédiger un CCTP, d'un marché de voirie en respectant le contexte réglementaire et les règles de l'art</p> <p><u>Activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Piloter et planifier en tant que conducteur d'opération, l'ensemble des études et procédures réglementaires nécessaires à la réalisation des grands projets sur les routes départementales (DUP, Enquêtes publiques, Etudes d'impact, Etudes environnementales et de trafic, Mise en compatibilité du PLU, marchés de maîtrise d'œuvre et contrôle technique) - Elaborer les dossiers de consultations des différents prestataires en lien avec la direction de la commande publique, passer les commandes et piloter l'exécution des prestations ;

	<ul style="list-style-type: none">- Réaliser des études en régie en lien avec le Bureau d'études, les antennes PPPR- Rechercher et maîtriser le foncier nécessaire aux opérations, en relation avec les négociateurs fonciers et la DAI;- Préparer la réalisation des travaux, passer les marchés et assurer la représentation technique du maître d'ouvrage auprès du maître d'œuvre (interne ou externe) et des différents partenaires- Mettre en œuvre la concertation et la communication autour des projets en lien avec la direction de la communication- Participer au développement de la démarche qualité interne en recherchant la certification des grands projets- Etablir des relations privilégiées avec les partenaires externes (autres maîtres d'ouvrage, associations, services de l'Etat, concessionnaires, etc.)- Développer la compétence technique au sein de la fonction infrastructures, et assurer une veille.
--	---

Fonction	Responsable Marchés
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché Territorial, Rédacteur Territorial
Grade	Attaché territorial, Attaché principal, Rédacteur territorial, Rédacteur principal 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Compétences requises :</u></p> <p>Connaissances des métiers de la voirie Comptabilité publique Règles budgétaires et comptables des marchés publics Logiciels bureautiques Connaissance du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques Conduite de projets Organisation des services de la collectivité Notions d'organisation, de conduite de réunion et de planification des tâches Droit public et administratif Cadre juridique et réglementaire de la commande publique Principes et techniques de médiation et de résolution des conflits Définition et pilotage d'un projet de service Encadrement de service</p> <p><u>Activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Passation de l'ensemble des marchés sous responsabilité du Service Gestion des Ressources (SGR) de la Direction de la Voirie, - Suivi du pilotage et de l'animation de l'équipe marchés du SGR, - Définition et pilotage de la programmation des marchés, en lien avec le Responsable du SGR et en collaboration avec la Direction des Affaires Juridiques, - Mise à jour des documents types et du co-pilotage du PS2, en lien avec le Responsable de Service - Animation de la fonction marchés/achats au sein de la Direction (capitalisation et diffusion des bonnes pratiques, bilan et perspectives des marchés et Accords-Cadre, évaluation des prestataires, veille juridique.

Fonction	Responsable adjoint(e) Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)
Famille professionnelle	Sociale, médico-sociale, administrative
Cadre d'emplois	Conseiller socio-éducatif, Cadre de santé, Attaché territorial
Grade	Conseiller socio-éducatif, conseiller supérieur socio-éducatif, conseiller hors classe socio-éducatif, cadre de santé 2 ^{ème} classe, cadre de santé 1 ^{ère} classe, cadre supérieur de santé, attaché, attaché principal, attaché hors classe
Nombre	5
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Sous l'autorité hiérarchique du Responsable de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP), le RCRIP adjoint vient en appui pour exercer, sur les dossiers confiés, l'autorité administrative dans le domaine de la protection de l'enfance, en particulier en matière de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (IP). A ce titre, il participe au dispositif départemental de repérage des enfants en risque de danger ou en danger sur le territoire de la DTPAS. Il veille au respect du cadre juridique, du secret professionnel et des règles éthiques et déontologiques.</p> <p>Confirmer ou non l'information préoccupante</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser le recueil des informations connues des services départementaux concernant la situation familiale • Analyser les éléments du dossier en prenant en compte les éléments pluridisciplinaires nécessaires au traitement cohérent de la situation • Apprécier l'urgence de la situation • Compléter, si nécessaire, le dossier en coordination avec les interlocuteurs • Décider de confirmer ou non l'information préoccupante dans le logiciel métier <p>Organiser l'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de décision de confirmation, désigner les évaluateurs et définir les modalités d'évaluation (personnes rencontrées, axes d'évaluation, méthode utilisée, lieu des rencontres, compétences complémentaires externes ou internes qui seraient pertinentes...) en lien avec les différents acteurs • Assurer l'encadrement technique des évaluateurs tout au long de l'évaluation, en lien avec le médecin si besoin • Animer des réunions de synthèse (pluridisciplinaire et pluri-institutionnelles), animer la commission d'évaluation • En coordination avec les RUTPAS et les Responsables de service PMI, solliciter les professionnels d'UTPAS concernés pour apporter leur expertise dans l'analyse de la situation, si besoin et si faisable • Organiser le respect de la procédure, des délais et du droit des usagers tout au long du traitement de l'IP • Organiser l'accès au dossier des usagers • Organiser les articulations avec les interlocuteurs internes ou externes

Valider le rapport d'évaluation, décider des suites et organiser les relais après l'évaluation

- Argumenter et formaliser la décision, en informer les interlocuteurs concernés
- Organiser les relais nécessaires avec les interlocuteurs concernés pour mettre en œuvre la décision

Organiser la continuité de l'activité de la CRIP et notamment en l'absence du RCRIP :

Participer au pilotage de l'activité

- Veiller à la qualité du recueil des données (qualité de la saisie dans le logiciel métier)
- Mettre en place des outils de pilotage et de suivis d'activité du service
- Contribuer à la création et à la formalisation des outils et des éléments de communication sur la CRIP et son activité
- S'assurer de la transmission des données auprès de l'ODPE et de la CRIP Départementale
- Contribuer au diagnostic départemental et territorial (analyse de l'évolution des besoins sociaux des territoires)
- Participer aux instances départementales, territoriales et partenariales (Justice, Education Nationale, secteur de la Santé...)
- Animer et organiser le partenariat lié à l'activité de la CRIP, sous la responsabilité du RPEFJ et en lien avec le RPPMI-Santé pour le secteur de la santé
- Contribuer par sa connaissance du territoire et des populations au pilotage de la CRIP

Assurer l'encadrement du service et organiser la gestion des RH

- Participer à l'élaboration et l'animation du projet de service
- Animer les réunions de service
- Organiser la continuité de service
- Répartir et planifier les activités en fonction des contraintes du service (gestion des congés, des absences)
- Favoriser la participation et l'expression des agents
- Assurer l'évaluation et recenser les besoins en formation des agents
- Veiller aux conditions de travail et à la prévention des risques professionnels
- Garantir l'accueil des stagiaires et contribuer à leur formation
- Organiser la diffusion de l'information au sein du service
- Organiser le classement des dossiers (informatiques et papiers) et l'archivage
- Contribuer à la simplification des procédures et à l'optimisation des moyens

Organisation de son activité

- Savoir décider/objectiver les décisions
- Piloter, organiser et animer une équipe
- Accompagner les professionnels de l'équipe dans leurs pratiques
- Savoir gérer son temps et organiser ses priorités

	<ul style="list-style-type: none">• Savoir travailler en transversalité• Etre rigoureux• Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse• Sens des responsabilités• Faire preuve d'esprit d'équipe, de capacité à coopérer• Gérer des situations tendues, difficiles, réguler des conflits
--	---

Fonction	Gestionnaire de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Rédacteur
Grade	Rédacteur, Rédacteur principal 2eme classe, Rédacteur principal 1ere classe
Nombre	5
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Sous l'autorité du Responsable de la CRIP et en collaboration avec les travailleurs sociaux et paramédicaux, le gestionnaire CRIP contribue au fonctionnement de la CRIP territoriale. Il assiste le RCRIP dans l'organisation ainsi que dans le suivi du recueil et le traitement de l'information préoccupante. Il assure également le secrétariat et la gestion administrative de la cellule.</p> <p><u>Assurer le recueil des Informations préoccupantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire des entretiens téléphoniques de recueils de l'IP auprès d'usagers et en rédiger la fiche présentant les éléments recueillis, • Réceptionner les IP transmises par les partenaires, la CRIP Départementale et les UTPAS, • Assurer une recherche sur la situation de l'enfant dans les logiciels Départementaux, auprès des professionnels Départementaux et des partenaires et rassembler ces éléments par écrit, • Créer le dossier IP dans le logiciel IODAS, ouvrir un dossier papier et s'assurer de sa complétude avant transmission au RCRIP. <p><u>Assister le RCRIP dans l'organisation et le suivi du recueil et du traitement des IP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre les délais de traitement des IP et les charges de travail de la CRIP, • Saisir les étapes de l'évaluation dans le logiciel Départemental et tenir le dossier administratif, • Programmer les rendez-vous avec la famille et les professionnels concernés par la situation, • Assurer la gestion des courriers et des courriels, si nécessaire, numérisation et indexation des informations entrantes et sortantes dans la Gestion Électronique des Documents (GED), • Permettre la consultation de leur dossier par les usagers et participer à l'archivage des dossiers, • Exploiter les données statistiques liées au traitement des IP. <p><u>Assurer le secrétariat et la gestion administrative la CRIP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'accueil téléphonique et physique des partenaires des usagers, • Recevoir, filtrer et transmettre les messages, savoir prioriser les informations • Participer à l'organisation des réunions (préparer ODJ et s'assurer de leur diffusion), • Assurer la gestion des congés des professionnels de la CRIP pour le Responsable,

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Organiser l'agenda du RCRIP et prendre des rdv en fonction des priorités. |
|--|---|

Organisation de son activité :

- Être rigoureux
- S'auto-organiser
- Favoriser la bonne circulation de l'information
- Savoir faire preuve de réactivité
- Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse
- Faire preuve de réserve, de discrétion
- Savoir identifier, analyser, reformuler et synthétiser une demande
- Faire preuve d'adaptabilité
- Savoir écouter

Fonction	Evaluateur(trice) socio-éducatif de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)
Famille professionnelle	Sociale Médico-sociale
Cadre d'emplois	Assistant socio-éducatif, Educateurs de jeunes enfants Infirmier Puéricultrice
Grade	Assistant socio-éducatif 2 ^{ème} classe, assistant socio-éducatif 1 ^{ère} classe, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, éducateur de jeunes enfants 2 ^{ème} classe, éducateur de jeunes enfants 1 ^{ère} classe, éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle Infirmier en soins généraux de classe normale, infirmier en soins généraux de classe supérieur, infirmier en soins généraux hors classe, Puéricultrice de classe normale, puéricultrice de classe supérieur, puéricultrice hors classe
Nombre	11
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Au sein du Pôle Enfance Famille Jeunesse (PEFJ), sous l'autorité hiérarchique du Responsable de Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes, l'évaluateur socio-éducatif des informations préoccupantes évalue la situation familiale des enfants pour lesquels la CRIP a été saisie et mène l'évaluation de la situation familiale afin d'apprécier le danger ou le risque de danger couru par le mineur au regard de ses besoins et de ses droits fondamentaux, et de proposer les réponses de protection les mieux adaptées. Il travaille dans le respect des principes éthiques et déontologiques liés à la mission exercée et à son métier, il s'appuie dans ses analyses et préconisations sur les ressources des personnes et de leur environnement.</p> <p>Informer la famille du cadre d'intervention propre à l'information préoccupante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer la famille, au moins une fois au domicile • Informer la famille de la préoccupation à l'origine de l'intervention du Département et du déroulement de l'évaluation • Informer la famille de ses droits et de sa responsabilité tout au long de la procédure <p>Recueillir les informations nécessaires à l'évaluation de la situation familiale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écouter et observer la famille et l'enfant, en particulier concernant l'histoire familiale, son système relationnel, la posture éducative et la réponse parentale aux besoins de l'enfant, les relations avec le réseau familial et de proximité de l'enfant • Identifier les éléments de contexte de vie de l'(des) enfant(s) : <ul style="list-style-type: none"> - la socialisation : mode d'accueil, loisirs, scolarisation ; - la situation économique de la famille et les modalités de prise en charge de des besoins matériels ; - le logement ; - la situation du parent séparé en cas de séparation ;

- tout autre élément de contexte de vie ayant une influence sur sa situation ;
- l'impact de la famille élargie.
- Recueillir les informations significatives auprès des partenaires et acteurs internes et externes, en particulier les acteurs sociaux et éducatifs en relation avec la famille

Analyser la situation familiale au regard du risque de danger ou du danger et établir des préconisations, en particulier sur la dimension sociale et éducative

- Réaliser une analyse partagée avec la famille et l'enfant
 - du risque de danger ou du danger,
 - des besoins de l'enfant,
 - des ressources mobilisables par l'enfant, les détenteurs de l'autorité parentale et le réseau de proximité, sur un plan physique, psychique, éducatif, relationnel et matériel avec l'appui technique du RCRIP et en lien avec les acteurs internes ou externes concernés.
- Partager l'évaluation avec la famille : lui présenter le rapport et recueillir l'avis de celle-ci
- Participer aux instances pluridisciplinaires d'évaluation des situations
Rédiger les comptes-rendus de réunions pluridisciplinaires
- Formaliser l'évaluation par le rapport d'évaluation
- Construire des préconisations : partager la faisabilité et la pertinence avec les familles, leur entourage et les acteurs professionnels des objectifs formulés et des moyens envisagés.

L'évaluateur socio-éducatif apporte son analyse spécifique en portant une attention particulière à la situation sociale et éducative globale de l'(des) enfant(s).

Assurer les relais

- Assurer les relais, en particulier avec l'UTPAS, à chaque fois que cela est nécessaire pour assurer la continuité et la cohérence de l'intervention des services auprès de la famille
- Participer aux audiences à titre exceptionnel,
- Apporter si besoin son concours à la mise en œuvre par l'UTPAS d'une OPP suite à IP

Contribuer au pilotage de l'activité de la CRIP

- Contribuer par sa connaissance du territoire et des populations à l'analyse de l'évolution des besoins sociaux des territoires et au pilotage de la CRIP
- Contribuer à des actions d'informations et de sensibilisation sur la protection de l'enfance.

Compétences organisationnelles :

- Savoir gérer son temps et organiser ses priorités
- Savoir travailler en transversalité
- Savoir travailler dans l'urgence

	<p>Aptitudes personnelles et savoir-être :</p>
--	---

- Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse
- Savoir prendre du recul

Aptitudes relationnelles :

- Avoir de bonnes capacités d'écoute
- Disposer d'une bonne aisance relationnelle
- Savoir gérer des situations tendues et difficiles
- Faire preuve d'esprit d'équipe, de capacité à coopérer

Fonction	Psychologue Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)
Famille professionnelle	sociale
Cadre d'emplois	Psychologue
Grade	Psychologue de classe normale, psychologue hors classe
Nombre	8
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Apporter la pluridisciplinarité dans la mise en œuvre des cellules de recueil de l'information préoccupante</p> <p>Mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribuer à l'évaluation pluridisciplinaire des situations dans le cadre de repérage de mineurs en danger ou risque de danger sur le territoire au sein CRIP <p><u>Compétences requises :</u> Diplôme de psychologue Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance Connaissance des partenaires institutionnels du Département sur le domaine de la protection de l'enfance Etre sensibilisé aux réflexions éthiques et déontologiques Disposer de capacités d'observation clinique Connaître et maîtriser les outils d'évaluation psychologique</p> <p><u>Activités :</u> Contribuer à l'évaluation pluridisciplinaire des informations préoccupantes Mener des entretiens et des observations cliniques auprès des enfants et de leur famille Proposer un soutien technique d'évaluation Faire le lien avec les psychologues de l'ASE, de PMI, du SAF, du SADE, des établissements de santé mentale, ainsi qu'avec ses collègues libérales, de l'éducation nationale, des maternités, des services hospitaliers Produire les écrits nécessaires à la continuité de la prise en charge des personnes.</p>

Fonction	Chargé(e) d'accompagnement accueil familial
Famille professionnelle	Sociale, administrative
Cadre d'emplois	Assistant socio-éducatif, conseiller socio-éducatif, attaché
Grade	Assistant-socio-éducatif de 2 ^{ème} classe, assistant socio-éducatif de 1 ^{ère} classe, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, Conseiller socio-éducatif, conseiller supérieur socio-éducatif, conseiller hors classe socio-éducatif, attaché, attaché principal, attaché hors classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Sous l'autorité hiérarchique du Responsable de service Accueil Familial (SAF) et en collaboration étroite avec les agents du SAF, le chargé d'accompagnement Accueil Familial a pour mission de développer la professionnalisation des assistants familiaux en contrat de travail avec le Département du Nord.</p> <p>Participer au recrutement et à l'évaluation des compétences des assistants familiaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à la mise en œuvre des réunions d'information. • Mener des évaluations d'embauche en collaboration avec le psychologue Accueil Familial. • Évaluer les potentiels de l'assistant familial et de sa famille ainsi que la pertinence des projets d'accueil en vue de valoriser les orientations professionnelles. • Rédiger des avis motivés en vue d'une aide à la décision. • Réaliser des bilans professionnels sur demande du responsable du service Accueil Familial. <p>Mettre en œuvre la formation des assistants familiaux et favoriser leur intégration professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animer des actions de formation dans le cadre du stage préparatoire à l'accueil des enfants. • Assurer la référence professionnelle des assistants familiaux en formation professionnelle préparant un diplôme d'état ou à la validation des acquis de l'expérience (VAE). • Participer au bilan des stages de formation qualifiante sur demande du responsable de service Accueil Familial. • Veiller à l'appropriation et à l'utilisation du Recueil d'Observation (ROB). <p>Accompagner techniquement les assistants familiaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter un soutien technique aux assistants familiaux et à leurs familles dans le cadre d'interventions individuelles et/ou collectives. • Mettre en œuvre un accompagnement systématique lors de situations professionnelles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ La prise de fonction : l'expérience d'accueil durant les 6 premiers mois d'activité. ○ Le départ de l'enfant (réorientation ou retour en famille) ○ Procéder à des bilans de fin d'accueil.

Participer à la politique accueil familial mise en œuvre sur la DTPAS :

- Participer à l'évaluation de fin d'accueil organisée par le Responsable de Service Enfance sur demande du Responsable du Service Accueil Familial.
- Concourir à un réseau d'accueil adapté aux besoins territoriaux.
- Représenter le service Accueil Familial auprès des différentes instances institutionnelles et/ou partenariales, à la demande du responsable SAF.

Participer à des groupes de travail DT et /ou départementaux relatifs à l'accueil familial, à la demande du responsable SAF.

Management d'équipe :

- Accompagner les professionnels de l'équipe dans leur pratique

Management de projet :

- Savoir animer des groupes de travail, de réflexion
- Savoir piloter, suivre et évaluer des actions

Aptitudes personnelles et savoir-être :

- Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse

Compétences organisationnelles :

- Faire preuve d'autonomie
- Être rigoureux

Aptitudes relationnelles :

- Savoir animer et développer un réseau de professionnels
- Disposer d'une bonne aisance relationnelle

Fonction	Chargé(e) de projet développement en lecture publique
Famille professionnelle	Administrative Culturelle
Cadre d'emplois	Bibliothécaire Attaché de conservation Attaché
Grade	Bibliothécaire ; bibliothécaire principal ; Attaché de conservation du patrimoine ; attaché principal de conservation du patrimoine ; Attaché ; attaché principal ; attaché hors classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Pour ce faire, il devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animer et participer à la réalisation de diagnostics de territoire et des études d'impact • Développer les pratiques de lecture publique et les démarches de médiation auprès des publics • Accompagner en ingénierie les projets de territoire (accompagner l'émergence des territoires, la mise en place des conventionnements ...) • Participer à la prospective et à l'évaluation, • Participer à la politique documentaire, en tant que responsable, référent ou contributeur (peut avoir la responsabilité de la gestion de collection) • Participer à des actions de formation, élaborer les supports pédagogiques, des tutoriels, etc en interne et en externe.... • Rechercher et élaborer de nouveaux partenariats dans les domaines du culturel, de l'éducation, du développement durable • Mobiliser des ressources internes et externes • Participer à l'animation des instances de pilotage, programmation et phasage, suivi des calendriers • Exercer une veille professionnelle et technique • Accompagner les mutations professionnelles <p><u>Par Accompagnement des porteurs de projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter des conseils techniques, artistiques et financiers sur le montage d'un projet • Analyser les conditions de portage du projet en fonction de sa nature et des orientations politiques de la collectivité • Analyser des projets aux plans éthique, artistique, technique, juridique et financier • Analyser les rapports d'activité et les réalisations <p><u>Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Synthétiser les attentes et besoins des partenaires • Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales • Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité

- Favoriser les échanges d'expériences

Organisation et mise en œuvre de projets culturels de la collectivité

- Prendre en compte et analyser les composantes socio-économiques et politiques d'un territoire
- Analyser les besoins culturels et les conditions d'accès à l'offre culturelle (y compris politique documentaire)
- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques, constituer des réseaux

Développement des publics et des démarches de médiation

- Concevoir des actions de sensibilisation vers des publics cibles
- Favoriser la prise en compte des nouveaux publics et, en particulier, des publics éloignés de l'offre culturelle
- Accompagner sur les plans artistiques et culturels, les dynamiques de concertation engagées par la collectivité

Promotion de l'action publique et mise en œuvre d'outils de communication

- Intervenir dans le cadre d'événements
- Acteurs, dispositifs d'accompagnement, financement du développement culturel
- Cadre réglementaire de la création, production et diffusion artistique
- Enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques publiques de la lecture publique, du spectacle vivant, du numérique, du cinéma, ...
- Cadre réglementaire, évolution et enjeux des politiques culturelles du domaine
- Médias du secteur culturel
- Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques (critères, indicateurs)
- Organisation, institutions, acteurs et réseaux du domaine et connexes (éducation, social, etc.)
- Participer à la valoriser les actions de la médiathèque départementale
- Savoir gérer son temps et organiser les priorités
- Avoir de bonnes aptitudes pédagogiques
- Etre rigoureux
- Faire preuve d'initiative et de réactivité
- Disposer d'une bonne aisance relationnelle
- Faire preuve d'adaptabilité
- Etre force de conviction et de persuasion
- Savoir travailler en transversalité

Fonction	Travailleur(euse) Social(e) Enfance (TSE)
Famille professionnelle	Sociale
Cadre d'emplois	Assistant socio-éducatif
Grade	Assistant socio-éducatif de seconde classe, assistant socio-éducatif de première classe, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
Nombre	20
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Diplôme d'État d'assistant de service social ou d'éducateur spécialisé. Expérience en protection de l'enfance souhaitée. Pour les assistants sociaux, enregistrement du diplôme dans le répertoire ADELI à l'ARS du département du Nord. Déplacements fréquents. Permis B souhaité. Conduites exceptionnelles des enfants sur différents territoires.</p> <p><u>Compétences spécifiques :</u> Connaître les textes relatifs aux politiques d'aide sociale Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur Connaître les modes d'intervention sociale et médico-sociale Connaître les techniques d'entretien d'aide à la personne et d'écoute active Etre sensibilisé aux réflexions éthiques et déontologiques Savoir utiliser les logiciels départementaux spécifiques à l'action sociale</p> <p><u>Contribuer à l'accueil et à l'accès aux droits des personnes et des familles :</u> Rencontrer le mineur dont il assure la référence, sa famille, le jeune majeur, Assurer des accueils éducatifs pour les familles et jeunes majeurs, Garantir l'effectivité des droits sociaux de l'enfant ou du jeune majeur et son accès à la santé, Favoriser en lien avec les services concernés l'accès aux droits sociaux et aux soins des familles.</p> <p><u>Réaliser des évaluations de situations dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance :</u> Poser un diagnostic et élaborer des hypothèses de travail en collaboration avec l'enfant et sa famille en appréciant les potentialités de chacun. S'appuyer sur les compétences des différents professionnels des services de l'UTPAS et les partenaires pour affiner l'évaluation des situations. Effectuer des évaluations dans le cadre des Informations Préoccupantes en collaboration avec les autres professionnels des services internes et externes à l'UTPAS. Participer à la Cellule Hebdomadaire d'Evaluation et de Suivi (CHES). Assurer l'évaluation des agréments adoption, leur suivi et l'accompagnement de l'accueil post-adoption.</p> <p><u>Mener des accompagnements individuels et collectifs</u></p>

	<p>En tant que référent du mineur ou du jeune majeur, mettre en œuvre les mesures de protection de l'enfance administrative et judiciaire,</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre le Projet Pour l'Enfant (PPE) avec les détenteurs de l'autorité parentale, l'enfant et tous les professionnels concernés. S'appuyer sur les différentes compétences des autres services de l'UTPAS et autres partenaires. Mobiliser les ressources de l'environnement afin de maintenir ou réinscrire la famille dans le tissu social.</p> <p>Veiller, en cohérence avec l'assistant familial et/ou l'établissement au bon déroulement de l'accueil de l'enfant sur son lieu de vie, à sa stabilité et son épanouissement,</p> <p>Préparer les audiences et y participer,</p> <p>Proposer des actions collectives, en fonction des besoins des mineurs et des familles.</p> <p>Garantir le maintien des liens Parents-Enfants et de fratrie en organisant la mise en œuvre du droit de visite et d'hébergement.</p> <p>Assurer la fonction d'accueillant au sein du Lieu de Rencontre Parents-Enfants (LRPE) départemental et/ou en UTPAS</p> <p>Préparer et participer au Conseil de Famille pour les enfants pupilles de l'Etat.</p>
--	--

Fonction	Travailleur(euse) Social(e) Enfance Volant Polyvalent
Famille professionnelle	Sociale
Cadre d'emplois	Assistant socio-éducatif
Grade	Assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif de seconde classe, assistant socio-éducatif de première classe, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
Nombre	4
Motif	Qualification particulière et expertise et tension sur le marché du travail dans le secteur social
FSpécificités du poste	<p>Diplôme d'État d'assistant de service social ou d'éducateur spécialisé. Expérience en protection de l'enfance souhaitée. Déplacements fréquents. Permis B souhaité. Conduites exceptionnelles des enfants sur différents territoires.</p> <p><u>Compétences spécifiques :</u> Connaître les textes relatifs aux politiques d'aide sociale Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur Connaître les modes d'intervention sociale et médico-sociale Connaître les techniques d'entretien d'aide à la personne et d'écoute active Etre sensibilisé aux réflexions éthiques et déontologiques Savoir utiliser les logiciels départementaux spécifiques à l'action sociale</p> <p><u>Contribuer à l'accueil et à l'accès aux droits des personnes et des familles :</u> Rencontrer le mineur dont Il/elle assure la référence, sa famille, le jeune majeur, Assurer des accueils éducatifs pour les familles et jeunes majeurs, Garantir l'effectivité des droits sociaux de l'enfant ou du jeune majeur et son accès à la santé, Favoriser en lien avec les services concernés l'accès aux droits sociaux et aux soins des familles.</p> <p><u>Réaliser des évaluations de situations dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance :</u> Poser un diagnostic et élaborer des hypothèses de travail en collaboration avec l'enfant et sa famille en appréciant les potentialités de chacun. S'appuyer sur les compétences des différents professionnels des services de l'UTPAS et les partenaires pour affiner l'évaluation des situations. Effectuer des évaluations dans le cadre des Informations Préoccupantes en collaboration avec les autres professionnels des services internes et externes à l'UTPAS. Participer à la Cellule Hebdomadaire d'Evaluation et de Suivi (CHES).</p>

	<p>Assurer l'évaluation des agréments adoption, leur suivi et l'accompagnement de l'accueil post-adoption.</p> <p><u>Mener des accompagnements individuels et collectifs</u></p> <p>En tant que référent du mineur ou du jeune majeur, mettre en œuvre les mesures de protection de l'enfance administrative et judiciaire,</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre le Projet Pour l'Enfant (PPE) avec les détenteurs de l'autorité parentale, l'enfant et tous les professionnels concernés. S'appuyer sur les différentes compétences des autres services de l'UTPAS et autres partenaires. Mobiliser les ressources de l'environnement afin de maintenir ou réinscrire la famille dans le tissu social.</p> <p>Veiller, en cohérence avec l'assistant familial et/ou l'établissement au bon déroulement de l'accueil de l'enfant sur son lieu de vie, à sa stabilité et son épanouissement,</p> <p>Préparer les audiences et y participer,</p> <p>Proposer des actions collectives, en fonction des besoins des mineurs et des familles.</p> <p>Garantir le maintien des liens Parents-Enfants et de fratrie en organisant la mise en œuvre du droit de visite et d'hébergement.</p> <p>Assurer la fonction d'accueillant au sein du Lieu de Rencontre Parents-Enfants (LRPE) départemental et/ou en UTPAS</p> <p>Préparer et participer au Conseil de Famille pour les enfants pupilles de l'Etat.</p>
--	---

Fonction	Assistant(e) Social(e) en Service Social Départemental (AS SSD)
Famille professionnelle	Sociale
Cadre d'emplois	Assistant socio-éducatif
Grade	Assistant socio-éducatif de seconde classe, assistant socio-éducatif de première classe, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
Nombre	25
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Sous l'autorité du Responsable du SSD, l'assistant.e social.e participe au sein d'une équipe territorialisée et pluridisciplinaire à la mise en œuvre, sur le territoire de l'UTPAS, de la politique d'action sociale définie par le Département relevant des missions du Service Social Départemental. Il/elle contribue, à ce titre, à la mission de protection de l'enfance. Il/elle a pour mission d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie. Il/elle s'appuie sur leurs potentialités et leur environnement social et familial. De par sa connaissance de l'environnement et des partenaires, Il/elle contribue à la construction d'une dynamique de développement social sur son territoire d'intervention.</p> <p><u>Activités :</u></p> <p><u>Assurer un accueil social généraliste et un accès aux droits des personnes et familles</u> : • Assurer des permanences sociales à l'UTPAS et sur les territoires d'intervention, • Identifier la demande et le mode d'intervention approprié • Apporter écoute, soutien et indication des moyens susceptibles d'aider les usagers en tenant compte de leurs potentialités, de celles de leur environnement social et familial, en mobilisant les droits sociaux • Mettre en œuvre les actions relevant de la compétence du Département et assurer le relais vers les institutions compétentes lorsque nécessaire.</p> <p><u>Réaliser des évaluations de situations dans les domaines de la prévention, de la protection de l'enfance et de la lutte contre les exclusions.</u> • Réaliser des évaluations dans le cadre de diagnostics RSA / CER, agréments Assistants Familiaux, enquêtes sous-préfectures, expulsions domiciliaires, etc. • Effectuer des évaluations dans le cadre des Informations Préoccupantes en collaboration avec les autres professionnels des services internes et externes à l'UTPAS, • Participer, si nécessaire, à la Cellule Hebdomadaire d'Evaluation et de Suivi (CHES).</p> <p><u>Mener des accompagnements individuels et collectifs</u> : • Accompagner les personnes et familles confrontées à des difficultés économiques, administratives, familiales, éducatives, d'insertion, de santé et de logement, • Contribuer à créer les conditions permettant aux personnes accompagnées d'être actrices de leur développement, de renforcer leurs liens sociaux et faciliter leur insertion, • Contribuer à la prise en charge globale de la famille en complémentarité avec les professionnels des services de l'UTPAS et des partenaires • Participer à l'élaboration du Projet Pour l'Enfant (PPE)</p>

Mettre en place et participer à des actions collectives susceptibles de prévenir les difficultés sociales et médico-sociales rencontrées par la population ; participer aux audiences à titre exceptionnel,

Contribuer à la mission de veille sociale : • Contribuer par sa connaissance du territoire et des populations à l'analyse de l'évolution des besoins sociaux, • Compléter le dossier social informatisé,

Contribuer au Développement Social Local (DSL): • Favoriser la participation des personnes et s'appuyer sur leurs potentialités, • Mobiliser les ressources locales et les outils des politiques départementales, • Identifier les acteurs, prendre appui sur le réseau partenarial et co-construire des projets participatifs.

Contribuer au fonctionnement général du service et à la qualité des prestations
Mener des entretiens sociaux, réaliser des visites à domicile, • Rédiger des écrits professionnels, argumentés, objectifs et communicables. • Participer aux réunions de service, aux réunions de l'UTPAS, aux groupes de travail et, en accord avec le responsable de service, aux instances du réseau partenarial • Participer à l'archivage des dossiers • Contribuer à l'accueil et à l'accompagnement des stagiaires. • Participer aux groupes d'analyse de pratiques, solliciter les outils départementaux d'aide à la prise de recul

Assurer la fonction d'accueillant au sein du Lieu de Rencontre Parents-Enfants (LRPE) départemental

Connaissances :

Affaires Juridiques : • Connaître les textes relatifs aux politiques d'aide sociale
Social – Santé : • Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur • Connaître les modes d'intervention sociale et médicosociale • Connaître les techniques d'entretien d'aide à la personne et d'écoute active • Etre sensibilisé aux réflexions éthiques et déontologiques • Savoir utiliser les logiciels départementaux spécifiques à l'action sociale
Lutte contre les exclusions : • Connaître les politiques et les dispositifs en matière de logement et d'insertion

Obligations du poste :

Diplôme d'État d'assistant de service social

Fonction	Assistant(e) Social(e) en Service Social Départemental Volant (AS SSD)
Famille professionnelle	Sociale
Cadre d'emplois	Assistant socio-éducatif
Grade	Assistant socio-éducatif de seconde classe, assistant socio-éducatif de première classe, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
Nombre	4
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Territorial ou du Responsable de Service Gestion Ressources, l'assistant social en SSD volant assure le remplacement des professionnels du Service Social Départemental en UTPAS. Il exerce ses missions, d'une durée de 3 à 6 mois, sous la responsabilité technique du Responsable de Service Social Départemental qui définit le contenu de sa mission, des priorités du service, l'organisation matérielle de son installation.</p> <p>Il a pour mission d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie. Il s'appuie sur leurs potentialités et leur environnement social et familial. De par sa connaissance de l'environnement et des partenaires, il contribue à la construction d'une dynamique de développement social sur son territoire d'intervention. Il contribue, également, à la mission de protection de l'enfance. Il exerce ces missions dans le respect du cadre juridique, des principes éthiques, déontologiques et du secret professionnel qui régissent la profession.</p> <p>L'AS SSD Volant ne remplace pas de façon systématique l'intégralité des activités du poste auquel il est affecté et le suivi de toutes les familles. Il se voit confier en priorité les missions, ponctuelles ou spécifiques.</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'accueil et à l'accès aux droits des personnes et des familles • Réaliser des évaluations de situations dans les domaines de la prévention, de la protection de l'enfance et de la lutte contre les exclusions. • Mener des accompagnements individuels et collectifs • Contribuer à la mission de veille sociale • Contribuer au Développement Social Local (DSL) • Contribuer au fonctionnement général du service <p>A l'issue de l'intervention, mettre en place, sous l'autorité du Responsable de Service, les relais nécessaires auprès de l'équipe.</p> <p>Connaissances :</p> <p>Affaires Juridiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les textes relatifs aux politiques d'aide sociale

	<p>Social – Santé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur• Connaître les modes d'intervention sociale et médico-sociale• Connaître les techniques d'entretien d'aide à la personne et d'écoute active• Etre sensibilisé aux réflexions éthiques et déontologiques• Savoir utiliser les logiciels départementaux spécifiques à l'action sociale <p>Lutte contre les exclusions :</p> <ul style="list-style-type: none">• Connaître les politiques et les dispositifs en matière de logement et d'insertion <p>Obligations du poste : Diplôme d'État d'assistant de service social</p>
--	--

Fonction	Conseiller(e) scientifique auprès de la direction générale adjointe déléguée enfance, famille, jeunesse
Famille professionnelle	Administrative Technique Sociale Médico-sociale
Cadre d'emplois	Attaché Administrateur Ingénieur Conseiller socio-éducatif Cadre de santé Médecin
Grade	Attaché hors classe, directeur, attaché principal, attaché Administrateur, administrateur hors classe Ingénieur hors classe, ingénieur principal, ingénieur Conseiller socio-éducatif, conseiller supérieur socio-éducatif, conseiller hors classe socio-éducatif, Cadre de santé 2ème classe, cadre de santé 1ère classe, cadre supérieur de santé, Médecin hors classe, médecin de 1ère classe, médecin de 2ème classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du postes	<p>Sous la responsabilité de la DGA déléguée Enfance, Famille, Jeunesse, le ou la conseiller.e scientifique sera en charge du pilotage de la politique scientifique départementale sur le périmètre enfance, famille et jeunesse. Il ou elle devra piloter le Conseil scientifique*, assurer le développement et le suivi des actions de recherche pilotées par le Département ou impliquant celui-ci, et favoriser leur valorisation.</p> <p>Il ou elle sera amené.e à être impliqué dans la mise en œuvre de la politique départementale en faveur de l'enfance, la famille et la jeunesse et la formation à destination des agents départementaux.</p> <p>*Composé de chercheur.e.s expert.e.s dans les champs visés et associant dirigeants départementaux et praticiens, le Conseil scientifique enfance, famille, jeunesse est une instance d'expertise et d'évaluation. En charge de la programmation et du suivi de l'agenda de recherche, il est susceptible de produire des avis et des rapports visant à améliorer les réponses apportées aux enfants et aux familles du Département du Nord</p> <p>Compétences techniques, relationnelles, managériales Maîtrise de l'organisation du secteur social, judiciaire et médico-social en matière de prévention et de protection de l'enfance Connaissance des collectivités territoriales et du fonctionnement des institutions Connaissance du milieu académique général et des acteurs de la recherche dans les champs visés à l'échelle nationale et internationale Maîtrise des méthodes de recherche qualitatives et/ou quantitatives dans les champs visés</p> <p>Maîtrise des outils informatiques</p>

	<p>Traitement de texte, tableur et outils de présentation Bases de données académiques Logiciels d'indexation bibliographique Logiciels de traitement de données qualitatives et/ou quantitatives</p> <p>Maîtrise de l'anglais indispensable. La maîtrise d'une ou plusieurs autres langues étrangères sera fortement appréciée</p> <p>Permis B</p> <p>Savoir-faire requis Intégration et relai des orientations stratégiques Pilotage de projet et travail en équipe Capacité à analyser, synthétiser et projeter les enjeux repérés Aptitude à l'animation de réseaux Capacité d'animation de réunion, mobilisant des outils innovants (approches participatives, design de service) Qualités d'expression écrite et orale, dont pour la prise de parole en public</p> <p>Savoir-être requis Qualités relationnelles Dynamisme et créativité Capacité d'initiative Rigueur organisationnelle et méthodologique Autonomie Disponibilité et capacité d'écoute</p>
--	--

Fonction	Chargé(e) de mission formation
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché
Grade	Attaché hors classe, attaché principal, attaché
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du postes	<p>Sous l'autorité de son responsable, il.elle est en charge d'identifier et d'analyser les besoins individuels et collectifs en matière d'évolution des compétences. En cohérence avec la politique de ressources humaines de la collectivité, il.elle assure la conception et la mise en œuvre du Plan de Formation et des dispositifs de professionnalisation associés.</p> <p><u>Compétences techniques,</u></p> <p>Accompagnement de la stratégie RH de la collectivité en matière de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir des orientations stratégiques de formation en lien avec les orientations politiques de la collectivité et ses besoins en Compétences • Définir les règles d'accès et les obligations en matière de formation (règlement, charte de formation) • Accompagner les projets des services • Élaborer des outils d'identification des besoins collectifs et individuels • Prendre en compte l'évolution des métiers de la collectivité et leur incidence sur les besoins en développement de Compétences <p>Analyse des besoins de développement de compétences des services et des agents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir une démarche et organiser un dispositif de recueil des besoins • Analyser la demande et la traduire en besoin de développement de compétences • Apporter un conseil aux agents et aux encadrants et évaluer la pertinence d'une réponse-formation au besoin exprimé • Traduire un référentiel de compétences en référentiel de formation <p>Conception du plan de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structurer une offre de formation et l'actualiser dans le cadre d'une programmation pluriannuelle • Traduire les besoins de formation en objectifs de formation et objectifs pédagogiques • Hiérarchiser les besoins recensés en appréciant leur conformité avec la stratégie globale de formation de la collectivité à court, moyen ou long terme • Négocier les arbitrages et argumenter sur les choix de formation • Participer au dialogue social autour du plan de formation

Ingénierie de formation individuelle et collective

- Guider et accompagner les encadrants dans l'analyse des besoins de compétences d'un service
- Traduire la problématique formation d'un agent en pistes d'action
- Mesurer l'écart entre compétences détenues et compétences attendues au niveau individuel ou collectif
- Élaborer des parcours individuels de formation
- Orienter vers des situations de formation adaptées
- Participer à l'accompagnement des parcours professionnels tout au long de la vie

Mise en œuvre et pilotage du plan de formation

- Organiser la consultation des organismes de formation : de la rédaction du cahier des charges à la sélection du prestataire
- Informer et communiquer régulièrement en interne sur le plan de formation de la collectivité
- Planifier et coordonner les actions de formation
- Définir des procédures de gestion et de contrôle des formations (suivi budgétaire, inscription, présence, etc.)
- Définir des modalités pédagogiques

- Évaluation du plan de formation
- Analyser l'impact de la formation sur les services et les situations de travail
- Définir des modalités et indicateurs et construire des outils d'évaluation
- Mesurer les acquis de la formation, au regard des objectifs définis en amont, et vérifier les transferts dans l'activité
- Alerter la hiérarchie et ajuster l'action de formation en fonction des résultats d'évaluation

Connaissances spécifiques

- Méthodes d'élaboration et étapes d'un plan de formation
- Cadre réglementaire de la formation
- Méthodes d'analyse d'activités-compétences
- Principes de la GRH et de la GPEEC
- Techniques de construction de référentiels de compétences et de formation
- Techniques de l'évaluation professionnelle
- Méthodes d'accompagnement d'un projet professionnel
- Ingénierie de formation et pédagogie (séquences, supports, TIC, e-learning, etc. etc...)

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294675-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Doriane BECUE, Paul CHRISTOPHE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Mise à disposition d'un agent départemental auprès de l'Etablissement Public Départemental

pour Soutenir, Accompagner, Eduquer (EPDSAE)

Vu le rapport DRH/2020/121

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- de mettre à disposition un agent du Département auprès de l'Etablissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Eduquer (EPDSAE) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent, entre le Département du Nord et l'EPDSAE, jointe en annexe du rapport.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20h13.

Monsieur CABAYE est Président de l'EPDSAE. Mesdames CIETERS, CLERC-CUVELIER, DEPELCHIN et STANIEC-WAVRANT sont membres du conseil d'administration de l'EPDSAE. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur DASSONVILLE avait donné pouvoir à Madame CIETERS. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

41 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294874-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM.

Absent(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Doriane BECUE, Paul CHRISTOPHE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : protocole transactionnel "Restaurant administratif départemental"

Vu le rapport DRH/2020/232

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'accepter la transaction entre la société DELISAVEURS COMPASS GROUPE France et le Département du Nord, dans les conditions prévues dans le projet de protocole joint au rapport ;
- de verser à la société DELISAVEURS COMPASS GROUPE FRANCE une indemnité d'un montant de 11 360,17 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ce protocole dans les termes du projet joint au rapport et toutes les décisions d'exécution s'y rapportant.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20h15.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur BAUDOUX.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-293396-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Paul CHRISTOPHE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Protocole transactionnel

Vu le rapport DRH/2020/106

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'accepter la transaction entre le Département du Nord et Monsieur A. B. (initiales modifiées), d'un montant de 35 000 € au titre de dommages et intérêts (tous préjudices confondus), dans les conditions prévues dans le protocole d'accord transactionnel joint au rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ce protocole d'accord transactionnel et toutes les décisions d'exécution s'y rapportant.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20h17.

47 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294885-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Olivier HENNO, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Expérimentation de robots ' compagnons ' en EHPAD

Vu le rapport DGAAD/2020/246

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser la mise en œuvre de l'expérimentation des « robots compagnons » ;
 - d'autoriser les achats des robots et la contractualisation du partenariat avec le living Lab du Centre Hospitalier de Valenciennes ;
 - d'effectuer toutes les démarches et formalités inhérentes à l'ensemble de l'expérimentation y compris le dépôt d'un dossier d'éthique.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20h32.

45 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER et COTTENYE (porteuse du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE).

Monsieur CADART, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Monsieur DETAVERNIER.

Madame FAHEM, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote, sans donner de procuration. Elle donc comptée absente pour ce vote.

Vote intervenu à 20h44.

Au moment du vote, 45 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	21
Absents sans procuration :	16
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	7	Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)
Total des suffrages exprimés :	59	
Majorité des suffrages exprimés :	30	
Pour :	59	(Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et Elisabeth MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0	

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294892-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Olivier HENNO, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Marché de partenariat portant sur la réalisation de l'opération de regroupement des services départementaux du Nord sur le site du Forum - autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché de partenariat portant sur le versement anticipé de la redevance R1.0b

Vu le rapport MSI/2020/240

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec la Société Nouveau Forum l'avenant n° 2 relatif au versement anticipé de la redevance R1.0b. au marché de partenariat portant sur la réalisation de l'opération de regroupement des services départementaux du Nord sur le site du Forum ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents afférents qui pourraient être nécessaires à l'avancement de paiement de la redevance R1.0b. ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents et à accomplir toutes formalités afférents à l'exécution de cet avenant.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20h44.

45 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Monsieur DRIEUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 20h46.

Au moment du vote, 44 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	21
Absents sans procuration :	17
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	65 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	7	(Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)
Total des suffrages exprimés :	58	
Majorité des suffrages exprimés :	30	
Pour :	58	(Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et Elisabeth MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0	

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-295034-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le 13 juillet 2020

Notifié le 10 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Olivier HENNO, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : protocole d'accord transactionnel avec la société APAVE Nord-Ouest

Vu le rapport DGAAD/SG/2020/52

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- de verser la somme de 75 087,19 € à la société APAVE Nord-Ouest dans le cadre du règlement du litige qui l'oppose au Département, à titre d'indemnité transactionnelle, forfaitaire et définitive ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole d'accord transactionnel entre le Département du Nord et la société APAVE Nord-Ouest dans les termes du projet ci-joint.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20h47.

44 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Madame BORIE (porteuse du pouvoir de Madame CHASSAING), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

PROTOCOLE DE TRANSACTION

ENTRE :

Le Département du Nord,

Représenté par Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental en exercice, dûment habilité à cet effet par délibération du 29 juin 2020, Demeurant en cette qualité à l'Hôtel du Département, 51 rue Gustave Delory, 59047 LILLE Cedex ;

Dénommé ci-après « le Département »

D'UNE PART,

ET :

La société Apave Nord-Ouest SAS,

Société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 419 671 425, ayant son siège social au Parc Europe, 340 avenue de la Marne CS 43013 59703 MARC-EN-BAROEUL Représentée par Monsieur Christophe d'Argy, responsable APAVE NORD OUEST.

Dénommée ci-après « la société Apave Nord-Ouest »

D'AUTRE PART,

Ensemble dénommées ci-après « les parties »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

1. Les faits

Le Département du Nord a conclu, avec la société Apave Nord-Ouest, des marchés publics de contrôle techniques et sécurité protection de la santé, vérification périodique, relatifs aux travaux sur le patrimoine bâti départemental. Ces marchés sont les suivants :

- 2000-10-00 : Réhabilitation du Collège Rimbaud à Villeneuve d'Ascq : CT
- 2003-029 : Lot n°4 : Secteur Lille Nord CT
- 2003-086 : Lot n°2 : Secteur Douai-Cambrai SPS
- 2005-028 : Lot n°5 : Secteur de Lille Centre : Pré-Programmatique
- 2014-214 : Lot n°4 : Secteur de Flandre Intérieure.
- 2009-007 : Reconstruction du Foyer de l'Enfance Condé sur Escaut : CT
- 2009-195 : Restructuration et extension Collège Gernez Rieux à RONCHIN : CT
- 2009-732 : Reconstruction du Collège Léon Blum à Villeneuve d'Ascq : SPS
- 2010-551 : Lot n°8 : Secteur de Lille Ouest : CT
- 2010-549 : Secteur Lille Est : CT
- 2011-258 : Secteur Lille Nord : SPS
- 2011-732 : Reconstruction du Collège Lille Moulins : CT
- 2012-850 : Plan Triennal de Maîtrise de l'Energie Molière Villeneuve d'Ascq : CT
- 2013-086 : Secteur de Lille Centre : Vérification périodique
- 2014-215 : Lot n°5 : Secteur de Lille Centre : CT

- 2014-216 : Lot n°6 : Secteur de Lille Est : CT
- 2014-218 : Lot n°8 : Secteur de Lille Ouest : CT
- 2014-219 : Lot n°9 : Secteur de Valenciennes : CT
- 2016-500740 : Plan Triennal de Maîtrise de l'Énergie Molière Villeneuve d'Ascq : CT

Certaines factures n'ont pas été réglées durant l'exécution des marchés, qui ont aujourd'hui pris fin. En 2016, le Département a procédé à des modifications techniques au sein de son logiciel comptable, notamment par un changement de base.

Le paiement de factures relevant de marchés antérieurs à cette opération présente dès lors des difficultés techniques insurmontables.

De plus, des difficultés de paiement ont été engendrées par la gestion à la fois en central et en territoire, par la réception tardive de certains rapports et de la difficulté du respect des process de la chaîne comptable.

2. La discussion entre les parties

Depuis décembre 2018, les parties se sont rencontrées afin d'évoquer cette situation, source de tensions entre elles, et d'y trouver une solution en commun pour éviter un recours juridictionnel de la société. De nombreux échanges ont eu lieu entre les parties afin d'établir une liste exhaustive des factures impayées.

Chaque facture impayée et son montant ont été reportés dans un tableau, qui a fait l'objet d'une validation par chaque partie. Enfin, il a été proposé de rédiger un protocole d'accord transactionnel entre le Département et la société Apave Nord-Ouest, afin de solder ce litige. Ce protocole permettra de régler les factures dues par le Département à la société Apave Nord-Ouest pour l'exécution des marchés passés avec le Département pour la période 2000-2016, et viendrait clore tout recours sur ces marchés.

Conscients de leur intérêt commun à mettre un terme à ce litige et éviter la voie contentieuse, le Département du Nord et la société Apave Nord-Ouest, ont accepté les termes de ce règlement amiable et ont convenu les engagements et concessions réciproques stipulés ci-après :

Article 1 – Objet

Le présent protocole de transaction a pour objet de mettre fin au différend qui oppose le Département du Nord à la société Apave Nord-Ouest, par le biais de l'indemnisation par le Département du Nord de la société Apave Nord-Ouest au titre des sommes dues issues des marchés :

- 2000-10-00 : Réhabilitation du Collège Rimbaud à Villeneuve d'Ascq : CT
- 2003-029 : Lot n°4 : Secteur Lille Nord CT
- 2003-086 : Lot n°2 : Secteur Douai-Cambrai SPS
- 2005-028 : Lot n°5 : Secteur de Lille Centre : Pré-Programmation
- 2009-007 : Reconstruction du Foyer de l'Enfance Condé sur Escaut : CT
- 2009-195 : Restructuration et extension Collège Gernez Rieux à RONCHIN : CT
- 2009-732 : Reconstruction du Collège Léon Blum à Villeneuve d'Ascq : SPS
- 2010-551 : Lot n°8 : Secteur de Lille Ouest : CT
- 2010-549 : Secteur Lille Est : CT
- 2011-258 : Secteur Lille Nord : SPS
- 2011-732 : Reconstruction du Collège Lille Moulins : CT
- 2012-850 : Plan Triennal de Maîtrise de l'Énergie Molière Villeneuve d'Ascq : CT
- 2013-086 : Secteur de Lille Centre : Vérification périodique
- 2014-215 : Lot n°5 : Secteur de Lille Centre : CT
- 2014-216 : Lot n°6 : Secteur de Lille Est : CT

- 2014-218 : Lot n°8 : Secteur de Lille Ouest : CT
- 2014-219 : Lot n°9 : Secteur de Valenciennes : CT
- 2016-500740 : Plan Triennal de Maîtrise de l'Énergie Molière Villeneuve d'Ascq : CT dont était titulaire la société Apave Nord-Ouest.

Article 2 : Les obligations du Département du Nord

Le Département du Nord versera à la société Apave Nord-Ouest, à titre d'indemnité transactionnelle, forfaitaire et définitive, la somme de 75 087,19 € en réparation des sommes dues.

Le Département du Nord règlera cette somme à la société Apave Nord-Ouest dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la présente convention par le Département à la société Apave Nord-Ouest.

Article 3 : Les obligations de la société Apave Nord-Ouest

En contrepartie, la société Apave Nord-Ouest renonce à l'ensemble de ses prétentions indemnitaires, existantes ou à naître, en ce qui concerne les marchés visés en objet.

Article 4 : Modalités d'exécution

Le présent protocole est établi en deux exemplaires originaux.

A réception des deux exemplaires signés par les représentants de la société Apave Nord-Ouest, le Président du Conseil départemental du Nord invitera l'instance délibérante à l'autoriser à signer le présent accord et prendra aussitôt les mesures propres à rendre exécutoire la délibération adoptée.

Il fera retour à la société Apave Nord-Ouest d'un exemplaire du présent protocole dûment signé par ses soins, conformément à l'article 8 ci-après.

Article 5 : Avis éclairé des parties

La société Apave Nord-Ouest et le Département du Nord reconnaissent avoir disposé du temps nécessaire à l'étude des termes de la présente transaction. En outre, chacune des parties confirme sa pleine et entière compréhension des stipulations et conséquences de la présente transaction.

Article 6 : Exécution de la transaction

Monsieur le Payeur départemental est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent protocole.

Article 7 : Effets de la transaction

Le présent contrat vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil par les concessions réciproques que les deux parties ont consenties.

Conformément aux dispositions de l'article 2052 du Code civil, les parties reconnaissent que le présent accord a, entre elles, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.

Il ne peut en conséquence être attaqué pour cause d'erreur de droit ni pour cause de lésion.

Le présent protocole met fin à l'ensemble des relations contractuelles et financières entre les parties, telles que nées des marchés précités.

Les parties renoncent irrévocablement ou le cas échéant se désistent de toute réclamation, instance et action ayant pour cause directe ou indirecte les faits exposés au préambule.

Article 8 : Entrée en vigueur

Le présent protocole entrera en vigueur le jour de sa notification par le Département à la société Apave Nord-Ouest, par lettre recommandée avec accusé de réception ; la date de l'accusé de réception faisant foi.

Article 9 : Portée du protocole

Aucune modification du protocole ne sera valable sans l'accord écrit et non équivoque des parties. Aucune renonciation au bénéfice d'une stipulation, garantie, déclaration ou condition ne sera effective sans une déclaration écrite et non équivoque de la partie acceptant une telle renonciation.

Article 10 : Règlement des litiges

En cas de différend portant sur la validité, l'exécution ou l'interprétation du protocole, les parties pourront, avant de saisir la juridiction compétente, soumettre celui-ci à une tierce personne choisie d'un commun accord, qui s'efforcera de concilier les points de vue.

A défaut d'aboutissement de la démarche de conciliation, tout litige relatif à la validité, l'exécution ou l'interprétation du protocole sera soumis à la juridiction compétente dans le ressort du Département du Nord.

Fait en deux exemplaires originaux,

A LILLE,
Le

A
Le

Pour le Département du Nord

Pour Apave Nord-Ouest,

1.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-295035-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le 13 juillet 2020

Notifié le 10 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Olivier HENNO, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : protocole d'accord transactionnel avec la société OSLO

Vu le rapport DGAAD/SG/2020/52

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- de verser la somme de 13 932,38 € TTC à la société OSLO, à titre d'indemnité transactionnelle, forfaitaire et définitive, en réparation des intérêts moratoires dûs par le Département ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole d'accord transactionnel entre le Département du Nord et la société OSLO dans les termes du projet ci-joint.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20h47.

44 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Madame BORIE (porteuse du pouvoir de Madame CHASSAING), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

PROTOCOLE DE TRANSACTION

Relatif au marché de maintenance du parc informatique des collèges n°2014-017

ENTRE :

Le Département du Nord,

Représenté par Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental en exercice, dûment habilité à cet effet par délibération du 29 juin 2020, Demeurant en cette qualité à l'Hôtel du Département, 51 rue Gustave Delory, 59047 LILLE Cedex ;

Dénommé ci-après « le Département »

D'UNE PART,

ET :

La société OSLO

Société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 315.535.906, ayant son siège social au 71 rue de la Cousinerie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ Représentée par Pierre Olivier THOMAS, Directeur Général

Dénommée ci-après « la société OSLO » ou « l'entreprise »

D'AUTRE PART,

Ensemble dénommées ci-après « les parties »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

En 2014, le Département du Nord a conclu, avec la société Voix Données Images systèmes (VDIS), un marché à bon de commande numéro 2014-017 pour la maintenance du parc informatique des collèges, pour une durée de 4 ans (un an, renouvelable trois fois).

Plus de 700 factures ont été émises dans le cadre de l'exécution du marché, dont une grande partie n'étaient pas dématérialisées. Sur ces 700 factures, 132 ont été payées après l'expiration du délai global de paiement, engendrant des intérêts moratoires au profit de l'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur. Le montant des intérêts moratoires s'élève à 13 932.38 €.

Ces intérêts étaient exigibles à la fin du marché.

Le 31/12/2018 la société VDIS a fait l'objet d'une « absorption », sous forme de transmission universelle de patrimoine à la société VARIOPOSITIF, emportant la liquidation de VDIS.

L'ensemble des dettes et créances de VDIS ont de fait été transmises à VARIOPOSITIF.

Le 2 janvier 2019, la société VARIOPOSITIF changeait de dénomination sociale pour devenir OSLO.

Le marché susvisé ayant pris fin le 10/03/2018, la signature d'un avenant constatant le transfert du marché à la société OSLO n'est plus possible.

La créance du Département envers VDIS ayant été transmise à OSLO, le présent protocole transactionnel est destiné à permettre le paiement des intérêts moratoires dus par le Département.

Article 1 – Objet

Le présent protocole de transaction a pour objet de mettre fin au différend qui oppose le Département du Nord à la société OSLO (Ex VDIS), par l'indemnisation de la société OSLO au titre des intérêts moratoires dus par le Département du Nord.

Article 2 : Les obligations du Département du Nord

Le Département du Nord versera à la société Oslo, à titre d'indemnité transactionnelle, forfaitaire et définitive, la somme de 13 932,38 € TTC, en réparation des intérêts moratoires dus.

Le Département du Nord règlera cette somme à OSLO dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la présente convention par le Département à la société OSLO.

Article 3 : Les obligations de la société OSLO

En contrepartie, la société OSLO renonce à l'ensemble de ses prétentions indemnitaires, existantes ou à naître, en ce qui concerne le marché de maintenance du parc informatique des collèges n° 2014-017.

Article 4 : Modalités d'exécution

Le présent protocole est établi en deux exemplaires originaux.

A réception des deux exemplaires signés par le représentant de la société OSLO, le Président du Conseil départemental du Nord invitera l'instance délibérante à l'autoriser à signer le présent accord et prendra aussitôt les mesures propres à rendre exécutoire la délibération adoptée.

Il fera retour à la société OSLO d'un exemplaire du présent protocole dûment signé par ses soins, conformément à l'article 8 ci-après.

Article 5 : Avis éclairé des parties

La société OSLO et le Département du Nord reconnaissent avoir disposé du temps nécessaire à l'étude des termes de la présente transaction. En outre, chacune des parties confirme sa pleine et entière compréhension des stipulations et conséquences de la présente transaction.

Article 6 : Exécution de la transaction

Monsieur le Payeur départemental est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent protocole.

Article 7 : Effets de la transaction

Le présent contrat vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil par les concessions réciproques que les deux parties ont consenties.

Conformément aux dispositions de l'article 2052 du Code civil, les parties reconnaissent que le présent accord a, entre elles, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort. Il ne peut en conséquence être attaqué pour cause d'erreur de droit ni pour cause de lésion.

Le présent protocole met fin à l'ensemble des relations contractuelles et financières entre les parties, telles que nées du marché de maintenance du parc informatique des collèges n° 2014-017.

Les parties renoncent irrévocablement ou le cas échéant se désistent de toute réclamation, instance et action ayant pour cause directe ou indirecte les faits exposés au préambule.

Article 8 : Entrée en vigueur

Le présent protocole entrera en vigueur le jour de sa notification par le Département à la société OSLO, par lettre recommandée avec accusé de réception ; la date de l'accusé de réception faisant foi.

Article 9 : Portée du protocole

Aucune modification du protocole ne sera valable sans l'accord écrit et non équivoque des parties. Aucune renonciation au bénéfice d'une stipulation, garantie, déclaration ou condition ne sera effective sans une déclaration écrite et non équivoque de la partie acceptant une telle renonciation.

Article 10 : Règlement des litiges

En cas de différend portant sur la validité, l'exécution ou l'interprétation du protocole, les parties pourront, avant de saisir la juridiction compétente, soumettre celui-ci à une tierce personne choisie d'un commun accord, qui s'efforcera de concilier les points de vue.

A défaut d'aboutissement de la démarche de conciliation, tout litige relatif à la validité, l'exécution ou l'interprétation du protocole sera soumis à la juridiction compétente dans le ressort du Département du Nord.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Lille,
Le

A
Le

Pour le Département du Nord

Pour la société OSLO,

1.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-295036-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le 13 juillet 2020

Notifié le 10 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Olivier HENNO, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : protocole d'accord transactionnel avec la société SATELEC

Vu le rapport DGAAD/SG/2020/52

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- de verser la somme de 55 982,87 € HT à la société SATELEC, dans le cadre du litige qui l'oppose au Département, à titre d'indemnité transactionnelle, forfaitaire et définitive ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole d'accord transactionnel entre le Département du Nord et la société SATELEC dans les termes du projet ci-joint.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20h47.

44 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Madame BORIE (porteuse du pouvoir de Madame CHASSAING), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

PROTOCOLE DE TRANSACTION

ENTRE :

Le Département du Nord,

Représenté par Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental en exercice, dûment habilité à cet effet par délibération du 29 juin 2020,
Demeurant en cette qualité à l'Hôtel du Département, 51 rue Gustave Delory, 59047 LILLE Cedex ;

Dénommé ci-après « le Département »

D'UNE PART,

ET :

La société SATELEC

Immatriculation au RCS DE VALENCIENNES N° SIRET 971 201 546 00571 CODE APE 4321A
Représenté par RODRIGUEZ Antony, chef d'Entreprise Tertiaire Artois Hainaut
Demeurant 14 ZA les Poutrelles – 59125 TRITH SAINT LEGER

D'AUTRE PART,

Dénommées ci-après « les parties »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

En 2018, le Département du Nord a conclu, avec la société Quatannens, un marché (numéro 2018-504264) pour des travaux concernant le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges sur le secteur de Cambrai.

La société Quatannens a sous-traité une partie de ces travaux à la société Satelec pour un montant de 55 982,87€ HT et de 67 179,44€ TTC.

La réalisation et le montant de ces travaux ont fait l'objet d'une validation par le maître d'œuvre en charge du suivi de cette opération.

Suite à des difficultés financières, le tribunal de commerce de Lille Métropole a prononcé la liquidation judiciaire de l'entreprise Quatannens le 25/07/2018.

L'acte de sous-traitance prévoyait un paiement direct de la société sous-traitante par le département du Nord. Ce paiement direct se matérialise au moment de la facturation par une attestation de paiement direct signée par le titulaire et transmise au comptable publique.

Le titulaire et son liquidateur étant dans l'impossibilité de signer cette attestation, le protocole transactionnel est le seul moyen pour le département du Nord de régulariser la situation et de payer à la société Satelec les sommes dues pour les travaux réalisés.

De plus, l'acte de sous-traitance de la société Satelec précise que les paiements sont soumis à l'auto liquidation (TVA payée au titulaire et non au sous-traitant). La TVA d'un montant de 11 196.57 € sera donc payée au liquidateur de la société Quatannens.

Conscients de leur intérêt commun à mettre un terme à ce litige, le Département du Nord et la société Satelec ont accepté les termes de ce règlement amiable et ont convenu les engagements et concessions réciproques stipulés ci-après :

Article 1 – Objet

Le présent protocole de transaction a pour objet de mettre fin au différend qui oppose le Département du Nord et la société Satelec en ce qui concerne les sommes dues au titre du marché 2018-504264 relatif aux « gros entretiens de renouvellement dans les collèges sur le secteur de Cambrai ».

Article 2 : Les obligations du Département du Nord

Le Département du Nord versera à la société Satelec, à titre d'indemnité transactionnelle, forfaitaire et définitive, la somme de 55 982,87 € Ce montant correspond à la compensation de l'impossibilité pour le département du Nord d'effectuer le paiement des travaux réalisés par la société Satelec.

Le Département du Nord règlera à la société Satelec la somme de 55 982.87 € dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la présente convention par le Département à la société Satelec.

Article 3 : Les obligations de la société Satelec

En contrepartie, la société Satelec renonce à l'ensemble de ses prétentions indemnitaires, existantes ou à naître, sur le marché 2018-504264.

Article 4 : Modalités d'exécution

Le présent protocole est établi en deux exemplaires originaux.

A réception des deux exemplaires signés par les représentants de la société Satelec, le Président du Conseil départemental du Nord invitera l'instance délibérante à l'autoriser à signer le présent accord et prendra aussitôt les mesures propres à rendre exécutoire la délibération adoptée.

Il fera retour à la société Satelec d'un exemplaire de la convention dûment signée par ses soins, conformément à l'article 8 de la présente convention.

Article 5 : Avis éclairé des parties

La société Satelec et le Département du Nord reconnaissent avoir disposé du temps nécessaire à l'étude des termes de la présente transaction. En outre, chacune des parties confirme sa pleine et entière compréhension des stipulations et conséquences de la présente transaction.

Article 6 : Exécution de la transaction

Monsieur le Payeur départemental est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent protocole.

Article 7 : Effets de la transaction

Le présent contrat vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil par les concessions réciproques que les deux parties ont consenties.

Conformément aux dispositions de l'article 2052 du Code civil, les parties reconnaissent que le présent accord a, entre elles, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.

La présente ne peut en conséquence être attaquée pour cause d'erreur de droit ni pour cause de lésion. Le présent protocole met fin à l'ensemble des relations contractuelles et financières entre les parties, telles que nées des marchés précités.

Les parties renoncent irrévocablement ou le cas échéant se désistent de toute réclamation, instance et action ayant pour cause directe ou indirecte les faits exposés au préambule.

Article 8 : Entrée en vigueur

Le présent protocole entrera en vigueur le jour de sa notification par le Département à la société Satelec par lettre recommandée avec accusé de réception ; la date de l'accusé de réception faisant foi.

Article 9 : Portée du protocole

Aucune modification du protocole ne sera valable sans l'accord écrit et non équivoque des parties.

Aucune renonciation au bénéfice d'une stipulation, garantie, déclaration ou condition ne sera effective sans une déclaration écrite et non équivoque de la partie acceptant une telle renonciation.

Article 10 : Règlement des litiges

En cas de différend portant sur la validité, l'exécution ou l'interprétation du protocole, les parties pourront, avant de saisir la juridiction compétente, soumettre celui-ci à une tierce personne choisie d'un commun accord, qui s'efforcera de concilier les points de vue.

A défaut d'aboutissement de la démarche de conciliation, tout litige relatif à la validité, l'exécution ou l'interprétation du protocole sera soumis à la juridiction compétente dans le ressort du Département du Nord.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Lille,
Le

Pour le Département du Nord

A
Le

Pour la société Satelec,

1.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-295037-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le 13 juillet 2020

Notifié le 10 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Olivier HENNO, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : protocole d'accord transactionnel avec la société SAUR

Vu le rapport DGAAD/SG/2020/52

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser la levée de la prescription quadriennale empêchant le paiement de la somme due par le Département à la société SAUR de 40 228,39 € TTC ;
- de verser la somme de 40 228,39 € TTC à la société SAUR, correspondant aux sommes restant dues au titre du marché n°1995-24 de maintenance immobilière du collègue Jean Jaurès à Vieux Condé ;
- de verser la somme de 10 614 € à la société SAUR, correspondant à une indemnité due au titre du préjudice subi par l'entreprise ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole d'accord transactionnel entre le Département du Nord et la société SAUR dans les termes du projet ci-joint.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20h47.

44 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Madame BORIE (porteuse du pouvoir de Madame CHASSAING), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

PROTOCOLE DE TRANSACTION

ENTRE :

Le Département du Nord,

Représenté par Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental en exercice, dûment habilité à cet effet par délibération du 29 juin 2020,
Demeurant en cette qualité à l'Hôtel du Département, 51 rue Gustave Delory, 59047 LILLE Cedex ;

D'UNE PART,

ET :

La société SAUR SAS,

Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 339 379 984
Représentée par Dominique BERGUE en sa qualité de Directeur Commercial
Demeurant en cette qualité 11, chemin de Bretagne, 92130 ISSY LES MOULINEAUX

D'AUTRE PART,

Dénommées ci-après « *Les Parties* »

PREAMBULE

1. Rappel des faits

La société CISE, aux droits de laquelle vient la société SAUR, est intervenue en tant que sous-traitant de la société Eiffage Construction dans le cadre du marché n°1995-24 de maintenance immobilière du collège Jean Jaurès à Vieux Condé.

Le Département du Nord a transmis le décompte général du marché à la société Eiffage Construction le 8 octobre 2015 par recommandé avec avis de réception. Ce décompte a été accepté par la société le 9 novembre 2015 date à laquelle il est devenu définitif.

A la suite de deux rejets de la Paierie départementale, le premier pour insuffisance de justificatifs et le second pour prescription quadriennale, le Département reste redevable d'une somme de 40 228, 39 euro TTC au titre de l'application de la formule de révision de prix.

La société SAUR a présenté le 20 août 2019 deux requêtes respectivement enregistrées par le Tribunal Administratif de Lille sous le n° 1907078-2 pour le recours au fond et sous le numéro n°1907067-9 pour le référé provision.

2. La discussion entre les parties

Le Département du Nord et la société SAUR ont recherché le moyen de mettre fin à leur différend né du rejet du mandat par la Paierie départementale.

Conscients de leur intérêt commun à mettre un terme à ce litige et à clore les procédures contentieuses pendantes devant le Tribunal Administratif de Lille, le Département du Nord et la société SAUR ont accepté les termes de ce règlement amiable et ont convenu les engagements et concessions réciproques stipulés ci-après :

Dans cet état et après de mutuelles concessions, les parties ont convenu de ce qui suit.

TRANSACTION

ARTICLE 1 : Objet du présent protocole d'accord de transaction

Le présent protocole de transaction a pour objet de mettre fin au différend opposant le Département du Nord et l'entreprise SAUR. L'impossibilité pour le Département de verser le montant de la révision de prix (40 228,39 euros TTC) faisant suite au DGD de 2015, a engendré pour la société un préjudice qui a impacté sa situation financière. Ce préjudice doit être pris en compte dans la détermination du montant à verser à la société.

ARTICLE 2 : Identification des concessions réciproques des parties

Dans ces conditions, au titre des concessions réciproques, le Département du Nord reconnaît l'existence d'un préjudice subi par l'entreprise SAUR (10 614 euros) du fait des sommes restant dues au titre de la révision des prix (40 228, 39 euros TTC).

Au titre des concessions réciproques, la société SAUR met fin à toutes les procédures pendantes devant les juridictions administratives.

ARTICLE 3 : Obligation des parties

3.1 Obligations du Département du Nord

Conformément aux stipulations de l'article 2 du présent protocole, le Département du Nord indemnise la société SAUR pour un montant de 40 228, 39 euros TTC correspondant aux sommes restant dues au titre du marché de maintenance immobilière, complété d'une indemnité de 10 614 euros générée par la fragilisation de la santé financière de la société du fait du retard de versement.

Afin de pouvoir verser les sommes mentionnées supra, sans encourir de remarque de la Pairie départementale, le Département va procéder par délibération à une levée de la prescription quadriennale de façon discrétionnaire conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics.

Il est précisé que cette levée n'a de visée que purement comptable, et interne aux rapports entre le Département et la pairie, la société SAUR estimant pour sa part la créance non prescrite.

Les parties conviennent que les sommes visées à l'article 3.1 seront versées en une seule fois par le Département du Nord dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la signature du présent protocole sur le compte dont le RIB est joint au présent protocole.

3.2 Obligations de la société SAUR

En contrepartie, la société SAUR renonce à l'ensemble de ses prétentions indemnitaires existantes ou à naître, en ce qui concerne le marché n°1995-24 de maintenance immobilière du collège Jean Jaurès à Vieux Condé.

ARTICLE 4 : Modalité d'exécution

Le présent protocole est établi en deux exemplaires originaux.

A réception des deux exemplaires signés par le représentant de la société SAUR, le Président du Conseil départemental du Nord invitera l'instance délibérante à l'autoriser à signer le présent accord et prendra aussitôt les mesures propres à rendre exécutoire la délibération adoptée.

Il fera retour à la société SAUR d'un exemplaire du contrat dument signé par ses soins conformément aux dispositions de l'article 7 du présent protocole.

ARTICLE 5 : Avis éclairé des parties

De ce fait, les parties reconnaissent que la conclusion du présent protocole met un terme à toutes prétentions des parties au titre du règlement financier du marché de maintenance immobilière du collège de Vieux Condé.

Toutes les contestations entre les parties, nées notamment dans le cadre de l'exécution du contrat et qui font l'objet de l'indemnisation prévue dans le présent protocole, sont donc irrévocablement éteintes en application des présentes.

ARTICLE 6 : Exécution de la transaction

Monsieur le Payeur départemental est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent protocole.

ARTICLE 7 : Effets de la transaction

Le présent contrat vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil par les concessions réciproques que les deux parties ont consenties.

Conformément aux dispositions de l'article 2052 du Code Civil, les parties reconnaissent que le présent accord a, entre elles, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.

La présente transaction ne peut en conséquence être attaquée pour cause d'erreur de droit ni pour cause de lésion.

Le présent protocole met fin à l'ensemble des relations contractuelles et financières entre les parties, telles que nées des marchés précités.

La société SAUR renonce irrévocablement ou le cas échéant se désiste à toutes réclamation, instances et action ayant pour cause directe ou indirecte les faits exposés dans le préambule. Le désistement de la société SAUR des instances rappelées en préambule sera effectif dans les 15 jours suivant le versement des indemnités visées à l'article 3-1.

Le présent protocole entrera en vigueur le jour de sa notification par le Département à la société SAUR, par lettre recommandée avec accusé de réception ; la date de l'accusé de réception faisant foi.

ARTICLE 8 : Règlement des litiges

En cas de différend portant sur la validité, l'exécution ou l'interprétation du protocole, les parties pourront, avant de saisir la juridiction compétente, soumettre celui-ci à une tierce personne choisie d'un commun accord, qui s'efforcera de concilier les points de vue.

A défaut d'aboutissement de la démarche de conciliation, facultative, tout litige relatif à la validité, l'exécution ou l'interprétation du protocole sera soumis à la juridiction compétente dans le ressort du Département du Nord.

Fait en deux exemplaires originaux,

A LILLE,

Le

Pour le Département du Nord

A

Le

Pour la société SAUR

1.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-293108-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le 13 juillet 2020

Notifié le 10 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Olivier HENNO, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : protocole d'accord transactionnel avec la société BPCE

Vu le rapport DGAAD/SG/2020/52

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- de verser la somme de 13 903,47 € à la société d'affacturage BPCE Factor dans le cadre du litige qui l'oppose au Département, à titre d'indemnité transactionnelle, forfaitaire et définitive ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole d'accord transactionnel entre le Département du Nord et la société BPCE Factor dans les termes du projet ci-joint.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20h47.

44 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Madame BORIE (porteuse du pouvoir de Madame CHASSAING), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

PROTOCOLE DE TRANSACTION

ENTRE :

Le Département du Nord,

Représenté par Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental en exercice, dûment habilité à cet effet par délibération du 29 juin 2020, Demeurant en cette qualité à l'Hôtel du Département, 51 rue Gustave Delory, 59047 LILLE Cedex ;

Dénommé ci-après « le Département »

D'UNE PART,

ET :

La société BPCE Factor

Immatriculation au RCS 379 160 070
Représenté par MR Olivier DURAND Directeur Juridique et Contentieux
Demeurant 10 12 Avenue Winston Churchill 94676 CHARENTON LE PONT Cedex

D'AUTRE PART,

Dénommées ci-après « les parties »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

En 2017, le Département du Nord a conclu, avec la société AD Thermic, 3 marchés à bon de commande (numéro 2017-502056, 2018-202059 et 2018-502060) pour des travaux de chauffage sur les territoires d'Avesnes, Douai, Cambrai et Valenciennes et de plomberie sur Lille Centre et Lille Est.

La société AD Thermic a cédé ses factures à la société BPCE Factor.

Suite à des difficultés financières, le tribunal de commerce d'Arras a prononcé la liquidation judiciaire de l'entreprise AD Thermic le 25/04/2019.

Après quelques échanges, il a été proposé de rédiger un protocole d'accord transactionnel entre le Département et BPCE Factor afin de solder ce litige. Ce protocole permettrait de régler les factures dues par le Département à BPCE Factor pour l'exécution des commandes des marchés de travaux de chauffage passés avec le Département, et viendrait clore tout recours sur ces marchés.

Conscients de leur intérêt commun à mettre un terme à ce litige, le Département du Nord et la société BPCE Factor ont accepté les termes de ce règlement amiable et ont convenu les engagements et concessions réciproques stipulés ci-après :

Article 1 – Objet

Le présent protocole de transaction a pour objet de mettre fin au différend qui oppose le Département du Nord et la société BPCE Factor concernant des sommes dues au titre des 3 marchés (2017-502056, 2018-202059 et 2018-502060) dont les factures ont été cédées par la société AD Thermic à la société BPCE Factor.

Article 2 : identification des concessions réciproques

Au titre des concessions réciproques, le Département du Nord reconnaît l'existence d'un préjudice subi par la société BPCE Factor du fait des sommes dues au titre des marchés susmentionnés.

Au titre de concessions réciproques, la société BPCE Factor renonce à toute réclamation à l'encontre du Département du Nord liée aux marchés susmentionnés.

Article 3 : Les obligations du Département du Nord

Le Département du Nord versera à la société BPCE Factor, à titre d'indemnité transactionnelle, forfaitaire et définitive, la somme de 13 903.47.€. Ces montants correspondent à la compensation de l'impossibilité pour le département du Nord d'effectuer le paiement à la société AD Thermic.

Le Département du Nord règlera à la société BPCE Factor la somme de 13 903.47 €. € dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la présente convention par le Département à la société BP Factor.

Article 4 : Les obligations de la société SBPCE Factor

En contrepartie des engagements pris par le Département du Nord dans le cadre du présent protocole, la société BPCE Factor renonce définitivement et irrévocablement à toute réclamation, notamment pécuniaire, demande de pénalité, instante ou action, à l'encontre du Département du Nord et qui serait liée aux marchés précités (marchés n° 2017-502056, 2018-202059 et 2018-502060).

Article 5 : Modalités d'exécution

Le présent protocole est établi en deux exemplaires originaux.

A réception des deux exemplaires signés par les représentants de la société BPCE Factor, le Président du Conseil départemental du Nord invitera l'instance délibérante à l'autoriser à signer le présent accord et prendra aussitôt les mesures propres à rendre exécutoire la délibération adoptée.

Il fera retour à la société BPCE Factor d'un exemplaire de la transaction dûment signée par ses soins, conformément à l'article 8 de la présente convention.

Article 6 : Avis éclairé des parties

La société BPCE Factor et le Département du Nord reconnaissent avoir disposé du temps nécessaire à l'étude des termes de la présente transaction. En outre, chacune des parties confirme sa pleine et entière compréhension des stipulations et conséquences de la présente transaction.

Article 7 : Exécution de la transaction

Monsieur le Payeur départemental est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent protocole.

Article 8 : Effets de la transaction

Le présent contrat vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil par les concessions réciproques que les deux parties ont consenties.

Conformément aux dispositions de l'article 2052 du Code civil, les parties reconnaissent que le présent accord a, entre elles, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.

Le présent protocole ne peut en conséquence être attaqué pour cause d'erreur de droit ni pour cause de lésion.

Sont définitivement réglés, par le présent protocole, les différends nés ou à naître pouvant exister entre les Parties, et elles seules, au titre des marchés précités.

Ainsi, les Parties renoncent à toute réclamation complémentaire ou supplémentaire en principal, intérêts et capitalisation d'intérêts, ainsi qu'à tous droits, actions et prétentions, au titre de l'objet du Protocole. La signature du présent Protocole emporte renonciation générale, réciproque et définitive des Parties à toute instance, demande ou action juridictionnelle ultérieure, ayant le même objet que le présent Protocole et, d'une façon générale, ayant pour origine les marchés dont il s'agit et qui tendrait à remettre en cause le caractère intangible du solde des comptes entre les Parties.

Article 9 : Entrée en vigueur

Le présent protocole entrera en vigueur le jour de sa notification par le Département à la société BPCE Factor par lettre recommandée avec accusé de réception ; la date de l'accusé de réception faisant foi.

Article 10 : Portée du protocole

Aucune modification du protocole ne sera valable sans l'accord écrit et non équivoque des parties.

Aucune renonciation au bénéfice d'une stipulation, garantie, déclaration ou condition ne sera effective sans une déclaration écrite et non équivoque de la partie acceptant une telle renonciation.

Article 11 : Règlement des litiges

En cas de différend portant sur la validité, l'exécution ou l'interprétation du protocole, les parties pourront, avant de saisir la juridiction compétente, soumettre celui-ci à une tierce personne choisie d'un commun accord, qui s'efforcera de concilier les points de vue.

A défaut d'aboutissement de la démarche de conciliation, tout litige relatif à la validité, l'exécution ou l'interprétation du protocole sera soumis à la juridiction compétente dans le ressort du Département du Nord.

Fait en trois exemplaires originaux,

A Lille,
Le

Pour le Département du Nord

A
Le

Pour la société BPCE Factor,

1.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294649-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le 13 juillet 2020

Notifié le 1 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Marguerite CHASSAING, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Olivier HENNO, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Vente d'une parcelle bâtie - Ventes de parcelles non bâties

Vu le rapport DAI/2020/214

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

Concernant le Chapitre I - Vente d'une parcelle bâtie (Annexe I)

- de constater l'appartenance au domaine privé départemental de l'immeuble sis à Bourbourg, 5-7 rue Pasteur, affecté jusque fin 2017 à la subdivision de Bourbourg et devenu vacant et désaffecté depuis la réorganisation des services territoriaux de la voirie ;
- d'approuver la vente de l'immeuble aux conditions reprises en annexe I ci-jointe, au profit de l'acquéreur mentionné, à savoir la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) ;
- d'autoriser une prise de possession anticipée des parcelles reprises en annexe I ci-jointe si les acquéreurs en font la demande, sous réserve de la souscription d'un contrat d'assurance ;
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et documents correspondants, dès lors que la surface vendue après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport ;
- d'encaisser les recettes sur l'opération 33003OP002.

Concernant le Chapitre II - Ventes de parcelles non bâties (Annexe II)

- d'annuler la décision prise par la Commission permanente lors de la réunion du 19 novembre 2018 relative à la vente de la parcelle sise à Steenvoorde, au profit des établissements Van Eecke au prix de 5 000 €, pour une contenance d'environ 810 m² (rapport DAI/2018/372) ;
- d'annuler la décision prise par la Commission permanente lors de la réunion du 7 octobre 2019 relative la vente de la parcelle en nature de terre, sise à Avelin, au profit de M. et/ou Mme D-N pour un montant de 425 € pour environ 850 m² (rapport DAI/2019/301) ;
- de constater l'appartenance au domaine privé départemental des parcelles en annexe II/a, b et c ci-jointes qui n'ont jamais été affectées à usage de circulation et du projet ;
- d'approuver la vente des parcelles non bâties aux conditions reprises en annexe II/a, b et c ci-jointes, au profit des acquéreurs mentionnés, de leurs ayants droits ou ascendants ou des sociétés civiles ou anonymes ou commerciales ou des entreprises auxquelles ils appartiennent ou qu'ils choisiront de constituer en vue de l'acquisition, les ventes pouvant également être directement consenties aux anciens propriétaires, en cas d'exercice de leur droit de priorité, aux titulaires d'un droit de préemption et aux collectivités territoriales, dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique ;
- d'autoriser une prise de possession anticipée des parcelles reprises en annexe II/a, b et c ci-jointes, si les acquéreurs en font la demande et, dans l'hypothèse où la vente est consentie au profit de personnes privées, sous réserve de la souscription d'un contrat d'assurance et d'un justificatif attestant la disponibilité des fonds nécessaires pour l'acquisition ;

- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et documents correspondants, repris en annexe II/a, b et c ci-jointes, dès lors que la surface vendue après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport ;
 - d'encaisser les recettes sur les opérations 33003OP002.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20h48.

Pour la présente délibération, en raison de la prévention de conflit d'intérêts, il est tenu compte du fait que Mesdames ARLABOSSE et FERNANDEZ sont élues intercommunales à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral. En raison de cette fonction, elles ne peuvent ni être comptées dans le quorum, ni prendre part au délibéré et à la prise de décision auxquels elles n'assistent pas.

Madame VARLET ainsi que Monsieur WILMOTTE avaient donné pouvoir respectivement à Madame FERNANDEZ et à Madame ARLABOSSE. Ces dernières ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur RAGAZZO (élu intercommunal à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral) avait donné pouvoir à Madame MARCHILLYE. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

41 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

ANNEXE I – VENTE D'UNE PARCELLE BÂTIE

Commune Références cadastrales Acquéreurs	Opération initiale Prix d'acquisition	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition	Imputation Budgétaire	Décision du Conseil départemental
<p>BOURBOURG 5-7 rue Pasteur</p> <p>Section C n° 201 pour 70 m² et C n° 1162 pour 491 m² Soit une surface totale de 561 m²</p> <p>Communauté Urbaine de Dunkerque Rue Pertuis de la Marine BP 85530 59386 Dunkerque cedex 1</p>	<p>Construction départementale de 1976 pour installer l'ex- subdivision de Bourbourg, sur une assiette foncière acquise : - auprès de la Ville de Bourbourg le 13/02/1976 au franc symbolique pour la parcelle C 1 162 (d'une surface initiale de 1 446 m² - parcelle mère C 935) - auprès de l'indivision S, le 05/04/1976, pour la parcelle C 201 pour 70 m², au prix de 4 573,47 € (30 000 francs)</p> <p>Dans le cadre de la réorganisation des services départementaux de la voirie, les locaux de la subdivision de Bourbourg ont été libérés. Ils n'ont pas pu faire l'objet d'une réaffectation au profit de services départementaux. L'immeuble a fait l'objet d'un déclassement et d'une désaffectation par décision de la Commission permanente du 26/03/2018.</p>	<p>Immeuble à usage mixte d'une surface utile de 487,40 m² répartie sur 4 niveaux (dont S/sol et combles) aménagés à usage de bureaux et logement de fonction (98,53 m²), ainsi qu'un jardin</p> <p>Estimation domaniale : 335 000 € (estimation du 23/10/2019)</p> <p><u>Observations :</u> Acquisition de l'immeuble par la CUD dans le cadre de l'extension du Centre d'Interprétation de l'Art et de la Culture (CIAC) installé dans le bâtiment mitoyen sis 1 rue Pasteur à Bourbourg.</p>	<p>335 000 € net vendeur</p>	<p>Opération : 33003OP002</p>	<p>335 000 € net vendeur</p>

ANNEXE II/c – VENTES DE PARCELLES NON BÂTIES

Commune Références cadastrales Acquéreurs	Opération initiale Prix d'acquisition	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition	Imputation Budgétaire	Décision du Conseil départemental
<p>TEMPLEUVE EN PEVELE Section AO n° à créer pour environ 27 m²</p> <p>SAS NOMERES INVESTISSEMENTS 29 rue du Maresquel 59242 TEMPLEUVE-EN-PEVELE</p>	<p>Parcelle acquise par le Département dans le cadre de l'aménagement de la RD 128. Emprise non cadastrée issue dudit aménagement (origine de propriété non connue). Prix d'acquisition non connu.</p>	<p>Parcelle de 27 m², rue de Maresquel, à Templeuve-en-Pévèle, de forme triangulaire supportant un zébra en nature de voirie et trottoir sise en zone UBA au Plan Local d'Urbanisme.</p> <p><u>Estimation du Domaine</u> : du 20 novembre 2019 de 3,70 € le m² soit 100 € pour le triangle de 27 m² (valeur libre)</p> <p><u>Observations</u> : L'emprise de 27 m² a fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement pour aliénation par délibération DV/2020/162 du Conseil départemental du 24 avril 2020. La société NOMERES INVESTISSEMENTS a un projet d'aménagement d'une maison de santé incluant cette emprise de 27 m². La vente sera entérinée par un acte notarié.</p>	<p>100 € hors frais soit 3,70 € le m² pour 27 m²</p>	<p>33003OP002</p>	<p>100 € hors frais soit 3,70 € le m² pour 27 m</p>

ANNEXE II/a - VENTES DE PARCELLES NON BÂTIES

Commune Références cadastrales Acquéreurs	Opération initiale Prix d'acquisition	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition	Imputation Budgétaire	Décision du Conseil départemental
STEENVOORDE Section ZP n° (à créer) pour environ 810 m ²	Parcelle issue de l'aménagement de la RD 168. Prix d'acquisition : Non connu	Parcelle en nature de friche sise en zone à usage d'activités au Plan Local d'Urbanisme. <u>Estimation du Domaine</u> : 4 000 € <u>Observations</u> : La vente de cette emprise a déjà été approuvée par la Commission permanente du 19 novembre 2018. Néanmoins, la société Van Eecke a informé le Département, par courrier du 14 février 2020, de la création d'une structure spécifique sous l'enseigne SCI LADA qui gère le parc immobilier. La société Van Eecke, propriétaire riveraine, a un projet d'extension. Le déplacement du poteau électrique sur le délaissé départemental sera, le cas échéant, à la charge de l'entreprise.	5 000 € hors frais pour environ 810 m ²	33003OP002	5 000 € hors frais pour environ 810 m ²
SCI LADA 41 route de Watou Z.I. BP 35 59114 STEENVOORDE					

ANNEXE II/b – VENTES DE PARCELLES NON BÂTIES

Commune Références cadastrales Acquéreurs	Opération initiale Prix d'acquisition	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition	Imputation Budgétaire	Décision du Conseil départemental
<p>AVELIN Section ZR n° 44p pour environ 1 100 m²</p> <p>M.et/ou Mime DN 9710 AVELIN</p>	<p>Parcelle acquise, dans le cadre de l'aménagement de la RD 549, par acte du 16 avril 2012, au prix de 425 €.</p>	<p>Parcelle en nature de terre sise en zone agricole au Plan Local d'Urbanisme</p> <p><u>Estimation du Domaine</u> : 1 € le m² soit environ 1 100 €</p> <p><u>Observations</u> : Les acquéreurs sont les anciens propriétaires.</p> <p>La vente a été approuvée par la Commission permanente du 7 octobre 2019 au montant de 425 € pour environ 850 m² soit 0,50 € le m². La vente n'a pu être réalisée car l'arpentage demandé par les acquéreurs a fait apparaître une surface de 1 100 m² au lieu de 850 m² tel que présenté à la Commission permanente.</p>	<p>0,50 € le m² soit environ 550 € pour environ 1 100 m²</p>	<p>33003OP002</p>	<p>0,50 € le m² soit environ 550 € pour environ 1 100 m²</p>

1.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-295064-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le 13 juillet 2020

Notifié le 1 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Marguerite CHASSAING, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOIX, Carole BORIE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Olivier HENNO, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Acquisitions routières et/ou indemnités des occupants - Autre acquisition

Vu le rapport DAI/2020/214

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

Concernant le chapitre III - Acquisitions routières et/ou indemnisation des occupants (Annexe III)

- d'autoriser l'acquisition à l'amiable, auprès des propriétaires, des parcelles nécessaires aux projets routiers repris dans les tableaux ci-annexés (annexe III/a, b et c) ;
- d'autoriser l'indemnisation des propriétaires et occupants exploitants (annexe III/a, b et c ci-jointes) et le versement de toute autre indemnité légale telle que précisée dans les tableaux ci-annexés ;
- d'approuver les acquisitions de parcelles bâties et non bâties aux conditions reprises en annexe III/a, b et c ci-jointes au profit du Département par les vendeurs mentionnés, leurs ayants droit ou ascendants ou les sociétés civiles, anonymes ou commerciales ou les entreprises auxquelles ils appartiennent ou qu'ils choisiront de constituer en vue des ventes, et d'autoriser l'établissement de servitudes ;
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et documents correspondants dès lors que la surface vendue après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur l'opération 21001OP014.

Concernant le chapitre IV - Autre acquisition (Annexe IV)

- d'autoriser l'acquisition à l'amiable des parcelles non bâties aux conditions reprises en annexe IV ci-jointe, au profit du Département par les vendeurs mentionnés, leurs ayants droit ou ascendants ou les sociétés civiles, anonymes ou commerciales ou les entreprises auxquelles ils appartiennent ou qu'ils choisiront de constituer en vue des ventes, et d'autoriser l'établissement de servitudes ;
- d'autoriser l'indemnisation des propriétaires et versement du prix tels que précisées en annexe IV ci-jointe ;
- d'autoriser la signature des avant-contrats, actes et documents correspondants dès lors que la surface vendue après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur l'opération du budget départemental n° 21001OP014.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20h48.

43 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

ANNEXE III - ACQUISITIONS ROUTIERES ET/OU INDEMNISATIONS DES OCCUPANTS

Commune Références cadastrales Vendeurs	Opération	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition (hors frais)	Imputation Budgétaire	Décision du Conseil départemental
III/a PETITE-FORET Section AC n° 720p pour environ 75 m ² et 82 m ² , soit un total d'environ 157 m ² <u>Propriétaire :</u> SCI BAPEN 36 rue Georges Charlet - le Sart 59660 MERVILLE	Doublement de la RD 70 sur le territoire des communes de Raismes et de Petite-Forêt Projet déclaré d'utilité publique le 7 novembre 2019 Cantons de Saint-Amand-Les-Eaux et Aulhoy-Lez-Valenciennes RD 70	Parcelle non bâtie, en nature d'espace vert, en zone UE au Plan Local d'Urbanisme <u>Estimation du Domaine :</u> Avis des domaines du 3 février 2020 <u>Propriétaire :</u> Indemnité principale 36 € le m ² soit 5 652 € Indemnité de Remploi 1 413 € Soit un total de 7 065 €	Indemnité principale 36 € le m ² soit 5 652 € Indemnité de Remploi 1 413 € Soit un total de 7 065 € Frais estimés à 1 700 €	21001OP014	Indemnité principale 36 € le m ² soit 5 652 € Indemnité de Remploi 1 413 € Soit un total de 7 065 € Frais estimés à 1 700 €
III/b PETITE-FORET Section AC n° 487p pour environ 19 m ² <u>Propriétaire :</u> SCI DEFINITIVE 7 rue Saint Alban Lambersart	Doublement de la RD 70 sur le territoire des communes de Raismes et de Petite-Forêt Projet déclaré d'utilité publique le 7 novembre 2019 Cantons de Saint-Amand-Les-Eaux et Aulhoy-Lez-Valenciennes RD 70	Parcelle non bâtie, en nature de parking, en zone UE au Plan Local d'Urbanisme <u>Estimation du Domaine :</u> Avis des domaines du 3 février 2020 <u>Propriétaire :</u> Indemnité principale 36 € le m ² soit 684 € Indemnité de Remploi 171 € Soit un total de 855 €	Indemnité principale 36 € le m ² soit 684 € Indemnité de Remploi 171 € Soit un total de 855 € Frais estimés à 12 €	21001OP014	Indemnité principale 36 € le m ² soit 684 € Indemnité de Remploi 171 € Soit un total de 855 € Frais estimés à 12 €

<p>III/c PETITE-FORET Section AC n^{os} 475p pour environ 13 m²</p> <p><u>Propriétaire :</u> SCI FR INVEST 85 rue de la Mousserie 59710 MERIGNIES</p>	<p>Doublement de la RD 70 sur le territoire des communes de Raismes et de Petite-Forêt</p> <p>Projet déclaré d'utilité publique le 7 novembre 2019</p> <p>Cantons de Saint-Amand-Les-Eaux et Aulnoy-Lez-Valenciennes</p> <p>RD 70</p>	<p>Parcelle non bâtie, en nature de parking, en zone UE au Plan Local d'Urbanisme</p> <p><u>Estimation du Domaine :</u> Avis des domaines du 3 février 2020</p> <p><u>Propriétaire :</u> Indemnité principale 36 € le m² soit 468 €</p> <p>Indemnité de Remploi 117 € Soit un total de 585 €</p>	<p>Indemnité principale 36 € le m² soit 468 €</p> <p>Indemnité de Remploi 117 €</p> <p>Soit un total de 585 €</p> <p>Frais estimés à 12 €</p>	<p>21001OP014</p>	<p>Indemnité principale 36 € le m² soit 468 €</p> <p>Indemnité de Remploi 117 €</p> <p>Soit un total de 585 €</p> <p>Frais estimés à 12 €</p>
---	---	---	--	-------------------	--

ANNEXE IV – AUTRE ACQUISITION

Commune Références cadastrales Vendeurs	Opération	Nature actuelle de la parcelle Estimation domaniale Observations	Proposition (hors frais)	Imputation Budgétaire	Décision du Conseil départemental
<p>AULNOYE-AYMERIES Section AL n°180 pour 335 m² et AL n°181 pour 414 m²</p> <p><u>Propriétaire :</u> Indivision L</p>	<p>Projet de construction de l'E.P.D.S.A.E. sur le territoire de la commune d'Aulnoye-Aymeries (angle des rues Pasteur et de l'Hôtel de Ville)</p> <p>Canton d'Aulnoye-Aymeries</p>	<p>Parcelles en nature de terrain constructible sur lesquelles sont érigées une batterie de 17 garages en tôle métallique et Etermit avec grillage de séparation (ensemble en très mauvais état), en zone UA au Plan Local d'Urbanisme (réseau à proximité)</p> <p><u>Estimation du Domaine :</u> Avis des domaines du 30 juin 2016 de 33 000 €</p> <p><u>Observations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les parcelles et les garages sont acquis libres d'occupation par le Département. - Les frais liés aux travaux préparatoires à la réalisation du projet, à savoir relevé géométrique, étude géotechnique de pollution, diagnostics amiante-plomb des garages présents sur la parcelle sont à la charge du Département et ont été autorisés par chaque membre de l'indivision L. A ce titre, l'ensemble des membres de l'indivision L a donné son accord autorisant les services du Département ou toute personne mandatée par ses soins à pénétrer sur les parcelles AL 180 et 181 pour la réalisation des travaux nécessaires au projet. 	<p>Indemnité totale de 33 000 €</p>	<p>21001OP014</p>	<p>Indemnité totale de 33 000 €. Hors frais</p> <p>Frais estimés à 12 €</p>

1.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-295065-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le 13 juillet 2020

Notifié le 1 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Marguerite CHASSAING, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Olivier HENNO, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Avenant au protocole transactionnel contentieux travaux du CER de Templemars.

Vu le rapport DAI/2020/214

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la conclusion de l'avenant au protocole transactionnel avec les gérants de la SCI BCMM Yes, prévoyant le report de la date de fin de travaux suivant les modalités définies dans le rapport ci-joint en annexe V et la transmission des factures acquittées pour les travaux au plus tard le 24 décembre 2020, sauf cas de nouvelles mesures gouvernementales liées à la lutte contre le covid-19 et impactant l'exécution des travaux et de tout autre avenant rendu nécessaire pour l'exécution dudit protocole ;
- d'autoriser la signature de l'avenant du protocole et tout autre document afférent au suivi et à la mise en œuvre de celui-ci.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20h48.

43 Conseiller départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

ANNEXE V - Avenant au protocole transactionnel contentieux travaux du CER de Templemars

Suivant délibération de la Commission permanente du 17 décembre 2019, le Département a signé, le 3 mars 2020, un protocole d'accord transactionnel avec la Société Civile Immobilière (SCI) BCMM Yes pour la remise en l'état initial du bâtiment en location, libéré le 31 janvier 2020, situé rue Jacques Messenger, zone d'activités de Templemars moyennant le versement par celui-ci d'une indemnité globale et forfaitaire de 80 000 € TTC sur présentation des factures correspondantes.

Ce protocole prévoit à l'encontre de la société susdénommée une fin d'exécution des travaux au 31 juillet 2020 au plus tard.

Afin de lutter contre la propagation du virus COVID-19 et protéger la population sur le territoire national, plusieurs mesures ont été prises par décrets successifs du Premier Ministre, notamment des mesures de confinement des personnes à domicile, celles-ci ayant pris effet au 17 mars 2020 à minuit (décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19) et prenant fin au 11 mai suivant (décret n° 2020-423 du 14 avril 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) ladite période de confinement s'étalant alors sur 54 jours.

Ces mesures ont contraint la SCI BCCM Yes à interrompre toute démarche sur site auprès des entreprises, rendant impossible l'achèvement des travaux au 31 juillet 2020, tel que prévu au protocole susmentionné soit dans les 6 mois suivant la libération du site.

Le 10 avril 2020, la SCI BCCM Yes a fait part au Département de son souhait de voir reporter cette dernière date et de tenir compte pour ce report de la durée d'immobilisation du chantier induite par les diverses mesures prises par le Premier Ministre pour répondre à la crise sanitaire évoquée plus haut, celles-ci pouvant être assimilées à des cas de force majeure. Le Département a accusé réception de cette demande le 14 avril suivant.

La totalité des factures acquittées au nom de la SCI BCCM Yes pour les travaux de remise à l'état d'origine du bâtiment, rue Jacques Messenger seront remises par cette dernière au Département au plus tard dans les 30 jours de la fin de chantier reporté au 24 novembre 2020 afin de tenir compte des difficultés liées à la réalisation des travaux pendant la période de confinement et état d'urgence sanitaire soit une transmission des factures au plus tard le 24 décembre 2020.

Par ailleurs, en cas de nouvelle mesure gouvernementale prise dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire lié au covid-19 et conduisant à un nouvel arrêt des travaux susvisés ou en cas de ralentissement du chantier, également lié au contexte d'urgence sanitaire, notamment par la mise en place par les entreprises des mesures de lutte contre le covid-19, il sera procédé à un nouveau report de la date de fin de chantier afin de tenir compte de la durée d'immobilisation ou des difficultés d'exécution de ce dernier.

1.9

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294920-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le 13 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Paul CHRISTOPHE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Extension du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et

de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans les conditions définies par la délibération du 18 décembre 2017 et par le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale, aux agents départementaux non encore éligibles au RIFSEEP.

Vu le rapport DRH/2020/241

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'étendre le dispositif RIFSEEP aux cadres d'emploi mentionnés au rapport et dans les conditions reprises en annexe ci-jointe.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20h19.

47 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Monsieur RINGOT, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent pour cette prise de décision.

Madame COTTENYE (porteuse du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Grilles de fonctions -

Emplois Fonctionnels

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Encadrement supérieur	- Directeur général des services	Directeur général des services : 35 763 € Directeur général adjoint : 19 006 €	59 200 €	44 400 €	14 800 €	
Groupe 2		- Directeur général adjoint		51 760 €	38 820 €	12 800 €	
Groupe 3		- Adjoint au directeur général adjoint		49 980 €	37 485 €	8 820 €	
Groupe 4				46 920 €	35 190 €	8 280 €	
Groupe 5				40 290 €	30 218 €	7 110 €	

Filière Administrative

Catégorie A

Cadre d'emplois des administrateurs

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Encadrement supérieur	- DGS - DGA - Adjoint au DGA	Administrateur général : 19 948 € Administrateur hors classe : 16 007 € Administrateur : 11 026 €	49 980 €		8 820 €	
Groupe 2	- Fonction de direction ou équivalent - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Directeur - Directeur adjoint - Responsable de pôle - Directeur de projet à dimension stratégique et départementale		46 920 €		8 280 €	
Groupe 3	- Autres fonctions	- Responsable de service - Chargé de mission		42 330 €		7 470 €	

Equivalence Etat : Administrateurs civils de l'Etat

Cadre d'emplois des attachés

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions de direction ou équivalent - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Directeur - Directeur adjoint - Responsable de pôle - Responsable UTPAS - Responsable UT voirie	Attaché hors classe : 6 721 € Directeur (<i>en voie d'extinction</i>) : 6 721 € Attaché principal : 6 200 € Attaché : 4 141 €	36 210 €	22 310 €	6 390 €	
Groupe 2	- Autres fonctions d'encadrement	- Responsable de pôle adjoint - Responsable de service - Responsable d'unité - Responsable d'équipe		32 130 €	17 205 €	5 670 €	
Groupe 3	- Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Chargé de mission du DGS - Chargé de mission auprès d'un DGA		25 500 €	14 320 €	4 500 €	
Groupe 4	- Autres fonctions	- Chargé de mission		20 400 €	11 160 €	3 600 €	

Equivalence Etat : Attachés d'administration de l'Etat - services déconcentrés

Catégorie B

Cadre d'emplois des rédacteurs

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Rédacteur principal 1ère classe : 4 141 € Rédacteur principal 2ème classe : 3 620 € Rédacteur : 2 901 €	17 480 €	8 030 €	2 380 €	
Groupe 2	- Coordination fonctionnelle d'équipe - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Adjoint au responsable - Assistant des marchés et des achats		16 015 €	7 220 €	2 185 €	
Groupe 3	- Autres fonctions	- Assistant de direction - Gestionnaire - Assistant administratif - Assistant comptable		14 650 €	6 670 €	1 995 €	

Equivalence Etat : Secrétaires administratifs des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Catégorie C

Cadre d'emplois des adjoints administratifs

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Coordination fonctionnelle d'équipe - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Gestionnaire comptable - Gestionnaire administratif - Assistant de direction	Adjoint principal 1ère classe : 2 479 € Adjoint principal 2ème classe : 2 479 €	11 340 €	7 090 €	1 260 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Secrétaire - Agent d'accueil - Assistant administratif	Adjoint : 2 281 €	10 800 €	6 750 €	1 200 €	

Equivalence Etat : Adjoints administratifs des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Filière Technique

Catégorie A

Cadre d'emplois des ingénieurs en chef

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Encadrement supérieur	- DGS - DGA - Adjoint au DGA	Ingénieur général : 18 669 € Ingénieur en chef hors classe : 14 125 € Ingénieur en chef : 9 087 €	57 120 €	42 840 €	10 080 €	
Groupe 2	- Fonction de direction ou équivalent	- Directeur - Directeur adjoint - Responsable de pôle		49 980 €	37 490 €	8 820 €	
Groupe 3	- Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Directeur de projet à dimension stratégique et départementale		46 920 €	35 190 €	8 280 €	
Groupe 4	- Autres fonctions	- Responsable de service - Chargé de mission		42 330 €	31 750 €	7 470 €	

Equivalence Etat : Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts

Cadre d'emplois des ingénieurs

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions de direction ou équivalent - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Directeur - Directeur adjoint - Responsable de pôle - Responsable UTPAS - Responsable UT voirie	Ingénieur hors classe : 15 362 €	36 210 €	22 310 €	6 390 €	
Groupe 2	- Autres fonctions d'encadrement	- Responsable de pôle adjoint - Responsable de service - Responsable d'unité - Responsable d'équipe	Ingénieur principal : 11 403 € Ingénieur : 8 614 €	32 130 €	17 205 €	5 670 €	
Groupe 3	- Autres fonctions	- Chargé de mission du DGS - Chargé de mission auprès d'un DGA - Chargé de mission		25 500 €	14 320 €	4 500 €	

Equivalence Etat : Ingénieurs des travaux publics de l'Etat

Provisoire : Ingénieurs des services techniques - services déconcentrés (Ministère de l'intérieur)

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement	- Responsable de service - Responsable d'unité - Responsable d'équipe	Technicien principal 1ère classe : 6 562 € Technicien principal 2ème classe : 5 853 € Technicien : 5 281 €	17 480 €	8 030 €	2 380 €	
Groupe 2	- Coordination fonctionnelle d'équipe - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Adjoint au responsable - Chef de cuisine		16 015 €	7 220 €	2 185 €	
Groupe 3	- Autres fonctions	- Economiste de flux - Gardien départemental - Gestionnaire du domaine public		14 650 €	6 670 €	1 995 €	

Equivalence Etat : Techniciens supérieurs du développement durable

Provisoire : Contrôleur des services techniques - services déconcentrés (Ministère de l'Intérieur)

Catégorie C

Cadre d'emplois des agents de maîtrise

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Chef de cuisine - Responsable d'équipe	Agent de maîtrise principal : 2 910 €	11 340 €	7 090 €	1 260 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Chauffeur magasinier - Dessinateur - Mécanicien	Agent de maîtrise : 2 479 €	10 800 €	6 750 €	1 200 €	

Equivalence Etat : Adjoints techniques des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Cadre d'emplois des adjoints techniques

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Chef de cuisine - Responsable d'équipe	Adjoint principal 1ère classe : 2 522 € Adjoint principal 2ème classe : 2 281 €	11 340 €	7 090 €	1 260 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Employé technique - Gardien départemental - Second de cuisine - Agent d'entretien	Adjoint : 2 281 €	10 800 €	6 750 €	1 200 €	

Equivalence Etat : Adjoints techniques des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Chef de cuisine - Responsable d'équipe	Adjoint principal 1ère classe : 1 552 € Adjoint principal 2ème classe : 1 546 €	11 340 €	7 090 €	1 260 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Agent d'entretien - Chargé de maintenance - Cuisinier	Adjoint : 1 371 €	10 800 €	6 750 €	1 200 €	

Equivalence Etat : Adjoints techniques des établissements d'enseignement

Provisoire : Adjoints techniques des établissements d'enseignement agricole publics - services déconcentrés

Filière Culturelle

Catégorie A

Cadre d'emplois des conservateurs de bibliothèques

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction de direction ou équivalent - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Directeur - Directeur adjoint	Conservateur de bibliothèques hors classe : 8 981 € Conservateur de bibliothèques : 7 243 €	34 000 €		6 000 €	
Groupe 2	- Autres fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service		31 450 €		5 550 €	
Groupe 3	- Autres fonctions	- Chargé de mission		29 750 €		5 250 €	

Equivalence Etat : Conservateurs des bibliothèques (Ministère de l'Éducation nationale)

Cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction de direction ou équivalent	- Directeur - Directeur adjoint	Conservateur du patrimoine hors classe : 8 981 € Conservateur du patrimoine : 7 243 €	46 920 €	25 810 €	8 280 €	
Groupe 2	- Coordination de projets à dimension stratégique départementale			40 290 €	22 160 €	7 110 €	
Groupe 3	- Autres fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service		34 450 €	18 950 €	6 080 €	
Groupe 4	- Autres fonctions	- Chargé de mission		31 450 €	17 298 €	5 550 €	

Equivalence Etat : Conservateurs du patrimoine (Ministère de la culture)

Cadre d'emplois des bibliothécaires

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction de direction ou équivalent - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Directeur - Directeur adjoint	Bibliothécaire principal : 6 200 €	29 750 €		5 250 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Responsable de service - Chargé de mission	Bibliothécaire : 4 141 €	27 200 €		4 800 €	

Equivalence Etat : Bibliothécaires (Ministère de l'éducation nationale)

Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction de direction ou équivalent - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Directeur - Directeur adjoint	Attaché de conservation du patrimoine principal : 6 200 €	29 750 €		5 250 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Responsable de service - Chargé de mission	Attaché de conservation du patrimoine : 4 141 €	27 200 €		4 800 €	

Equivalence Etat : Bibliothécaires (Ministère de l'éducation nationale)

Catégorie B

Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Coordination fonctionnelle d'équipe	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Assistant de conservation principal 1ère classe : 4 141 €	16 720 €		2 280 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Documentaliste	Assistant de conservation principal 2ème classe : 3 620 € Assistant de conservation : 2 901 €	14 960 €		2 040 €	

Equivalence Etat : Bibliothécaires assistants spécialisés (Ministère de l'éducation nationale)

Catégorie C

Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Coordination fonctionnelle d'équipe - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Adjoint au responsable - Médiateur du patrimoine - Médiateur culturel	Adjoint principal 1ère classe : 2 479 € Adjoint principal 2ème classe : 2 479 €	11 340 €	7 090 €	1 260 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Gardien de musée - Magasinier - Agent d'archive - Agent d'accueil de musée	Adjoint : 2 281 €	10 800 €	6 750 €	1 200 €	

Equivalence Etat : Adjointes techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage (Ministère de la culture)

Filière Animation

Catégorie B

Cadre d'emplois des animateurs

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Animateur principal 1ère classe : 4 141 € Animateur principal 2ème classe : 3 620 € Animateur : 2 901 €	17 480 €	8 030 €	2 380 €	
Groupe 2	- Coordination fonctionnelle d'équipe - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Adjoint au responsable		16 015 €	7 220 €	2 185 €	
Groupe 3	- Autres fonctions	- Animateur		14 650 €	6 670 €	1 995 €	

Equivalence Etat : Secrétaires administratifs des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Catégorie C

Cadre d'emplois des adjoints d'animation

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Coordination fonctionnelle d'équipe - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Adjoint au responsable	Adjoint principal 1ère classe : 2 479 € Adjoint principal 2ème classe : 2 479 €	11 340 €	7 090 €	1 260 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Agent d'accueil et d'animation		Adjoint : 2 281 €	10 800 €	6 750 €	1 200 €

Equivalence Etat : Adjoints administratifs des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Filière Sportive

Catégorie A

Cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction de direction ou équivalent - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Directeur - Directeur adjoint	Conseiller principal des APS : 5 880 € Conseiller des APS : 4 141 €	25 500 €		4 500 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Responsable de service - Chargé de mission		20 400 €		3 600 €	

Equivalence Etat : Conseillers d'éducation populaire et de la jeunesse

Provisoire : Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Catégorie B

Cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Educateur des APS principal 1ère classe : 4 141 € Educateur des APS principal 2ème classe : 3 620 € Educateur des APS : 2 901 €	17 480 €	8 030 €	2 380 €	
Groupe 2	- Coordination fonctionnelle d'équipe - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Adjoint au responsable		16 015 €	7 220 €	2 185 €	
Groupe 3	- Autres fonctions	- Educateur		14 650 €	6 670 €	1 995 €	

Equivalence Etat : Secrétaires administratifs des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction de direction ou équivalent - Coordination de projets à dimension stratégique départementale - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Directeur - Directeur adjoint	Conseiller socio-éducatif hors classe : 5 170 € Conseiller socio-éducatif supérieur : 5 170 €	25 500 €		4 500 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Conseiller	Conseiller socio-éducatif : 4 141 €	20 400 €		3 600 €	

Equivalence Etat : Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Revalorisation des plafonds à compter du 01/01/2020

Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction d'encadrement - Coordination de projets à dimension stratégique départementale - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle : 4 753 € Assistant socio-éducatif 1ère classe : 4 753 €	19 480 €		3 440 €	
Groupe 4	- Autres fonctions	- Assistant social	Assistant socio-éducatif 2ème classe : 4 141 €	15 300 €		2 700 €	

Equivalence Etat : Assistants de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Revalorisation des plafonds à compter du 01/01/2020

Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction d'encadrement - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle : 4 753 €	14 000 €		1 680 €	
Groupe 2	- Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier		Educateur de jeunes enfants 1ère classe : 4 753 €	13 500 €		1 620 €	
Groupe 3	- Autres fonctions	- Educateur	Educateur de jeunes enfants 2ème classe : 4 141 €	13 000 €		1 560 €	

Equivalence Etat : Educateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'institut national des jeunes aveugles

Provisoire : Educateurs de la protection judiciaire de la jeunesse

Filière Médico-Sociale - Secteur médico-technique

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction de direction ou équivalent - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Directeur - Directeur adjoint - Directeur de projet à dimension stratégique et départementale	Biologiste, vétérinaire et pharmacien classe exceptionnelle : 8 990 €	49 980 €		8 820 €	
Groupe 2	- Autres fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service	Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe : 8 990 €	46 920 €		8 280 €	
Groupe 3	- Autres fonctions		Biologiste, vétérinaire et pharmacien classe normale : 8 990 €	42 330 €		7 470 €	

Equivalence Etat : Inspecteurs de la santé publique, vétérinaires (Ministère de l'agriculture)

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction de direction ou équivalent - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Directeur - Directeur adjoint - Responsable de pôle - Responsable de pôle adjoint	Médecin hors classe : 8 981 € Médecin 1ère classe : 7 243 € Médecin 2ème classe : 6 639 €	43 180 €		7 620 €	
Groupe 2	- Autres fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Directeur de centre de planification familial - Médecin référent de la protection de l'enfance		38 250 €		6 750 €	
Groupe 3	- Autres fonctions	- Médecin consultant		29 495 €		5 205 €	

Equivalence Etat : Médecins inspecteurs de santé publique (Ministère des affaires sociales)

Cadre d'emplois des sages-femmes

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Sage-femme hors classe : 6 200 €	25 500 €		4 500 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Sage-femme	Sage-femme classe normale : 5 170 €	20 400 €		3 600 €	

Equivalence Etat : Cadres de santé paramédicaux civils (Ministère de la défense)

Provisoire : Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Cadre d'emplois des psychologues

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction d'encadrement - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Psychologue hors classe : 6 200 €	25 500 €		4 500 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Psychologue	Psychologue : 4 141 €	20 400 €		3 600 €	

Equivalence Etat : Psychologues des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse

Provisoire : Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Cadre d'emplois des cadres de santé paramédicaux

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Cadre de santé paramédical supérieur : 5 170 € Cadre de santé paramédical 1ère classe : 5 170 €	25 500 €		4 500 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Puéricultrice	Cadre de santé paramédical 2ème classe : 5 170 €	20 400 €		3 600 €	

Equivalence Etat : Cadres de santé paramédicaux civils (Ministère de la défense)

Provisoire : Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Cadre d'emplois des cadres de santé (en voie d'extinction)

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Cadre de santé : 5 170 €	25 500 €		4 500 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Infirmier - Technicien paramédical		20 400 €		3 600 €	

Equivalence Etat : Cadres de santé paramédicaux civils (Ministère de la défense)

Provisoire : Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Cadre d'emplois des puéricultrices cadres de santé (en voie d'extinction)

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Puéricultrice cadre de santé supérieur : 5 170 €	25 500 €		4 500 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Puéricultrice	Puéricultrice cadre de santé : 5 170 €	20 400 €		3 600 €	

Equivalence Etat : Cadres de santé paramédicaux civils (Ministère de la défense)

Provisoire : Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Cadre d'emplois des puéricultrices (décret 2014)

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Puéricultrice hors classe : 5 170 € Puéricultrice classe supérieure : 4 761 €	19 480 €		3 440 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Puéricultrice	Puéricultrice classe normale : 4 141 €	15 300 €		2 700 €	

Equivalence Etat : Infirmiers civils de soins généraux et spécialisés (Ministère de la défense)

Provisoire : Assistants de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Cadre d'emplois des puéricultrices (décret 1992) (en voie d'extinction)

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Puéricultrice classe supérieure : 4 761 €	19 480 €		3 440 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Puéricultrice	Puéricultrice classe normale : 4 141 €	15 300 €		2 700 €	

Equivalence Etat : Infirmiers civils de soins généraux et spécialisés (Ministère de la défense)

Provisoire : Assistants de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Infirmier en soins généraux hors classe : 5 170 € Infirmier en soins généraux classe supérieure : 4 761 €	19 480 €		3 440 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Infirmier	Infirmier en soins généraux classe normale : 4 141 €	15 300 €		2 700 €	

Equivalence Etat : Infirmiers civils de soins généraux et spécialisés (Ministère de la défense)

Provisoire : Assistants de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Catégorie B

Cadre d'emplois des infirmiers (en voie d'extinction)

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Infirmier classe supérieure : 4 141 €	9 000 €	5 150 €	1 230 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Infirmier	Infirmier classe normale : 3 620 €	8 010 €	4 860 €	1 090 €	

Equivalence Etat : Infirmiers civils de soins généraux et spécialisés (Ministère de la défense)

Provisoire : Infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'Etat

Cadre d'emplois des techniciens paramédicaux

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Technicien paramédical classe supérieure : 4 935 €	9 000 €	5 150 €	1 230 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Technicien de laboratoire	Technicien paramédical classe normale : 4 054 €	8 010 €	4 860 €	1 090 €	

Equivalence Etat : Techniciens paramédicaux civils (Ministère de la défense)

Provisoire : Infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'Etat

Catégorie C

Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Coordination fonctionnelle d'équipe - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable d'équipe - Adjoint au responsable	Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe : 3 381 €	11 340 €	7 090 €	1 260 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Auxiliaire de puéricultrice	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe : 3 263 €	10 800 €	6 750 €	1 200 €	

Equivalence Etat : Aides-soignants et agents des services hospitaliers qualifiés civils (Ministère de la défense)

Provisoire : Adjoint administratifs des administrations de l'Etat - services déconcentrés

1.10

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294919-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le 13 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) : Joëlle COTTENYE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Mise en œuvre de la prime exceptionnelle ' covid-19 ' prévue par le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020.

Vu le rapport DRH/2020/242

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser le versement d'une prime exceptionnelle « covid-19 » prévue par le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 aux agents départementaux dans les conditions décrites au rapport.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20h20.

45 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE et TONNERRE ainsi que par Messieurs CHRISTOPHE et SIEGLER.

Monsieur HENNO (porteur du pouvoir de Monsieur MONNET), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Mesdames CLERC-CUVELIER et VANPEENE ainsi que Monsieur BAUDOUX, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 20h31.

Au moment du vote, 45 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	19
Absents sans procuration :	18
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	64 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	7 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)
Total des suffrages exprimés :	57
Majorité des suffrages exprimés :	29
Pour :	57 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, et Elisabeth MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

2.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294843-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 3 juillet 2020

Affiché le 3 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Marguerite CHASSAING, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Olivier HENNO, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Soutenir l'accueil familial en assouplissant les règles d'absences

Vu le rapport DOSAA/2020/235

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'adopter les nouvelles règles d'absences applicables pour convenance personnelle ou d'hospitalisation de la personne accueillie :

* pour les absences inférieures à 35 jours consécutifs, le versement de l'allocation d'accueil familial est maintenu en intégralité ;

* pour les absences supérieures à 35 jours consécutifs, le versement est suspendu ;

- de modifier en conséquence le Règlement Départemental d'Aide Sociale.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20 h 49.

43 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur DRIEUX.

Madame DEPELCHIN, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Monsieur CAUCHE (porteur du pouvoir de Madame COEVOET), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

2.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-293285-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Barbara COEVOET, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM.

Absent(e)(s) : Régis CAUCHE, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Adoption de l'avenant n°1 à la convention passée avec les Relais Autonomie. Mise à disposition d'une table numérique.

Vu le rapport DAA/2020/74

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'adopter l'avenant n°1 à la convention passée avec les Relais Autonomie/CLIC-Relais Autonomie, dont le modèle est joint au rapport. Cet avenant venant y ajouter une annexe 7 au rapport ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant dans les termes du projet annexé au rapport avec les Relais Autonomie/CLIC-Relais Autonomie dont la liste est ci-jointe.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20 h 51.

Monsieur VICOT (membre du CCAS de Lomme) avait donné pouvoir à Monsieur GODEFROY. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

42 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient donc porteurs de 18 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame BORIE (porteuse du pouvoir de Madame CHASSAING), ainsi que par Messieurs BAUDOUX et HENNO (porteur du pouvoir de Monsieur MONNET).

Madame MARTIN et Monsieur FICHEUX, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Madame FERNANDEZ (porteuse du pouvoir de Madame VARLET) et Monsieur POIRET (porteur du pouvoir de Monsieur HIRAUX), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Liste des relais autonomie qui bénéficieront d'une Table Numérique

MSAP D'Hondschoote	M. Christophe RYCKEBUSCH	1, rue de Cassel	59122 HONDSCHOOTE
Clic Moulins de Flandres - Relais autonomie	Mme ONOO	3, rue du Cimetière Résidence des Moulins	59492 HOYMILLE
	Mme DERMY Rosald		
Clic du littoral - Relais autonomie	Mme DUCROCQ	112, avenue de la Libération	59140 DUNKERQUE
UTPAS Bergues/Coudekerque	Mme BRIEF Edith	10 place de la Convention BP 69	59412 COUDEKERQUE BRANCHE
MSAP de BOURBOURG	Mme Florence TIMMERMAN	Centre Socio Educatif de Bourbourg ,avenue Francois Mitterrand	59630 BOURBOURG
UTPAS Denain/Bouchain	Mme Christelle DELPLANQUE	2, Allée du 24 juillet 1712 BP 222	59723 DENAIN Cedex
CLIC Porte du Hainaut - Relais Autonomie	Mme REGNIER Charlotte	2, rue Brizon	59135 WALLERS
UTPAS Somain/Orchies	M LANSSELLE Arnaud	26, rue Jules Roch BP46	59310 ORCHIES
Centre culturel/SIRA	M BAILLY	34, rue du BIAS	59151 Arleux
clic DU DOUAISIS	Mme JOUANNE	49 rue de la fabrique	59450 MASNY
CCAS –Mairie de Somain	BIRAM N'DIAYE	49, rue Suzanne Lannoy	59490 SOMAIN
CCAS-Mairie de DOUAI	Mme SAICHE	200, rue des Ferroniers	59500 DOUAI

Liste des relais autonomie qui bénéficieront d'une Table Numérique

Clic Cambrai Ouest- Relais autonomie	Mme BRACQ Brigitte	24, boulevard Faidherbe	59400 CAMBRAI
UTPAS Avesnes lez Aubert	Mme Nathalie PLOUVIER	25, rue Paul Vaillant Couturier	59129 AVESNES LEZ AUBERT
CCAS de Caudry	M. DUMESNIL frédéric	6, rue Léon Gambetta	59544 Caudry BP 60222 cedex
Clic Est Cambrésis- relais autonomie	Mme BRISSEZ Brigitte	16, place du Général de Gaulle	59360 LE CATEAU
Clic de l'Avesnois - Relais Autonomie	Mme LARDIN Caroline	Route d'Haut Lieu - Centre Hospitalier du Pays d'Avesnes BP 10209	59363 AVESNES SUR HELPE
UTPAS Avesnes / Fourmies	Mme TAIN Corinne	65, rue Jean Jaurès BP 50045	59612 FOURMIES
Clic du Val de Sambre - Relais autonomie	Mme FLODROPS Stéphanie	19, Mail de la Sambre	59600 MAUBEUGE
Clic Plateau de MORMAL - Relais autonomie	Mme CHERIF Valérie	90, rue du 8 mai 1945	59530 LE QUESNOY

Liste des relais autonomie qui bénéficieront d'une Table Numérique

UTPAS de Bailleul/Merville	Mme BLANCKAERT Anne	Site de Merville 39, Grand Place BP46	59660 MERVILLE
CCAS DE BAILLEUL	Mme DUSAUTOIS Aurélié	41, rue d'YPRES BP 9	59270 BAILLEUL Cedex –France
UTPAS d'Armentières	Mme STANIEK Florence	31, rue Jean Jaurès	59246 ARMENTIERES
UTPAS Cysoing/Pont à Marcq	Mme COTEAU Valérie	16, place Faidherbe	59830 CYSOING
Clic Lys Tourcoing - Relais autonomie	Mme CAGNIART	319, rue Racine Résidence La Roseraie	59200 TOURCOING
CLIC Riv'âge - Relais Autonomie	Mme KARWACKI Corine	4, rue des Poilus	59150 WATTRELOS
CLIC- Relais Autonomie - Cœur de Métropole	M. Stéphane CORNIL	100, rue du Général Leclerc BP 70013	59871 SAINT ANDRE Cedex
CCAS Lomme	Mme LESSCHAVE Juliette	103, avenue de la République, Place Cordonnier	59160 LOMME
	Mme PIEROTTI Léa		
UDAF 59	Mme SAVARY Coraly	10, rue Monnoyer BP 1234	59013 LILLE Cedex
UTPAS d'Hazebrouck	Mme BOULET Noële	19, rue Warein	59190 HAZEBROUCK
CCAS D HAZEBROUCK	Mme DECLERCQ Stéphanie	5, rue Donckèle	59190 HAZEBROUCK

Liste des relais autonomie qui bénéficieront d'une Table Numérique

Clic Flandre lys - Relais autonomie	Mme DECLERCK Stéphanie	321, route d'Hazebrouck	59190 CAESTRE
--	------------------------------	----------------------------	---------------

2.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294851-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Joëlle COTTENYE, Vice-Présidente

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Jean-Noël VERFAILLE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Barbara COEVOET, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Mickaël HIRAUX, Virginie VARLET.

Absent(e)(s) : Régis CAUCHE, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Alexandra LECHNER, Françoise MARTIN, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Subventions accordées dans le cadre de l'appel à initiatives pour l'aide départementale au

Vu le rapport DOSAA/2020/236

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer des subventions d'aide à l'investissement à 296 projets portés par des gestionnaires du secteur personnes âgées, pour un montant total de 3 965 014,10 € et dont la liste est ci-jointe (annexe 1), dans le cadre de l'exercice budgétaire 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions relatives à l'aide accordée entre le Département du Nord et les gestionnaires figurant dans la liste, selon le modèle joint au rapport (annexe 3).

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20 h 54.

Les Conseillers départementaux listés ci-dessous sont membres des conseils d'administration des EHPAD cités :

Mesdames ARLABOSSE (Résidence Aigue Marine à Bray-Dunes), BOISSEAUX (Résidence Florence Nightingale à Solesmes), BORIE (Fondation Henri DELERUE à Houplines), CIETERS (Résidence de la Vigne à Sainghin-en-Weppes - Maison de retraite Amitiés d'automne à Herlies - Résidence Les Jardins Argentés à Annoeullin), DESCAMPS-PLOUVIER (Résidence Marguerite de Flandre à Nieppe - Résidence des Hauts-de-Flandres à Cassel) et ZAWIEJA-DENIZON (Résidence Dronsart à Bouchain) ;
Messieurs BAUDOUX (Maison de retraite Villa Senecta à Bavay), BRICOUT (Résidence Florence Nightingale à Solesmes), CHRISTOPHE (Résidence Aigue Marine à Bray-Dunes), DULIEU (Résidence Dronsart à Bouchain), GOSSET (Résidence Marguerite de Flandre à Nieppe - Résidence des Hauts-de-Flandres à Cassel), HOUSSIN (Résidence Les Lys Blancs à Quesnoy-sur-Deule - Centre intercommunal de gérontologie Résidence la Cerisaie à Bousbecque), LEFEBVRE (Résidence Dronsart à Bouchain) et PLOUY (Fondation Henri DELERUE à Houplines).

Les Conseillers départementaux listés ci-dessous sont membres des conseils de surveillance des Centres Hospitaliers cités :

Mesdames CLERC-CUVELIER (Le Cateau-Cambrésis) et LEYS (Seclin) ;
Messieurs PLOUY (Armentières) et SIEGLER (Cambrai).

Madame DESCAMPS-PLOUVIER est membre du conseil de surveillance de l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) des Flandres.

Madame BECUE et Monsieur BAUDOUX sont respectivement membres des CCAS de Tourcoing et d'Aulnoye-Aymeries.

Monsieur HOUSSIN est élu intercommunal au SIVOM Alliance Nord Ouest.

En raison de ces fonctions, chacun d'eux ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum pour la ou les subventions concernant l'instance ou la collectivité dont il est membre.

Madame CHASSAING avait donné pouvoir à Madame BORIE. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame BREDA (membre du conseil d'administration de l'EHPAD Maison de retraite Villa Senecta à Bavay) avait donné pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame DEL PIERO (membre du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Maubeuge) avait donné pouvoir à Madame BOISSEAU. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame DEVOS (membre du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Fourmies - membre des conseils d'administration des EHPAD Résidence Les Vertes Années à Wignehies et du Chemin vert à Trélon) avait donné pouvoir à Madame LABADENS. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame DEZITTER (membre du conseil d'administration de l'EHPAD Maison de retraite Résidence du Pays de Mormal à Landrecies – membre du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Hautmont) avait donné pouvoir à Madame MANNARINO. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame FREMAUX (membre des conseils d'administration des EHPAD Résidence La Belle Epoque à Mouvaux et Résidence Albert du Bosquiel à Bondues) avait donné pouvoir à Madame BOISSEAU. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur DASSONVILLE (membre du conseil d'administration de l'EHPAD Maison de retraite La Fleur de l'Age à Neuville-en-Ferrain) avait donné pouvoir à Madame CIETERS. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur VICOT (membre du CCAS de Lomme) avait donné pouvoir à Monsieur GODEFROY. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur WAYMEL (membre des conseils d'administration des EHPAD Résidence de la Vigne à Sainghin-en-Weppes - Maison de retraite Amitiés d'automne à Herlies - Résidence Les Jardins Argentés à Annoeullin) avait donné pouvoir à Monsieur GOSSET. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur WILMOTTE (membre du conseil d'administration de l'EHPAD Maison de retraite Résidence du Pays de Mormal à Landrecies – membre des conseils de surveillance des Centres Hospitaliers du Pays d'Avesnes et de Le Quesnoy) avait donné pouvoir à Madame ARLABOSSE. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame ASTRUC-DAUBRESSE (élue intercommunale au SIVOM Alliance Nord Ouest - membre des conseils d'administration des EHPAD Résidence Les Lys Blancs à Quesnoy-sur-Deule - Centre intercommunal de gérontologie Résidence la Cerisaie à Bousbecque) avait donné pouvoir à Monsieur HOUSSIN (lui-même élu intercommunal au SIVOM Alliance Nord Ouest - membre des conseils d'administration des EHPAD Résidence Les Lys Blancs à Quesnoy-sur-Deule - Centre intercommunal de gérontologie Résidence la Cerisaie à Bousbecque). Ni le procureur, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur LECERF, déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de membre des conseils d'administration des EHPAD Résidence La Belle Epoque à Mouvaux et Résidence Albert du Bosquiel à Bondues, et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Madame COTTENYE, 2^{ème} Vice-présidente.

23 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 8 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Commune	Gestionnaire	EHPAD	projet	Thématiques	Coût total	Subvention proposée
Annoeullin	Les Jardin argentés (public autonome)		Salle et chariot Snoezelen	Troubles cognitifs	10 726,76 €	8 581,41 €
Anzin	Centre hospitalier de Valenciennes	Le Doux Séjour	Chariot élévateur	QVT	3 228,00 €	2 582,40 €
			Pack matériel "hors normes" (lit grande longueur et grande largeur, fauteuil forte copulence)	Troubles cognitifs	7 200,00 €	5 760,00 €
Armentières	Centre hospitalier	Françoise de Luxembourg	Équipement de deux chambres en lève-personnes sur rail	QVT	3 282,24 €	2 625,79 €
			Poursuite de l'équipement en lève-personnes sur rail (4 chambres)	QVT	7 845,69 €	6 276,55 €
		Jean Rostand	Rénovation de deux espaces douche en espace bien-être et ambiance Snoezelen (équipement)	QVT / Troubles cognitifs / conditions de vie	13 422,25 €	10 737,80 €
		Marie Curie	Poursuite de l'équipement en lève-personnes sur rail (1 chambre)	QVT	42 688,66 €	34 150,93 €
Aulnoye-Aymeries	CCAS	Didier Eloy	Appel malade radio par montres avec détection de chutes	Sécurité	3 239,22 €	2 591,38 €
			Système anti-fuges par montres	Sécurité	22 023,13 €	17 618,50 €
			Standard téléphonique adapté aux appels malade et anti-fugue	Sécurité	5 062,75 €	4 050,20 €
			système de sécurité incendie	Sécurité	30 151,74 €	24 121,39 €
			Défibrillateur automatique externe	Sécurité	31 320,00 €	25 056,00 €
			Matériel bien-être (chaise de massage, capiluve et bassins gonflables pour cheveux)	Conditions de vie	1 350,00 €	1 080,00 €
			Plateforme de pesée et chaise de pesée	prévention de la dénutrition	519,78 €	415,82 €
			Lit double pour couple et lits XXL pour obèses	Conditions de vie	3 304,66 €	2 643,73 €
			Chariots à linge avec collecteur à clapet	Conditions de vie	4 278,48 €	3 422,78 €
			Guidon de transfert	QVT	5 824,79 €	4 659,83 €
Avesnes-sur-Helpe	Centre hospitalier	Simone Jacques	Système de robinetterie économe (réducteurs de débit, déclenchement infra-rouge)	Prévention des chutes	3 630,17 €	2 904,14 €
			Interrupteurs d'éclairage à détection de présence	Développement durable	17 819,77 €	14 255,82 €
			Casques de réalité virtuelle et licence (10)	Développement durable	4 574,47 €	3 659,58 €
			Cycleo (vélo avec réalité virtuelle) + 3 ans de licence	Conditions de vie / prévention des chutes	21 719,88 €	17 375,90 €
Baillieu	EPSM des Flandres	Centre médical des Monts de Flandres	Système Aladin : lampes à détection de lever et de chute et badges de réception de notification	Conditions de vie / Troubles cognitifs / prévention de la dépendance	22 104,00 €	17 683,20 €
			Appel malade radio par montres avec détection de chutes	Prévention des chutes / prévention de la dépendance	47 904,00 €	38 323,20 €
Bavay	Villa Senecta (public autonome)		Anti-fugue sécurisée	Sécurité	83 550,00 €	66 840,00 €
			Autocommutateur adapté à l'appel malade et l'anti-fugue et permettant l'accès wifi aux résidents, les appels vidéos et la diffusion vidéo en chambres	Sécurité	5 062,00 €	4 049,60 €
Bollezeelle	Résidence Saint Louis (public autonome)		Borne musicale mobile Mélo clé de sol	Sécurité / conditions de vie	30 151,00 €	24 120,80 €
			Modernisation du système anti-fugue	Troubles cognitifs	4 496,22 €	3 596,98 €
Bauduc	Résidence Albert du Bouduc (public autonome)		Modernisation du système anti-fugue	Sécurité / Troubles cognitifs	6 594,00 €	5 275,20 €

Commune	Gestionnaire	EHPAD	projet	Thématiques	Coût total	Subvention proposée
					4 996 686,77 €	3 965 014,10 €
Bourbourg	RESIDENCE ALBERT DU BOSQUET (public autonome)	EHPAD	Serrures connectées à badges programmables	Sécurité / tranquillité	45 514,24 €	36 411,39 €
			Chariot Snoezelen	Troubles cognitifs	5 142,48 €	4 113,98 €
			Mur sensoriel	Troubles cognitifs	1 125,60 €	900,48 €
			Tovertafel (table magique) (2)	Troubles cognitifs	16 500,00 €	13 200,00 €
			Jacuzzi	Conditions de vie	32 725,00 €	26 180,00 €
Bouchain	Résidence Dronsart (public autonome)	EHPAD	Parcours santé	prévention de la dépendance / prévention des chutes	16 393,20 €	13 114,56 €
			Vélo triporteur (soignant + résident, éventuellement en fauteuil)	Prévention de la dépendance / conditions de vie	21 184,40 €	16 947,52 €
			Système de diffusion sonore interne (pour émission de radio interne quotidienne)	Conditions de vie	26 984,00 €	21 587,20 €
			Motorisation des portes UVA intérieures et extérieures	QVT	33 646,37 €	26 917,10 €
Bourbourg	Résidence Olivier Varlet (public autonome)	EHPAD	Appel malade radio par montres avec détection de chutes	Sécurité / prévention des chutes	15 330,00 €	12 264,00 €
Bousbecque	CIG Bousbecque Linselles	Résidence La Cerisaie	Equipement de 40 chambres en rails de transfert	QVT	52 494,84 €	41 995,87 €
Bray-Dunes	Résidence Aigue-Marine (public autonome)	EHPAD	Equipement de 10 chambres en rails de transfert	QVT	31 384,38 €	25 107,50 €
Bruay sur l'Escaut	Groupe Korian	EHPAD	Rails de transfert (5)	QVT	5 087,44 €	4 069,95 €
			Serrures connectées et bracelets d'ouverture	Sécurité / tranquillité	48 584,00 €	38 867,20 €
			Convertibles de douche à hauteur variable	Prévention de la dépendance / QVT	8 043,06 €	6 434,45 €
			Convertibles de douche à hauteur variable (2)	Prévention de la dépendance / QVT	16 086,11 €	12 868,89 €
Cambrai	Centre hospitalier	EHPAD	Convertibles de douche à hauteur variable (2)	Prévention de la dépendance / QVT	16 086,11 €	12 868,89 €
			Convertibles de douche à hauteur variable (2)	Prévention de la dépendance / QVT	16 086,11 €	12 868,89 €
			Capsule de sieste pour la salle de pause du personnel	QVT	12 919,00 €	10 335,20 €
			Diffusion musicale à repères temporels	Conditions de vie / troubles cognitifs	13 862,60 €	11 090,08 €
Cassel	Domusvi	Les Amandines	Lit de flottaison	Troubles cognitifs	25 422,14 €	20 337,71 €
			Robot émotionnel "Phoque Paro"	Troubles cognitifs	6 828,00 €	5 462,40 €
			Vélo connecté Silver Fit	prévention de la dépendance / prévention des chutes	8 518,00 €	6 814,40 €
			Tovertafel (table magique)	Troubles cognitifs	8 844,00 €	7 075,20 €
			Vélo taxi	Conditions de vie	14 146,00 €	11 316,80 €
			Table interactive ActivTab	Troubles cognitifs	21 375,00 €	17 100,00 €
Caudry	CH Le Quesnoy	Résidence Léonce Bajart	Tovertafel (table magique)	Troubles cognitifs	7 370,00 €	5 896,00 €
			Mise en place du Wifi et du système DECT	Conditions de vie / sécurité	91 600,85 €	73 280,68 €
			Appels malade connectés	Sécurité	41 079,46 €	32 863,57 €
Cassel	Résidence des Hauts de Flandre (public autonome)	EHPAD	Dispositifs connectés anti-fugue ou anti-chutes	Sécurité / prévention des chutes	54 871,25 €	43 897,00 €
			Tablettes pour dossier connecté (14)	Sécurité	9 100,00 €	7 280,00 €
			Aménagement d'espaces salon, estaminet, bibliothèque	Prévention de la dépendance	9 616,87 €	7 693,50 €
Cassel	Groupe DOMIDEP	Résidence la Dentelière	Chariot mobile Snoezelen	Troubles cognitifs	4 953,48 €	3 962,78 €

Commune	Gestionnaire	EHPAD	projet	Thématiques	Coût total	Subvention proposée
Condé sur l'Escaut	Groupe DOMIDEP	Domaine du Lac	Tablette connectée Activ Tab	Troubles cognitifs	12 412,00 €	9 929,60 €
			Courchelettes	Les Terrasses de la Scarpe	Prévention de la dépendance	11 175,00 €
Cousolre	Groupe DOMIDEP	La Maison du Pays de Cousolre	Equipped d'un espace Snoezelen	Troubles cognitifs	8 332,21 €	6 665,77 €
			Equipped des chambres en rails de transfert	QVT	58 000,00 €	46 400,00 €
Croix	Les Ogiers (public autonome)		Tablettes pour dossier connecté	Sécurité	5 817,00 €	4 653,60 €
			Espace bainéothérapie	Conditions de vie	16 000,00 €	12 800,00 €
			Borne musicale Méli Mélo	Troubles cognitifs / conditions de vie	5 276,00 €	4 220,80 €
			Borne d'accueil interactive	Conditions de vie	9 500,00 €	7 600,00 €
			Tablettes tactiles pour résidents	Conditions de vie	3 900,00 €	3 120,00 €
			Jardin sensoriel et thérapeutique	Conditions de vie	7 050,00 €	5 640,00 €
			Pause Siphon (table d'auto-étirement)	QVT	590,00 €	472,00 €
			Draisienne haute stabilité assis / debout	Prévention de la dépendance	2 064,00 €	1 651,20 €
			Bike Labyrinth	Troubles cognitifs / prévention de la dépendance	13 841,00 €	11 072,80 €
			Fauteuils releveurs et fauteuils chauffant massant	Troubles cognitifs / conditions de vie	6 653,49 €	5 322,79 €
Dunkerque	CCAS	Résidence Van Eeghem	Appareils de transfert avec servomoteurs	Sécurité	8 574,00 €	6 859,20 €
			Modernisation de l'autocommutateur	Sécurité	29 000,00 €	23 200,00 €
Esquelbecq	Résidence du Val d'Yser (public autonome)		Borne musicale mobile	Conditions de vie	4 496,22 €	3 596,98 €
			Lits à hauteur basse (4)	Prévention des chutes	6 336,10 €	5 068,88 €
			Chariot Snoezelen	Troubles cognitifs	6 855,60 €	5 484,48 €
			verticalisateur SaraSteady	QVT	1 223,21 €	978,57 €
			Rails de transfert (10)	QVT	23 030,12 €	18 424,10 €
			Appareils de transfert avec servomoteurs adaptés	Conditions de vie / prévention de la dépendance	67 962,00 €	54 369,60 €
Estaires	Résidence Les Charmilles (public autonome)		Renouvellement du mobilier du restaurant (mobilier plus adapté)	Conditions de vie / QVT	28 290,11 €	22 632,09 €
			Contrôle d'accès par cartes programmables	Sécurité / tranquillité	19 685,82 €	15 748,66 €
Fâches - Thumesnil	Les Hauts d'Amandi (SAS)		Chariot Snoezelen	Troubles cognitifs	4 304,18 €	3 443,34 €
			Baby Foot	Conditions de vie	1 649,16 €	1 319,33 €
Flines lès Mortagne	CCAS	Résidence Arthur François	Destructeur d'odeurs et désinfection	Conditions de vie / tranquillité	790,00 €	632,00 €
			Rails de transfert avec moteurs fixes et un moteur nomade	QVT	52 997,69 €	42 398,15 €
Forest sur Marque	Groupe DOMIDEP	Résidence Les Hortensias	Tovertafel (table magique)	Troubles cognitifs	8 250,00 €	6 600,00 €
			Serrures connectées et bracelets d'ouverture (155)	Sécurité / tranquillité	70 154,00 €	56 123,20 €
			Equipped de 8 chambres en rails de transfert	QVT	8 063,52 €	6 450,82 €
			Plaid interactif	Troubles cognitifs	3 500,00 €	2 800,00 €

Commune	Gestionnaire	EHPAD	projet	Thématiques	Coût total	Subvention proposée
			Fauteuils massants relaxants (2)	QVT	2 663,68 €	2 130,94 €
			Rails de transfert avec pesée intégrée	QVT / prévention de la dénutrition	16 973,00 €	13 578,40 €
			Vélo cognitif + formation	Troubles cognitifs / prévention de la dépendance	39 180,00 €	31 344,00 €
			Vélo connecté Cycléo-one	Troubles cognitifs / prévention de la dépendance	22 104,00 €	17 683,20 €
			Solutions anti-fugue	Sécurité	10 525,00 €	8 420,00 €
			Plaid interactif	Troubles cognitifs	5 000,00 €	4 000,00 €
			Borne musicale	Conditions de vie	5 325,54 €	4 260,43 €
			Baignoire médicalisée	Conditions de vie	18 386,81 €	14 709,45 €
			Chariot de douche	Conditions de vie / QVT	3 376,06 €	2 700,85 €
			Espace numérique (appels vidéo, informations via TV, accès internet)	Conditions de vie	20 256,76 €	16 205,41 €
			Chariot Snoezelen	Troubles cognitifs	4 901,40 €	3 921,12 €
			Matériel de stimulation sensorielle	Troubles cognitifs	1 356,22 €	1 084,98 €
			Matériel Snoezelen pour l'espace balnéo	Troubles cognitifs	2 829,55 €	2 263,64 €
			Equipement de 13 chambres en rails de transfert	QVT	29 962,51 €	5 992,50 €
			Lève-porte et coins à roulettes	QVT	357,75 €	143,10 €
			Fauteuils Easy-Up (10)	QVT	8 541,40 €	4 270,70 €
			Containers de blanchisserie à hauteur variable	QVT	2 413,50 €	482,70 €
			Chariot de douche	QVT	5 035,62 €	1 007,12 €
			Chaise de douche et coussins	QVT	2 836,74 €	567,35 €
			Fauteuil de baignoire	QVT	5 331,31 €	1 066,26 €
			Verticalisateur	QVT	3 803,31 €	760,66 €
					4 996 686,77 €	3 965 014,10 €
Fourmies	Centre hospitalier	Résidence Victor Delloué				
Grande-Synthe	CCAS	Résidence Zélie Quenton				
Gravelines	Résidence Les Oyats (public autonome)					

Commune	Gestionnaire	EHPAD	projet	Thématiques	Coût total	Subvention proposée
					4 996 686,77 €	3 965 014,10 €
Haubourdin	CCAS	Résidence Beaupré - Thérèse Vandevanmet	QVT / Sécurité	38 659,20 €	30 927,36 €	
			Tapis de détection de chute (20)	36 000,00 €	28 800,00 €	
	Centre hospitalier	Résidence Jean de Luxembourg	Motomed et logiciel Bikelabyrinth	5 166,00 €	4 132,80 €	
			Lève-personnes motorisés (3)	38 871,12 €	31 096,90 €	
Hautmont			Fauteuils de relaxation (2)	18 772,27 €	15 017,82 €	
			QVT	17 778,96 €	14 223,17 €	
	Centre hospitalier	Résidence les jardins de la Sambre	Création de trois salles de pause avec fauteuil massant			
			Aménagement de deux salles de restaurant "haut de gamme"	14 741,32 €	11 793,06 €	
Haverskerque			Vélo à réalité virtuelle Cycleo Cottos	22 104,00 €	17 683,20 €	
			Robot émotionnel "Phoque Paro"	6 828,00 €	5 462,40 €	
	Centre hospitalier		Robot animation et stimulation Zora	10 587,50 €	8 470,00 €	
			Tovertafel (table magique)	10 956,00 €	8 764,80 €	
Hazebrouck	Résidence Baronnie du Val de Lys (public autonome)		Conditions de vie	4 153,89 €	3 323,11 €	
			Troubles cognitifs	14 706,60 €	11 765,28 €	
	Centre hospitalier	Le Clos du Tilleul	Fauteuil bien-être	9 843,00 €	7 874,40 €	
			Création de 4 îlots / cocons de restauration avec rails, dalles acoustiques et tablettes de communication avec la cuisine	123 436,00 €	98 748,80 €	
Herlies	Résidence les Aulnes (public autonome)		Espace bien-être et de remise en forme pour le personnel	34 850,00 €	27 880,00 €	
			Cabinet dentaire	47 521,00 €	38 016,80 €	
	Résidence Amitiés d'Automne (public autonome)		Plafond lumineux	2 090,40 €	1 672,32 €	
			Tableau occultant la porte de l'UVA	1 002,00 €	801,60 €	
Hondschoote	Résidences les trois rois et Fleur de Lin (public autonome)		Sonorisation de la salle d'animation	2 331,28 €	1 865,02 €	
			Sonorisation de la salle à manger	1 404,60 €	1 123,68 €	
			Motomed et logiciel Bikelabyrinth	11 375,00 €	9 100,00 €	
			Appel malade avec passerelle DECT	86 900,00 €	69 520,00 €	
Houplines	Fondation Henry Delerue (public autonome)		QVT	138 622,38 €	110 897,90 €	
			Tovertafel (table magique)	10 764,00 €	8 611,20 €	
	Domusvi	Résidence Tiers Temps Saint Maur	Système anti-fuges par montres	5 575,80 €	4 460,64 €	
			Verrouillage magnétique de la porte vitrée d'accès à l'UVA	3 287,90 €	2 630,32 €	
Lallaing	Filiéris (régime des mines)	Résidence la Plaine de Scarpe	Fauteuils massants relaxants (2)	3 212,84 €	2 570,27 €	
			Casque de réalité virtuelle	7 720,00 €	6 176,00 €	
	Résidence du Pays de Mormal (public autonome)		Lève-malade invisible intégralift (12)	71 169,82 €	56 935,86 €	
			Salle de relaxation et aromathérapie (2 fauteuils Nostress, 1 plaid sensoriel et équipement aromathérapie)	5 929,26 €	4 743,41 €	

Commune	Gestionnaire	EHPAD	projet	Thématiques	Coût total		Subvention proposée
Le Cateau-Cambrésis	Centre hospitalier	Résidence Automne	plafonds lumineux chambres et espaces communs	conditions de vie	85 844,00 €	68 675,20 €	3 965 014,10 €
			Équipement aromathérapie	Conditions de vie / troubles cognitifs	195,18 €	156,14 €	
			Jardin thérapeutique avec parcours santé	prévention de la dépendance / prévention des chutes	22 000,00 €	17 600,00 €	
			Rails de transfert	QVT	33 536,00 €	26 828,80 €	
Leers	CCAS	Résidence les Cygnes	Équipement de 20 chambres en rails de transfert	QVT	3 472,00 €	2 777,60 €	
			Cuisine mobile avec hotte intégrée	Conditions de vie	35 940,00 €	28 752,00 €	
			Matériel de sonorisation pour projet "les madeleines sonores"	conditions de vie	8 162,34 €	6 529,87 €	
			Jardin thérapeutique d'intérieur	Troubles cognitifs / développement durable et solidaire	7 994,00 €	6 395,20 €	
Lille	Centre hospitalier	Résidence les Bâteliers	Serrures connectées (135)	Sécurité / tranquillité	77 993,00 €	62 394,40 €	
			Équipement de 10 chambres en rails de transfert	QVT	5 334,94 €	4 267,95 €	
			Plaid sensoriel Maase	Troubles cognitifs	3 500,00 €	2 800,00 €	
			Tovertafel (table magique)	Troubles cognitifs	8 844,00 €	7 075,20 €	
Linselles	Groupe DOMIDEP	Le Jardin des Sens	Jardin thérapeutique		70 735,50 €	56 588,40 €	
			Équipement d'un "bistrot-estaminet"	Conditions de vie	4 293,00 €	3 434,40 €	
			Borne musicale "Mélo Symphonie"	Conditions de vie	5 242,85 €	4 194,28 €	
			Contrôle d'accès par cartes programmables	Sécurité / tranquillité	18 420,42 €	14 736,34 €	
Lomme	CCAS	EHPAD du CCAS de Lomme	Climatisation de la salle de soins	QVT	4 299,48 €	3 439,58 €	
			Lits Alzheimer	Sécurité / Troubles cognitifs	2 669,82 €	2 135,86 €	
			Plateforme de pesée et chaise de pesée	Prévention de la dénutrition	2 249,10 €	1 799,28 €	
			Équipement de 6 chambres en rails de transfert	QVT	5 604,01 €	4 483,21 €	
Loos	Centre hospitalier	Résidence Les Magnolias	Tapis de marche connecté et sécurisé anti-chutes	Prévention de la dépendance	16 097,00 €	12 877,60 €	
			Serrures connectées à badges programmables	Sécurité / tranquillité	66 376,00 €	53 100,80 €	
			Fauteuils berçants "Thera-berce" (6)	Troubles cognitifs	11 321,50 €	9 057,20 €	
			Fauteuils anti-stress (2)	Troubles cognitifs	4 379,20 €	3 503,36 €	
Maing	Groupe DOMIDEP	Les Lys du Hainaut	Contrôle d'accès par cartes programmables	Sécurité / tranquillité	36 294,50 €	29 035,60 €	
			Plaid sensoriel Maase	Troubles cognitifs	3 500,00 €	2 800,00 €	
			Lève-personne sur rail	QVT	65 000,66 €	52 000,53 €	
			Protections connectées (25)	Tranquillité	74 556,00 €	59 644,80 €	
Marchiennes	Résidence Emile Dubois (public autonome)	Les Marquises	Système d'appel malade par bracelets	Sécurité	24 818,95 €	19 855,16 €	
			Renouvellement des lits médicalisés (20) par des lits à taille réglable (largeur et longueur)	Conditions de vie / QVT	37631,74 €	30 105,39 €	
			Équipement de 20 chambres en rails de transfert	QVT	22 292,70 €	17 834,16 €	
			Chariot Snoezelen	Troubles cognitifs	6 500,00 €	5 200,00 €	
Marcq-en-Baroeul	Groupe Korian	Résidence Samara	Vélo à réalité virtuelle Silverfit Mile	Prévention de la dépendance	11 319,55 €	9 055,64 €	
			Équipement de 6 chambres en rails de transfert	QVT	5 604,01 €	4 483,21 €	
			Tapis de marche connecté et sécurisé anti-chutes	Prévention de la dépendance	16 097,00 €	12 877,60 €	
			Serrures connectées à badges programmables	Sécurité / tranquillité	66 376,00 €	53 100,80 €	
Marly-les-Valenciennes	Groupe Colisée	Résidence Vaillant Couturier	Fauteuils berçants "Thera-berce" (6)	Troubles cognitifs	11 321,50 €	9 057,20 €	
			Fauteuils anti-stress (2)	Troubles cognitifs	4 379,20 €	3 503,36 €	
			Contrôle d'accès par cartes programmables	Sécurité / tranquillité	36 294,50 €	29 035,60 €	
			Plaid sensoriel Maase	Troubles cognitifs	3 500,00 €	2 800,00 €	
Marpent	Groupe Korian	Domaine de la Rivière	Lève-personne sur rail	QVT	65 000,66 €	52 000,53 €	
			Protections connectées (25)	Tranquillité	74 556,00 €	59 644,80 €	
			Système d'appel malade par bracelets	Sécurité	24 818,95 €	19 855,16 €	
			Renouvellement des lits médicalisés (20) par des lits à taille réglable (largeur et longueur)	Conditions de vie / QVT	37631,74 €	30 105,39 €	
Marquette-lez-Lille	SIVOM Alliance Nord Ouest	Résidence Georges Delfosse	Équipement de 20 chambres en rails de transfert	QVT	22 292,70 €	17 834,16 €	
			Chariot Snoezelen	Troubles cognitifs	6 500,00 €	5 200,00 €	
			Vélo à réalité virtuelle Silverfit Mile	Prévention de la dépendance	11 319,55 €	9 055,64 €	
			Équipement de 6 chambres en rails de transfert	QVT	5 604,01 €	4 483,21 €	

Commune	Gestionnaire	EHPAD	projet	Thématiques	Coût total	Subvention proposée
					4 996 686,77 €	3 965 014,10 €
Maubeuge	Centre hospitalier	La Maison du Moulin	Système à réalité virtuelle Silverfit Alois	Prévention de la dépendance / Troubles cognitifs	8 591,00 €	6 872,80 €
				Conditions de vie / développement durable	5 272,99 €	4 218,39 €
Merville	Résidence Léon Duhamel (public autonome)		Pose de clôtures et portillons pour le jardin	Sécurité	13 600,00 €	10 880,00 €
				QVT	5 261,37 €	4 209,10 €
			Equipement de la salle de bains en rails de transfert	prévention de la dépendance / prévention des chutes	36 832,80 €	29 466,24 €
				prévention de la déshydratation	2 616,00 €	2 092,80 €
Meteren & Vieux Berquin	EHPAD intercommunal de Flandres intérieures (public autonome)		Colonnes eau réfrigérée (2)	Tranquillité	29 580,00 €	23 664,00 €
				Protections connectées (détection de saturation des changes)	43 857,00 €	35 085,60 €
Mons en Baroeul	CCAS	Les Bruyères	Remplacement des trois cuisines des étages	QVT	4 113,33 €	3 290,66 €
				Prévention de la dénutrition / QVT	50 000,00 €	40 000,00 €
Mouvaux	Résidence la Belle Epoque (public autonome)		Baignoires à hauteur variable (2)	Conditions de vie / QVT	4 656,00 €	3 724,80 €
				Conditions de vie	33 020,00 €	26 416,00 €
Neuville en Ferrain	La Fleur de l'Âge (public autonome)		Modernisation du système anti-fugue	Sécurité	31 090,50 €	24 872,40 €
				Parcours de motricité extérieur	6 465,00 €	5 172,00 €
Neuville Saint Rémy	Groupe Korian	Résidence Georges Morchain	Installation de deux climatiseurs	Conditions de vie	14 356,80 €	11 485,44 €
				Tourtafel (table magique)	10 764,00 €	8 611,20 €
Nieppe	Résidence Marguerite de Flandre (public autonome)		Serrures connectées avec badge	Sécurité / tranquillité	45 950,00 €	36 760,00 €
				Plaid sensoriel Maase	3 360,00 €	2 688,00 €
Orchies	Résidence Marguerite de Flandre (public autonome)		Borne d'accueil interactive	Conditions de vie	9 500,00 €	7 600,00 €
				prévention de la dépendance / prévention des chutes	36 050,00 €	28 840,00 €
			Draisienne haute stabilité assis / debout	Prévention de la dépendance	2 064,00 €	1 651,20 €
				Vélo triporteur (soignant + résident; éventuellement en fauteuil)	5 496,00 €	4 396,80 €
			Motomed et logiciel Bikeabyrith	Troubles cognitifs / prévention de la dépendance	13 841,00 €	11 072,80 €
				Vélo électrique pour le personnel	800,00 €	640,00 €
Pérenchies	SAS Domaine des Tuileries	Résidence Domaine des Tuileries	Pause Siphon (table d'auto-étirement)	QVT / développement durable	590,00 €	472,00 €
				Equipement des 4 salles de bains en rails de transfert	10 000,00 €	8 000,00 €
Quesnoy-sur-Deule	Les Lys Blancs (public autonome)		Changes connectés	Tranquillité	100 094,00 €	80 075,20 €
				Vélo Memoride	4 655,00 €	3 724,00 €
Quievrechain	Groupe DOMIDEP	Les Feuillantines	Motomed et logiciel Bikeabyrith	Troubles cognitifs / prévention de la dépendance	11 733,33 €	9 386,66 €
				Tourtafel (table magique)	7 730,00 €	6 184,00 €
Raimbeaucourt		Les Myosotis	Tourtafel (table magique)	Troubles cognitifs	7 370,00 €	5 896,00 €
				Borne d'accueil interactive	4 583,33 €	3 666,66 €

Commune	Gestionnaire	EHPAD	projet	Thématiques	Coût total	Subvention proposée
					4 996 686,77 €	3 965 014,10 €
Roubaix	Centre hospitalier	EHPAD du CH	Borne d'accueil interactive	Conditions de vie	13 860,00 €	11 088,00 €
			Système de détection des chutes (essai sur un logement)	Prévention des chutes	5 000,00 €	4 000,00 €
	Domusvi	Le Clos Saint Jean	Serre connectée	Conditions de vie / développement durable	33 556,40 €	26 845,12 €
			Parcours de marche DM3	Prévention des chutes	3 575,93 €	2 860,74 €
			Power Plate	Prévention des chutes	4 189,00 €	3 351,20 €
			Entraîneur thérapeutique Thera Trainer	Prévention de la dépendance	5 834,40 €	4 667,52 €
			Cabine de train "Grand Via"	Troubles cognitifs	27 794,40 €	22 235,52 €
			Equipement de 10 chambres en rails de transfert	QVT	8 208,00 €	6 566,40 €
	Sainghin en Weppes	Résidence de la Vigne (public autonome)	Plaid sensoriel Maase	Troubles cognitifs	3 500,00 €	2 800,00 €
			Plafond lumineux	Conditions de vie	2 658,00 €	2 126,40 €
Paravent intimité			Conditions de vie / tranquillité	3 223,00 €	2 578,40 €	
Sonorisation de la salle d'animation			Conditions de vie	2 331,28 €	1 865,02 €	
Saint Amand les Eaux	Centre hospitalier	EHPAD du CH	Mobilier ergonomique pour la salle à manger	Conditions de vie	5 362,70 €	4 290,16 €
			Casques de réalité virtuelle + logiciel	Conditions de vie	9 264,00 €	7 411,20 €
Saint-Saulve	CCAS	Les Charmilles	Borne d'accueil interactive	Conditions de vie	2 720,00 €	2 176,00 €
			Equipement de la salle de bains en rails de transfert	QVT	2 670,00 €	2 136,00 €
	Centre hospitalier de Valenciennes	Fondation Serbat	Système de réalité virtuelle	Troubles cognitifs	9 120,00 €	7 296,00 €
			Chariot élévateur	QVT	3 228,00 €	2 582,40 €
			Climatiseur mobile pour les salles de soins	QVT	826,00 €	660,80 €
			Pack matériel "hors normes" (lit grande longueur et grande largeur, fauteuil forte copulence)	Conditions de vie	3 282,24 €	2 625,79 €
Seclin	Centre hospitalier	EHPAD du CH (les Augustines à Seclin et l'Arbre de Vie à Wattignies)	Motomed et logiciel Bikelabyrinth (2)	Troubles cognitifs / prévention de la dépendance	64 993,00 €	51 994,40 €
			Senior'Activ (2)	Troubles cognitifs / prévention de la dépendance	9 576,00 €	7 660,80 €
			Borne musicale (2)	Conditions de vie	8 992,44 €	7 193,95 €
			Chariot multi-sensoriel (2)	Troubles cognitifs	26 240,00 €	20 992,00 €
			Tablettes Ergomind pour salle numérique (10)	Conditions de vie	3 588,00 €	2 870,40 €
			Système antifuque par bracelets	Sécurité	16 365,60 €	13 092,48 €
			Assiette antidérapante (189)	Troubles cognitifs	4 513,32 €	3 610,66 €
			Kit vaisselle pour personne Alzheimer (34)	Troubles cognitifs	4 855,20 €	3 884,16 €
			Chemin lumineux	Sécurité / prévention des chutes	54 810,00 €	43 848,00 €
			Peluche émotionnelle "phoque Paro"	Troubles cognitifs	13 656,00 €	10 924,80 €

Commune	Gestionnaire	EHPAD	projet	Thématiques	Coût total	Subvention proposée
						4 996 686,77 €
Solesmes			Chariot de soins motorisé (8)	QVT	19 473,04 €	15 578,43 €
			Plateformes de pesée (4)	Prévention de la dénutrition	8 120,00 €	6 496,00 €
			Chaise de pesée (3)	Prévention de la dénutrition	2 880,00 €	2 304,00 €
			Fauteuil élévateur d'hygiène (6)	Conditions de vie / QVT	3 600,00 €	2 880,00 €
			Chaise de douche (30)	QVT	30 450,00 €	24 360,00 €
			Fauteuil relax pour personnel (10)	QVT	7 100,00 €	5 680,00 €
			Casque de réalité virtuelle (6)	QVT	11 988,00 €	9 590,40 €
			Aménagement d'une bibliothèque	Conditions de vie	2 471,60 €	1 977,28 €
			Aménagement d'une salle de bains en espace relaxation	Conditions de vie	2 262,00 €	1 809,60 €
			Création d'un esatminet avec babyfoot	Conditions de vie	5 156,80 €	4 125,44 €
Somain			Plaid sensoriel Maase	Troubles cognitifs	3 500,00 €	2 800,00 €
			Equipement Snoezelen	Troubles cognitifs	17 408,04 €	13 926,43 €
			Tovertafel (table magique)	Troubles cognitifs	9 900,00 €	7 920,00 €
			Parcours santé	prévention de la dépendance / prévention des chutes	14 055,00 €	11 244,00 €
			Borne d'accueil interactive	Conditions de vie	6 227,20 €	4 981,76 €
			Pause Sipro (table d'auto-étirement)	QVT	590,00 €	472,00 €
			Arbre à oiseaux Snoezelen	Troubles cognitifs	1 331,46 €	1 065,17 €
			Fauteuil de relaxation	Troubles cognitifs	9 843,06 €	7 874,45 €
			CRDL (instrument transformant le toucher en sons)	Troubles cognitifs	8 508,00 €	6 806,40 €
			Chariot Snoezelen	Troubles cognitifs	6 195,60 €	4 956,48 €
Steenbecque			Equipement de soins ergonomiques et soins de confort seniors	QVT	60 262,31 €	48 209,85 €
			Fauteuils de douche à hauteur variable (2)	QVT	6 935,91 €	5 548,73 €
			Verres connectés	prévention de la déshydratation	4 680,00 €	3 744,00 €
			Logiciel de suivi d'activité (complément au système antifugue Vivago)	Sécurité	6 040,36 €	4 832,29 €
			Equipement de 30 chambres en rails de transfert	QVT	57 098,45 €	45 678,76 €
			Fauteuils de douche à hauteur variable (2)	QVT	6 935,91 €	5 548,73 €
			Verres connectés	prévention de la déshydratation	4 680,00 €	3 744,00 €
			Guidon de transfert (4)	Prévention des chutes	1 163,99 €	931,19 €
			Chariot Snoezelen (2)	Troubles cognitifs	14 839,20 €	11 871,36 €
			Mobilier coiffure adapté aux fauteuils roulants (plateforme basculante et bac shampooing à hauteur réglable) (2)	Conditions de vie	12 504,00 €	10 003,20 €
Tourcoing			Matériel pour douche au lit	Conditions de vie / QVT	9 754,93 €	7 803,94 €
			Vitrine réfrigérée libre service (5)	Prévention de la dénutrition	1 320,00 €	1 056,00 €
			Nettoyeur à ultrasons pour prothèses dentaires (12)	Prévention de la dénutrition	1 131,55 €	905,24 €

Commune	Gestionnaire	EHPAD	projet	Thématiques	Coût total	Subvention proposée
Trelon	Groupe DOMIDEP	Henri Matisse	Vélo de rééducation connecté	Prévention de la dépendance / Troubles cognitifs	10 000,00 €	8 000,00 €
			Pac aromathérapie (20)	Conditions de vie / troubles cognitifs	3 392,80 €	2 714,24 €
			Pack informatique (tablettes) pour les résidents	Conditions de vie / troubles cognitifs	2 206,63 €	1 765,30 €
			Lève-malade avec harnais (2)	QVT	7 438,53 €	5 950,82 €
			Verticalisateur	QVT	2 980,68 €	2 384,54 €
			Composteur (4)	Développement durable	436,61 €	349,29 €
			Tovertafel (table magique)	Troubles cognitifs	7 370,00 €	5 896,00 €
			Appel malade radio technologie LoRa	Sécurité	33 842,48 €	27 073,98 €
			Serrures à carte (25)	Sécurité / tranquillité	13 631,44 €	10 905,15 €
			Tables ergonomique pour prise de repas (3)	QVT	5 119,20 €	4 095,36 €
Valenciennes	Le Chemin Vert (public autonome)	la Rhônelle	Matériel de confection d'orthèses sur mesure	Conditions de vie	6 213,34 €	4 970,67 €
			Chariot élévateur	QVT	3 228,00 €	2 582,40 €
			Lève malade	QVT	4 475,94 €	3 580,75 €
			Pack matériel "hors normes" (lit grande longueur et grande largeur, fauteuil forte copulence)	Conditions de vie	6 564,48 €	5 251,58 €
			Tovertafel (table magique)	Troubles cognitifs	10 956,00 €	8 764,80 €
			Chariot élévateur	QVT	3 228,00 €	2 582,40 €
			Pack matériel "hors normes" (lit grande longueur et grande largeur, fauteuil forte copulence)	Conditions de vie	9 846,72 €	7 877,38 €
			Dispositif anti-fugue	Sécurité	12 553,00 €	10 042,40 €
			Fauteuil adapté pour soins esthétiques et coiffure	Conditions de vie	2 642,20 €	2 113,76 €
			Signalisation adaptée aux troubles cognitifs	Troubles cognitifs / conditions de vie	18 543,00 €	14 834,40 €
Wasquehal	Centre hospitalier intercommunal	EHPAD du CHI	Verticalisateur (5)	QVT	4 915,09 €	3 932,07 €
			Création d'un local à vélos sécurisé	Développement durable	20 400,00 €	16 320,00 €
Watrelos	Centre hospitalier	Le Hameau du Bel Âge	meublier style estaminet pour la salle de restauration	Conditions de vie	17 157,24 €	13 725,79 €
			Vidéoprojecteur	Conditions de vie	2 056,80 €	1 645,44 €
Wignehies	Les Vertes Années (public autonome)		Détecteur de chute ALADIN	Sécurité / prévention des chutes	15 708,00 €	12 566,40 €

Commune	Gestionnaire	EHPAD	projet	Thématiques	Coût total	Subvention proposée
					4 996 686,77 €	3 965 014,10 €

Commune	Gestionnaire	EHPAD	projet	Thématiques	Coût total	Subvention proposée
Anzin	Groupe SOS	Les Tulipiers	Equipement de 5 chambres et 1 salle de bains en rails	QVT	2 258 397,41 €	1 806 717,93 €
Rieulay	Groupe SOS	Les Onze Villes	Equipement de 5 chambres et 1 salle de bains en rails	QVT	15 231,00 €	12 184,80 €
Arfeux	Floralys Résidences	Les jardins d'Allium	Chariot Snoezelen + formation	Troubles cognitifs / prévention de la dépendance	11 645,20 €	9 316,16 €

Commune	Gestionnaire	EHPAD	projet	Thématiques	Coût total	Subvention proposée
Beuvry La Forêt	Fondation Partage & Vie	Les Tilleuls	Tricycle adapté	prévention de la dépendance / prévention des chutes	10 920,00 €	8 736,00 €
			Détecteurs de chute	prévention de la dépendance / prévention des chutes	25 000,00 €	20 000,00 €
			Fauteuil relaxant	Troubles cognitifs	9 843,08 €	7 874,46 €
			Jardin thérapeutique	Troubles cognitifs	21 273,07 €	17 018,46 €
			Chariot multi-sensoriel	Troubles cognitifs / conditions de vie	7 719,60 €	6 175,68 €
Bourbourg	Fondation Schadet Vercoustre	Résidence Schadet Vercoustre	Logiciel de pilotage de la démarche qualité	Conditions de vie / sécurité	864,00 €	691,20 €
			Borne d'accueil interactive	Conditions de vie	11 000,00 €	8 800,00 €
			Verres connectés (30)	prévention de la déshydratation	4 319,04 €	3 455,23 €
			Tapis de détection de chute (5)	Prévention des chutes	8 340,00 €	6 672,00 €
			Equipement de 48 chambres en rails de transfert	QVT	118 761,31 €	95 009,05 €
			2 258 397,41 €		1 806 717,93 €	

Commune	Gestionnaire	EHPAD	projet	Thématiques	Coût total	Subvention proposée
Capinghem	Association Feron Vrau	Saint François de Sales	esthétique, détente)	Conditions de vie	13 869,37 €	11 095,50 €
			Aménagement des deux salles de soins et de transmission (tables chaises et ballons d'assise)	QVT	4 803,60 €	3 842,88 €
			Création d'une chaîne de télévision interne commune aux trois EHPAD de l'association	Conditions de vie	42 959,14 €	34 367,31 €
Croix	Groupe Orchidées	Les Orchidées	Vélo connecté Cycléo-one	Troubles cognitifs / prévention de la dépendance	30 420,00 €	24 336,00 €
			Baby-foot adapté aux fauteuils roulants	Prévention de la dépendance	6 107,50 €	4 886,00 €
			Casques de réalité virtuelle et licence	Troubles cognitifs	14 008,00 €	11 206,40 €
			Borne musicale Méli Mélo	Troubles cognitifs / conditions de vie	39 396,00 €	31 516,80 €
			Fauteuils berçant "Thera-Berce"	Troubles cognitifs / tranquillité	6 302,50 €	5 042,00 €
			Tovertafel (table magique)		10 764,00 €	8 611,20 €
Douai	Florallys Résidences Groupe SOS Association MAVie	Le Jardin des Augustins Fondation Sainte Marie Résidence Jean Menu Les Logis Douaisiens	Rails de transfert pour 5 chambres et une salle de bains	QVT	15 321,72 €	12 257,38 €
			Borne d'accueil interactive	Conditions de vie	9 500,00 €	7 600,00 €
			Borne d'accueil interactive	Conditions de vie	9 500,00 €	7 600,00 €

Commune	Gestionnaire	EHPAD	projet	Thématiques	Coût total	Subvention proposée
Douchy Les Mines	Association Bien Vivre à Douchy Les Mines	Résidence Louis Aragon	Baignoire de balnéothérapie	Conditions de vie	24 457,20 €	19 565,76 €
			Chariot de douche convertible réglable en hauteur	Conditions de vie / QVT	9 597,60 €	7 678,08 €
			Rails de transfert avec moteur portatif	QVT	20 672,73 €	16 538,18 €
			Vélo triporteur (soignant + résident, éventuellement en fauteuil)	Conditions de vie	14 677,80 €	11 742,24 €
			Véhicule adapté	Conditions de vie	15 685,76 €	12 548,61 €
			Aménagement signalétique des espaces de vie	Conditions de vie	13 866,96 €	11 093,57 €
			Support ludique interactif "connect'âge"	Troubles cognitifs	4 200,00 €	3 360,00 €
			Chariot, Snoezelen + formation	Troubles cognitifs	8 335,96 €	6 668,77 €
			Borne musicale Mélo Clé de sol	Conditions de vie	4 055,28 €	3 244,22 €
			Equipement de la salle de bains en rails de transfert	QVT	2 332,65 €	1 866,12 €
Ecaillon	Fondation Partage & Vie	Résidence Le Château	Motomed Loop Mobile + formation	Prévention de la dépendance	13 532,00 €	10 825,60 €
			Mise en place du Wifi	Conditions de vie	6 196,85 €	4 957,48 €
			Baignoire à hauteur variable	QVT	16 383,12 €	13 106,50 €
			Tablettes pour dossier connecté	Sécurité	9 366,50 €	7 493,20 €
			Espace Snoezelen	Troubles cognitifs	18 585,35 €	14 868,28 €
			Jardin d'activités physiques adaptées	Troubles cognitifs / prévention de la dépendance	32 842,44 €	26 273,95 €
			Verrière lumineuse, espace de projection dans la verrière	Prévention des chutes	6 822,00 €	5 457,60 €
			Bacs en bois de robinier pour le jardin thérapeutique	Conditions de vie	6 107,28 €	4 885,82 €
			Salon "bienvenue chez vous" (meubler, distributeurs de boissons et aliments, vitrine, baby foot adapté aux fauteuils roulants)	Conditions de vie	21 984,96 €	17 587,97 €
			Chariot, Snoezelen	Troubles cognitifs	4 165,13 €	3 332,10 €
Fourmes-en-Weppes	Croix Rouge Française	Résidence des Weppes	Matériel Snoezelen	Troubles cognitifs	605,20 €	484,16 €
			Jardin thérapeutique pour l'unité de vie protégée	Conditions de vie	15 760,00 €	12 608,00 €
			Vélo adapté	Prévention de la dépendance	12 522,00 €	10 017,60 €
			Fauteuil relaxant Wellness pour l'UVP	Troubles cognitifs	9 843,08 €	7 874,46 €
			Tablettes et chariots de soins	Sécurité	7 415,25 €	5 932,20 €
			Aménagement de la salle de pause	QVT	1 000,00 €	800,00 €
			Détection de sortie de chambre en LVA et contrôle d'accès	Sécurité / tranquillité	52 906,41 €	42 325,13 €
			Equipement de 10 chambres en rails de transfert	QVT	21 505,38 €	17 204,30 €
			Ceintures airbag Hip safe	Prévention des chutes	2 618,18 €	2 094,54 €
			Coussins de prévention d'escarres à berlingots (4)	Prévention des escarres	2 955,36 €	2 364,29 €
Haubourdin	Association Univi	Résidence le Bosquet	Installation du wifi dans les circulations et logements	Conditions de vie	49 887,20 €	39 909,76 €
			système à draps de retournement électriques	QVT	27 167,09 €	21 733,67 €
			Dispositif d'enfillement de bas de contention sur jambe douloureuse	Conditions de vie	2 937,60 €	2 350,08 €
			Tovertafel (table magique)	Troubles cognitifs	8 844,00 €	7 075,20 €

Commune	Gestionnaire	EHPAD	projet	Thématiques	Coût total	Subvention proposée
La Chapelle d'Armentières	Association Pro BTP	Résidence Pont Bertin	Fauteuil berçant et musico-thérapie	Troubles cognitifs	9 843,08 €	7 874,46 €
			Fauteuil massant et musico-thérapie	QVT	4 380,00 €	3 504,00 €
Lannoy	Groupe Orchidées	Les Orchidées	Motomed et logiciel Bikelabyrinth	Troubles cognitifs / prévention de la dépendance	9 945,00 €	7 956,00 €
			Fauteuils berçants "Thera-berce" (6)	Troubles cognitifs	9 939,00 €	7 951,20 €
			Verticalisateurs (2)	QVT / prévention de la dépendance	3 900,00 €	3 120,00 €
			Guidons de transfert pivotants (3)	QVT / prévention de la dépendance	840,00 €	672,00 €
			Tovertafel (table magique)	Troubles cognitifs	8 844,00 €	7 075,20 €
Le Quesnoy	Groupe ACPPA	Résidence Harmonie	Motomed et logiciel Bikelabyrinth	Troubles cognitifs / prévention de la dépendance	12 471,00 €	9 976,80 €
			Equipement de 4 chambres en rails de transfert	QVT	4 811,69 €	3 849,35 €
Lille	Association Feron Vrau	Saint Antoine de Padoue	Equipement de 4 chambres en rails de transfert	Prévention de la dépendance / QVT	9 664,21 €	7 731,37 €
			Espace fitness	QVT	6 844,50 €	5 475,60 €
			Espace cardio et musculation	Prévention de la dépendance / QVT	28 226,00 €	22 580,80 €
			Eclairage dynamique et sonorisation des espaces	QVT	16 307,04 €	13 045,63 €
			Club house	QVT	6 311,70 €	5 049,36 €
			Espace d'accueil intergénérationnel (crèches, écoles)	Conditions de vie	3 068,01 €	2 454,41 €
			anti-fugues déjà existantes et intégrées aux vêtements des	Sécurité / tranquillité	198 800,00 €	159 040,00 €
			Borne d'accueil interactive	Conditions de vie	11 000,00 €	8 800,00 €
			Tovertafel (table magique)	Troubles cognitifs	9 900,00 €	7 920,00 €
			Baignoire thérapeutique	Sécurité / prévention des chutes	13 938,00 €	11 150,40 €
Lille	Association Temps de Vie	La Maisonnée	Baignoire thérapeutique	Conditions de vie / troubles cognitifs	14 737,00 €	11 789,60 €
			Chemin lumineux à capteur de présence dans la chambre	Sécurité / prévention des chutes	12 757,00 €	10 205,60 €
			Robot Cutter de table	Prévention de la dénutrition	1 015,00 €	812,00 €
			Baignoire thérapeutique	Sécurité / prévention des chutes	16 440,00 €	13 152,00 €
			Chemin lumineux à capteur de présence dans la chambre	Conditions de vie / troubles cognitifs	14 737,00 €	11 789,60 €
			Robot Cutter de table	Sécurité / prévention des chutes	17 478,00 €	13 982,40 €
			Gourdes Gobi (personnalisables)	Prévention de la dénutrition	1 015,00 €	812,00 €
			Carafes fermées	Développement durable	705,60 €	564,48 €
			Equipement Snoezelen (dont chariot)	Développement durable	639,60 €	511,68 €
			Fauteuil massant pour l'espace Snoezelen	Troubles cognitifs	7 678,00 €	6 142,40 €
Lille	AFEJI	Edilys	Fauteuil massant pour l'espace Snoezelen	Troubles cognitifs	1 617,00 €	1 293,60 €
			Cocon micro-sieste + 1 an d'abonnement	QVT	5 928,00 €	4 742,40 €
			Matériel ergonomique (repose poignet, souris verticale, repose pieds, tapis de souris, support dorsal)	QVT	1993,37 €	1 594,70 €
			chariot de toilette à hauteur variable (10)	QVT	8 609,53 €	6 887,62 €
			Equipement des chambres en rails de transfert	QVT	52 634,29 €	42 107,43 €
Fauteuil de relaxation "escargot" (2)	Conditions de vie	1 454,40 €	1 163,52 €			

Commune	Gestionnaire	EHPAD	projet	Thématiques	Coût total	Subvention proposée
Lourches	Groupe ACPPA	Résidence les Bouleaux	Casques de réalité virtuelle + logiciel	Conditions de vie / troubles cognitifs	10 440,00 €	8 352,00 €
			Système anti-fugues par médaillons	sécurité	4 823,12 €	3 858,50 €
			Détecteur de chutes nocturnes	prévention des chutes / sécurité	580,00 €	464,00 €
			Veilleurs de balisage automatique à leds	Sécurité	6 000,00 €	4 800,00 €
			Protections connectées (50)	Tranquillité	23 559,00 €	18 847,20 €
			Peluche émotionnelle " phoque Paro "	Troubles cognitifs	6 828,00 €	5 462,40 €
			Lit de flottaison	Troubles cognitifs	19 750,00 €	15 800,00 €
			Thermoscelleuse pour distribution au personnel de repas non consommés	Développement durable	1 001,70 €	801,36 €
			Equipement de 20 chambres en rails de transfert	Sécurité / Troubles cognitifs	89 493,66 €	71 594,93 €
			Equipement de 20 chambres en rails de transfert	QVT	42 005,42 €	33 604,34 €
Marcq-en-Baroeul	Association Univiv	Les Marronniers	Ceintures airbag Hip 'safe (4)	prévention des chutes / sécurité	2 618,18 €	2 094,54 €
			Coussins de prévention d'escarres à berlingots (4)	Conditions de vie	2 955,36 €	2 364,29 €
			Motomed et logiciel Bikelabyrinth	Troubles cognitifs / prévention de la dépendance	13 841,00 €	11 072,80 €
			Système de draps de retournement, glissement et traction	QVT / conditions de vie	27 167,09 €	21 733,67 €
			Dispositif d'aide à l'enfilage des bas de contention	Conditions de vie	2 937,60 €	2 350,08 €
			Equipement de 5 chambres et 1 salle de bains en rails	QVT	15 231,00 €	12 184,80 €
			Gourdes Gobi (personnalisables)	Développement durable	1 008,00 €	806,40 €
			Carafes fermées	Développement durable	905,28 €	724,22 €
			Equipement de 45 chambres en rails de transfert	QVT	32 737,18 €	26 189,74 €
			Equipement de la salle de restauration en rideaux occultants	Conditions de vie	4 190,00 €	3 352,00 €
Maubeuge	Association Temps de Vie	Sainte Emilie	Plaid sensoriel Maase	Troubles cognitifs	4 200,00 €	3 360,00 €
			Fauteuils roulants motorisés (3)	QVT	4 500,00 €	3 600,00 €
			Chariot de soins motorisé	QVT	4 308,00 €	3 446,40 €
			Chariot de ménage motorisé	QVT	4 248,00 €	3 398,40 €
			Chariots d'hygiène et de soin ergonomiques (10)	QVT	7 872,00 €	6 297,60 €
			Table ActivTab	Troubles cognitifs	19 820,00 €	15 856,00 €
			Motomed et logiciel Bikelabyrinth	Troubles cognitifs / prévention de la dépendance	13 449,00 €	10 759,20 €
			Déploiement du wifi	Conditions de vie	9 850,00 €	7 880,00 €
			Relamping	Développement durable	19 701,56 €	15 761,25 €
			Tablettes et lecteurs code-barre pour logiciel de soins	Sécurité	2837	2269,6
Montigny-Ostrevent	Association Option Ostrevent	Résidence Valérie	Joelette (fauteuil de promenade porté)	Conditions de vie	4 769,67 €	3 815,74 €
			Baignoire sensorielle	Conditions de vie	23 723,00 €	18 978,40 €
			Lève-malade sensitif	QVT	11 057,25 €	8 845,80 €
			Déploiement du wifi	Conditions de vie / sécurité	16 595,89 €	13 276,71 €

Commune	Gestionnaire	EHPAD	projet	Thématiques	Coût total	Subvention proposée
Nouvelle Saint remy	Florays residences	LES COENWISS	Changes connectés	Tranquillité	2 258 397,41 €	1 806 717,93 €
			Douche au lit (2)	QVT	67 236,00 €	53 788,80 €
Onnaing	APREVA RMS	Résidences du Hainaut (multisites)	Guidons de transfert pivotants et ceintures de transfert (6)	QVT	12 945,68 €	10 356,54 €
			Verticalisateurs (6)	QVT	5 189,10 €	4 151,28 €
			Verres connectés	prévention de la déshydratation	2 561,68 €	2 049,34 €
			Tablette multiactivités	Troubles cognitifs	18 319,68 €	14 655,74 €
			Appel malade radio par médaillons	Sécurité	18 815,00 €	15 052,00 €
			Equipment de 6 chambres en rails de transfert	QVT	39 218,00 €	31 374,40 €
Roubaix	Groupe SOS	Sainte Camille (multisites)	Borne musicale Mélo	Conditions de vie	15 321,00 €	12 256,80 €
			Fauteuils de repos Berç'itude	Troubles cognitifs	4 396,85 €	3 517,48 €
			Tovertafel (table magique)	Troubles cognitifs	4 444,89 €	3 555,91 €
			Motomed et logiciel Bikelabyrinth	Troubles cognitifs	9 130,00 €	7 304,00 €
			Parcours de marche	Troubles cognitifs / prévention de la dépendance	13 100,00 €	10 480,00 €
Saint -André Lez Lille	Association Temps de Vie	Le Clos Fleuri	Détecteur de chutes ALADIN	Prévention de la dépendance	8 104,56 €	6 483,65 €
			Eco-pâturage : chèvre, moutons, chalet, clôture	Prévention des chutes	25 000,00 €	20 000,00 €
			Poulailler pour lutter contre le gaspillage alimentaire	Développement durable	5 603,95 €	4 483,16 €
			Système de musicothérapie MUSIC CARE	Développement durable	2 75,00 €	220,00 €
			Chariot multi-sensoriel	Troubles cognitifs	10 000,00 €	8 000,00 €
			Fauteuil de relaxation automatisé	Troubles cognitifs	1 715,91 €	1 372,73 €
			Station de recharge pour vélos électriques	Troubles cognitifs	9 843,08 €	7 874,46 €
			Fauteuil Théra Berce (2)	Développement durable	3 779,20 €	3 023,36 €
			Tablettes et relais wifi pour dossier connecté	Troubles cognitifs	3 048,40 €	2 438,72 €
			Console de jeux vidéos (3)	Sécurité	3 500,00 €	2 800,00 €
			Vélo connecté Rev'lim	Conditions de vie / troubles cognitifs	820,00 €	656,00 €
			Equipement d'un espace Snoezelen	Troubles cognitifs / prévention de la dépendance	11 076,00 €	8 860,80 €
			Sécurisation du portail d'entrée par badges	Troubles cognitifs	7 812,59 €	6 250,07 €
			Signalisation adaptée aux troubles cognitifs	Troubles cognitifs / sécurité	3 899,00 €	3 119,20 €
			Parcours de marche DM3	Troubles cognitifs	150,00 €	120,00 €
Valenciennes	AMAPA	La Maison des Roses	Verres connectés (10)	Prévention de la dépendance	2 900,00 €	2 320,00 €
			Gourdes Gobi (personnalisables)	prévention de la déshydratation	5 199,60 €	4 159,68 €
			Carafes fermées	Développement durable	806,40 €	645,12 €
			Matériel d'animation méthode Montessori	Développement durable	728,16 €	582,53 €
			Jardins surélevés et réaménagement potager	Conditions de vie / Troubles cognitifs	2 172,00 €	1 737,60 €
Villeneuve d'Ascq	AFEJ	La Ritournelle	Fauteuil de massage Assis	Conditions de vie	5 534,00 €	4 427,20 €
				QVT	165,00 €	132,00 €

Commune	Gestionnaire	EHPAD	projet	Thématiques	Coût total	Subvention proposée
	Les Orchidées	Les Orchidées	Fauteuil berçitude (3)	Troubles cognitifs	2 258 397,41 €	1 806 717,93 €
	Les Orchidées	Les Orchidées	Borne musicale Mélo	Conditions de vie / Troubles cognitifs	3 048,40 €	2 438,72 €
	Les Orchidées	Les Orchidées	Motomed et logiciel Bikelabyrinth	Troubles cognitifs / prévention de la dépendance	4 396,85 €	3 517,48 €
					11 733,00 €	9 386,40 €

Commune	Gestionnaire	EHPAD	projet	Thématiques	Coût total	Subvention proposée
					2 258 397,41 €	1 806 717,93 €

2.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294329-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Joëlle COTTENYE, Vice-Présidente

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Jean-Noël VERFAILLE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Barbara COEVOET, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Mickaël HIRAUX, Virginie VARLET.

Absent(e)(s) : Régis CAUCHE, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Alexandra LECHNER, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Investissement dans les établissements pour personnes âgées et/ou pour personnes en situation

de handicap

Vu le rapport DOSAA/2020/234

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer des subventions d'aide à l'investissement aux 6 structures du secteur des personnes âgées, repris en annexe 2 ci-jointe, concernant la réalisation de leurs projets, pour un montant total de 2 020 000 €, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions relatives à l'attribution d'une subvention d'investissement à ces 6 structures, selon le modèle joint au rapport en annexe 3.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20 h 56.

Madame CIETERS est membre du conseil d'administration de l'EHPAD Résidence de la Vigne à Sainghin-en-Weppes. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Monsieur DASSONVILLE avait donné pouvoir à Madame CIETERS. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame FREMAUX (membre du conseil d'administration de l'EHPAD Résidence La Belle Epoque à Mouvaux) et Monsieur WAYMEL (membre du conseil d'administration de l'EHPAD Résidence de la Vigne à Sainghin-en-Weppes – membre du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de La Bassée) avaient donné pouvoir respectivement à Madame BOISSEAUX et à Monsieur GOSSET. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur LECERF, déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de membre du conseil d'administration de l'EHPAD Résidence La Belle Epoque à Mouvaux, et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Madame COTTENYE, 2^{ème} Vice-présidente.

39 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame MARTIN.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Annexe 1 : projets PH – PA (arrêtés du Président)

Canton(s)	Gestionnaire(s)	Projet	Présentation succincte	Coût total du projet	Montant attribué
Dunkerque	APF France handicap	Reconstruction du foyer Les Salines	Reconstruction et modernisation du foyer	11 000 000 €	2 200 000 €
Valenciennes	APF France handicap	Aménagement d'un nouveau bâtiment pour le SAVS et le SAMSAH, mutualisé avec le CAMSP et le SESSAD	Mise en ERP, réalisation d'une extension, réfection et réaménagement des bureaux	1 087 439 €	50 000 €
Denain	APEI de Denain	Réhabilitation des chambres du foyer de vie de Denain	Réhabilitation des chambres du Foyer de vie pour réaliser des chambres individuelles	1 099 046,00 €	329 714,00 €
Bailleul	Croix-Rouge	Réhabilitation du foyer de vie de Saint Jans Cappel	Réhabilitation du foyer de vie et individualisation de 2 chambres	63 874,09 €	32 000,00 €
Valenciennes	Bethsaïde	Rénovation du foyer de vie "le magnolia" à Valenciennes	Rénovation du foyer et individualisation de 5 chambres	767 835,00 €	200 000,00 €
Aniche	Hélène Borel	Création d'un centre de vacance pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants	Rénovation et extension du bâtiment existant, création de logements, aménagement des extérieurs	6 355 000,00 €	400 000,00 €
				Sous total PH	3 211 714 €
Valenciennes	La Maison des Roses à Valenciennes (AMAPA)	Travaux de réhabilitation	Rénovation du 3e étage (douches, menuiserie châssis et fenêtre, réfection murs et plafond)	99 500,00 €	60 000,00 €
Dunkerque	Résidences "le Val des Roses" et "Les Eglantines" à Dunkerque (fondation Partage et Vie)	Travaux de sécurisation	Réfection du circuit d'eau chaude sanitaire pour gestion du risque légionellose	320 000,00 €	200 000,00 €
				Sous total PA	260 000,00 €

ANNEXE 2

Etablissement	Date prévisionnelle de commencement	Coût total	Subvention proposée	Commentaire / présentation succincte
CH La Bassée-EHPAD "Arc-en-Ciel" à La Bassée	2020	9 667 455,00 €	1 000 000,00	Projet de relocalisation de l'EHPAD et transformation du CH La Bassée. Projet renvoyé en 2020 suite PAI déposé tardivement (projet architectural validé par l'ARS)
EHPAD Résidence du Nouveau Monde (CCAS Roubaix)	2ème semestre 2020	200 000,00 €	200 000,00 €	installation d'un second ascenseur , un seul actuel pas suffisant au moment des repas - dépôt du permis de construire prévu courant 2020 pour installation en 2021
EHPAD Résidence La Belle Epoque à Mouvaux	2020	15 000 000,00 €	500 000,00 €	Demande de subvention complémentaire pour la reconstruction de l'EHPAD Résidence La Belle Epoque à Mouvaux
EHPAD Résidence de la Vigne à Sainghin en Weppes	2020	78 188,97 €	50 000,00 €	63155,97€ pour la remise en sécurité de l'EHPAD (système incendie obsolète) et 15033€ pour la mise en sécurité de l'ascenseur (défaillance de sécurité de l'ascenseur)
EHPAD Léon DUHAMEL à Merville	2020	246 554,85 €	200 000,00 €	Réfection de la toiture fortement endommagée
EHPAD le Val d'Yser à Esquelbecq	2020	143 400,00 €	70 000,00 €	rénovation de l'installation de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire et raccordement de l'installation de l'unité de production alimentaire au gaz de ville
TOTAL			2 020 000,00	

2.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294747-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Mickaël HIRAUX.

Absent(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Alexandra LECHNER, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Partenariat avec les communes pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Vu le rapport DAA/2020/233

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord, le Groupement d'Intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord » et les communes volontaires, dans les termes du projet joint au rapport et instaurant un cadre de partenariat renforcé pour la mise en place d'une veille sociale partagée pour les personnes les plus fragiles.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20 h 58.

42 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames FERNANDEZ (porteuse du pouvoir de Madame VARLET) et VANPEENE, ainsi que par Messieurs CAUCHE (porteur du pouvoir de Madame COEVOET) et VALOIS.

Monsieur GOSSET (porteur du pouvoir de Monsieur WAYMEL), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Madame COTTENYE. Il n'est pas tenu compte du pouvoir de Monsieur WAYMEL pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

2.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294749-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Mickaël HIRAUX, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Convention de partenariat entre le Département du Nord et la Fédération du Service aux Particuliers (FESP)

Vu le rapport DOSAA/2020/101

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat, dont le modèle est joint au rapport, entre le Département du Nord et la Fédération du Service aux Particuliers.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 03.

45 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur FICHEUX.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

2.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294571-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Mickaël HIRAUX, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Demandes de remise gracieuse d'une créance, formulées par des usagers au titre de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'Allocation d'Accueil Familial (AAF), l'Aide Sociale Générale (ASG), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie forfaitaire, à domicile, en établissement (APA), la Prestation Spécifique Dépendance (PSD).

Vu le rapport DAA/2020/188

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder une remise gracieuse partielle ou totale de la créance due au titre de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'Allocation d'Accueil Familial (AAF), l'Aide Sociale Générale (ASG), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie forfaitaire, à domicile, en établissement (APA), la Prestation Spécifique Dépendance (PSD), pour les trois personnes reprises dans le tableau ci-annexé.

Ces décisions entraîneront l'annulation ou la réduction des titres de recettes et/ou des mandats d'annulation correspondants, repris dans le tableau annexé au rapport.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 04.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE
PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES**

Initiale Nom Prénom	Commune de Résidence	N° de dossier	Demandeur	Montant de l'indu	Montant remboursé par l'usager	Nature de la prestation concernée	Moyenne Economique	N° titre de Recette + date d'émission	N° mandat d'annulation	Remise totale	Remise partielle	Propositio n	Décision CGN
R-A	VALENCIENNES	662455	TUTELLE	4 454.41 €	0.00 €	APA	1.37	2019-8220		4 454.41 €		4 454.41 €	4 454.41 €
T-E	WATTRELOS	871231	CONJOINTE	2 226.90 €	0.00 €	APA	-1.31	201-28219		2 226.90 €		2 226.90 €	2 226.90 €
A-D	CONDE SUR L'ESCAUT	314628	CONJOINTE	2 334.51 €	0.00 €	PCH	4.58	2019-12659		2 334.51 €		2 334.51 €	2 334.51 €

2.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294758-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Mickaël HIRAUX, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Conventions partenariales permettant la délivrance gratuite de vaccins à des structures

extérieures

Vu le rapport DIPLE/2020/230

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les termes de la convention partenariale entre le Département du Nord et les structures extérieures, relative à la mise à disposition gratuite de vaccins, selon le modèle joint au rapport ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions établies, selon le modèle joint au rapport, avec les associations Médecins Solidarité Lille et Pédiatres Du Monde, ainsi qu'avec les Services InterUniversitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé de Lille (SIUMPPS).
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 04.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DEPELCHIN.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

2.9

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294850-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

OBJET : Attribution d'un soutien financier au titre de l'action sociale, de l'insertion et du logement.

Vu le rapport DIPLE/2020/228

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre du soutien à l'animation globale menée par les centres sociaux d'un montant total de 450 494 € répartis selon le tableau ci-joint (annexe 2) ;
 - d'approuver les termes de la convention de gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) entre le Département du Nord et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord jointe au rapport (annexe 3) ;
 - de verser une rémunération à hauteur de 350 000 € au titre de l'année 2020 à la Caisse d'Allocations Familiales pour l'accomplissement des missions visées à la convention de gestion du FSL ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention de gestion du FSL, jointe au rapport (annexe 3).
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 15.

Madame LABADENS et Monsieur SIEGLER sont élus municipaux à Cambrai. En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DEVOS avait donné pouvoir à Madame LABADENS. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur VANDEWALLE (Adjoint au Maire de Coudekerque-Branche) avait donné pouvoir à Monsieur MANIER. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

44 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Annexe 2 : Soutien à l'animation globale des Centres Sociaux 2020

DT	Gestionnaire	Centres sociaux	Adresses	Code postal	Communes	Forme juridique	AGL 2020
Avesnes	Commune d'Avesnes sur Helpe	Centre Socioculturel	13 place Leclerc	59440	Avesnes sur Helpe	commune	20 477,00
Cambrai	Commune de Beauvois en Cambrésis	Centre Social l'Escale	13 rue Berthelot	59157	Beauvois en Cambrésis	commune	20 477,00
Cambrai	Service Enfance jeunesse Cambrai	SEJC St Druon EVS Raymond Gernez	55 Bis Allée St Roch	59400	CAMBRAI	commune	20 477,00
Douai	Commune d'Aniche	Centre Social le Phare d'Aniche	6 rue Henri-Barbusse	59580	Aniche	commune	20 477,00
Douai	Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux (SIRA)	Centre Socioculturel Intercommunal	34 rue du Bias	59151	Arleux	commune	20 477,00
Douai	Centre Communal d'Action Sociale	Centre Social Henri Martel	Place Jean Jaurès	59187	Dechy	CCAS	20 477,00
Douai	Commune d'Ecaillon	Centre Social Jean Moulin	Route nationale	59176	Ecaillon	Commune	20 477,00
Douai	Centre Communal d'Action Sociale de Pecquencourt	Centre Social Françoise Dolto	4 rue Etienne d'Orves	59146	Pecquencourt	CCAS	20 477,00
Douai	Commune de Sin le Noble	Centre Social Les Epis	Place Jean Jaurès	59449	Sin le Noble	commune	20 477,00
Douai	Commune de Sin le Noble	Centre Social Perret / Autissier	Place Jean Jaurès	59450	Sin le Noble	commune	20 477,00
Douai	Centre Communal d'Action Sociale	Centre Social Largillier	Place Jean Jaurès - BP 39	59490	Somain	CCAS	20 477,00
Flandre Intérieure	Centre Communal d'Action Sociale	Centre Social Honoré Declercq	41 rue d'Ypres	59270	Bailleul	CCAS	20 477,00
Flandre Intérieure	Centre Communal d'Action Sociale	Centre Social Maison pour Tous	rue du 8 mai	59253	La Gorgue	CCAS	20 477,00
Flandre Maritime	Commune de Coudekerque-Branche	Centre Social Communal Hoche - Josette Bulté	place de la République	59210	Coudekerque-Branche	commune	20 477,00
Flandre Maritime	Commune de Grande Synthe	Centre Social Albeck	place François Mitterrand	59760	Grande Synthe	commune	20 477,00
Flandre Maritime	Commune de Grande Synthe	Centre Social Courghain	place François Mitterrand	59760	Grande Synthe	commune	20 477,00
Flandre Maritime	Commune de Grande Synthe	Centre Social MQ Europe	place François Mitterrand	59760	Grande Synthe	commune	20 477,00
Flandre Maritime	Commune de Grande Synthe	Centre Social Moulin	place François Mitterrand	59760	Grande Synthe	commune	20 477,00
Flandre Maritime	Commune de Grande Synthe	Centre Social Saint Jacques	place François Mitterrand	59760	Grande Synthe	commune	20 477,00
Flandre Maritime	Commune de Rexpoëde	Centre Social la Source	4 place de la Mairie	59122	Rexpoëde	commune	20 477,00
Flandre Maritime	Commune de Tétéghem	Centre Social Saint-Exupéry	Grand Place	59229	Tétéghem	commune	20 477,00
Roubaix-Tourcoing	Centre Communal d'Action Sociale	Centre Social des quatre quartier (ex 3 ponts)	72 avenue Kennedy	59100	Roubaix	CCAS	20 477,00
TOTAL							450 494,00

2.10

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294608-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

OBJET : Attribution d'une participation financière aux structures communales pour le financement de

Vu le rapport DEFJ/2020/231

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une subvention pour l'année 2020 aux 2 organismes concernés selon les modalités reprises dans le tableau ci-joint (annexe 1), pour un montant global de 58 713,95 € ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes dans les termes du projet joint au rapport (annexe 2), relative au renouvellement du poste de prévention jeunesse ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et la commune de Loos dans les termes du projet joint au rapport (annexe 2), relative à la mise en œuvre d'un acteur de liaison sociale en environnement scolaire.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 16.

Madame MASQUELIER est élue municipale à Loos. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

45 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Madame BECUE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour cette prise de décision.

Madame LABADENS (porteuse du pouvoir de Madame DEVOS), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Postes Prévention Jeunesse/ALSES - Subventions 2020

COMMUNES/EPCI (65734)	COMMUNES	Nbre de poste	FINANCEMENT 2019	FINANCEMENT 2020	Remarque
COMMUNE	Aulnoy les valenciennes	1	27 703	29 476,20	
COMMUNE	Loos	1	23 134	29 237,75	En 2019, financement du poste sur 8 mois (1er janvier au 31 août 2019) - Pour 2020 : évolution du poste PPJ en poste ALSES avec un financement du poste sur 12 mois
TOTAL		2	50 837	58 713,95	

2.11

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294915-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 1 juillet 2020

Affiché le 1 juillet 2020

Notifié le 30 juin 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Soutien du Département du Nord au secteur des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile dans le contexte post COVID-19.

Vu le rapport DOSAA/2020/237

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié

Vu l'amendement ci-annexé

DECIDE à l'unanimité:

- d'adopter les propositions de soutien au secteur de l'aide à domicile définies dans le rapport, et notamment :
 - la compensation forfaitaire des coûts de prise en charge des bénéficiaires de l'APA et de la PCH souffrant du covid-19 pour une enveloppe totale de 210 000 € ;
 - l'accompagnement de la mise en place d'un programme de sensibilisation et de partage de bonnes pratiques professionnelles de gestion des bénéficiaires souffrant du covid-19, à hauteur de 20 000 € ;
 - l'augmentation de la prise en charge départementale horaire de 1 € la portant ainsi à : 22 € pour le mode prestataire, 14,73 € pour le mode mandataire et 12,10 € pour l'emploi direct APA au 1^{er} Octobre 2020, pour un coût en 2020 de 2 450 000 € ;
 - une première évolution sur le reste à charge de l'APA ;
 - d'attribuer une dotation aux SAAD (annexe 1) et aux résidences – autonomie (annexe 2) d'un montant global de 3 847 510 € permettant le versement à leurs professionnels d'une prime covid-19 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution d'une dotation aux services d'aide et d'accompagnement à domicile / résidences – autonomie en vue du versement d'une prime exceptionnelle départementale au personnel dans les termes du projet joint à l'amendement.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 05.

47 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur POIRET (porteur du pouvoir de Monsieur HIRAUX).

Madame ZAWIEJA-DENIZON et Monsieur LEFEBVRE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL
REUNION DU 29 JUIN 2020

AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DOSAA/2020/237

OBJET : Soutien du Département du Nord au secteur des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile dans le contexte post COVID-19

EXPOSE DES MOTIFS

Le décret n°2020.711 du 12 juin 2020, définit les conditions du versement d'une prime exceptionnelle aux personnels des Etablissements et Services Médico Sociaux des trois fonctions publiques dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

Ce décret fixe les conditions d'exonération, pour les salariés de la fonction publique bénéficiant de cette prime, à un délai de versement au 31 décembre et un plafond de prime à 1 500 €.

Dès lors, le délai d'attribution de la prime « départementale » initialement prévu au 31 août peut et doit être porté au 31 décembre pour ce secteur.

Il en est de même pour le plafond : la prime « départementale » reste plafonnée à 1 000 € par salarié, toutefois l'employeur peut majorer cette prime, sans dépasser les montants fixés par les textes en vigueur.

Il est donc proposé de viser ce nouveau décret et d'en intégrer les modalités dans le rapport et la convention en annexe 3. Les annexes 1 et 2 restent inchangées.

DISPOSITIF

Dans le rapport :

Il est écrit

Chapitre II LES NOUVELLES MESURES PROPOSEES

2.1 Une prime exceptionnelle covid-19 de 3,9 M € à destination des salariés des SAAD et des Résidence –Autonomie (RA) :

« Il est proposé l'attribution d'une dotation aux SAAD et aux résidences - autonomie d'un montant global de 3,9 M€ permettant le versement à leurs professionnels d'une prime covid-19.

Ce montant est réparti sur la base des heures déclarées en mars 2019. Une convention (en annexe 3) définit les conditions de financement notamment les modalités de contrôle des versements effectifs aux professionnels, le plafonnement de la prime à 1 000 € par salarié et le versement de la prime avant le 31 août 2020. Sur cette base, le montant moyen de la prime s'établit à 515 € par salarié. Cette prime ne pourra être versée qu'aux professionnels dont le revenu ne dépasse pas 3 fois le SMIC horaire. »

Il est proposé de supprimer « le plafonnement de la prime à 1 000 € par salarié et le versement de la prime avant le 31 août 2020 ».

Il est proposé la rédaction suivante :

« Il est proposé l'attribution d'une dotation aux SAAD et aux résidences - autonomie d'un montant global de 3,9 M€ permettant le versement à leurs professionnels d'une prime covid-19.

Ce montant est réparti sur la base des heures déclarées en mars 2019. Une convention (en annexe 3) définit les conditions de financement notamment les modalités de contrôle des versements effectifs aux professionnels, le plafond de la prime « départementale » à 1 000 € par salarié. Sur cette base, le montant moyen de la prime s'établit à 515 € par salarié. Cette prime ne pourra être versée qu'aux professionnels dont le revenu ne dépasse pas 3 fois le SMIC horaire. »

Ces modifications n'ont pas d'incidence sur les propositions de décisions.

Dans la convention d'attribution d'une dotation aux services d'aide et d'accompagnement à domicile/résidence autonomie en vue du versement d'une prime exceptionnelle départementale au personnel- annexe 3 du rapport :

Il est proposé :

- **d'ajouter le visa suivant :**

« Vu le décret n° 2020-711 du 12 juin 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux personnels des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique de l'Etat dans le cadre de l'épidémie de covid-19. »

- **Article 2 : Modalités d'attribution et de paiement de la prime exceptionnelle départementale**

Il est écrit :

« Le Département attribue au gestionnaire une dotation d'un montant de euros.

La dotation sera réglée en une fois dès l'entrée en vigueur de la présente convention et avant le 31 juillet 2020. »

Il est proposé la rédaction suivante :

« Le Département attribue au gestionnaire une dotation d'un montant de euros.

« La dotation sera réglée en une fois dès l'entrée en vigueur de la présente convention. »

- Article 3 : Engagements du gestionnaire

Il est écrit :

« Le gestionnaire s'engage à :

- Dépenser l'ensemble de la dotation départementale à des fins de primes exceptionnelles versées aux personnels. Le cas échéant, le reliquat sera titré par le Département ;
- Verser une prime au personnel percevant un salaire d'un montant maximal équivalent à trois fois le smic horaire ;
- Respecter un plafond de 1 000 euros par prime versée afin de bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu, de toutes les cotisations et contributions sociales d'origine légale ou conventionnelle ainsi que des participations, taxes et contributions prévues à l'article 235 bis du code général des impôts et à l'article L. 6131-1 du code du travail dans leur rédaction en vigueur à la date de son versement ;
- Respecter un montant moyen de 500 euros par salarié ;
- Indiquer sur les fiches de paie du personnel concerné la mention « Prime exceptionnelle départementale » en regard du montant alloué ;
- Fournir les pièces expressément demandées par le Département du Nord (DUE, accord d'entreprise, liste des salariés bénéficiaires avec montant alloué). »

Il est proposé la rédaction suivante :

« Le gestionnaire s'engage à :

- Dépenser l'ensemble de la dotation départementale à des fins de primes exceptionnelles versées aux personnels. Le cas échéant, le reliquat sera titré par le Département ;
- Verser une prime au personnel percevant un salaire d'un montant maximal équivalent à trois fois le smic horaire ; représentant environ un montant moyen de 500 euros par salarié.

Le gestionnaire est libre de majorer cette prime sur fonds propres en respectant les conditions fixées par l'article 7 de la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019

de financement de la sécurité sociale pour 2020, dans sa version en vigueur au moment du versement, afin de bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu, de toutes les cotisations et contributions sociales d'origine légale ou conventionnelle ainsi que des participations, taxes et contributions ;

- Verser cette prime au plus tard le 31 août 2020 (31 décembre 2020 pour les SAAD / Résidences Autonomie gérés par une entité des 3 fonctions publiques) ;
- Indiquer sur les fiches de paie du personnel concerné la mention « Prime exceptionnelle départementale » en regard du montant alloué ;
- Fournir les pièces expressément demandées par le Département du Nord (DUE, accord d'entreprise, liste des salariés bénéficiaires avec montant alloué). »

- Article 4 : Engagements du Département du Nord :

Il est écrit :

« Le Département s'engage à verser la dotation au gestionnaire du SAAD / de la Résidence Autonomie avant le 31 juillet 2020 afin que les primes puissent être versées au personnel sur la paie du mois d'août 2020 et ainsi être défiscalisées. »

Il est proposé la rédaction suivante :

« Le Département s'engage à verser la dotation au gestionnaire du SAAD / de la Résidence Autonomie après réception de la convention signée. »

La convention dans sa nouvelle rédaction est jointe en annexe.

Les propositions de décisions :

Le dernier alinéa serait par conséquent modifié comme suit :

- de m'autoriser à signer les conventions d'attribution d'une dotation aux services d'aide et d'accompagnement à domicile/résidences-autonomie en vue du versement d'une prime exceptionnelle départementale au personnel dans les termes du projet joint au présent amendement.



Jean-René LECERF
Président du Département du Nord



CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION AUX SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE / RESIDENCES AUTONOMIE EN VUE DU VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DEPARTEMENTALE AU PERSONNEL

ENTRE

Le Département du Nord, représenté par Monsieur Jean-René LECERF, son Président,
d'une part ;

ET :

SAAD / Résidence Autonomie situé à, représenté par, Fonction, ci-après dénommé « le gestionnaire ».

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020, notamment son article 7 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-385 du 1er avril 2020 modifiant la date limite et les conditions de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ;

Vu le décret n° 2020-568 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents des établissements publics de santé et à certains agents civils et militaires du ministère des armées et de l'institution nationale des invalides dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2020-711 du 12 juin 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux personnels des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique de l'Etat dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;

Vu la délibération n° du 29 juin 2020 du Conseil Départemental du Nord relative à

Préambule :

Face à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19, un état d'urgence sanitaire a été déclaré en France le 23 mars 2020. Il est pour l'instant maintenu jusqu'au 10 juillet 2020. Cette situation sans précédent a obligé les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) / Résidences Autonomie à s'adapter à de nouveaux modes d'intervention. La durée des prestations s'est vue allongée afin de permettre la mise en sécurité des professionnels et des bénéficiaires.

Le décret n° 2020-568 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents des établissements publics de santé et à certains agents civils et militaires du ministère des armées et de l'Institution nationale des invalides dans le cadre de l'épidémie de covid-19 exclut le personnel des SAAD / Résidences Autonomie.



Compte-tenu de la faible attractivité des métiers dans le secteur de l'aide à domicile, des difficultés de recrutement et de l'implication des salariés pendant la crise sanitaire, le Département du Nord a pris la décision d'attribuer une dotation permettant le versement d'une prime aux salariés des SAAD / Résidences Autonomie.

Ainsi, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le montant et les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle départementale au personnel des SAAD / Résidences Autonomie.

Article 2 : Modalités d'attribution et de paiement de la prime exceptionnelle départementale

Le Département attribue au gestionnaire une dotation d'un montant de euros.

La dotation sera réglée en une fois dès l'entrée en vigueur de la présente convention.

Article 3 : Engagements du gestionnaire

Le gestionnaire s'engage à :

- Dépenser l'ensemble de la dotation départementale à des fins de primes exceptionnelles versées aux personnels. Le cas échéant, le reliquat sera titré par le Département ;
- Verser une prime au personnel percevant un salaire d'un montant maximal équivalent à trois fois le smic horaire ; représentant environ un montant moyen de 500 euros par salarié.

Le gestionnaire est libre de majorer cette prime sur fonds propres en respectant les conditions fixées par l'article 7 de la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020, dans sa version en vigueur au moment du versement, afin de bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu, de toutes les cotisations et contributions sociales d'origine légale ou conventionnelle ainsi que des participations, taxes et contributions ;

- Verser cette prime au plus tard le 31 août 2020 (31 décembre 2020 pour les SAAD / Résidences Autonomie gérés par une entité des 3 fonctions publiques) ;
- Indiquer sur les fiches de paie du personnel concerné la mention « Prime exceptionnelle départementale » en regard du montant alloué ;
- Fournir les pièces expressément demandées par le Département du Nord (DUE, accord d'entreprise, liste des salariés bénéficiaires avec montant alloué) ;



Article 4 : Engagements du Département du Nord

Le Département s'engage à verser la dotation au gestionnaire du SAAD / de la Résidence Autonomie après réception de la convention signée.

Article 5 : Contrôle

Le Département procède à :

- Un contrôle a priori en demandant au gestionnaire de fournir la liste des personnes concernées par la prime exceptionnelle départementale ;
- Un contrôle a posteriori en demandant au gestionnaire de fournir une attestation de bonne utilisation de la somme allouée par le Département du Nord.
Ce document devra être certifié par l'expert-comptable, le commissaire aux comptes ou l'ordonnateur selon le statut juridique du SAAD / de la Résidence Autonomie. Il comprendra la liste du personnel ayant bénéficié de la prime exceptionnelle départementale et les montants individuellement versés. Afin de s'adapter à la diversité des statuts juridiques des structures, les documents demandés pourront être amendés.

Article 6 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Article 7 : Règlement des litiges

Les contestations susceptibles de s'élever entre le Département et le gestionnaire au sujet de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sont portées devant le tribunal administratif de Lille.

Fait à Lille, le

Le Département du Nord,

Le gestionnaire,

ANNEXE 1

Montants des dotations allouées aux SAAD

SAAD	Ville	Dotation en €	Part APA en €	Part PCH en €
ANICHE - SAD	ANICHE	10 240 €	10 240 €	- €
SABED	ANICHE	18 038 €	15 491 €	2 547 €
OICAFPA	ANNOEULLIN	11 492 €	11 118 €	374 €
JMD SERVICES	ANZIN	708 €	343 €	365 €
O2 VALENCIENNES	ANZIN	4 553 €	3 836 €	717 €
SAD 59	ANZIN	6 070 €	3 297 €	2 773 €
ARMENTIERES - SAD	ARMENTIERES	5 559 €	5 215 €	344 €
CHRISENIOR - ADENIOR	ARMENTIERES	7 801 €	6 083 €	1 718 €
ANASOPEM	ATTICHES	39 928 €	36 320 €	3 608 €
AUBY - SAM	AUBY	10 544 €	10 218 €	326 €
CIG - SAD	AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	27 562 €	27 254 €	308 €
FACILE A VIVRE	AVESNELLES	3 028 €	2 378 €	650 €
FREE DOM	AVESNES-SUR-HELPE	1 067 €	931 €	136 €
ADENIOR - BAILLEUL	BAILLEUL	5 882 €	3 969 €	1 913 €
BAILLEUL - SAD	BAILLEUL	7 580 €	6 165 €	1 415 €
COMITE BAILLEULOIS	BAILLEUL	12 396 €	10 739 €	1 657 €
VIVAT - BAILLEUL	BAILLEUL	14 772 €	12 733 €	2 039 €
ACTUSERVICES	BAISIEUX	4 444 €	3 177 €	1 267 €
ARTOIS SENIOR	BOIS-GRENIER	827 €	682 €	145 €
TOUTADOMIS	BONDUES	8 576 €	7 383 €	1 193 €
ASECEF	BOUCHAIN	28 474 €	23 029 €	5 445 €
BIEN A LA MAISON	BOULOGNE BILLANCOURT	31 434 €	13 543 €	17 891 €
VITALLIANCE	BOULOGNE-BILLANCOURT	121 504 €	8 485 €	113 019 €
PROXI SERVICES	BOURBOURG	9 806 €	8 828 €	978 €
AHPA	BRUAY-SUR-L'ESCAUT	21 762 €	13 886 €	7 876 €
AMAPA	CAMBRAI	15 582 €	14 468 €	1 114 €
ARIL' SERVICE	CAMBRAI	25 620 €	23 738 €	1 882 €
CAMBRAI - SAM	CAMBRAI	36 071 €	34 820 €	1 251 €
DOMITYS NORD	CAMBRAI	500 €	500 €	- €

FREE DOM CAMBRAI	CAMBRAI		928 €	253 €	675 €
LIBRADOME	CAMBRAI		3 824 €	3 489 €	335 €
O2 - NR SERVICES	CAMBRAI		1 011 €	1 011 €	- €
A2MICILE AUDOMAROIS LITTORAL	CAMBRIN		7 413 €	7 083 €	330 €
EOS - DOMIDOM	CAPINGHEM		12 346 €	6 519 €	5 827 €
SOUS MON TOIT CAPINGHEM	CAPINGHEM		15 870 €	11 146 €	4 724 €
ACTION - DOMICILE	CARVIN		777 €	777 €	- €
FAMILY DOM	CARVIN		3 367 €	2 545 €	822 €
CAUDRY - SAM	CAUDRY		28 232 €	27 300 €	932 €
DE LA WARNELLE	CLARY		8 745 €	8 745 €	- €
ADHS	CONDE-SUR-L'ESCAUT		15 440 €	13 232 €	2 208 €
CRESPIN - SAM	CRESPIN		2 754 €	2 754 €	- €
A.M.F.D.	CROIX		14 353 €	2 566 €	11 787 €
AZAE LILLE NORD	CROIX		12 197 €	10 014 €	2 183 €
PRESTI LIFE	CYSOING		500 €	500 €	- €
A2MICILE DOUAISIS	DOUAI		7 610 €	7 223 €	387 €
ADES - ADHAP	DOUAI		36 551 €	23 335 €	13 216 €
AIRE DOMICILE	DOUAI		21 606 €	19 881 €	1 725 €
ASPHA SERVICES	DOUAI		18 423 €	16 594 €	1 829 €
FLORALYS SERVICES	DOUAI		67 629 €	58 426 €	9 203 €
O2 DOUAI	DOUAI		500 €	340 €	160 €
PROXIM	DOUAI		24 252 €	22 675 €	1 577 €
SOUS MON TOIT	DOUAI		4 297 €	3 012 €	1 285 €
DOUCHY-LES-MINES - SAM	DOUCHY-LES-MINES		5 392 €	5 193 €	199 €
A S S A D - A S D P A	DUNKERQUE		109 246 €	87 855 €	21 391 €
AAAD	DUNKERQUE		4 566 €	4 566 €	- €
ADAR FLANDRE MARITIME	DUNKERQUE		107 311 €	87 216 €	20 095 €
ADENIOR - DUNKERQUE	DUNKERQUE		7 797 €	7 254 €	543 €
AFAD	DUNKERQUE		500 €	- €	500 €
APAD 59 - DUNKERQUE	DUNKERQUE		12 001 €	10 728 €	1 273 €
DOMICILE SERVICES DUNKERQUOIS	DUNKERQUE		13 364 €	11 829 €	1 535 €
GTDK SERVICES - JUNIOR SENIOR	DUNKERQUE		9 335 €	9 070 €	265 €
O2 DUNKERQUE	DUNKERQUE		9 184 €	9 109 €	75 €

EMMERIN - SAM	EMMERIN	1 339 €	1 295 €	44 €
ACTION DOMICILE - ESCAUDAIN	ESCAUDAIN	4 643 €	4 130 €	513 €
BIEN ETRE ET SANTE	ESCAUDAIN	23 801 €	21 554 €	2 247 €
ESCAUDAIN - SAM	ESCAUDAIN	4 124 €	3 531 €	593 €
ADMR NORD	ESTAIRE	233 921 €	215 150 €	18 771 €
ADT	FACHES-THUMESNIL	6 105 €	5 012 €	1 093 €
VIVAT FLERS	FLERS-EN-ESCREBIEUX	8 132 €	7 499 €	633 €
ADAR SAMBRE AVESNOIS	FOURMIES	82 257 €	64 604 €	17 653 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	FOURNES-EN-WEPPE	22 202 €	21 029 €	1 173 €
APA SERVICES DES WEPPE	FROMELLES	11 072 €	7 167 €	3 905 €
ESPRIT DE FAMILLE	GOEULZIN	6 392 €	5 221 €	1 171 €
GONDECOURT	GONDECOURT	4 063 €	3 346 €	717 €
SPSB	GRANDE-SYNTHÉ	10 077 €	8 848 €	1 229 €
C.A.S.S. GRAVELINES	GRAVELINES	19 546 €	17 470 €	2 076 €
ASAH'DOM	HAUBOURDIN	9 416 €	7 978 €	1 438 €
HAUBOURDIN - SAM	HAUBOURDIN	7 160 €	6 419 €	741 €
ADPH	HAZEBROUCK	6 176 €	2 387 €	3 789 €
BIEN ETRE	HAZEBROUCK	24 489 €	23 453 €	1 036 €
HAZEBROUCK - SAM	HAZEBROUCK	5 160 €	5 160 €	- €
RES HEM	HEM	1 475 €	1 475 €	- €
CARMi NORD PAS DE CALAIS	HENIN-BEAUMONT	80 942 €	80 401 €	541 €
LA VIE TRANQUILLE	HORDAIN	16 616 €	12 124 €	4 492 €
HOUPLINES - SAM	HOUPLINES	1 839 €	1 839 €	- €
A.A.F.A.D. FLANDRES-LYS	LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES	500 €	- €	500 €
ASAD LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES	11 469 €	9 985 €	1 484 €
AJ DOMICILE	LA MADELEINE	1 260 €	1 102 €	158 €
ET APRES SERVICES	LA MADELEINE	1 424 €	- €	1 424 €
QUALITYDOM	LA MADELEINE	2 260 €	426 €	1 834 €
AIDALAVIE	LALLAING	5 970 €	1 334 €	4 636 €
S A D P AUTONIUM	LANNOY	9 312 €	7 004 €	2 308 €
LE CATEAU-CAMBRESIS - SAM	LE CATEAU-CAMBRESIS	6 799 €	6 689 €	110 €
SAD DU CH DE LE QUESNOY	LE QUESNOY	17 828 €	17 828 €	- €

CNOUS59	LESQUIN	991 €	991 €	991 €	- €
HELP IN HOME	LESQUIN	710 €	310 €	400 €	
LESQUIN - SAM	LESQUIN cedex 59343	526 €	526 €	- €	
MANDATAIRE DE GARDE	LEWARDE	23 213 €	22 585 €	628 €	
ASSAD-AMAPAH LIEVIN	LIEVIN	500 €	500 €	- €	
DOMSOIN	LIGNY-EN-CAMBRESIS	18 990 €	15 811 €	3 179 €	
ACTION DOMICILE - LILLE	LILLE	10 619 €	3 305 €	7 314 €	
ADENIOR LILLE	LILLE	6 902 €	3 580 €	3 322 €	
AUXILIADOM	LILLE	4 702 €	2 798 €	1 904 €	
AXEO	LILLE	500 €	362 €	138 €	
AZAE LILLE CENTRE	LILLE	3 812 €	3 380 €	432 €	
COCOONING SERVICES	LILLE	6 046 €	3 069 €	2 977 €	
GIHP	LILLE	6 624 €	130 €	6 494 €	
IPAAD SEPTENTRION	LILLE	16 503 €	13 091 €	3 412 €	
MAISON DE L'AIDE A DOMICILE	LILLE	168 672 €	94 117 €	74 555 €	
MENAGE PLUS	LILLE	500 €	338 €	162 €	
MUNDUS	LILLE	2 652 €	1 502 €	1 150 €	
O2 LILLE EST	LILLE	13 743 €	10 224 €	3 519 €	
PRO DOMICILE	LILLE	7 389 €	4 370 €	3 019 €	
RESTER CHEZ SOI - LOUVEA	LILLE	17 780 €	15 238 €	2 542 €	
SLAD	LILLE	8 720 €	5 015 €	3 705 €	
SOLUTIA	LILLE	4 675 €	2 597 €	2 078 €	
A TOUT SENIOR TOUT HONNEUR	LOMME	4 913 €	4 796 €	117 €	
PAPP4 CONFIEZ NOUS	LOMME	15 918 €	13 258 €	2 660 €	
LOOS - SAM	LOOS	8 927 €	8 828 €	99 €	
A2MICILE REGION NORD	MARCOQ-EN-BAROEUL	4 442 €	3 534 €	908 €	
AMABILIS	MARCOQ-EN-BAROEUL	6 741 €	- €	6 741 €	
CLES EN NORD	MARCOQ-EN-BAROEUL	14 548 €	977 €	13 571 €	
DOMICIL +	MARCOQ-EN-BAROEUL	5 294 €	2 950 €	2 344 €	
MARCOQ-EN-BAROEUL - SAM	MARCOQ-EN-BAROEUL	12 104 €	10 668 €	1 436 €	
VIVAT - MARCQ	MARCOQ-EN-BAROEUL	6 928 €	4 784 €	2 144 €	
AIDE AU QUOTIDIEN	MAUBEUGE	227 956 €	179 336 €	48 620 €	
AMF - AD	MAUBEUGE	58 303 €	51 253 €	7 050 €	
DOMITYS LE CARILLON D'OR	MAUBEUGE	500 €	500 €	- €	

PROXIMUM SERVICES AVESNOIS	MAUBEUGE	11 679 €	5 999 €	5 680 €
MERVILLE - SAD	MERVILLE	2 367 €	2 367 €	- €
HAND ADEQUATION SERVICE	MONS-EN-BAROEUL	12 644 €	743 €	11 901 €
ILCG SCARPE ESCAUT	MORTAGNE-DU-NORD	30 923 €	26 171 €	4 752 €
AUX P'TITS SOINS	MOUVAUX	7 976 €	3 213 €	4 763 €
LTR	MOUVAUX	3 810 €	3 569 €	241 €
PROXI'VIE	NEUVILLE-EN-FERRAIN	14 967 €	12 254 €	2 713 €
A TOUT AGE	NOYELLES-LES-SECLIN	9 933 €	9 933 €	- €
CIASFPA	NOYELLES-LES-VERMELLES	2 893 €	2 414 €	479 €
VESTADOM	ORCHIES	4 014 €	3 346 €	668 €
SERVICE + A DOMICILE	OSTRICOURT	1 212 €	884 €	328 €
AU COEUR DE CHEZ VOUS	PERENCHIES	3 871 €	1 806 €	2 065 €
A E D	QUESNOY-SUR-DEULE	11 825 €	10 686 €	1 139 €
QUIEVRECHAIN - SAM	QUIEVRECHAIN	5 597 €	5 597 €	- €
CENTRE HELENE BOREL SAD	RAIMBEAUCOURT	16 339 €	- €	16 339 €
CARA	RAISMES	9 875 €	9 820 €	55 €
RONCHIN - SAM	RONCHIN	9 356 €	8 616 €	740 €
AIDOFAMILLE	RONCQ	2 527 €	1 988 €	539 €
ALEXA SERVICES	ROOST-WARENDIN	1 626 €	1 555 €	71 €
AD SERVICES AUX SENIORS NORD	ROUBAIX	12 407 €	3 750 €	8 657 €
AFAD	ROUBAIX	500 €	285 €	215 €
AMAD	ROUBAIX	5 702 €	5 078 €	624 €
ENSEMBLE AUTREMENT	ROUBAIX	29 780 €	703 €	29 077 €
ESPOIR	ROUBAIX	500 €	500 €	- €
ESPRIT SENIORS SERVICES	ROUBAIX	13 398 €	7 057 €	6 341 €
MAKEDA HOME SERVICES	ROUBAIX	2 089 €	612 €	1 477 €
OPTIMHOME SERVICES 59	ROUBAIX	26 109 €	787 €	25 322 €
ROUBAIX - SAM	ROUBAIX	12 506 €	11 583 €	923 €
SAGE-S	ROUBAIX	8 987 €	5 754 €	3 233 €
SERVIZEN	ROUBAIX	2 878 €	1 244 €	1 634 €
SILVER HOME SERVICES	SAINGHIN-EN-WEPPE	1 433 €	721 €	712 €
SAINTE-AMAND-LES-EAUX - SAM	SAINTE-AMAND-LES-EAUX	7 541 €	7 541 €	- €
ADEF	SAINTE-ANDRE-LEZ-LILLE	14 049 €	12 136 €	1 913 €
SCEI AIDE MENAGERE	SAINTE-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI	20 924 €	20 586 €	338 €

SAINT-SAULVE - SAD	SAINT-SAULVE	6 839 €	5 836 €	1 003 €
GRAINES DE MEMOIRES	SALOME	500 €	500 €	- €
SANTES - SAM	SANTES	6 101 €	6 101 €	- €
ADENIOR SECLIN	SECLIN	9 967 €	5 389 €	4 578 €
FCES ASAPAD	SIN-LE-NOBLE	69 717 €	44 844 €	24 873 €
SIN-LE-NOBLE - SAM	SIN-LE-NOBLE	9 078 €	9 078 €	- €
APMG	SOMAIN	14 069 €	13 863 €	206 €
ASTERIA SERVICES	SOMAIN	27 712 €	26 072 €	1 640 €
AAD DU CANTON DE STEENVOORDE	STEENVOORDE	17 410 €	15 197 €	2 213 €
DOMUSVI DOMICILE	SURESNES	4 956 €	1 167 €	3 789 €
A VIE AUX SENIORS	TEMPLEMARS	4 610 €	4 225 €	385 €
SOINS SANTE	TEMPLEUVE	3 982 €	3 883 €	99 €
MPB COMPAGNIE	TETEGHEM	500 €	500 €	- €
AIDE A LA PERSONNE	THUN-L'EVEQUE	9 084 €	9 084 €	- €
AD VITAM	TOURCOING	6 248 €	3 230 €	3 018 €
INTER PROXIM	TOURCOING	19 383 €	15 509 €	3 874 €
PARAMED	TOURCOING	4 760 €	3 165 €	1 595 €
PONCHE DOMICILE SERVICES	TOURCOING	3 945 €	2 169 €	1 776 €
PROXI SERVICES DE TOURCOING	TOURCOING	1 732 €	995 €	737 €
TOURCOING - SAD	TOURCOING	28 507 €	26 214 €	2 293 €
ADEQUATION SERVICE	VALENCIENNES	500 €	169 €	331 €
ADGV INNOVATIONS	VALENCIENNES	1 579 €	1 579 €	- €
AIDADOMICILE 59	VALENCIENNES	8 103 €	3 621 €	4 482 €
AVAD	VALENCIENNES	81 257 €	71 128 €	10 129 €
BG SENIORS SERVICES	VALENCIENNES	5 797 €	4 919 €	878 €
HAINAUT LABEL VIE	VALENCIENNES	17 833 €	16 231 €	1 602 €
L'UCIE SERVICES	VALENCIENNES	23 245 €	13 794 €	9 451 €
RES VALENCIENNES	VALENCIENNES	1 353 €	1 353 €	- €
VALENCIENNES - SAD	VALENCIENNES	8 687 €	8 687 €	- €
PROXIDOM SERVICES	VENELLES	6 397 €	3 819 €	2 578 €
VIEUX-CONDE - SAD	VIEUX-CONDE	7 127 €	6 697 €	430 €
ADAR FLANDRE METROPOLE	VILLENEUVE-D'ASCQ	216 231 €	176 634 €	39 597 €
ADENIOR CROIX WASQUEHAL	VILLENEUVE-D'ASCQ	5 329 €	2 525 €	2 804 €

AGE D'OR SERVICES VILLENEUVE	VILLENEUVE-D'ASCQ	500 €	500 €	- €
APF - SAAD	VILLENEUVE-D'ASCQ	29 494 €	- €	29 494 €
HAPPY SERVICES	VILLENEUVE-D'ASCQ	6 187 €	1 957 €	4 230 €
O2 VILLENEUVE-D'ASCQ	VILLENEUVE-D'ASCQ	11 264 €	8 509 €	2 755 €
VILLENEUVE-D'ASCQ - SAM	VILLENEUVE-D'ASCQ	12 323 €	12 101 €	222 €
ACCES	WALINCOURT-SELVIGNY	8 454 €	7 832 €	622 €
ASPAD	WAMBRECHIES	14 979 €	1 522 €	13 457 €
DOMITYS L'HERMINE BLANCHE	WASQUEHAL	500 €	500 €	- €
FREE DOM LILLE EST	WASQUEHAL	1 622 €	145 €	1 477 €
I.S.R.A.A.	WASQUEHAL	3 785 €	- €	3 785 €
O2 MARCQ EN BAROEUL	WASQUEHAL	7 547 €	5 782 €	1 765 €
WASQUEHAL - SAP	WASQUEHAL	1 274 €	1 274 €	- €
INEA	WATTIGNIES	9 086 €	8 395 €	691 €
AGIRATOU	WATTRELOS	12 133 €	8 304 €	3 829 €
WATTRELOS - SAM	WATTRELOS	7 824 €	7 626 €	198 €
	TOTAL	3 500 000 €	2 619 214 €	880 786 €

Annexe 2 - Montants des dotations allouées aux RA-PA

COMMUNE	Nom de la structure	ETP	MONTANT
ANICHE	La Sérénité	8,24	4 120 €
ARMENTIERES	Les Prés du Hem	9,3	4 650 €
AUBY	Foyer Beauséjour	10	5 000 €
AULNOYE LEZ VALENCIENNES	Les Heures Claires	10,3	5 150 €
BAILLEUL	Pharaon de Winter	4,3	2 150 €
CAMBRAI	Les Anglaises	6	3 000 €
CAMBRAI	Raymond Gernez	6,3	3 150 €
CONDE SUR L'ESCAUT	La Pastorale	7	3 500 €
COUDEKERQUE BRANCHE	Résidence Paul Schrive	5	2 500 €
CROIX	Résidence Van Gogh	9	4 500 €
DOUAI	La Fonderie	8,79	4 395 €
DUNKERQUE	Résidence Montjoie	3	1 500 €
DUNKERQUE	Résidence Bergson	10	5 000 €
DUNKERQUE	Résidence Louis Matthys	17	8 500 €
DUNKERQUE	Le Val des Roses	24	12 000 €
FACHES THUMESNIL	Arthur François	3,5	1 750 €
FOURMIES	Résidence Jules Lassalle	8	4 000 €
GRAVELINES	Résidence Le Béguinage	19	9 500 €
GUESNAIN	Les Jours Heureux	4,5	2 250 €
HALLUIN	Le Val de Lys	11	5 500 €
HAUBOURDIN	Résidence Beaupré - Thérèse Vandevannet	15	7 500 €
HAZEBROUCK	Résidence Joseph Samsoen	24	12 000 €
HEM	La Marque	10,8	5 400 €
JEUMONT	Foyer Soleil	9	4 500 €
LA BASSEE	La Roseraie	8,7	4 350 €
LA MADELEINE	Les Promenades	13,68	6 840 €
LA MADELEINE	Les Jonquilles	11,46	5 730 €
LA MADELEINE	Les Capucines	7,79	3 895 €
LALLAING	Les Bleuets	8,49	4 245 €
LAMBERSART	Les Charmettes	13	6 500 €
LAMBERSART	Résidence Le Clos du Bourg	14	7 000 €
LEERS	Les Quatre Vents	4,9	2 450 €
LEWARDE	L'Orée du bois	7,72	3 860 €
LILLE	Résidence St Gabriel	20	10 000 €
LOMME	Les Roses	4,2	2 100 €
LOOS	La Vesprée	13	6 500 €
LOOS	La Marlière	13	6 500 €
LOOS	Henri Salengro	16	8 000 €
LYS LEZ LANNOY	Longchamp	6	3 000 €
MARCQ EN BAROEUL	Paul Cordonnier	3	1 500 €
MARQUETTE LEZ LILLE	Domaine de la Rivière	10	5 000 €
MONS EN BAROEUL	Les Cèdres	8,5	4 250 €
MOUVAUX	Le Vallon Vert	8	4 000 €
NIEPPE	Résidence Les Myosotis	7	3 500 €
OSTRICOURT	Charles Vanel	7,21	3 605 €

PÉRENCHIES	Les Sapins Bleus	5,7	2 850 €
RAISMES	Arthur Musmeaux	5	2 500 €
ROUBAIS	Fontenoy (Alma)	6	3 000 €
ROUBAIX	Beaumont	8,1	4 050 €
SAINLANDRES ANNOEULLIN CO	Comtesse des Flandres	7,5	3 750 €
SAINT AMAND LES EAUX	Résidence du Parc	3,94	1 970 €
SAINT HILAIRE LES CAMBRAI	Les Hortensias	7,5	3 750 €
SAINT POL SUR MER	Ambroise Croizat	6	3 000 €
SAINT SAULVE	La Chataigneraie	17	8 500 €
SANTES	Les Blés d'Or	6	3 000 €
SECLIN	Daniel Sacleux	11,6	5 800 €
SOMAIN	Résidence du Maraiscaux	14	7 000 €
TOURCOING	Résidence La Roseraie	18	9 000 €
TOURCOING	Résidence Les Hortensias	18	9 000 €
VALENCIENNES	Fondation Louis Duvant	20	10 000 €
VIEUX CONDE	Carrefour de l'Amitié	11	5 500 €
WAMBRECHIES	Le Petit Paradis	6	3 000 €
WASQUEHAL	Quiétude	8,3	4 150 €
WASQUEHAL	Harmonie	7,3	3 650 €
WASQUEHAL	Résidence Clairbois	15	7 500 €
WATTIGNIES	Résidence du Village	12,6	6 300 €
WATTRELOS	La Roselière	8	4 000 €
WATTRELOS	Le Parc	6,5	3 250 €
WATTRELOS	La Houzarde	8,8	4 400 €
WATTRELOS	Le Touquet	5,5	2 750 €
WERVICQ SUD	L'Orée du Bois	3	1 500 €

695,02	347 510 €
--------	-----------

2.12

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294922-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Versement d'une prime aux personnels sociaux et médico-sociaux des Etablissements et Services de la protection de l'enfance mobilisés durant la période de confinement

Vu le rapport DEFJ/2020/244

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une prime exceptionnelle dont les montants et modalités de versement sont repris dans le rapport pour un montant total de 1 010 000 € :
 - aux salariés des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ;
 - aux salariés des clubs de prévention spécialisée ;
 - aux salariés des dispositifs d'hébergement ;
 - aux salariés des dispositifs de milieu ouvert et d'accompagnement sans hébergement ;
 - aux accueillants familiaux intervenant en Placement Familial Spécialisé.
 - d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental 2020 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention définissant les conditions de financement de chaque partenaire et précisant notamment les modalités de contrôle des versements effectifs aux professionnels, jointe au rapport (annexe 1) ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les arrêtés de dotation globale complémentaire.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 17.

44 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames LABADENS (porteuse du pouvoir de Madame DEVOS) et ZAWIEJA- DENIZON.

Vote intervenu à 21 h 21.

Au moment du vote, 46 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 22

Absents sans procuration : 14

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 68 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	68
Majorité des suffrages exprimés :	35
Pour :	68 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Radical et Citoyen - Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés - Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

2.13

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294918-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 13 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Revalorisation de la Prime Exceptionnelle versée aux assistants familiaux en application du décret n° 2020-570 du 14 mai 2020

Vu le rapport DEFJ/2020/245

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'avis rendu par le Comité Technique du 11 juin 2020

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- de revaloriser la prime exceptionnelle aux assistants familiaux comme suit :
 - Maintien du versement de la part variable d'un montant de 5 € par jour (soit 265 € maximum) et par mineur ou jeune majeur accueilli en continu et de manière effective entre le 12 mai et le 3 juillet ; les écoles, et les prises en charge en établissements spécialisés n'ayant repris que très partiellement dans le cadre du déconfinement.
 - Revalorisation de la part fixe pour tous les assistants familiaux en prenant en compte le nombre d'enfants accueillis et la situation spécifique des enfants en situation de handicap, soit :
 - Une revalorisation systématique **de 250 € pour tous les assistants familiaux** ;
 - Une revalorisation **supplémentaire de 250 € pour les assistants familiaux accueillant plus de 2 enfants**, le « surcroît significatif de travail » est caractérisé par l'accueil de trois ou quatre enfants ;
 - Une revalorisation **supplémentaire de 250 € pour les assistants familiaux accueillant au moins 1 enfant qui bénéficie d'une décision d'orientation rendue par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**. Les difficultés de prise en charge et les contraintes spécifiques sont clairement identifiées, elles sont liées au handicap de l'enfant ou à son état de santé.

Les assistants familiaux qui auront été identifiés sur l'ensemble des critères percevront ainsi la prime maximale de 1 000 €.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 21.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Madame BOISSEAUX (porteuse des pouvoirs de Mesdames DEL PIERO et FREMAUX), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

3.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294385-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 8 juillet 2020

Affiché le 8 juillet 2020

Notifié le 8 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Françoise DEL PIERO, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Isabelle FREMAUX, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Changement de dénomination du collège Jules Ferry à Anzin

Vu le rapport DE/2020/147

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le changement de dénomination du collège « Jules Ferry », reconstruit avenue Anatole France à Anzin, en collège « Les Rochambelles ».
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 26.

45 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Madame STANIEC-WAVRANT, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour cette prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

3.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294684-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 8 juillet 2020

Affiché le 8 juillet 2020

Notifié le 1 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Françoise DEL PIERO, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Isabelle FREMAUX, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Evolution des tarifs 2021 de la demi-pension des collèges publics

Vu le rapport DE/2020/135

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié

DECIDE à l'unanimité:

En ce qui concerne l'évolution des tarifs des repas résultant de l'inflation :

- d'autoriser les collèges assurant le service des repas en gestion directe ou accueillis dans un autre collège, dont le tarif actuel est inférieur à 2,86 € (hors augmentation liée à l'approvisionnement local), à appliquer pour l'année civile 2021 une augmentation des tarifs des repas à hauteur de 1,3 % maximum du tarif pratiqué en 2020, conformément au taux d'inflation prévu (soit + 0,01 € à + 0,04 € selon le tarif initial du collège) ;
- de plafonner les tarifs ainsi modifiés à 2,86 € (hors augmentation au titre de l'approvisionnement local) et, conformément au tarif départemental moyen du repas, à 2,96 € pour les collèges engagés dans la démarche d'approvisionnement local.

En ce qui concerne l'évolution des tarifs des repas visant à favoriser l'approvisionnement local :

- d'autoriser une augmentation complémentaire au titre de l'approvisionnement local jusque 0,10 €, lorsque le collège s'engage en 2021 à effectuer au moins 25 % d'achats de proximité et de renouveler cette augmentation pour les collèges ayant déjà augmenté leur tarif au titre de l'approvisionnement local les années précédentes, dans la limite globale de 0,10 € cumulés, sans dépasser le tarif moyen augmenté de 0,10 €, soit 2,96 € ;
- de demander aux collèges de transmettre au Département et au plus tard le 31 mars de l'année 2022, un bilan détaillé validé par leur Conseil d'Administration (financier, par familles de produits) sur les dépenses engagées en approvisionnement local ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour fixer les tarifs de restauration au regard des propositions transmises par les établissements pour l'année civile 2021.

En ce qui concerne le RCFDH :

- de fixer le taux de reversement de la contribution des familles aux dépenses d'hébergement (RCFDH) :
 - à 22,5 % des recettes encaissées par chaque collège pour les repas pris par les collégiens et les lycéens (lorsque le collège accueille des lycéens), lorsque la fabrication des repas est assurée par le collège ;
 - à 10 % des recettes encaissées par chaque collège pour les repas pris par les collégiens et les lycéens (lorsque le collège accueille des lycéens), si celui-ci n'assure pas lui-même la fabrication.

En ce qui concerne le FCSH :

- de fixer à 0,75 % des recettes encaissées par chaque collège pour les repas pris par les collégiens et les lycéens (lorsque le collège accueille des lycéens), la cotisation prélevée sur les établissements pour le Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) ;
- de destiner le FCSH à couvrir un déficit accidentel du service d'hébergement ou toute difficulté d'organisation de la restauration à laquelle un collège ne peut pas faire face, remboursée sur présentation d'un rapport détaillé du collège permettant d'apprécier la nature et l'opportunité de la demande;

3.2

- d'attribuer au FCSH, une somme de 115 000 €, prélevée à l'article 9328 – Nature comptable 6514 Opération 16001OP002 « Aide à la demi-pension », du budget départemental, pour rembourser les factures en attente des collègues ;
 - de prendre en charge sur le budget départemental à compter de l'année 2021, les dépenses de transport d'élèves et de repas (et non plus sur le compte FCSH) ;
 - de créer en contrepartie une tranche de financement sur la ligne d'Aide à la demi-pension destinée à permettre le remboursement des factures de transports d'élèves et de repas, à réception des factures acquittées ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces décisions.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 28.

44 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

3.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294755-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 8 juillet 2020

Affiché le 8 juillet 2020

Notifié le 13 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Françoise DEL PIERO, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Isabelle FREMAUX, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Avenant n°1 à la convention signée entre la ville de Fâches-Thumesnil, le Département du Nord

et le collège Jean Zay pour la restauration des élèves du collège

Vu le rapport DE/2020/134

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié

DECIDE à l'unanimité:

- de maintenir pour l'année scolaire 2020/2021 l'accueil et le service de repas aux collégiens du collège Jean Zay de Fâches-Thumesnil, par la ville, dans la salle de restauration communale attenante et dans une partie de la salle polyvalente du collège ;
- de maintenir le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Fâches-Thumesnil et le Département, pour la mise en place d'un marché de service de restauration scolaire à destination des élèves des écoles maternelles et des collégiens du collège Jean Zay, à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat, dans les termes du projet joint au rapport, entre le Département du Nord, la ville de Fâches-Thumesnil et le collège Jean Zay à Fâches-Thumesnil ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental, programme 16 001, opération 16001OP002.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 28.

44 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

3.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-293146-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 8 juillet 2020

Affiché le 8 juillet 2020

Notifié le 13 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Françoise DEL PIERO, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Isabelle FREMAUX, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Avenant n° 2 à la Convention de Partenariat relative à la mutualisation des moyens de

restauration scolaire entre le collège DESROUSSEAUX et la Cité Scolaire Jean MACE à Armentières.

Vu le rapport DE/2020/108

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat du 20 janvier 2016, relative à la mutualisation des moyens de la restauration scolaire entre le collège Desrousseaux et la cité scolaire Jean Macé à Armentières, dont le modèle est joint au rapport ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant n° 2 à la convention de partenariat entre le Département, le collège Desrousseaux et la ville d'Armentières.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 25.

Monsieur PLOUY est élu municipal à Armentières. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

44 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

3.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294854-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 8 juillet 2020

Affiché le 8 juillet 2020

Notifié le 10 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Françoise DEL PIERO, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Isabelle FREMAUX, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Attribution des subventions d'investissement pour les travaux dans les collèges privés au titre

de l'année 2020 - Caducité des conventions 2016 à 2018

Vu le rapport DE/2020/238

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer au titre de l'année 2020, des subventions aux collèges privés sous contrat, pour la réalisation de travaux destinés « en priorité » à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et à la mise aux normes de sécurité des locaux affectés à l'enseignement, dans la limite d'1 million d'euros et selon la proposition de répartition de l'Union Diocésaine des Organismes de Gestion des Etablissements Catholiques (U.D.O.G.E.C) (annexe 1 ci-jointe), sous réserve de l'avis du Conseil Académique de l'Education Nationale (C.A.E.N) ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions 2020 de financement des investissements immobiliers des établissements d'enseignement privé sous contrat et tous documents permettant de mettre en œuvre cette décision ;
 - d'autoriser le paiement de 413 440 € correspondant aux reliquats de subventions aux collèges privés sous contrat concernés par la caducité de leurs conventions de financement pour les années 2016, 2017 et 2018 (annexe 4 ci-jointe), sous réserve de la réalisation des travaux et de la fourniture des justificatifs ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les collèges concernés par la caducité des conventions signées en 2016, 2017 et 2018, selon le modèle joint au rapport (annexe 3) ;
 - d'imputer les dépenses correspondantes sur l'opération 16003OP003
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 29.

44 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE



**UNION DIOCESAINE DES ORGANISMES DE GESTION
DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE**

U.D.O.G.E.C.

16 rue Négrier - 59042 LILLE CEDEX

Tél. 03.20.12.54.56 - Fax 03.20.12.54.66 - Mail : secretariat.udocec@ddec Lille.org

AIDE A L'INVESTISSEMENT DU DEPARTEMENT DU NORD

AUX COLLEGES PRIVES – CAMPAGNE 2020

Proposition finale de répartition de la subvention

Transmis au département – En attente de validation par le CAEN

Ville	Collège	Total des travaux	Plafond Falloux	Proposition subvention	Taux de subvention	% enveloppe globale
ARMENTIERES	Saint jude	154 936 €	115 560 €	36 746 €	24%	4%
ARMENTIERES	Saint Charles	108 643 €	74 010 €	74 000 €	68%	7%
BAILLEUL	Immaculé Conception	18 529 €	118 085 €	15 749 €	85%	2%
BEUCAMPS	Sainte Marie	205 165 €	222 397 €	26 309 €	13%	3%
BERGUES	Saint Winoc	77 744 €	62 224 €	62 224 €	80%	6%
CAMBRAI	Saint Luc	66 764 €	98 934 €	46 735 €	70%	5%
COMINES	Saint Joseph	117 351 €	45 618 €	45 618 €	39%	5%
DUNKERQUE	Fénelon	160 000 €	84 050 €	40 358 €	25%	4%
FOURMIES	Saint Pierre	43 474 €	28 163 €	12 399 €	29%	1%
HAUBOURDIN	La Sagesse	44 475 €	34 316 €	34 316 €	77%	3%
HAZEBROUCK	Saint Jacques	109 979 €	77 231 €	54 989 €	50%	5%
LA BASSEE	Notre Dame	83 820 €	84 782 €	41 910 €	50%	4%
LILLE	Notre Dame de la Paix	131 992 €	63 530 €	19 799 €	15%	2%
LILLE	Saint Joseph	30 871 €	31 113 €	21 610 €	70%	2%
LILLE	Saint Paul	888 943 €	169 174 €	88 894 €	10%	9%
MONS EN BAROEUL	Lacordaire	51 120 €	33 035 €	33 035 €	65%	3%
PERENCHIE	Sainte Marie	13 589 €	24 672 €	11 028 €	81%	1%
SAINT ANDRE LES LILLE	Saint Joseph	16 064 €	27 858 €	13 655 €	85%	1%
SAINT POL SUR MER	Sacré Cœur	17 791 €	25 537 €	15 122 €	85%	2%
SOLESMES	Saint Michel	40 085 €	124 159 €	34 072 €	85%	3%
STEENVOORDE	Notre Dame de Lourdes	12 072 €	37 598 €	8 209 €	68%	1%
TOURCOING	Sacré Cœur	2 609 446 €	115 695 €	64 297 €	2%	6%
TOURCOING	CNDI	217 773 €	81 228 €	21 777 €	10%	2%
TOURCOING	Saint Gabriel	11 455 €	12 198 €	9 737 €	85%	1%
TOURCOING	Cardinal Liénart	27 360 €	12 359 €	12 359 €	45%	1%
TOURCOING	Charles Peguy	85 190 €	93 982 €	42 595 €	50%	4%
TOURCOING	Charles de Foucauld	31 259 €	35 389 €	21 881 €	70%	2%
VALENCIENNES	Sainte Marie	66 248 €	31 941 €	31 941 €	48%	3%
VILLERS OUTREAUX	Saint Joseph	8 656 €	20 065 €	7 358 €	85%	1%
WATTRELOS	La Salle	102 555 €	132 549 €	51 278 €	50%	5%
Totaux		5 553 349 €	2 117 451 €	1 000 000 €	18%	100%

à Lille le 04/03/2020 A. Blanchet
Secrétaire général Udoger

Motif de caducité	Année	Ville	Montant TTC des Travaux	MONTANT SUBVENTION	Part subv dans total txv	Nature des travaux
Délai convention non respecté	2016	TOURCOING Notre Dame Immaculée	252 300,00 €	56 000,00 €	22,19%	Création d'un ascenseur et cage d'escalier extérieur
	2016	TOURCOING Sacré-Cœur St-Thomas	188 614,00 €	54 900,00 €	29,11%	Installation d'un ascenseur et d'une passerelle
	2017	DOUAI Saint Jean	55 810,00 €	21 800,00 €	39,06%	Mise en place d'un ascenseur, d'un élévateur PMR et ses aménagements
	2017	SOLESMES Saint Michel	50 877,00 €	19 900,00 €	39,11%	Réalisation d'un nouvel ascenseur qui permettra d'assurer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux divers niveaux existants
	2017	TOURCOING Sacré Cœur Saint Thomas	45 946,37 €	18 000,00 €	39,18%	Création d'un ascenseur
Total			170 600,00 €			

Démarrage travaux avant date délibération	2018	VILLENEUVE D'ASCQ Saint Adrien	171 680,00 €	40 910,00 €	23,83%	Mise en conformité de l'installation électrique Réfection de la toiture Accessibilité PMR
	2018	CAMBRAI Saint Luc Jeanne d'Arc	53 514,00 €	21 800,00 €	40,74%	Remplacement et pose de menuiseries conformes Accessibilité PMR Accessibilité - banque d'accueil
	2018	MONS EN BAROEUL Lacordaire	11 255,62 €	10 130,00 €	90,00%	Remplacement du système d'alerte incendie Rénovation de l'accès aux toilettes pour filles
	2018	LILLE Saint Paul	750 933,80 €	100 000,00 €	13,32%	Mise en sécurité électrique et installation d'un système de désenfumage
	2018	DUNKERQUE Fénelon	166 855,92 €	70 000,00 €	41,95%	Accessibilité PMR - mise en place d'un ascenseur
Total			242 840,00 €			

Caducité des conventions de financement 2016 à 2018	413 440,00 €
--	---------------------

3.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294759-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Françoise DEL PIERO, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Isabelle FREMAUX, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Désaffectation au profit de la commune d'Hautmont des terrains et bâtiments du collège Auguste Périer à Hautmont.

Vu le rapport DE/2020/133

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié

DECIDE à l'unanimité:

- de proposer à Monsieur l'Inspecteur d'Académie la désaffectation des terrains et des anciens bâtiments du collège Auguste Périet à Hautmont ;
 - de remettre les locaux et les terrains désaffectés à la disposition de la commune d'Hautmont, propriétaire des biens, afin qu'ils soient réintégrés dans son patrimoine ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 30.

Monsieur WILMOTTE (élu municipal à Hautmont) avait donné pouvoir à Madame ARLABOSSE. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

44 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

3.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294844-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 8 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Françoise DEL PIERO, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Isabelle FREMAUX, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Subventions et partenariats éducatifs : attribution d'une subvention à l'Institut d'Etudes Politiques Sciences Po Lille - Année scolaire 2020/2021

Vu le rapport DE/2020/215

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une subvention d'un montant de 750 € par collègue s'inscrivant dans la démarche P.E.I, soit au total une subvention d'un montant maximum de 15 750 €, à l'Institut d'Etudes Politiques Sciences Po Lille, pour la mise en place du « Programmes d'Etudes Intégrées Collège » pour l'année scolaire 2020/2021 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes, la convention et les documents permettant la mise en œuvre de cette décision ;
 - d'imputer les dépenses correspondantes sur le programme 16001 « Accompagnement à la réussite des collégiens », opération 16001OP006 « Subventions – partenaires » au titre des politiques éducatives, chapitre 932//28, du budget départemental 2020 où les crédits sont disponibles.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 30.

44 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

3.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294741-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 8 juillet 2020

Affiché le 8 juillet 2020

Notifié le 2 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Programmation et partenariats pour les équipements culturels départementaux suivants : le musée départemental Matisse, le Forum antique de Bavay, la Villa Marguerite Yourcenar, le Musverre, le Musée départemental de Flandre et le Forum départemental des Sciences.

Vu le rapport DSC/2020/224

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié

DECIDE à l'unanimité:

Pour le musée départemental Matisse :

- d'approuver le partenariat entre le Département du Nord pour le musée Matisse et l'Office de tourisme du Cambrésis pour la promotion et la commercialisation de l'offre du musée ;
- d'approuver le renouvellement du partenariat entre le Département du Nord pour le musée Matisse et le Centre hospitalier du Cateau-Cambrésis ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat (annexes 1 et 2 jointes au rapport) ;
- d'approuver la modification des dates de l'exposition « *Tout va bien Monsieur Matisse* » ;

Pour le Forum antique de Bavay :

- d'approuver l'organisation de l'exposition « *Le Génie des lampes* » du 10 septembre 2020 au 19 janvier 2021 dont le montant est estimé à 80 000 € ;
- d'approuver le partenariat entre le Département du Nord pour le Forum antique de Bavay et le Service d'Accueil Temporaire de Jour (SATJ) de Haumont ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat (annexe 3 jointe au rapport) ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget du Forum antique de Bavay ;

Pour la Villa Marguerite Yourcenar :

- d'approuver la programmation culturelle de septembre à décembre 2020, dont le montant total est estimé à 180 000 € ;
- d'approuver le partenariat entre le Département du Nord pour la Villa Marguerite Yourcenar et la Direction régionale de Pôle Emploi Hauts-de-France ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat jointe au rapport (annexe 4) ;
- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Villa Marguerite Yourcenar ;

Pour le MusVerre :

- d'approuver les modifications de la convention de démonstration d'artiste ;
- d'approuver l'actualisation du montant plafonné de remboursement des frais de déplacement pour les artistes jusqu'à 900 € et assistants jusqu'à 585 € (sur présentation des justificatifs) et l'augmentation de l'indemnité de résidence de 4 € soit 45 € par jour ;
- d'adopter les nouvelles conventions types jointes au rapport (annexe 5 : convention d'artiste en démonstration ; annexe 6 : convention d'assistant en démonstration ; annexe 7 : convention de résidence d'artiste ; annexe 8 : convention d'artiste en animation de stage et annexe 9 : convention d'assistant en animation de stage) ;
- d'approuver la gratuité de l'accès aux stages organisés par le MusVerre pour des étudiants, des personnes en insertion professionnelle ou des jeunes artistes ;
- d'approuver la prolongation de l'exposition « *Moi(s)* » jusqu'au 30 août 2020 ;
- d'approuver l'exposition de restitution des résidences d'artistes Tanja Pak et Julie Legrand du 19 septembre 2020 au 17 janvier 2021, dont le montant est estimé à 107 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'exposition de restitution des résidences d'artistes (annexes 10 et 11 jointes au rapport) ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget du Musverre ;

Pour le musée départemental de Flandre :

- d'approuver la prolongation de l'exposition « *Sacrée Architecture , la passion d'un collectionneur* » jusqu'au 30 août 2020 ;
- d'approuver l'organisation de l'exposition intitulée « *La Dynastie Francken* » du 13 février au 13 juin 2021, dont le montant est estimé à 352 310 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le label d'intérêt national auprès du Ministère de la Culture et de la Communication ;
- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget du musée départemental de Flandre ;

Pour le Forum départemental des Sciences :

- d'approuver la modification de la programmation de l'exposition « *Tous sportifs* ».

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 33.

Madame CLERC-CUVELIER est membre du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Le Cateau-Cambresis. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

45 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

3.9

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294744-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle.

Vu le rapport DSC/2020/222

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer, dans le cadre du soutien aux acteurs culturels, une subvention de fonctionnement pour un montant de 20 000 € à la commune de Fresnes-sur-Escaut reprise dans le tableau joint en annexe 1 ;
- d'attribuer, dans le cadre du soutien au réseau départemental de développement culturel en milieu rural des subventions pour un montant total de 130 000 €, aux six Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) repris dans le tableau joint en annexe 2 ;
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif de soutien aux projets culturels collectifs en direction des personnes en situation d'insertion, les subventions pour un montant total de 35 000 €, aux deux porteurs repris dans le tableau joint en annexe 3 ;
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif de soutien aux projets culturels collectifs en direction de personnes en situation de handicap, une subvention d'un montant de 13 554 €, au porteur repris dans le tableau joint en annexe 4 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel, une subvention de 10 000 € à la Fondation du Patrimoine, dont le projet est repris, en annexe 5 jointe au rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions selon les termes des modèles joints au rapport en annexe 6 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2020.

DECIDE à la majorité :

- d'attribuer, dans le cadre du soutien aux acteurs culturels, une subvention de fonctionnement pour un montant de 7 000 € à la Commune de Fâches Thumesnil (Les Arcades) reprise dans le tableau joint en annexe 1 ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2020.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 35.

Madame VANPEENE est élue communale à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

45 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Vote intervenu à 21 h 35.

Au moment du vote, 45 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 22

Absents sans procuration : 14

N'ont pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 67 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Commune de Fâches Thumesnil (Les Arcades) dans le cadre du soutien aux acteurs culturels :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 67

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 55 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ; Madame MASQUELIER, non inscrite)

Contre : 12 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Concernant les autres propositions :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 67

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 67 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ; Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ; Madame MASQUELIER, non inscrite)

Contre : 0

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

**SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS
SUBVENTIONS UNIQUES
PROPOSITIONS POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020**

Ar r	Ville	Structure	Activité générale	Objet du partenariat	BP 2020	Subvention 2018	Subvention 2019	Montant sollicité en 2020	Montant proposé en 2020
LI	Fâches Thumesnil	Ville de Fâches Thumesnil (Les Arcades)	Diffusion, accompagnement d'artistes, formation et action culturelle	Projet d'éducation musical à destination de jeunes issus de quartiers politique de la ville (PDV), projet intergénérationnel impliquant des EHPAD, interventions en collèges ; actions menées dans l'arrondissement de Lille.	440 708 €	10 000 €	8 000 €	15 000 €	7 000 €
VA	Fresnes-sur- Escaut	Commune de Fresnes sur Escaut	Commune	Evènement culturel et artistique de janvier à octobre 2020, ateliers de pratique artistique avec valorisation et temps de sensibilisation, avec la compagnie Deracinemoa et autres artistes, en direction des habitants, en partenariat avec les associations Fresnes 1720 et Les Amis du Vieux-Fresnes, la Mission du Bassin Minier et de nombreux autres partenaires culturels - Territoire PDV, dans le Bassin Minier.	220 000 €	0 €	0 €	20 000 €	20 000 €
TOTAUX						10 000 €	8 000 €	35 000 €	27 000 €

RESEAU DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT CULTUREL EN MILIEU RURAL - 6 EPCI PROPOSITIONS POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020									
Tête de réseau	Arr	Objet du partenariat	Subvention 2019	Budget prévisionnel 2020	Montant demandé Subvention 2020	Première subvention pour projet 2020 (CP 12/11/19)	Proposition solde pour projet 2020 (CD 29/06/20)	Montant total pour projet 2020	
Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) EPCI Siège : Solesmes Territoire : 15 communes 15 000 habitants	CA	Coordination et mise en œuvre du projet 2020 du réseau : - projets participatifs avec les habitants, ateliers de pratique artistique, sensibilisation, débats - programmation de spectacles professionnels toutes disciplines dans les communes.	40 000 €	430 882 €	40 000 €	20 000 €	20 000 €	40 000 €	
Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) EPCI Siège : Le Quesnoy Territoire : 53 communes 48 371 habitants	AV	Coordination et mise en œuvre du projet 2020 du réseau : - projets participatifs avec les habitants, ateliers de pratique artistique, sensibilisation, débats - programmation de spectacles professionnels toutes disciplines dans les communes - partenariats pour le développement d'actions au plus près des habitants (avec acteurs locaux ou régionaux)	50 000 €	318 866 €	50 000 €	25 000 €	25 000 €	50 000 €	
Syndicat intercommunal de la Région d'Arleux (SIRA) EPCI Siège : Arleux Territoire : 15 communes 15 000 habitants	DO	Coordination et mise en œuvre du projet 2020 du réseau : - projets participatifs avec les habitants, ateliers de pratique artistique, sensibilisation, débats - programmation de spectacles professionnels toutes disciplines dans les communes.	50 000 €	102 200 €	50 000 €	25 000 €	25 000 €	50 000 €	
Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent (CCCO) EPCI Siège : Lewarde Territoire : 21 communes 73 000 habitants	DO	Coordination et mise en œuvre du projet 2020 du réseau : - projets participatifs avec les habitants, ateliers de pratique artistique, sensibilisation, débats - programmation de spectacles professionnels toutes disciplines dans les communes.	50 000 €	460 000 €	50 000 €	25 000 €	25 000 €	50 000 €	

Tête de réseau	Arr	Objet du partenariat	Subvention 2019	Budget prévisionnel 2020	Montant demandé Subvention 2020	Première subvention pour projet 2020 (CP 12/11/19)	Proposition solde pour projet 2020 (CD 29/06/20)	Montant total pour projet 2020
Communauté de Communes de Flandre intérieure (CCFI) EPCI Siège : Hazebrouck Territoire : 50 communes 103 153 habitants	DU	Coordination et mise en œuvre du projet 2020 du réseau : - projets participatifs avec les habitants, ateliers de pratique artistique, sensibilisation, débats - programmation de spectacles professionnels toutes disciplines - partenariats pour le développement d'actions au plus près des habitants (avec acteurs locaux ou régionaux)	35 000 €	516 100 €	50 000 €	17 500 €	17 500 €	35 000 €
Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF) EPCI Siège : Bergues Territoire : 40 communes 54 097 habitants	DU	Coordination et mise en œuvre du projet 2020 du réseau : - projets participatifs avec les habitants, ateliers de pratique artistique, sensibilisation, débats - programmation de spectacles professionnels toutes disciplines dans les communes.	35 000 €	461 720 €	35 000 €	17 500 €	17 500 €	35 000 €
TOTAUX			260 000 €	2 289 768 €	275 000 €	130 000 €	130 000 €	260 000 €

DISPOSITIF INSERTION PAR LA CULTURE - Réseaux insertion culture - Année 2020 - PROPOSITIONS POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020														
Nom de la structure	Statut	Arr	Territoire d'intervention	Type	Mission	Objet du partenariat	Subvention totale Culture 2019	Budget Prévisionnel 2020	Demande Culture 2020	1 ^{er} versement Février 2020	proposition 2 ^{ème} versement CD 29 Juin 2020	Montant total Culture 2020	Montant DIPLE 2020	MONTANT TOTAL 2020
SIRA (Syndicat intercommunal de la région d'Arleux)	Syndicat intercommunal	DO	Douaisis	Réseau de médiation culturelle de territoire	Coordination du réseau de partenaires sociaux et culturels et mise en œuvre de parcours culturels à destination des publics en situation de précarité (dont les allocataires du RSA) : programmation de sorties culturelles et tarification spécifique/ projets d'actions culturelles en lien avec les partenaires du territoire / sensibilisation à la médiation culturelle	Objectifs : poursuivre le développement partenarial sur le territoire du Pévèle Carembault, les parcours culturels constitués avec le comité de programmation et proposé dans la plaquette « EnVie de... » en lien avec une artiste plasticienne, recentrer les sorties culturelles autour des projets menés sur le territoire, projets avec les UTPAS, travailleurs sociaux du Pôle autonomie, et service prévention santé, service insertion professionnelle des jeunes (PIPE), maisons relais du territoire.Public cible : personnes en situation de précarité dont au moins 60 allocataires du RSA du territoire de l'arrondissement de Douai. Partenariats : CCAS et UTPAS, structures culturelles du territoire et artistes professionnels.	30 500 €	91 036 €	41 000 €	15 250 €	15 750 €	31 000 €	30 000 €	61 000 €
Centre social de Rexpoede	Commune	DU	Dunkerquais	Réseau de médiation culturelle de territoire	Coordination du réseau de partenaires sociaux et culturels et mise en œuvre de parcours culturels à destination des publics en situation de précarité (dont les allocataires du RSA) : programmation de sorties culturelles et tarification spécifique/ projets d'actions culturelles en lien avec les partenaires du territoire / sensibilisation à l'action culturelle dans l'intervention sociale	Objectifs 2020 : Relancer la dynamique partenariale pour favoriser la mobilisation et la participation des personnes aux actions de médiations culturelles et pour cela communiquer et sensibiliser à l'action culturelle. Public cible : personnes en situation de précarité dont 60 allocataires du RSA habitant le territoire de Flandre maritime. Partenariat : UTPAS du territoire. Lieux de rencontre Parents enfants La Parenhèle, Groupe ressource insertion collectif Santé/insertion, Service Prévention Santé, Centres Sociaux, structures culturelles du territoire, artistes professionnels.	23 500 €	102 900 €	31 000 €	11 750 €	19 250 €	31 000 €	31 000 €	62 000 €
TOTAUX							54 000 €	193 936 €	72 000 €	27 000 €	35 000 €	62 000 €	61 000 €	123 000 €

**SOUTIEN AU PROJET CULTUREL COLLECTIF DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
PROPOSITION POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020**

Arr	Rayonnement du projet	Porteur	Discipline artistique	Titre du projet	Nombre total de personnes concernées	Résumé du projet	Coût prévisionnel total du projet	Subvention demandée par le porteur	Subvention proposée
Li	Douaisis - Métropole lilloise (ARMENTIERES, DOUAI, ESTAIMPUIS, HELLEMES, HEM, LA GORGUE, LEERS, LILLE, LOOS, MARCQ EN BAROEUL, RADINGHEM EN WEPPE, ROUBAIX, SOMAIN, TOURCOING, VILLENEUVE D'ASCQ, WATTRELOS)	Hôpital Swyng'hedaaw du CHRU - Collectif Swyng'boom	Ateliers de musique / écriture / théâtre	Amour et Corps chantant	30 participants + 300 personnes touchées	Projet interdisciplinaire avec le collectif de personnes en situation de handicap "Swyng'Boom". Percussions et contes chantés avec Kai Dina , musiciens; écriture ave Amandine Dhée , écrivaine; illustration d'un Fanzine avec Julie Kisilyczsko , plasticienne; théâtre avec Nadia Ghadanfar , comédienne de la Cie La Fabrique/HVDZ. Interventions hors les murs : 2 à 3 concerts par an dans des écoles, collèges ou EHPAD. Restitution : concert public à la Gare Saint Sauveur à Lille. Diffusion des Fanzines dans des réseaux de médiathèques.	28 848 €	14 004 €	13 554 €
						TOTAL	28 848 €	14 004 €	13 554 €

3.10

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294897-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Reprise du label "Villes et Villages Fleuris" par le Département du Nord

Vu le rapport DAT/2020/229

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié

DECIDE à l'unanimité:

- la reprise de l'intégralité de l'activité « Organisation et gestion du label des Villes et Villages Fleuris » au sein du Département du Nord ;
 - le transfert du contrat de travail du salarié de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques Nord (A.D.R.T) en charge du dossier des « Villes et Villages Fleuris » au Département du Nord.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 35.

Mesdames CLERC-CUVELIER, DEPELCHIN, LABADENS, MANNARINO et MARTIN, ainsi que Messieurs BAUDOUX, DRIEUX, PLOUY et VALOIS sont membres de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) du Nord. En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames DEZITTER et DEVOS avaient donné respectivement pouvoir à Mesdames MANNARINO et LABADENS. Ces dernières ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame ASTRUC-DAUBRESSE, ainsi que Messieurs GOSSET, HIRAUX, MONNET et VANDEWALLE (membres de l'ADRT du Nord) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur HOUSSIN, Madame COTTENYE, Messieurs POIRET, HENNO et MANIER. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

37 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

3.11

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294570-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 8 juillet 2020

Affiché le 8 juillet 2020

Notifié le 13 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique sportive.

Vu le rapport DSC/2020/156

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer aux sections sportives de collèges une somme globale de 242 000 € en fonctionnement comme indiqué dans l'annexe 2 ci-jointe ;
 - d'attribuer les bourses départementales aux sportifs de haut niveau pour un montant total de 60 000 € en fonctionnement, comme indiqué dans l'annexe 4 ci-jointe ;
 - d'imputer ces dépenses de fonctionnement sur les crédits inscrits au budget départemental 2020.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 36.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX SECTIONS SPORTIVES DE COLLEGES
Année Scolaire 2019 - 2020

COLLEGES	N°TIERS	NOM DU PRINCIPAL	DISCIPLINES	EFFECTIF	Filles	Garçons	Classification Conseil Départemental du Nord	Aide Niveau 1 : 3 500 € Niveau 2 : 2 400 € Niveau 3 : 1 200 €	PROPOSITION DE LA COMMISSION
Collège Val de la Sensée 459 Rue Salvador Allende 59151 ARLEUX	11 972	Monsieur Thierry WAUCHEUL	Football	22	0	22	3	1 200 €	1 200 €
Collège Jean Rostand 136 Bd Faïdherbe 59280 ARMENTIERES	11 974	Monsieur Hervé BARET	Planche à Voile	28	13	15	2	2 400 €	2 400 €
Collège Félix Del Marie 62 Rue Henri Barbusse - BP 20049 59620 AULNOYE AYMERIES	324 394	Monsieur Luc DE LANGE	Football Tennis Basket-Ball Hand-Ball	76 17 33 42	4 1 24 23	72 16 9 19	2 3 2 2	2 400 € 1 200 € 2 400 € 2 400 €	8 400 €
Collège Renaud-Barrault 55 Rue Léo Lagrange - BP 22 59440 AVESNELLES	108 788	Monsieur Patrick VAN VYNENDAELE	Hand-Ball	44	22	22	3	1 200 €	1 200 €
Collège Maxime Deyts 16 Avenue Jean Moulin 59270 BAILLEUL	12 017	Madame Sandrine BAILLOBAY	Raid Nature	55	22	33	3	1 200 €	1 200 €
Collège Jean Lemaire de Belges 28 Rue du Vieux Chemin - BP 54009 Bavay 59608 MAUBEUGE Cedex	12 023	Madame Marie DELSIPPEE	Badminton	26	4	22	3	1 200 €	1 200 €
Collège Paul Eluard 60 Rue Emile Zola - BP 67 59192 BEUVRAGES	12 033	Monsieur Patrick QUILLIOT	VTT Futsal	24 35	8 6	16 29	2 3	2 400 € 1 200 €	3 600 €
Collège Jean Jaurès Place Jean Jaurès - BP52 59630 BOURBOURG	12 038	Monsieur Didier THOREL	Football Aviron Féminin	14	9	5	2 2	2 400 € 2 400 €	4 800 €
Collège du Septentrion Rue du Collège 59123 BRAY-DUNES	12 043	Monsieur Cédric BEAURAIN	Football	19	2	17	3	1 200 €	1 200 €
Collège Fénelon Place Fénelon - BP 407 59407 CAMBRAI Cedex	384 265	Monsieur Richard FRATICELLI	Rugby	25	4	21	2	2 400 €	2 400 €
Collège Jules Ferry Rue Monseigneur Guerry - BP 414 59407 CAMBRAI Cedex	12 068	Monsieur André CSIGAI	Danse Tennis de Table	26 15	26 0	0 15	2 3	2 400 € 1 200 €	3 600 €

COLLEGES	N°TIERS	NOM DU PRINCIPAL	DISCIPLINES	EFFECTIF	Filles	Garçons	Classification Conseil Départemental du Nord	Aide Niveau 1 : 3 500 € Niveau 2 : 2 400 € Niveau 3 : 1 200 €	PROPOSITION DE LA COMMISSION
Collège Paul Duez 1 Bd Paul Bezin - BP 399 59407 CAMBRAI Cedex	374 297	Madame Laurence SAYDON	Natation Hockey sur Gazon Judo	24 28 29	12 12 12	12 16 17	2 2 2	2 400 € 2 400 € 2 400 €	7 200 €
Collège Simone Veil 8 Rue de l'Egalité 59242 CAPPELLE EN PEVELE	433 194	Monsieur Eric SABLON	Arts du Cirque	30	24	6	3	1 200 €	1 200 €
Collège Jean Monnet 2 Avenue Jean Moulin - BP 209 59544 CAUDRY Cedex	12 093	Monsieur Jean-Luc ETIENNE	Danse Gymnastique Football	34 20 40	32 17 4	2 3 36	3 2 2	1 200 € 2 400 € 2 400 €	6 000 €
Collège Jacques Prévert 60 Rue Stephenson - BP 195 59544 CAUDRY Cedex	12 095	Madame Martine DEPLANQUE	Hand-Ball	36	10	26	2	2 400 €	2 400 €
Collège Josquin des Prés Avenue Franquet - BP 99 59163 CONDE SUR L'ESCAUT	12 105	Monsieur Bathoche MAHIOUS	Volley Ball	46	20	26	2	2 400 €	2 400 €
Collège Jules Ferry 20 Bis Rue Gustave Fontaine 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE	12 108	Monsieur Christophe HARRE	Aviron & Ergo aviron	19	7	12	3	1 200 €	1 200 €
Collège Villars 57 Rue Emile Zola 59220 DENAIN	12 130	Monsieur Hervé CORDIER CHOAIN	Futsal	46	8	38	3	1 200 €	1 200 €
Collège Gayant 255 Rue Marguerite de Flandre Frais Marais 59500 DOUAI	12 135	Monsieur Fortunato VETRI	Judo	44	19	25	2	2 400 €	2 400 €
Collège Jules Ferry 745 Faubourg de Douai BP 803 59508 DOUAI Cedex	12 137	Monsieur Stéphane RAGUENET	Football	24	8	16	2	2 400 €	2 400 €
Collège Streinger Avenue du 4 Septembre BP 814 59508 DOUAI Cedex	12 133	Madame Katherine PLAISANT	Basket-Ball Water-Polo	20 30	7 4	13 26	2 3	2 400 € 1 200 €	3 600 €
Collège Guilleminot Rue des Arbres - BP 2078 59376 DUNKERQUE Cedex 01	12 161	Monsieur Marc SWITALA	Activités Aquatiques Hockey sur Glace Football Tennis de table Volley-Ball	35 29 65 16 50	20 10 1 5 23	15 19 64 11 27	1 2 2 2 2	3 500 € 2 400 € 2 400 € 2 400 € 2 400 €	13 100 €

COLLEGES	N°TIERS	NOM DU PRINCIPAL	DISCIPLINES	EFFECTIF	Filles	Garçons	Classification Conseil Départemental du Nord	Aide Niveau 1 : 3 500 € Niveau 2 : 2 400 € Niveau 3 : 1 200 €	PROPOSITION DE LA COMMISSION
Collège Arthur Van Hecke 5/ Rue de l'Esplanade 59140 DUNKERQUE	601 605	Monsieur Fabrice LEVIS	Gymnastique Hand-Ball Basket-Ball	2 20 50	2 1 30	0 19 20	3 2 2	1 200 € 2 400 € 2 400 €	6 000 €
Collège Lucie Aubrac 17 Rue de Cahors DUNKERQUE	410 443	Monsieur Frank MAQUER	Raid Multisports	31	16	15	3	1 200 €	1 200 €
Collège Lavoisier 37 Rue Sadi Carnot 59680 FERRIERE-LA-GRANDE	3 506	Madame Isabelle LIENARD	Rugby VTT	14 21	1 10	13 11	2 3	2 400 € 1 200 €	3 600 €
Collège Léo Lagrange Rue du Gymnase - BP 40027 59611 FOURMIES Cedex	12 201	Monsieur Olivier CORNILLE	Athlétisme	53	23	30	3	1 200 €	1 200 €
Collège Camille Claudel 1 Rue Paul Lafargue BP 139 59613 FOURMIES Cedex	12 207	Monsieur Jean-Hugues MOTA	Escalade	37	19	18	3	1 200 €	1 200 €
Collège Félicien Joly 683 Rue Edgar Loubray BP 46 59970 FRESNES SUR ESCAUT	12 219	Madame Marie-Catherine SAINT-OUIN	Judo	22	8	14	3	1 200 €	1 200 €
Collège Du Moulin 21 Rue du Comité de Flandre - BP 70039 59791 GRANDE-SYNTHÉ Cedex	32 822	Madame Sophie POISSON	Rugby VTT Equitation	16 23 21	2 7 21	14 16 0	2 3 3	2 400 € 1 200 € 1 200 €	4 800 €
Collège Anne Frank 21 Rue Alfred Cortot 59760 GRANDE-SYNTHÉ	4 915	Monsieur Yannick MAILLET	Football	7	0	7	3	1 200 €	1 200 €
Collège Jean Monnet Boulevard Robert Pruvot 59153 GRAND-FORT-PHILIPPE	12 286	Monsieur Sylvain HENRY	Char à Voile Voile	20 14	12 7	8 7	2 2	2 400 € 2 400 €	4 800 €
Collège Pierre & Marie Curie 37 Route de Bourbourg 59820 GRAVELINES	12 295	Monsieur Xavier PEENAERT	Aviron Basket-Ball	36 21	19 3	17 18	2 2	2 400 € 2 400 €	4 800 €
Collège Lili Keller-Rosenberg 199 Rue de Lille - BP 28 59431 HALLUIN Cedex	627 080	Monsieur Pierre PIENS	Volley Ball	34	9	25	2	2 400 €	2 400 €
Collège Jules Ferry Rue du Capitaine Haezebrouck - BP 98 59482 HAUBOURDIN Cedex	315 970	Madame Catherine CHENU	Athlétisme Rugby	34 32	20 8	14 24	2 3	2 400 € 1 200 €	3 600 €

COLLEGES	N°TIERS	NOM DU PRINCIPAL	DISCIPLINES	EFFECTIF	Filles	Garçons	Classification Conseil Départemental du Nord	Aide Niveau 1 : 3 500 € Niveau 2 : 2 400 € Niveau 3 : 1 200 €	PROPOSITION DE LA COMMISSION
Collège Saint-Exupéry 140 Avenue d'Hebburn BP 70077 Hautmont 59618 MAUBEUGE Cedex	4 902	Monsieur Alain HOURIEZ	Badminton	34	19	15	3	1 200 €	1 200 €
Collège Flandres 2 Avenue des Flandres BP 69 59522 HAZEBROUCK Cedex	11 831	Monsieur Frédéric JEDNAK	Football	45	2	43	2	2 400 €	2 400 €
Collège Saint-Exupéry 55 Rue Ferdinand Buisson 59260 HELLEMES	12 336	Monsieur Sylvain FASQUEL	Football	54	0	54	2	2 400 €	2 400 €
Collège Raymond Devos 40 Rue Jean Jaurès BP 40002 59510 HEM	601 610	Madame Annick DETURCK	Tennis de Table	28	5	23	3	1 200 €	1 200 €
Collège Lamartine 56 Rue Lamartine - BP 21 59122 HONDSCHOOTE	4 884	Monsieur Laurent NORMAND	Tir à l'Arc	16	6	10	3	1 200 €	1 200 €
Collège Albert Schweitzer 15 Rue du Collège 59480 LA BASSEE	601 612	Monsieur Maxime HAJA	Badminton Futsal	42 24	16 1	26 23	2 2	2 400 € 2 400 €	4 800 €
Collège Yvonne ABBAS 64 Bis Rue des Gantois - BP 45 59562 LA MADELEINE Cedex	627 081	Madame Dominique REMY	Gymnastique Judo	10 18	3 5	7 13	1 1	3 500 € 3 500 €	7 000 €
Collège Anne Frank 23 Avenue Foch - BP 47 59130 LAMBERSART	4 863	Madame Véronique KYNDT	Hockey sur Gazon	38	7	31	2	2 400 €	2 400 €
Collège Lavoisier Rue Edouard Vaillant 59130 LAMBERSART	12 358	Madame Virginie DUCREUX	Football	134	34	100	1	3 500 €	3 500 €
Collège Eugène Thomas Avenue Léo Lagrange - BP 63 59530 LE QUESNOY	382 741	Monsieur Daniel HANSJACOB (Provisseur)	Football Masculin Golf Hockey sur Gazon	71 42 61	0 12 10	71 30 51	2 3 2	2 400 € 1 200 € 2 400 €	6 000 €
Collège Carnot 43 Bd Carnot - BP 227 59002 LILLE Cedex	12 395	Monsieur René GRENU	G.R.S	26	26	0	2	2 400 €	2 400 €

COLLEGES	N°TIERS	NOM DU PRINCIPAL	DISCIPLINES	EFFECTIF	Filles	Garçons	Classification Conseil Départemental du Nord	Aide Niveau 1 : 3 500 € Niveau 2 : 2 400 € Niveau 3 : 1 200 €	PROPOSITION DE LA COMMISSION
Collège Miriam MAKEBA 239 Rue d'Arras CS 90008 59041 LILLE Cedex	617 931	Monsieur Thierry MASSON	Hip-Hop	36	24	12	3	1 200 €	1 200 €
Collège Louise Michel 14 Rue de Cannes 59000 LILLE	12 397	Madame Karine ANSART	Football	40	8	32	3	1 200 €	1 200 €
Collège Verlaine 1 Rue Berthelot - BP 22 59008 LILLE Cedex	12 406	Monsieur Olivier SEDE	WaterPolo Football	62 45	30 14	32 31	2 3	2 400 € 1 200 €	3 600 €
Collège Jean Jaurès 1 Rue de la Paix du 8 Mai 1945 - BP 209 59462 LOMME Cedex	12 411	Madame Nicole BETREMIEUX	Hand Ball	40	18	22	3	1 200 €	1 200 €
Collège Jean Zay Rue Adolphe Deffrenne 59160 LOMME	12 412	Monsieur Denis CANON	Cirque	19	13	6	2	2 400 €	2 400 €
Collège Jean Rostand 509 Rue Paul Matreighen - BP 5 59279 LOON-PLAGE	12 428	Madame Christèle SAGARY	Football Tennis de Table	43 36	14 8	29 28	2 3	2 400 € 1 200 €	3 600 €
Collège Jacques Brel Place Léon Blum BP 72 069 LOUVROIL 59506 MAUBEUGE Cedex	12 669	Monsieur Dominique DEBRUE	Futsal	35	0	35	3	1 200 €	1 200 €
Collège Gambetta Rue Gambetta BP 82 59452 LYS LEZ LANNOY Cedex	4 853	Madame Patricia GUILLONNEAU	Tennis de Table	33	5	28	3	1 200 €	1 200 €
Collège Du Lazaro 56 Rue du Lazaro 59700 MARCQ-EN-BAROEUL	171 780	Madame Chantal GIVERT	Volley Ball	67	36	31	2	2 400 €	2 400 €
Collège Alphonse Terroir 13 Avenue Albert Schweitzer 59770 MARLY	600 005	Madame Anne-Sophie DURIEUX	Football	47	4	43	2	2 400 €	2 400 €
Collège Jacques Prévert 43 Rue de Crèvecoeur - BP 9 59241 MASNIERES	4 848	Madame Christine NISON	Danse	53	53	0	3	1 200 €	1 200 €

COLLEGES	N°TIERS	NOM DU PRINCIPAL	DISCIPLINES	EFFECTIF	Filles	Garçons	Classification Conseil Départemental du Nord	Aide Niveau 1 : 3 500 € Niveau 2 : 2 400 € Niveau 3 : 1 200 €	PROPOSITION DE LA COMMISSION
Collège Vauban 115 Rue de Douzies 59600 MAUBEUGE	4 841	Monsieur Frank BETRICHE	Multi-activités JSP	45	17	28	3	1 200 €	1 200 €
Collège Guillaume Budé 1 Allée Guillaume Budé BP 30 139 59602 MAUBEUGE Cedex	12 723	Madame Fabienne BRUYERE	Gymnastique Acrobatique	13	11	2	3	1 200 €	1 200 €
Collège Descartes Rue Lavoisier 59370 MONS EN BAROEUL	4 840	Madame Brigitte CARTON	Athlétisme	28	9	19	2	2 400 €	2 400 €
Collège Rabelais Avenue du Chancelier Adenauer BP 65 59370 MONS EN BAROEUL	13 225	Monsieur Brahim KHITER	Escalade	39	21	18	3	1 200 €	1 200 €
Collège Jules Verne La Forgette - Rue du Christ 59635 NEUVILLE EN FERRAIN Cedex	4 645	Monsieur Pascal NOËL	Athlétisme Equitation	43 11	16 11	27 0	2 3	2 400 € 1 200 €	3 600 €
Collège du Pévèle Rue du Collège 59310 ORCHIES	12 762	Madame Danièle GAGLIARDI	Football	52	3	49	2	2 400 €	2 400 €
Collège Maurice Schuman Rue Gustave Colliez 59146 PECQUENCOURT	311 024	Monsieur Yves MAITTE	Boxe	8	2	6	3	1 200 €	1 200 €
Collège Germain Avenue du Château - BP 45 59590 RAISMES	4 829	Monsieur Bertrand SEGARD	Basket Ball	41	18	23	2	2 400 €	2 400 €
Collège Anatole France 126 Rue Anatole France 59790 RONCHIN	12 787	Monsieur Gérard SAUNIER	Badminton	34	15	19	2	2 400 €	2 400 €
Collège Sévigné 20 Rue Jules Dereгнаucourt BP 257 59055 ROUBAIX Cedex	12 802	Madame Odile GUILLON	Football	39	0	39	2	2 400 €	2 400 €
Collège Anne Frank 314 Avenue des Nations Unies BP 40445 59058 ROUBAIX Cedex	12 824	Monsieur Thierry BUCQUOYE	Badminton	31	14	17	2	2 400 €	2 400 €

COLLEGES	N°TIERS	NOM DU PRINCIPAL	DISCIPLINES	EFFECTIF	Filles	Garçons	Classification Conseil Départemental du Nord	Aide Niveau 1 : 3 500 € Niveau 2 : 2 400 € Niveau 3 : 1 200 €	PROPOSITION DE LA COMMISSION
Collège Rosa Parks 66 Rue d'Alger BP 435 59058 ROUBAIX Cedex	612 871	Madame Nathalie SAYSSET	Escalade	28	7	21	3	1 200 €	1 200 €
Collège Jean-Baptiste Lebas 82 Rue Dupuy de Lôme 59100 ROUBAIX	4 650	Monsieur Comlan AZANNE	Rugby	33	1	32	3	1 200 €	1 200 €
Collège Marie Curie 51 Rue du Vivier du Clos - BP 237 59734 ST AMAND-LES-EAUX Cedex	4 827	Monsieur Pierre DOMBEK	Football Football Féminin Basket-Ball	35 18 15	3 18 8	32 0 7	2 2 2	2 400 € 2 400 € 2 400 €	7 200 €
Collège Jean Moulin 71 Rue Vauban 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE	12 881	Madame Juliette DUROYON	Natation	25	10	15	3	1 200 €	1 200 €
Collège Robespierre Rue Maurice Thorez 59430 ST POL-SUR-MER	12 885	Monsieur Bruno BOULAINGHIEU	Football	44	0	44	2	2 400 €	2 400 €
Collège Lavoisier 38-40 Rue Jules Mousseron 59880 SAINT SAULVE	4 823	Madame Sandrine GERVEX	Natation	24	9	15	3	1 200 €	1 200 €
Collège du Solrézis 27 Rue de Clairfayts BP 8 59740 SOLRE LE CHÂTEAU	4 660	Monsieur Jean-Luc GROSSE	VTT	12	3	9	3	1 200 €	1 200 €
Collège Victor Hugo 20 Rue de Luchon 59490 SOMAIN	12 900	Monsieur Philippe ROSZYK	Football	30	5	25	3	1 200 €	1 200 €
Collège Albert Roussel 5 Rue du Dr Dewyn - BP 300 59203 TOURCOING Cedex	601 613	Monsieur Lionel VASSEUR	Water-Polo	41	10	31	2	2 400 €	2 400 €
Collège Lucie Aubrac Rue de la Fin de la Guerre 59200 TOURCOING	622 435	Monsieur Eric LAHAYE	Escrime Hand-Ball	23 39	6 12	17 27	3 2	1 200 € 2 400 €	3 600 €
Collège Charles Eisen 22 Rue du Collège - BP 462 59322 VALENCIENNES Cedex	4 800	Monsieur Maurice ARNAUD	Rugby	73	19	54	2	2 400 €	2 400 €
Collège Chasse Royale Rue de Lomprez - BP 441 59322 VALENCIENNES Cedex	12 952	Monsieur Hervé LEGRAND	Acrogyim Futsal	25 24	24 0	1 24	2 3	2 400 € 1 200 €	3 600 €

COLLEGES	N°TIERS	NOM DU PRINCIPAL	DISCIPLINES	EFFECTIF	Filles	Garçons	Classification Conseil Départemental du Nord	Aide Niveau 1 : 3 500 € Niveau 2 : 2 400 € Niveau 3 : 1 200 €	PROPOSITION DE LA COMMISSION
Collège Jean Jaurès Rue du 8 Mai 1945 59690 VIEUX CONDE	12 962	Monsieur Patrice BRUNET	Football	42	5	37	2	2 400 €	2 400 €
Collège Camille Claudel 90 Rue J.B. Carpeaux 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	4 792	Monsieur Christophe ROMAIN	Hand-Ball	32	16	16	2	2 400 €	2 400 €
Collège Arthur Rimbaud 1 Rue du Chemin Vert - BP 235 59654 VILLENEUVE D'ASCQ	12 968	Madame Guylaine SAILLANT	GR Natation	27 23	27 12	0 11	2 2	2 400 € 2 400 €	4 800 €
Collège Simone de Beauvoir 3 Rue de Fives 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	486 811	Monsieur Christophe HEMET	Volley-Ball	21	10	11	2	2 400 €	2 400 €
Collège Molière 1 Avenue de Paris 59491 VILLENEUVE D'ASCQ	12 973	Monsieur Jérôme DUVAL	Basket Ball	21	4	17	2	2 400 €	2 400 €
Collège du Triolo 11 Rue Trudaine 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	12 977	Monsieur Rabah GUERAZEM	Sport Partagé	46	16	30	3	1 200 €	1 200 €
Collège François Villon Rue Martin Luther King 59127 WALINCOURT-SELVIGNY	12 983	Monsieur Jean-Marie BŒUF	Basket-Ball	62	19	43	2	2 400 €	2 400 €
Collège Voltaire 135 Rue Voltaire - BP 72 59635 WATTIGNIES Cedex	3 834	Monsieur Thais GRUSON	Hockey sur Gazon	47	17	30	2	2 400 €	2 400 €
Collège Gustave Nadaud 1 Rue du Syndicat 59150 WATTRELOS	752	Madame Anne LEGUERN	Hand-Ball	45	24	21	2	2 400 €	2 400 €
Collège Léon Blum 2 Rue Roger Salengro 59136 WAVRIN	4 783	Monsieur Jean-Michel AUDUBERT	Volley-ball	37	7	30	3	1 200 €	1 200 €
TOTAL				4 149					242 000 €

3.12

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294965-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Convention constitutive du groupement de commandes relatif au nettoyage de locaux et de

vitrierie, de prestations de plonge et prestations diverses dans les collèges : mutualisation avec le Département de la Somme

Vu le rapport DMG/2020/270

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative
Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les termes du projet annexé au rapport de convention de groupement de commandes entre le Département du Nord et le Département de la Somme en vue de la passation conjointe de marchés concernant les prestations de nettoyage et de vitrierie, de plonge et prestations diverses dans leurs collèges ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 31.

44 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame BOISSEAUX (porteuse des pouvoirs de Mesdames DEL PIERO et FREMAUX) et Monsieur LEFEBVRE.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

4.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294676-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Attribution des Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération pour

l'année 2020 - 1er appel à projets

Vu le rapport DV/2020/221

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Infrastructures, mobilités, transports

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la répartition de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) pour l'année 2020, dans le cadre du 1^{er} appel à projets, conformément au tableau ci-annexé.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 36.

Monsieur DECAGNY est élu municipal à Maubeuge. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

45 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

	Commune	RD	Intitulé du projet	Montant des travaux HT	Subvention du Projet	Subvention totale pour la commune
1	ANICHE	645	Installation de Feux Tricolore Rue Général Delestraint	48 112,95 €	30 000,00 €	70 000,00 €
2		645	Réalisation de passages piétons Rue Général Delestraint	24 426,50 €	5 000,00 €	
3		943	Installation de Feux Tricolore Rue Paul Vaillant Couturier	47 021,20 €	30 000,00 €	
4	ANOR	943	Réalisation de passages piétons Rue Paul Vaillant Couturier	22 590,50 €	5 000,00 €	28 091,25 €
5		963	Ralentisseur trapézoïdal rue d'Hirson	15 367,50 €	11 525,63 €	
6		963	Création d'un plateau rue d'Hirson	22 087,50 €	16 565,63 €	
7	ARTRES	100 - 59	Chicanes - Ecluses rues de la Gare et du Marronnier	10 498,40 €	7 873,80 €	7 873,80 €
8	AUBENCHEUL AU BAC	643	Feux comportementaux route Nationale	28 216,00 €	21 162,00 €	30 783,75 €
9		643	Passage Piétons route Nationale	9 529,00 €	7 146,75 €	
10		643	Signalisation Led route Nationale	3 300,00 €	2 475,00 €	
11	BACHY	955	Installation feux comportementaux route Nationale	16 860,60 €	12 645,45 €	12 645,45 €
12	BAVAY	932	Ecluses chaussée Brunehaut	17 875,40 €	13 406,55 €	13 406,55 €
13	BAVINCHOVE	138	Feux tricolores comportementaux RD138	20 829,00 €	15 621,75 €	15 621,75 €
14	BELLAING	313	Création d'écluses rue Emile Zola	31 484,80 €	23 613,60 €	43 613,60 €
15		213	Feux comportementaux rue du Berger	56 178,70 €	20 000,00 €	
16	BERLAIMONT	32	Chicanes rue Duboc	7 504,00 €	5 628,00 €	22 426,52 €
17		33	Feux tricolores rue de la Tête Noire	14 287,03 €	10 715,27 €	
18		951	Chicanes rue Wibaille Dupont	8 111,00 €	6 083,25 €	
19	BEUVRY LA FORET	126	Aménagement de chicanes rue jules plus	119 100,00 €	20 000,00 €	45 000,00 €
20		126	Mise en place plateau surélevés rue Jules Plus et rue Jacques Varlet	38 054,00 €	25 000,00 €	
21	BEVILLERS	74	Création d'une écluse et traversée piétonne	15 220,00 €	11 415,00 €	16 236,00 €
22		74	Création d'une écluse et traversée piétonne	6 428,00 €	4 821,00 €	
23	BRUILLE-SAINT-AMAND	954	Traversées piétonnes rue Jean Jaurès et route de Saint Amand	49 073,50 €	25 000,00 €	25 000,00 €
24	COUTICHES	230	Création de chicanes rue du Bru	20 807,00 €	15 605,00 €	20 657,51 €
25		938	Feux comportementaux route Nationale	6 736,68 €	5 052,51 €	
26	CUINCY	425	Feux comportementaux rue du Faubourg d'Esquerchin	29 455,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
27	DOMPIERRE-SUR-HELPE	124	Création d'écluses route de Cartignies	21 625,00 €	16 218,75 €	16 218,75 €
28	ESWARS	61	Pose de panneaux LED rue de Thun l'Evêque	13 600,00 €	10 000,00 €	18 250,00 €
29		152	Création de chicanes rue de Cuvillers et rue de Ramillies	11 000,00 €	8 250,00 €	

30	ETH	87	Ecluses doubles rue d'En Haut	10 545,00 €	7 908,75 €	7 908,75 €
31	FENAIN	143 - 343	Réaménagement ponctuel voirie type chicanes Rue Jules Guesdes et Barbusse	15 969,00 €	11 976,75 €	38 502,00 €
32		343	Mise en place plateau surélevés rue Jules Guesdes	30 067,00 €	22 550,25 €	
33	FRESNES-SUR-ESCAUT	343	Réalisation de passage piétons rue Jules Guesdes	5 300,00 €	3 975,00 €	34 682,25 €
34		954A	Création d'écluses rue Edgard Loubry	6 243,00 €	4 682,25 €	
35		954A	Feux tricolores rue Edgard Loubry	47 481,16 €	30 000,00 €	
36	FONTAINE-AU-PIRE	115	Réaménagement ponctuel de voirie type chicane rue Roger Salengro	35 802,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
37	HASNON	955	Traversées piétonnes rue Jean Jaurès	93 785,30 €	10 000,00 €	12 352,00 €
38		955	Passages piétons rue Jean Jaurès	3 136,00 €	2 352,00 €	
39	HAYNECOURT	340	Réalisation d'îlots rue de Lacroix et des Chanoines	47 230,00 €	20 000,00 €	57 000,00 €
40		340	Implantation de feux d'alerte rue des Chanoines	8 000,00 €	6 000,00 €	
41		340	Signalisation feu à leds rue des Chanoines et de Barlon	8 000,00 €	6 000,00 €	
42		340	Plateau surélevé rue de la Croix	34 570,00 €	25 000,00 €	
43	HECQ	100	Ecluse rue de Mormal	8 180,00 €	6 135,00 €	6 135,00 €
44	HERGNIES	102	Réalisation de deux écluses rue Jean Jaurès	17 585,10 €	13 188,83 €	38 188,83 €
45		102	Plateau surélevé rue Jean Jaurès	40 173,50 €	25 000,00 €	
46	HERIN	213/2	Feux comportementaux rue Victor Hugo	41 479,65 €	20 000,00 €	20 000,00 €
47	HON-HERGIES	105	Plateau ralentisseur rue Laurent Niogret	35 366,50 €	25 000,00 €	25 000,00 €
48	HOUTKERQUE	17	Plateau surélevé RD17	68 014,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
49	JOLIMETZ	33	Feux comportementaux rue du Pavé	17 960,00 €	13 470,00 €	13 470,00 €
50	LA LONGUEVILLE	117	Feux comportementaux rue de Pont sur Sambre	15 787,73 €	11 840,80 €	11 840,80 €
51	LA SENTINELLE	470	Feux comportementaux rue Gustave Delory	19 773,67 €	14 830,25 €	20 833,66 €
52		470	Passages piétons rue Gustave Delory	2 650,04 €	1 987,53 €	
53		470	Chicanes rue Gustave Delory	5 354,50 €	4 015,88 €	
54	LE FAVRIL	964	Feux comportementaux RD964	33 190,50 €	20 000,00 €	45 000,00 €
55		964	Plateau RD964	38 052,00 €	25 000,00 €	
56	LECELLES	169	Feux comportementaux route de Tournai	44 574,75 €	20 000,00 €	46 525,00 €
57		169	Signalisation à LED route de Tournai	8 700,00 €	6 525,00 €	
58		66	Feux comportementaux rue Neuve	31 715,00 €	20 000,00 €	
59	LEFFRINCKOUCKE	302	Plateau surélevé rue Sainte Catherine	53 261,60 €	25 000,00 €	25 000,00 €
60	LOUVIGNIES-QUESNOY	934	Feux tricolores comportementaux	32 340,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €

61		16	Radar pédagogique rue de Péronne	10 650,00 €	7 987,50 €	11 737,50 €
62	MALINCOURT	16	Signalisation renforcée à Leds rue de Péronne et rue de Waincourt	5 000,00 €	3 750,00 €	
63		957	Plateau surélevé route de Somain	25 422,50 €	19 066,88 €	
64	MARCHIENNES	957	Plateau surélevé rue Nouvelle de Lille	27 149,50 €	20 362,13 €	44 806,50 €
65		957	Panneau électrique a led rues Nouvelle et du Faubourg de Lille	7 170,00 €	5 377,50 €	
66	MAUBEUGE	105	Feux comportementaux boulevard de l'Épinette	22 930,00 €	17 197,50 €	17 197,50 €
67	MERIGNIES	917	Installation de feux comportementaux rue Nationale (rue de la Mousserie et allée des Tilleuls)	60 855,30 €	20 000,00 €	32 750,00 €
68		917	Plateau surélevé rue Nationale	17 000,00 €	12 750,00 €	
69		122	Feux intelligents route de La Gorgue	32 485,40 €	20 000,00 €	
70		122-946-23-38	Radars pédagogiques sur différentes RD	5 000,00 €	3 750,00 €	
71		23-122	Mise aux normes passages piétons rue Thiers, du Général De Gaulle et route de la Gorgue	28 013,00 €	5 000,00 €	
72	MERVILLE	946	Création passage piétons	6 340,50 €	4 755,38 €	56 999,13 €
73		122	Feux tricolores comportementaux (mise en sécurité école) rue d'Aire	26 612,00 €	19 959,00 €	
74		122	Panneaux à leds (mise en sécurité école) rue d'Aire	2 940,00 €	2 205,00 €	
75		122	Passages piétons (mise en sécurité école) rue d'Aire	1 773,00 €	1 329,75 €	
76	METEREN	318	Implantation de 4 feux tricolores en sortie du Parking	20 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
77		953 - 158	Feux comportementaux route d'Hasnon / Rue Roger Salengro	31 785,00 €	20 000,00 €	21 422,59 €
78	MILLONFOSSE	953	Aménagements cyclables route d'Hasnon	1 896,79 €	1 422,59 €	
79	MONTRECOURT	955	Feux tricolores comportementaux Route de Solesmes	21 648,50 €	16 236,38 €	16 236,38 €
80	MORBECQUE	138	Feux comportementaux rue du 8 mai 1945	39 873,24 €	20 000,00 €	20 000,00 €
81	NEUF-BERQUIN	947	Passages piétons rue de Cassel et rue d'Estaires	12 295,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
82	NEUVILLE-SAINT-REMY	2643	Feux tricolores rue de Lille	32 153,00 €	24 114,75 €	24 114,75 €
83	NIEPPE	945	Feux tricolores comportementaux rue J Houcke	25 685,00 €	19 263,75 €	19 263,75 €
84	ORS	160	Feux tricolores comportementaux rue du Capitaine d'Arche	18 831,00 €	14 123,25 €	14 123,25 €
85	ORCHIES	938	Feux tricolores rue Jules Rieu	18 887,95 €	14 165,96 €	14 165,96 €
86		100	Plateau surélevé rue Henri Roland	28 764,96 €	21 573,72 €	
87	POIX-DU-NORD	100	Passages piétons rue Henri Roland	6 319,20 €	4 739,40 €	45 386,04 €
88		100	Feux comportementaux rue Henri Roland	25 430,56 €	19 072,92 €	

89	QUIEVY	113	Création giratoire franchissable Rue Roger Salengro (travaux de voirie + signalisation)	48 240,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
90		917	Feux d'alerte de type r1 RD917	7 452,00 €	5 589,00 €	
91	RACHES	917	Radars pédagogiques RD917	5 000,00 €	3 750,00 €	18 879,00 €
92		917	Signalisation renforcée à led RD917	6 360,00 €	4 770,00 €	
93		917	Panneau électrique à led RD917	6 360,00 €	4 770,00 €	
94	RECQUIGNIES	336	Radars Pédagogiques rue Armand Beugnies et rue Paul Ronval	3 255,00 €	2 441,25 €	2 441,25 €
95	RIEULAY	2047	Réaménagement ponctuel voirie type chicanes Rue Fernand Rombeau	6 181,00 €	4 635,75 €	4 635,75 €
96	SAILLY-LEZ-CAMBRAI	140	Aménagements de sécurité rue d'En Haut	16 086,00 €	12 064,50 €	12 939,00 €
97		140	Passage piétons rue d'En Haut	1 166,00 €	874,50 €	
98	SAINT HILAIRE	45	Mise en place de feux comportementaux rue du Gême Cuirassier	20 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
99	SAINT-REMY-DU-NORD	321	Feux comportementaux rue Germain Hiftier / rue du Grand Chêne	19 647,50 €	14 735,63 €	27 856,88 €
100		321	Feux comportementaux rue Germain Huffier (arrêt de bus)	17 495,00 €	13 121,25 €	
101	SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS	942	Feux tricolores comportementaux Rue Jean Jaurès	25 025,76 €	18 769,32 €	18 769,32 €
102	SOMMAING SUR ECAILLON	40A	Aménagement 2 chicanes Rue de Denain	9 290,67 €	6 968,00 €	11 093,00 €
103		40A	Panneaux C20a lumineux solaires Rue de Denain	5 500,00 €	4 125,00 €	
104		61	Feux comportementaux RD61	17 520,00 €	13 140,00 €	
105	THUN L'ÉVEQUE	61	Signalisation renforcée à led RD61	27 340,00 €	10 000,00 €	28 140,00 €
106		61	Réalisation de passages piétons RD161	30 430,00 €	5 000,00 €	
107	VIEUX-BERQUIN	947	Sécurisation du centre ville Feux comportementaux rue d'Estaires et rue de la Gare	60 020,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
108	VIEUX-CONDE	75A	Plateaux surélevés	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
109	WAHAGNIES	62 - 254 - 954	Création de chicanes en entrées de commune rues Jules Guesdes, Pasteur, Gambetta et Henri Ghesquière	5 382,00 €	4 036,50 €	4 036,50 €
110		40	Feux comportementaux rue Jean Jaurès	23 420,90 €	17 565,68 €	
111	WALLERS	40	Feux comportementaux rue Gustave Delory	28 000,00 €	20 000,00 €	77 565,68 €
112		313	Feux comportementaux rue Michel Rondet	27 761,75 €	20 000,00 €	
113		13	Feux comportementaux rue Matteotti	29 841,15 €	20 000,00 €	
114	WALLERS-EN-FAGNE	83	Plateau surélevé route de Moustier	21 152,50 €	15 864,38 €	15 864,38 €
115	WATTIGNIES-LA-VICTOIRE	155	Feux comportementaux rue de Glageon	21 717,00 €	16 287,75 €	16 287,75 €

116	WAVRECHAIN-SOUS-FAULX	148	Feux comportementaux rue de Wasnes	17 873,27 €	13 404,95 €	13 404,95 €
117	ZEGERSCAPPEL	928	Implantation de 4 feux tricolores rue de Calais	44 626,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
			TOTAL	2 760 721,16 €	1 603 380,01 €	1 603 380,01 €

4.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294481-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Trajectoire Voirie 2016 - 2020 - Validation du partenariat financier avec le bloc communal sur

une quatorzième liste de projets de développement d'intérêt communal ou intercommunal

Vu le rapport DV/2020/227

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Infrastructures, mobilités, transports

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les règles de financement du projet de construction d'un giratoire pour l'accès à la Zone d'Activités de La Marlière sur la RD 649, sur le territoire de la commune de Feignies, à mener en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat correspondantes, y compris les délégations de maîtrise d'ouvrage et leurs éventuels avenants pour adapter les participations finales aux marchés notifiés dans la limite des crédits inscrits au budget départemental.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 38.

Messieurs BAUDOUX et DECAGNY sont élus intercommunaux à la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre. En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

44 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

4.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-292910-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Trajectoire voirie 2016-2020 - Voies nouvelles hors Grand Projet de Maillage Territorial - Voie

nouvelle reliant l'échangeur de Cappelle-la-Grande sur la RN 225 à l'échangeur n°58, situé sur l'autoroute A16 dénommée ' Barreau de Cappelle-la-Grande ' - Bilan de la concertation publique et autorisation de lancement des études réglementaires

Vu le rapport DV/2020/31

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Infrastructures, mobilités, transports

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le bilan de la concertation préalable relative au projet de voie nouvelle dite « Barreau de Cappelle-la-Grande », menée sur le territoire des communes de Cappelle-la-Grande, Armbouts-Cappel et Dunkerque (Petite-Synthe) ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à engager la poursuite des études environnementales et techniques préalables à la déclaration d'utilité publique et toutes les procédures correspondantes.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 38.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

4.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-292903-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Trajectoire Voirie 2016-2020 - Transfert dans le domaine public communal de la fontaine

Salingre située au PR 4+0087 dans une surlargeur de la RD 123 sur le territoire de la commune de Sémeries (Hameau de Zorées)

Vu le rapport DV/2020/85

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Infrastructures, mobilités, transports

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le transfert de la fontaine Salingre, située au PR 4+0087, dans une surlargeur de l'emprise de la RD 123 sur le territoire de la commune de Sémeries du domaine public départemental dans le domaine public communal, en application de l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, permettant le transfert sans déclassement dès lors que le bien public transféré est destiné à l'exercice des compétences de la collectivité et relève de son domaine public ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe au rapport à passer avec la commune de Sémeries fixant les modalités de ce transfert et tous les actes correspondants.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 41.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

4.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-292899-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Trajectoire Voirie 2016-2020 - Transfert dans le domaine public communal de la RD 136b du

PR 0+0000 au PR 0+0397 sur le territoire de la commune de Cerfontaine.

Vu le rapport DV/2020/111

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Infrastructures, mobilités, transports

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le transfert, en l'état, du domaine public départemental dans le domaine public communal de la RD 136b du PR 0+0000 au PR 0+0397, située sur le territoire de la commune de Cerfontaine, en application de l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permettant le transfert sans déclassement, dès lors que le bien public transféré est destiné à l'exercice des compétences de la collectivité et relève de son domaine public ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe au rapport, à passer avec la commune de Cerfontaine fixant les modalités de ce transfert et tous les actes correspondants.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 41.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

4.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-292907-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Trajectoire voirie 2016-2020 - Transfert d'un délaissé de la RD 93, situé entre les PR 3+0310 et

3+0430 du domaine public départemental, dans le domaine public de la commune de Camphin-en-Pévèle.

Vu le rapport DV/2020/112

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Infrastructures, mobilités, transports

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le transfert, en l'état, du domaine public départemental dans le domaine public de la commune de Camphin-en-Pévèle d'un délaissé avec dépendance de la RD 93, situé entre les PR 3+0310 et 3+0430, d'une superficie totale d'environ 1 224 m², en application de l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permettant le transfert sans déclassement, dès lors que le bien public transféré est destiné à l'exercice des compétences de la collectivité et relève de son domaine public ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe au rapport à passer avec la commune de Camphin-en-Pévèle, fixant les modalités de ce transfert et tous les actes correspondants.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 41.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

4.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294338-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Transfert de la RD 17 sur le territoire de la commune de Craywick au Grand Port Maritime de

Dunkerque.

Vu le rapport DV/2020/170

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Infrastructures, mobilités, transports

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le transfert en l'état du domaine public départemental dans le domaine public du Grand Port Maritime de Dunkerque, de la section de la RD 17 comprise entre les PR 2+0987 et 6+0283, sur le territoire des communes de Craywick et Saint Georges sur l'Aa, en application de l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui permet le transfert sans déclassement dès lors que le bien public transféré est destiné à l'exercice des compétences de la collectivité et relève de son domaine public.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 41.

Madame ARLABOSSE et Monsieur CHRISTOPHE sont membres respectivement du Conseil de surveillance et du Conseil de développement du Grand Port Maritime de Dunkerque. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur WILMOTTE avait donné pouvoir à Madame ARLABOSSE. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

44 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

4.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-292908-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Trajectoire voirie 2016-2020 - Mise en sécurité du carrefour RD 403/110 sur le territoire de la

commune de Warhem - Prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique du projet.

Vu le rapport DV/2020/102

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Infrastructures, mobilités, transports

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à demander à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté de prorogation de la déclaration d'utilité publique du 20 novembre 2015 pour le projet de sécurisation du carrefour à l'intersection des RD 110 et 403, sur le territoire de la commune de Warhem ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 41.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

4.9

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294217-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le 10 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Autorisation de cession d'un véhicule départemental d'une valeur supérieure à 4 600 €

Vu le rapport DV/2020/165

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Infrastructures, mobilités, transports

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la vente d'un camion de marque Renault type 44ACA645N0NC, n° de série VF644ACA000000835 immatriculé 662 AVQ 59 pour un prix de vente de 4 646,74 € ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 41.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

5.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294849-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le 10 juillet 2020

Notifié le 9 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Opérations relatives au patrimoine naturel Espaces Naturels Sensibles (ENS) ou en gestion départementale - Gestion cynégétique pour la saison 2020/2021.

Vu le rapport DRE/2020/239

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les principes de gestion des activités cynégétiques sur les terrains départementaux repris dans le rapport ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de gestion cynégétique de plaine et de forêt, dont les modèles sont joints au rapport (annexe 1 et 2) pour la saison de chasse 2020-2021, sans dérogation, des terrains dont la liste est reprise dans les tableaux joints au rapport (annexe 4) ;
 - d'imputer les recettes liées à l'activité cynégétique sur l'opération 23005OP007 – enveloppe 23005E17 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de gestion tripartites particulières entre le Département du Nord, la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord et les partenaires cynégétiques locaux (association ou particuliers) dont le modèle est joint au rapport (annexe 3), pour la saison de chasse 2020-2021, sans dérogation, des terrains dont la liste est reprise dans les tableaux joints au rapport (annexe 4) ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les autorisations ponctuelles définies dans la convention cadre entre le Département du Nord et la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord, signée le 18 avril 2017 (Conseil départemental du 04/07/2016 - DENV/2016/249).
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 41.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Madame MANNARINO (porteuse du pouvoir de Madame DEZITTER), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

5.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294842-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le 10 juillet 2020

Notifié le 9 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Geneviève MANNARINO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Renouvellement de la convention de partenariat entre le Département du Nord et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS).

Vu le rapport DRE/2020/151

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord pour la formation permanente des sapeurs-pompiers et l'entretien des sites Espaces Naturels du Nord (E.N.N), dans les termes du projet joint au rapport (annexe 1).

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 42.

45 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Monsieur CABAYE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

5.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294677-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le 10 juillet 2020

Notifié le 9 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Maxime CABAYE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Geneviève MANNARINO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Interventions départementales dans le domaine agricole.

Vu le rapport DRE/2020/94

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'émettre un avis favorable sur les modifications de la circonscription territoriale des communes de Merris et de Méteren proposées dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de ces deux communes.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 43.

44 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

5.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294757-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le 10 juillet 2020

Notifié le 9 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Maxime CABAYE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Geneviève MANNARINO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Interventions départementales dans le domaine de l'environnement.

Vu le rapport DRE/2020/95

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer les subventions d'investissement suivantes, pour la réalisation d'expertises préalables à la création de jardins partagés :
 - 2 880 € à la commune de Marquette-lez-Lille,
 - 1 440 € à la SAHLM Habitat du Nord.
 - d'autoriser Monsieur le Président à conclure avec la commune de Marquette-lez-Lille et avec la SAHLM Habitat du Nord une convention cadre, dont les modèles sont joints au rapport (annexes 2 et 3) définissant les conditions de financement des expertises préalables à la création de jardins partagés ;
 - d'imputer les dépenses correspondantes, soit 4 320 € sur l'opération 23004OP002, enveloppe 23004E16.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 44.

44 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Monsieur DRIEUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

5.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294679-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le 10 juillet 2020

Notifié le 9 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Maxime CABAYE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Geneviève MANNARINO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Opérations relatives au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Vu le rapport DRE/2020/98

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer les subventions aux partenaires pour la gestion des chemins inscrits au PDIPR, récapitulées dans le tableau ci-joint (annexe 1), pour un montant total de 72 615 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à conclure avec ces structures publiques, une convention de partenariat pour la gestion du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, conforme au modèle joint au rapport (annexe 2) ;
- d'imputer les dépenses correspondantes, soit 72 615 €, sur l'opération 23005OP010, enveloppe 23005E27 ;
- d'attribuer une subvention à l'Office National des Forêts pour les travaux de remise en état de tronçons pédestres situés en forêt domaniale de Phalempin, et d'une piste équestre en forêt domaniale de Marchiennes pour un montant total de 18 640 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à conclure avec l'Office National des Forêts, une convention de partenariat, dont le modèle est joint au rapport (annexe 5), pour la réalisation de ces travaux ;
- d'imputer la dépense d'investissement correspondante, soit 18 640 €, sur l'opération 23005OP010 enveloppe 23005E26.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 44.

Monsieur DETAVERNIER est membre du comité syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut et élu intercommunal à la Communauté de communes Pévèle-Carembault.

Madame CLERC-CUVELIER est membre du comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut et du comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Madame BOISSEAUX et Monsieur DUSART sont membres du comité syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

Mesdames FILLEUL et MARTIN, ainsi que Monsieur DECAGNY sont membres du comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Madame CIETERS est élue intercommunale à la Communauté de communes Pévèle-Carembault.

Madame SANCHEZ et Monsieur POIRET sont élus intercommunaux à DOUAISIS AGGLO.

Monsieur FICHEUX est élu intercommunal à la Communauté de communes de Flandre Lys.

Madame TONNERRE, ainsi que Messieurs CAUCHE, GADAUT, GODEFROY, MANIER, PICK et PLOUY sont élus intercommunaux à la Métropole Européenne de Lille.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame QUATREBOEUF et Monsieur CADART avaient donné pouvoir à Monsieur DETAVERNIER. Mesdames COEVOET et FREMAUX, ainsi que Messieurs DASSONVILLE, HIRAUX et KANNER avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur CAUCHE, Mesdames BOISSEAUX et CIETERS, Messieurs POIRET et MANIER. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Mesdames BREDA et DEVOS, Monsieur VANDEWALLE (membres du comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois), Madame LUCAS (élue intercommunale à DOUAISIS AGGLO), ainsi que Messieurs MONNET (élu intercommunal à la Communauté de communes Pévèle-Carembault) et VERFAILLIE (membre du comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut et du comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur BEAUCHAMP, Madame LABADENS, Messieurs MANIER, BEAUCHAMP, HENNO et Madame COTTENYE. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VICOT (élu intercommunal à la Métropole Européenne de Lille) avait donné pouvoir à Monsieur GODEFROY (lui-même élu intercommunal à la Métropole Européenne de Lille). Madame DEL PIERO (membre du comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois) avait donné pouvoir à Madame BOISSEAUX (elle-même membre du comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois). Ni les procurants, ni les porteurs de pouvoir ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

25 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 6 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DES CONVENTIONS DE GESTION DES CHEMINS INSCRITS AU PDIPR

Organismes		Nombre de km	Montant	Commentaires
Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent	E	95,38	2 003 €	
Communauté de Communes du Pays Solesmois	E	70,76	1 486 €	
Commune de Grande-Synthe	E+B	10,5	325 €	
Communauté de Communes Pévèle Carembault	E	197	4 137 €	
Communauté d'Agglomération Caudrésis Catésis (CA2C)	E	132,48	2 782 €	
Commune de Steenwerck	E	37,38	785 €	
Douaisis Agglo	E	106	2 726 €	subvention supplémentaire de 500 € pour gestion différenciée
Commune Anor	E	25,76	541 €	
Commune Comines	E+B	30,3	939 €	
PNR Avesnois	E+B	1115,1	24 588 €	subventions supplémentaires : - 670 € pour le balisage VTT (4 circuits) - 500 € pour gestion différenciée
Communauté de Communes Flandres Lys	E	34,38 €	722 €	
PNR Scarpe-Escaut	E	319,04	9 200 €	subvention supplémentaire de 2 500 euros pour gestion différenciée
Métropole Européenne de Lille	E+B	176,29	5 465 €	
Office national des forêts	E	805,52	16 916 €	
TOTAL			72 615 €	

(E) entretien = 21 €/km

(B) balisage = 10 €/km

5.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294678-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le 10 juillet 2020

Notifié le 9 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Maxime CABAYE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Geneviève MANNARINO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Inscription du nouveau tracé du chemin de Grande Randonnée 121B au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Vu le rapport DRE/2020/154

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser l'inscription du nouveau tracé du chemin de Grande Randonnée 121B, au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 44.

43 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Monsieur POIRET (porteur du pouvoir de Monsieur HIRAUX), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

5.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294607-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Mickaël HIRAUX, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Maxime CABAYE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Projet Interreg PARTONS 2.0 - Prolongation et transfert de solidarité

Vu le rapport DAT/2020/136

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la prolongation du projet PARTONS 2.0 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 septembre 2021 ;
 - d'approuver le principe du transfert de solidarité de 14 013,47 € de fonds FEDER vers la Province de Flandre Occidentale, opérateur chef de file ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 47.

42 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame MANNARINO (porteuse du pouvoir de Madame DEZITTER).

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

5.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-293145-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Mickaël HIRAUX, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Maxime CABAYE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Politique de l'Habitat et du Logement : autorisation à signer la convention avec le GIP SNE et

l'URH des Hauts-de-France pour l'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social.

Vu le rapport DAT/2020/88

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la convention tripartite (Département, l'Union Régionale pour l'Habitat et Groupement d'Intérêt Public Système National d'Enregistrement) portant sur le portail de cartographie de l'occupation du parc social, afin de permettre l'ouverture des accès à notre collectivité ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention, jointe au rapport (annexe 1).

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 47.

43 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur DRIEUX.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

5.9

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294841-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Maxime CABAYE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Politique de l'Habitat et du Logement : Partenord Habitat - demande de subventions- annulation

de subventions - ajustements relatifs à la gestion de subventions antérieures.

Vu le rapport DAT/2020/225

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le financement des opérations proposées par Partenord Habitat au titre de la convention 2018-2021 dont le détail est repris dans le tableau ci-joint (annexe 1) pour un montant global de 4 344 400 € ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2020, opération 23006OP005 ;
- d'annuler la subvention de 504 000 € votée en Commission permanente du 19 novembre 2018 (délibération n° DSTDL/2018/348) pour l'opération de construction de 28 logements à Emerchicourt et d'autoriser la réaffectation des crédits, comme indiqué dans le rapport ;
- d'annuler les 93 000 € engagés pour les 6 opérations de la convention 2015-2017, reprises dans le tableau ci-joint (annexe 2) ;
- d'accorder à Partenord Habitat une prorogation du délai d'engagement des travaux à novembre 2020, pour l'opération en offre nouvelle de 18 logements, rue des Horbes à Ohain, délibérée en Commission permanente du 19 novembre 2018 (délibération n° DSTDL/2018/348) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondant à la délibération.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 51.

Monsieur PICK est Président de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat. Mesdames ARLABOSSE et SANCHEZ, ainsi que Monsieur SIEGLER sont membres du Conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur WILMOTTE avait donné pouvoir à Madame ARLABOSSE. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire

Monsieur HIRAUX (membre du Conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur POIRET. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

41 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

PARTENORD HABITAT - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29/06/2020 - ANNEXE 1

1.1 Production de logements sociaux - Offre nouvelle en territoire hors délégation et dans les 125 communes rurales des territoires délégués (*)

Commune	Adresse	Opération	EPCI	Nombre total de logements pour l'opération	PLUS	PLAI	Nombre de logements subventionnés	Montant de la subvention demandée	Aide départementale (socle)	Prime à l'innovation	Décision de financement Etat ou EPCI	Date prévisionnelle de l'OS ou équivalent (acte notarié pour les VEFA)	Date prévisionnelle de livraison	Commentaires
HOYMILLE	Rue de l'Eglise	Offre nouvelle	CC Hauts de Flandre	5	1	2	3	54 000 €	39 000 €	15 000 €	05/11/2019	15/03/2021	15/03/2022	Autorisation de démarrage anticipé 28.08.2019
PHALEMPIN	Rue Jean-Baptiste Lebas	VEFA	CC Pévèle Carembault	23	9	7	16	288 000 €	208 000 €	80 000 €	26/09/2019	13/12/2019	15/12/2021	Autorisation de démarrage anticipé 28.08.2019
RUMILLY-EN-CAMBRESIS	Rue Léon Blum	VEFA	CA de Cambrai	33	15	10	25	450 000 €	325 000 €	125 000 €	04/12/2019	2nd semestre 2020	30/03/2022	Autorisation de démarrage anticipé 28.08.2019
VILLERS-OUTREAUX	33 rue Maréchal Foch	Offre nouvelle	CC Cœur d'Osirevent	20	10	6	16	288 000 €	208 000 €	80 000 €	21/11/2019	15/12/2020	28/02/2022	
WALLON CAPPEL	Route d'Hazebrouck	Offre nouvelle	CC Flandre Intérieure	23	5	4	9	162 000 €	117 000 €	45 000 €	06/12/2019	2nd semestre 2020	1er semestre 2022	
				104	40	29	69	1 242 000 €	897 000 €	345 000 €				

1.2 Production de logements sociaux - Offre nouvelle en territoires délégués

Commune	Adresse	Opération	EPCI	Nombre total de logements pour l'opération	PLUS	PLAI	Nombre de logements subventionnés	Montant de la subvention demandée	Aide départementale (socle)	Prime à l'innovation	Décision de financement Etat ou EPCI	Date prévisionnelle de l'OS ou équivalent (acte notarié pour les VEFA)	Date prévisionnelle de livraison	Commentaires
DUNKERQUE	46 rue Masanyk	Offre nouvelle	CU DGL	1	0	1	1	8 000 €	- €	8 000 €	26/11/2015	15/04/2020	15/10/2020	Autorisation de démarrage anticipé 20.11.2019
GRAVELINES	Boulevard des Poètes	Offre nouvelle	CU DGL	32	8	8	16	128 000 €	- €	128 000 €	11/12/2019	01/06/2021	30/06/2022	Autorisation de démarrage anticipé 28 août 2019
				33	8	9	17	136 000 €	- €	136 000 €				
				Total offre nouvelle	48	38	86	1 378 000 €	897 000 €	481 000 €				

1.3 Interventions en faveur de l'amélioration de l'habitat, réhabilitations

Commune	Adresse	Opération	EPCI	Nombre total de logements pour l'opération	PLUS	PLAI	Nombre de logements subventionnés	Montant de la subvention demandée	Décision de financement Etat ou EPCI	Date prévisionnelle de l'OS ou équivalent (acte notarié pour les VEFA)	Date prévisionnelle de livraison	Commentaires
DUNKERQUE	1 boulevard Victor Hugo Tour Victor Hugo	Réhabilitation	CU DGL	131	0	0	53	243 800 €	nc	15/06/2020	01/12/2021	Demande complémentaire pour cette opération déjà subventionnée pour les 78 logements en CP du 3 juin 2019 - 358 800 € Montant de l'enveloppe à ne pas dépasser. Soit 602 600 € de subvention du Département.
DUNKERQUE	136, rue du Vert Mesnil	Réhabilitation	CU DGL	1	0	0	1	4 600 €	nc	15/03/2020	15/09/2020	Autorisation de démarrage anticipé 04.02.2020
				Total réhabilitation	0	0	54	248 400 €				

1.4 Interventions pour l'attractivité des villes moyennes et structurantes

Commune	Adresse	Opération	EPCI	Nombre total de logements pour l'opération	PLUS	PLAI	PLS	Nombre de logements subventionnés	Montant de la subvention demandée	Décision de financement Etat ou EPCI	Date prévisionnelle de l'OS ou équivalent (acte notarié pour les VEFA)	Date prévisionnelle de livraison	Commentaires
ANNOEULLIN	Les Jardins d'Amicaïr, rue Oscar Coupey	VEFA	MEL	17	6	6	5	17	306 000 €	28/11/2019	1er semestre 2020	1er semestre 2022	Autorisation de démarrage anticipé 28.08.2019
ANNOEULLIN	Rues Coron Kruguet et Vent de Bise	VEFA	MEL	26	10	8	8	26	468 000 €	26/11/2019	30/03/2020	01/03/2022	Autorisation de démarrage anticipé 28.08.2019
ARLEUX	Rue Salvador Allendé - Domaine des Fucus	Offre nouvelle	CA Douaisis Agglo.	15	7	5	3	15	270 000 €	26/12/2019	15/12/2020	30/01/2022	
ARLEUX	Allée Wautriche	Offre nouvelle	CA Douaisis Agglo.	27	12	9	6	27	486 000 €	26/12/2019	15/12/2020	15/03/2022	
FOURMIES	Rue du Maire Coppeaux	Offre nouvelle	CC Sud Avesnois	10	4	3	3	10	180 000 €	08/11/2019	01/02/2021	28/02/2022	
HAZEBROUCK	8 rue du Docteur Calmette et du Dispensaire	VEFA	CC Flandre Intérieure	56	22	17	17	56	1 008 000 €	06/12/2019	15/05/2020	15/01/2022	Autorisation de démarrage anticipé 28.08.2020
Total opérations en villes moyennes et structurantes				151	61	48	42	151	2 718 000 €				

	PLUS	PLAI	PLS	Nombre de logements subventionnés	Montant de la subvention demandée
Total global	109	86	42	291	4 344 400 €

PARTENORD HABITAT - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29/06/2020 - ANNEXE 2

PARTENORD HABITAT - CONVENTION 2015-2027 HORS PLAN CAMPUS - REDUCTIONS D'ENGAGEMENTS

Type Oper.	Tranches	Communes	Objet - engagements	Date Délibération	Logements subventionnés	Subventions engagées	Mandats à fin 2019	Montants à réduire	Observations
Offre nouvelle	23006OP005T02	Auby	rue Mirabeau (sédentarisation de Gens du Voyage)	03/07/2017	8	40 000 €	0	-40 000 €	Annulation de l'opération - Opération non réalisée - Courrier de Partenord Habitat du 10/03/2020
		Total Offre nouvelle			8	40 000 €	0	-40 000 €	
PSEE NQPV	23006OP005T08	Feignies	rue Cypréaux	27/11/2017	9	9 000 €	0	-9 000 €	Décal OS dépassé -courrier de Partenord Habitat du 10/03/2020
		Mons-en-Baroeul	203 rue Jean Jacques Rousseau	03/07/2017	1	1 000 €	0	-1 000 €	Décal OS dépassé -courrier de Partenord Habitat du 10/03/2020
		Seclin	Avenue des Maronniers, résidence Dédulle	27/11/2017	20	20 000 €	0	-20 000 €	Décal OS dépassé -courrier de Partenord Habitat du 10/03/2020
		Total PSEE NQPV			30	30 000 €	0	-30 000 €	
Réhabilitation en QPV	23006OP005T17	Denain	56 rue Leclercq	27/11/2017	1	2 500 €	0	-2 500 €	Annulation de l'opération - Opération non réalisée - Courrier Partenord Habitat du 10/03/2020
		Teteghem	8 rue Henri Troyat (l'opération concerne 13 logts, dont 12 déjà financés par la conv 2012-2014 , subvention attribuée en 2012)	03/07/2017	13	20 500 €	0	-20 500 €	Annulation de l'opération envisagée sur la thermie -Opération non réalisée - Courrier de Partenord Habitat du 10/03/2020
		Total Réhab QPV			14	23 000 €	0	-23 000 €	
Total général				52	93 000 €	0	-93 000 €		

5.10

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294647-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Mickaël HIRAUX, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Maxime CABAYE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Politique de l'Habitat et du Logement : Attribution d'aides aux particuliers dans le cadre des

dispositifs Nord Équipement Habitat Solidarité (NEHS) et J'Amén'Age 59 et abandon d'une opération dans le dispositif Prime à l'Innovation.

Vu le rapport DAT/2020/223

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

Pour le dispositif NEHS :

- d'attribuer, dans le cadre du dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité, les subventions pour le financement des 27 demandes de particuliers sur des aides aux travaux, pour un montant total de 150 440,38 €, dont le tableau est joint au rapport (annexe 4) ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2020, opération 23006OP001 ;

Pour le dispositif J'Amén'Age 59 :

- d'attribuer, dans le cadre du dispositif J'Amén'Age 59, les subventions pour le financement des 19 demandes de particuliers sur des aides aux travaux, pour un montant total de 48 501,21 €, dont le tableau joint au rapport (annexe 5) ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2020, opération 13003OP003.

Pour les primes à l'innovation :

- de prendre acte de l'abandon de l'opération de la SA Habitat du Nord à Loon Plage.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 48.

44 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

5.11

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-293075A-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Maxime CABAYE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Politique de la Ville : autorisation de signer les Protocoles d'Engagements Renforcés et

Réciproques de Douaisis Agglo et de la Communauté de Communes du Coeur d'Ostrevent (CCCO).

Vu le rapport DAT/2020/83

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau, logement, habitat

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le « Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques » du contrat de ville de Douaisis Agglo pour la période 2020-2022, dont le modèle est joint au rapport (annexe 1), ainsi que tous les documents afférents ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer le « Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques » du contrat de ville de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent pour la période 2020-2022, dont le modèle est joint au rapport (annexe 2), ainsi que tous les documents afférents.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 50.

44 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur POIRET (porteur du pouvoir de Monsieur HIRAUX).

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

6.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294891-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Maxime CABAYE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Programmation 2020 des Projets Territoriaux Structurants

Vu le rapport DAT/2020/226

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Aménagement du territoire, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer des subventions d'investissement, dans le cadre de la programmation 2020 des Projets Territoriaux Structurants (PTS), aux communes et structures intercommunales dont la liste figure en annexe 1 ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes et décisions correspondants et notamment les conventions conformes à la convention type jointe au rapport en annexe 2 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget départemental de l'exercice 2020, sur l'opération 25003OP001.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 52.

Les Conseillers départementaux listés ci-dessous exercent un mandat intercommunal au sein des collectivités citées :

Mesdames ARLABOSSE (Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral), CHOAIN (Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole), CIETERS (Communauté de communes Pévèle Carembault), FERNANDEZ (Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral), SANCHEZ (DOUAISIS AGGLO) et ZAWIEJA-DENIZON (Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut) ;

Messieurs BAUDOUX (Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre), DECAGNY (Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre), DETAVERNIER (Communauté de communes Pévèle Carembault) et POIRET (DOUAISIS AGGLO).

Les Conseillers départementaux listés ci-dessous exercent un mandat municipal au sein des communes citées :

Madame LABADENS (Cambrai) ;

Messieurs DECAGNY (Maubeuge), FICHEUX (Estaires), GADAUT (Wattrelos) et SIEGLER (Cambrai).

Les Conseillers départementaux listés ci-dessous sont membres du Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois :

Mesdames FILLEUL, MARTIN et CLERC-CUVELIER ;

Monsieur DECAGNY.

En raison de ces fonctions, chacun d'eux ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, ni être compté dans le quorum pour la ou les subventions concernant l'instance ou la collectivité dont il est membre.

Madame VARLET avait donné pouvoir à Madame FERNANDEZ. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI et Monsieur CADART avaient donné pouvoir à Monsieur DETAVERNIER. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur DASSONVILLE avait donné pouvoir à Madame CIETERS. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame BREDA (membre du Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois) avait donné pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame DEL PIERO (membre du Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois) avait donné pouvoir à Madame BOISSEAUX. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame DEVOS (membre du Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois) avait donné pouvoir à Madame LABADENS. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame DEZITTER (membre du Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois) avait donné pouvoir à Madame MANNARINO. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame LUCAS (Elue intercommunale à DOUAISIS AGGLO) avait donné pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur HIRAUX (Maire de Fourmies et membre du Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois) avait donné pouvoir à Monsieur POIRET. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur MONNET (Elu intercommunal à la Communauté de communes Pévèle Carembault et élu municipal à Templeuve-en-Pévèle) avait donné pouvoir à Monsieur HENNO. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur RAGAZZO (Elu intercommunal à la Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral) avait donné pouvoir à Madame MARCHYLLIE. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur VANDEWALLE (membre du Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois) avait donné pouvoir à Monsieur MANIER. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur VERFAILLIE (Elu intercommunal à la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole - élu municipal à Marly - membre du Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois) avait donné pouvoir à Madame COTTENYE. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur WILMOTTE (Elu municipal à Hautmont) avait donné pouvoir à Madame ARLABOSSE. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

28 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 7 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Annexe 1 - Programmation des PTS 2020

Code Aster	Type de dossier	Maîtrise d'ouvrage	Nom projet / Intitulé travaux	Montant total du projet	Montant de la subvention
2020/00079-SA	PTS D cyclable	CA Maubeuge Val de Sambre	EV31 véloroute, section entre la gare de Maubeuge et la forêt de Mormal	2 020 727 €	300 000 €
2020/00094-SA	PTS T	CC du Pays de Mormal	Création d'un bureau d'information touristique au sein du Moulin de Maroilles	1 299 278 €	350 000 €
2020/00090-SA	PTS D sport	Ferrière-la-Grande	Extension de la Salle de Sports Gabriel DUBOIS	308 900 €	100 000 €
2020/00084-SA	PTS T	Fourmies	Espace culturel du L@bo	3 823 672 €	600 000 €
2020/00067-SA	PTS D sport	Hautmont	Stade Dembiermont	1 442 200 €	300 000 €
2020/00022-SA	PTS D MSP	Jeumont	Maison de santé pluriprofessionnelle	888 462 €	300 000 €
2020/00072-SA	PTS T	Maubeuge	Projet cœur de ville	5 400 000 €	960 000 €
2020/00028-SA	PTS T	Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de l'Avesnois	Valorisation de l'ancien site abbatial de Maroilles	2 969 640 €	550 000 €
2020/00065-CA	PTS T	Cambrai	Rénovation du stade cité Amérique	683 992 €	200 000 €
2020/00062-CA	PTS T	Cambrai	La Promenade des Amoureux	726 875 €	230 000 €
2020/00103-CA	PTS T	CC du Pays Solesmois	Création d'une cuisine centrale communautaire	1 094 008 €	400 000 €
2020/00095-CA	PTS D MSP	Haussy	Projet de maison pluridisciplinaire de santé	995 510 €	295 000 €
2020/00092-CA	PTS D MSP	Gouzeaucourt	Maison de santé pluriprofessionnelle de type universitaire	1 400 000 €	300 000 €
2020/00027-DO	PTS T	Aniche	Etude d'aménagement durable - définition de principes d'aménagements écologiques, paysagers et urbains pour le site des quartiers nord	77 050 €	35 000 €
2020/00077-DO	PTS D MSP	Dechy	Maison de Santé Pluriprofessionnelle	811 808 €	150 000 €

Annexe 1 - Programmation des PTS 2020

Code Aster	Type de dossier	Maîtrise d'ouvrage	Nom projet / Intitulé travaux	Montant total du projet	Montant de la subvention
2020/00024-DO	PTS T	Douaisis Agglo	Construction d'un boulodrome au sein de l'éco-quartier du Raquet	8 921 695 €	900 000 €
2020/00030-DO	PTS D cyclable	Douaisis Agglo	Liaison dédiée à la mobilité active en milieu rural entre les communes d'Hamel et Arleux	242 650 €	60 000 €
2020/00080-DO	PTS T	Douaisis Agglo	Construction d'un planétarium et d'un observatoire	9 758 818 €	970 000 €
2020/00097-DO	PTS T	Lallaing	Étude pour la redynamisation du centre bourg	80 000 €	40 000 €
2020/00096-DO	PTS T	Pecquencourt	Rénovation du cadre urbain de la Cité Barrois à Pecquencourt	2 407 865 €	500 000 €
2020/00091-DO	PTS T	Sin-le-Noble	Réhabilitation et extension complexe sportif Jean Mercier	1 345 694 €	300 000 €
2020/00071-FM	PTS D cyclable	CC des Hauts de Flandre	Étude, aménagements et équipements dans le cadre du réseau points noeuds	180 000 €	68 000 €
2020/00049-FM	PTS T	CU de Dunkerque	Création d'une Maison du Carnaval dans les anciens Bains Dunkerquois, partie études	233 501 €	70 000 €
2020/00023-FM	PTS D covoit	CU de Dunkerque	Aires de covoiturage à Bourbourg et Ghyvelde-Les Moères	262 538 €	105 000 €
2020/00038-FI	PTS D sport	Estaires	Construction d'un éco gymnase à proximité du collège Henri Durez	1 755 115 €	300 000 €
2020/00061-FI	PTS T	Syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre (SIECF)	Faire de la Flandre un territoire à énergie positive	1 940 993 €	400 000 €
2020/00007-ML	PTS D sport	Lille	Rénovation de la piste d'athlétisme du stade des Ormes à Lomme	382 500 €	150 000 €

Annexe 1 - Programmation des PTS 2020

Code Aster	Type de dossier	Maîtrise d'ouvrage	Nom projet / Intitulé travaux	Montant total du projet	Montant de la subvention
2020/00104-ML	PTS D sport	Roncq	Travaux d'accessibilité de la salle de sports Jules Gilles	96 071 €	38 000 €
2020/00025-ML	PTS D sport	Saint-André-lez-Lille	Travaux d'extension de la salle de tennis	829 073 €	300 000 €
2020/00021-ML	PTS T	Santes	Rénovation de la salle polyvalente Laurent Prévost	650 000 €	130 000 €
2020/00070-ML	PTS T	Templeuve-en-Pévèle	Réalisation d'un parc urbain	1 143 401 €	400 000 €
2020/00053-ML	PTS D sport	Wattrelos	Création d'un terrain synthétique au stade du Crétinier	720 000 €	250 000 €
2020/00082-ML	PTS D cyclable	CC Pévèle-Carembault	Aménagement d'une liaison cyclable entre Attiches et la Neuville	294 970 €	117 000 €
2020/00088-VA	PTS D vidéo	Aulnoy-lez-Valenciennes	Implantation caméras video tranquillité - abords écoles et collège Me d'Epinay ERBM	332 810 €	55 000 €
2020/00102-VA	PTS D sport	Bruay-sur-l'Escaut	Aménagement d'un complexe sportif JP Gatien	819 480 €	300 000 €
2020/00026-VA	PTS T	CA de la Porte du Hainaut	Arenberg Creative Mine: réhabilitation des écosystèmes patrimoniaux / bâtiment des recettes	1 500 000 €	300 000 €
2020/00018-VA	PTS T	CA Valenciennes Métropole	Requalification des cités minières Cuvinot à Onnaing et Vicq (phase 1)	3 277 065 €	500 000 €
2020/00017-VA	PTS T	CA Valenciennes Métropole	Aménagement des espaces publics dans le cadre du projet NPNRU Bleuse Borne-Faubourg de Lille à Valenciennes et Anzin (phase 1)	5 371 743 €	500 000 €
2020/00013-VA	PTS D sport	Condé-sur-l'Escaut	Réfection d'un terrain synthétique ainsi que la création de vestiaires puis la sécurisation du stade par la pose d'un pare ballon coté tramway	812 454 €	300 000 €
2020/00066-VA	PTS D sport	Denain	Stade Bayard	2 371 201 €	300 000 €

Annexe 1 - Programmation des PTS 2020

Code Aster	Type de dossier	Maîtrise d'ouvrage	Nom projet / Intitulé travaux	Montant total du projet	Montant de la subvention
2020/00083-VA	PTS D sport	Douchy-les-Mines	Rénovation et extension de la salle de sport Gustave Ansart	1 104 277 €	300 000 €
2020/00050-VA	PTS D MSP	Escaudain	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire rue Auguste Blanqui	950 041 €	300 000 €
2020/00058-VA	PTS D sport	Marly	Rénovation et extension du complexe sportif Denayer et de la salle Dumont, phase 1	2 966 695 €	300 000 €
2020/00089-VA	PTS D sport	Wallers	Construction d'un plateau multi-sport	725 736 €	45 000 €
2020/00081-VA	PTS D MSAP-EFS	Wallers	Création d'une maison de services	1 028 771 €	300 000 €

Total	13 668 000 €
--------------	---------------------

6.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-293411-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Maxime CABAYE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Alexandra LECHNER, Françoise MARTIN, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Déclaration d'intention commune en vue de la création du Comité du Détroit

Vu le rapport SEPPT/2020/129

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Aménagement du territoire, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les termes de la déclaration d'intention conjointe du Comité du Détroit jointe au rapport (annexe 1) ;
 - d'approuver les termes de l'avenant à la déclaration d'intention conjointe tendant à intégrer la Province de Flandre orientale au partenariat du Comité du Détroit, dont le modèle est joint au rapport (annexe 2) ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la déclaration d'intention conjointe et l'avenant qui y est lié, ainsi que tous les documents nécessaires à leur mise en œuvre.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 58.

43 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

6.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294673-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Premier Vice-Président

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Maxime CABAYE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Alexandra LECHNER, Françoise MARTIN, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Participation du Département du Nord aux Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) : GECT Eurométropole Lille - Kortrijk - Tournai et GECT West Vlaanderen / Flandre -

Vu le rapport SEPPT/2020/208

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Aménagement du territoire, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- de participer financièrement aux budgets de fonctionnement annuels du GECT Eurométropole Lille – Kortrijk - Tournai à hauteur de 126 539,66 € pour l'année 2020 ;
 - de participer financièrement aux budgets de fonctionnement annuels du GECT West Vlaanderen/Flandre-Dunkerque – Côte d'Opale à hauteur de 14 300 € pour l'année 2020 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la délibération.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 59.

Madame ARLABOSSE est membre du GECT West Vlaanderen/Flandre-Dunkerque – Côte d'Opale.

Madame LABADENS est membre du GECT Eurométropole Lille – Kortrijk – Tournai.

En raison de ces fonctions, elles ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptées dans le quorum. Elles n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DEVOS et Monsieur WILMOTTE avaient donné pouvoir respectivement à Mesdames LABADENS et ARLABOSSE. Ces dernières ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur LECERF, déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de membre du GECT Eurométropole Lille – Kortrijk – Tournai, et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Monsieur POIRET, Premier Vice-président.

40 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

6.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-293300-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le 10 juillet 2020

Notifié le 1 juillet 2020

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Suite à la convocation en date du 11 juin 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Maxime CABAYE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Alexandra LECHNER, Françoise MARTIN, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Participation du Département aux projets Interreg

Vu le rapport DFCG/2020/92

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Aménagement du territoire, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les ajustements budgétaires pour les projets : HAIRE « Vieillir en bonne santé grâce à l'innovation », EMPOWERCARE « Habilitier les individus et les communautés à gérer leurs propres soins » dans le cadre du programme Interreg des 2 Mers 2014-2020, « Vedette » Vers une EcoDEstination TransfronTalière d'Excellence Dunes de Flandre dans le cadre du programme Interreg France/Wallonie/Vlaanderen 2014-2020 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à financer les projets dont les coûts prévisionnels s'élèvent pour le Département à 395 218 € pour le projet HAIRE « Vieillir en bonne santé grâce à l'innovation » et à 492 333,50 €, pour le projet EMPOWERCARE « Habilitier les individus et les communautés à gérer leurs propres soins » ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la délibération et l'ensemble des documents juridiques liés à l'engagement du Département du Nord, portant sur sa participation aux projets HAIRE « Vieillir en bonne santé grâce à l'innovation », EMPOWERCARE « Habilitier les individus et les communautés à gérer leurs propres soins » et « Vedette » Vers une EcoDEstination TransfronTalière d'Excellence Dunes de Flandre.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 58.

43 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

6.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20200629-294989-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 juillet 2020

Affiché le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2020
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

**Suite à la convocation en date du 11 juin 2020
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réuni à Lille, sous la présidence de Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Carole BORIE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie CIETERS, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie-Annick DEZITTER donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Luc MONNET donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Didier MANIER, Virginie VARLET donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Maxime CABAYE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Soraya FAHEM, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA.

OBJET : Programmation 2021 des Projets Territoriaux Structurants - Déclaration d'intérêts

départemental et territorial

Vu le rapport DAT/2020/292

Vu l'avis en date du 22 juin 2020 de la Commission Aménagement du territoire, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales

DECIDE à l'unanimité:

- de déclarer d'intérêts départemental et territorial pour la programmation 2021 des Projets Territoriaux Structurants le projet d'aménagement du pôle d'échanges ferroviaire de Hazebrouck porté par la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 21 h 54.

Madame VANPEENE est élue intercommunale à la Communauté de communes de Flandre Intérieure. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

44 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Madame MARTIN, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour cette prise de décision.

Madame FERNANDEZ (porteuse du pouvoir de Madame VARLET), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour cette prise de décision. Il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Le texte intégral des délibérations publiées dans ce recueil
peut être consulté :

A la Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
Service Assemblées et contrôle de la légalité
Les Arcuriales,

1^{er} étage, porte 120
45 rue de Tournai, Bâtiment D, à Lille

Et

A l'Hôtel du Département
51 rue Gustave Delory à Lille
- à l'accueil

Le Recueil des Actes Administratifs du Département peut être consulté :

A Lille

Hôtel du Département

51 rue Gustave Delory

- Accueil

Forum

43 rue Gustave Delory

- Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
 - Service Assemblées et Contrôle de la Légalité (3^{ème} étage)

Dans d'autres lieux sur le territoire départemental

- Maison de Service au Public à Hondschoote - 1 rue de Cassel
- Maison de Service au Public à Le Cateau-Cambrésis - 13 place du Commandant Richez

Sur le site internet du Conseil Départemental du Nord

- www.lenord.fr



RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :
Monsieur Régis RICHARD
Directeur Adjoint
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
Forum - 59047 LILLE CEDEX
☎ 03.59.73.83.10

Préparation : Service Assemblées et Contrôle de la Légalité
☎ 03.59.73.83.23

Achévé d'imprimer le 27/07/2020
Imprimé à l'Hôtel du Département
59047 Lille Cedex

ISSN 0764 - 8146 - Dépôt Légal